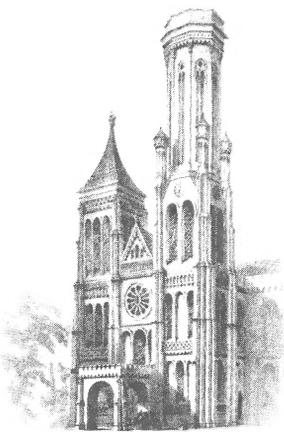
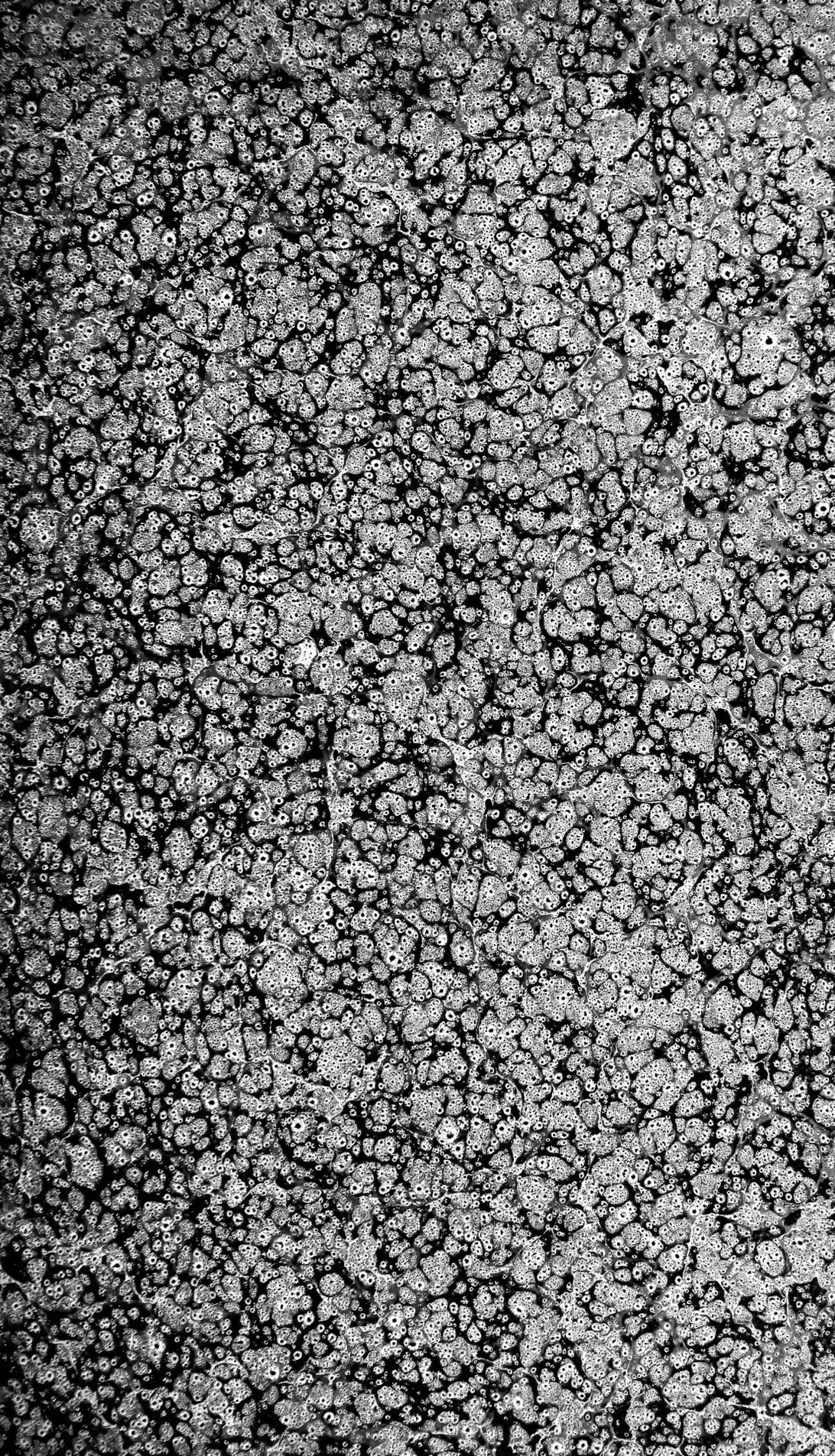


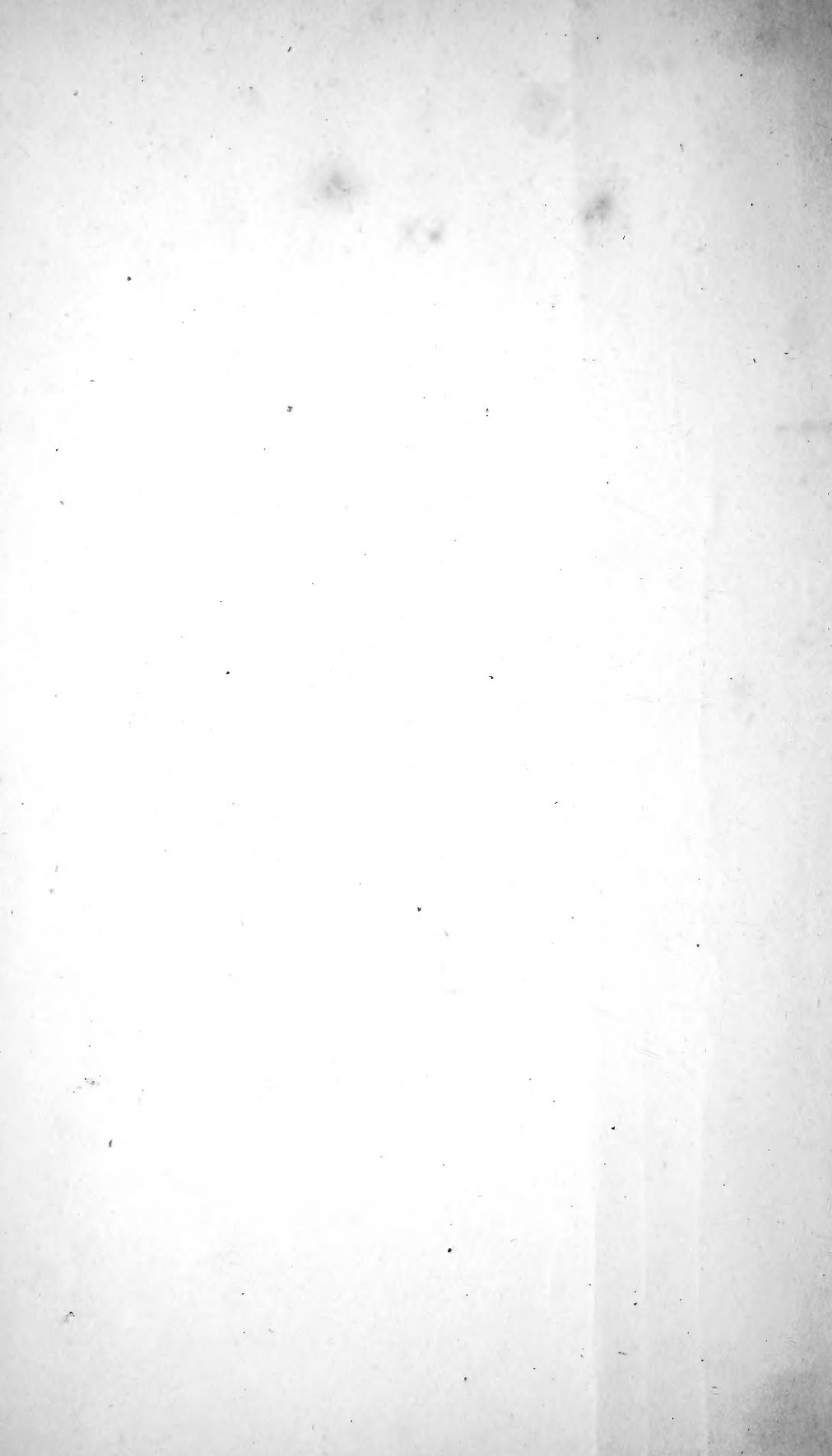


Smithsonian Institution
Libraries



Gift of
Harry Lubrecht









FLORE MÉDICALE

ALBERT EINSTEIN

FLORE MÉDICALE

DÉCRITE

PAR MM. CHAUMETON, POIRET,
CHAMBERET

PEINTE

PAR M^{me} E. P..... ET PAR M. J. TURPIN

NOUVELLE PUBLICATION

TOME SIXIÈME.



PARIS

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGIION D'HONNEUR

RUE DES POITEVINS, N^o 14

M DCCC XXXV.

REVISED

MEDICAL

REVISED

REVISED

REVISED

99
A1C45
1833X
+6
SCHWAB



Turpin P.

Lambert F. sculp.

RAIFORT.

all

RAIFORT.

<i>Grec.</i>	ραφανίς, Dioscorides.
	} RAPHANUS MAJOR ORBICULARIS; Bauhin, Πιναξ, lib. 3, sect. 1; — Tournefort, clas. 5, sect. 3, gen. 13.
<i>Latin.</i>	
<i>Italien.</i>	RAVANO; RAVANELLO.
<i>Espagnol.</i>	RABANO.
<i>Portugais.</i>	RABANO.
<i>Français.</i>	RAIFORT; RAIFORT CULTIVÉ.
<i>Anglais.</i>	RADISH; GARDEN-RADISH.
<i>Allemand.</i>	RETTIG; GARTENRETTIG.
<i>Danois.</i>	REDIKE.
<i>Suédois.</i>	RAETTIKA.
<i>Chinois.</i>	TSAI-FU-KEN.

PAR le nom de raifort, appliqué ici à la plante que Linné a nommée *raphanus sativus*, il ne faut pas entendre le *grand raifort sauvage* ou le *raifort des boutiques*, qui est le *cochlearia armoracia*, Lin., mais une variété de radis, connue sous les noms de *radis noir*, *raifort cultivé*, *raifort des Parisiens*.

La forme des racines, dans cette espèce, en détermine les variétés : quand elles sont tubéreuses, arrondies, blanches ou rougeâtres à l'extérieur, elles prennent le nom de *radis*; de *petits radis*, lorsqu'ils sont petits et globuleux; de *gros radis blancs*, lorsqu'ils sont beaucoup plus gros, arrondis ou un peu fusiformes; enfin, on les nomme *raves*, lorsque leur forme est grêle, allongée, fusiforme, ordinairement de couleur rougeâtre.

Cette plante est cultivée depuis bien long-temps dans nos jardins; mais sa patrie n'est pas bien connue : on la soupçonne originaire de la Chine. — Ses tiges sont hautes de deux ou trois pieds, rameuses, rudes au toucher, garnies de feuilles amples, alternes, pétiolées, rudes, principalement celles du bas, découpées en forme de lyre; les lobes inégaux, ovales ou oblongs, dentelés, arrondis ou aigus à leur

RAIFORT.

sommet; le terminal plus grand que les autres, les feuilles supérieures presque simples. — Les fleurs sont blanches ou d'un pourpre très-pâle, solitaires, pédicellées, réunies en grappes lâches, allongées. — Leur calice est composé de quatre folioles droites, serrées, conniventes. La corolle a quatre pétales en croix, six étamines tétradelphes; quatre glandes sur le disque de l'ovaire; un style très-court; le stigmate simple en tête. — Le fruit est une silique oblongue, presque conique, renflée vers sa base, prolongée en une pointe subulée, divisée intérieurement en deux loges; les semences arrondies.

La racine du raifort cultivé offre deux principales variétés: l'une, plus petite, fusiforme, recouverte d'un épiderme blanc, ou rouge-pourpre; l'autre, plus grosse, orbiculaire, plus âcre et d'une couleur brune. Toutes deux ont un parenchyme blanc, ferme, charnu et succulent, d'une odeur forte, analogue à celle qu'exhalent les crucifères, et d'une saveur fraîche, piquante et âcre. Cette dernière qualité du raifort tient à une certaine quantité d'huile volatile, qu'on extrait par divers procédés chimiques, de presque toutes les plantes de la même famille, qui passe en partie dans l'eau par la distillation, et qui est la source de ses propriétés stimulantes. Mais ce principe volatil y est uni à une petite quantité de matière sucrée, et à beaucoup de mucilage, auxquels cette racine doit les qualités nutritives dont elle jouit à un faible degré. Si le raifort, à l'exemple des autres crucifères, exhale une odeur fétide et fournit de l'ammoniaque pendant la distillation et la putréfaction, ce n'est pas, comme les premiers chimistes l'avaient cru, que cet alcali y soit contenu tout formé, mais bien parce qu'il s'y développe, dans les circonstances que nous venons d'indiquer, à cause de la grande quantité d'azote qui entre dans la composition de cette plante.

Appliquée à demeure, à la surface du corps, la racine de raifort irrite la peau, la rougit et y détermine une véritable phlogose; ce qui la fait employer quelquefois comme dérivatif. Lorsqu'on la mâche, elle stimule vivement la membrane muqueuse de la bouche.

Introduite dans l'estomac, elle y occasionne un sentiment de chaleur, augmente l'action de cet organe, facilite la digestion et donne de l'appétit. En assez grande quantité, elle excite le système nerveux, et active par conséquent toutes les fonctions qui sont sous sa dépendance

RAIFORT.

immédiate. De là, les effets toniques, diurétiques, diaphorétiques, béchiques, apéritifs, etc., qu'on lui attribue, et qu'elle opère en effet quelquefois, selon qu'elle porte plus spécialement son action sur le système nerveux, sur les reins, sur les exhalans cutanés, sur les poumons ou sur les vaisseaux lymphatiques. Cependant, comme ces effets secondaires ne sont autre chose que le résultat de son action stimulante, il en résulte qu'ils n'ont point lieu lorsque l'économie animale est dans un état de surexcitation, ni lorsque nos organes sont en proie à une irritation quelconque, ou dans un état de phlogose, et que, par conséquent, les propriétés particulières qu'on attribue à cette racine, n'existent que relativement à la débilité des forces vitales.

Le raifort, quoique réputé très-stomachique, ne peut donc avoir cette vertu que dans les seuls cas où l'estomac est dans un état d'atonie, comme cela a souvent lieu chez certains individus, dans les saisons et dans les pays humides. Malgré les éloges qu'on lui a donnés contre l'ischurie et les calculs urinaires, il ne peut évidemment convenir, comme diurétique, lorsqu'une partie quelconque de l'appareil urinaire est en proie à l'inflammation ou à la douleur, ou que les affections dont il est le siège sont accompagnées de chaleur à la peau, de soif et de sècheresse générale. Mais, ainsi que Lobb paraît l'avoir observé, il peut être avantageux dans les engorgemens indolens des reins et de la vessie, chez des sujets pâles, peu sensibles, d'une constitution humide et épaisse, pour activer la sécrétion de l'urine, et pour favoriser ainsi la dissolution et la sortie des petits calculs ou des graviers qui se forment dans ces organes. C'est en agissant ainsi, comme diurétique, chez des individus lymphatiques dont les organes, exempts d'irritation, languissaient dans la torpeur, qu'il a pu être employé avec succès contre l'hydropisie; mais il est évident qu'un semblable moyen serait illusoire, ou même nuisible, lorsque la collection séreuse est le résultat de l'inflammation du péritoine ou autre membrane diaphane. La même distinction s'applique aux prétendues vertus béchiques et expectorantes de la racine du raifort, que Lanzoni employait, sous forme de sirop, dans les angines, et Etmuller contre l'asthme piteux; car, toutes les fois que le tissu ou la membrane muqueuse du poumon sont enflammés, ou en proie à une irritation spéciale, comme dans la phthisie,

RAIFORT.

dans l'asthme nerveux, dans les toux sèches avec chaleur, le raifort ne ferait qu'augmenter le mal. De toutes les maladies pour lesquelles on a recommandé cette racine, il n'en est pas où elle soit réellement plus utile que dans le scorbut.

On peut l'administrer intérieurement, en décoction aqueuse, ou en infusion vineuse, convenablement édulcorée avec le miel ou le sucre, de quatre à huit grammes (un à deux gros) sur un litre de liquide. Son eau distillée, jadis préconisée comme lithontriptique, n'est guère en usage que dans certains gargarismes. A l'extérieur, on l'applique, avec avantage, comme rubéfiant, soit coupé en tranches, soit pilé et réduit en pulpe grossière, sous forme de sinapisme.

Presque exclusivement consacré, parmi nous, à l'usage diététique, le raifort se mange crû, au commencement, et en certains pays à la fin du repas : il est ordinairement associé aux viandes, auxquelles il sert ainsi de condiment. Pris en grande quantité, l'irritation qu'il opère sur l'appareil digestif donne lieu au développement de beaucoup de gaz, et à des éructations fétides, très-désagréables; ce qui doit porter les personnes délicates à en user modérément. Les sujets qui sont disposés aux hémorrhagies, à la phthisie, aux dartres, doivent même s'en abstenir.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur inférieure, au trait. — 2. Calice, étamines et pistil. — 3. Pétale détaché. — 4. Étamines et pistil, afin de faire voir qu'indépendamment des deux grosses glandes situées entré l'ovaire et le filament des deux courtes étamines, deux autres plus petites s'observent à la base de chaque paire des longues. — 5. Anthère vue par le dos.

Observat. La partie supérieure des folioles calicinales est glanduleuse, et porte sur chaque glande un poil raide; la partie qui s'articule avec le filet de l'étamine et qui porte les loges de l'anthère (connectif), est en partie composée de grosses glandes transparentes. (T.)

6. Fruit ou silique de grandeur naturelle. — 7. Le même, coupé longitudinalement. — 8. Fruit coupé en travers. — 9. Graine isolée.



Turpin P.

Lambert F. sculp.

RECLISSE.

all

RÉGLISSE.

Latin.....	}	GLYCYRRHIZA SILIQUOSA VEL GERMANICA ; Bauhin, Πισαζ, lib. 9 , sect. 6 ; — Tournefort, clas. 10 , sect. 1.
		GLYCYRRHIZA GLABRA, <i>leguminibus glabris, stipulis nullis, folio im- pari petiolato</i> ; Linné, <i>diadelphie décandrie</i> ; — Jussieu, clas. 14 , ord. 11 , <i>famille des légumineuses</i> .
Italien.....		REGOLIZIA.
Espagnol.....		REGALIZA ; PALO DULCE.
Portugais.....		REGALIZ.
Français.....		RÉGLISSE ; BOIS DOUX.
Anglais.....		LIQUORICE.
Allemand.....		LACKRIZEN, SUESSHOLZ.
Hollandais.....		ZOETHOUT.
Danois.....		LAKRIS.
Suédois.....		LAKRITS.
Polonais.....		LAKRYCYA.
Russe.....		DUBEZ SOLOTKOI.
Calmouc.....		SCHIKER BOJA.
Chinois.....		FAN-CHAU-GAN-TSAO.
Cochinchinois.....		CAM THAO.

D'APRÈS Dioscorides, les anciens connaissaient la réglisse, sous le nom de *glycyrrhiza* (racine douce), et faisaient de ses racines les mêmes usages que nous en faisons encore aujourd'hui. Elle était commune en Grèce; elle ne l'est pas moins en Italie, en Espagne, dans les départemens méridionaux de la France, dans les prés, aux lieux humides, sur le bord des ruisseaux. Son caractère essentiel consiste dans un calice tubulé, à deux lèvres; la supérieure à quatre découpures inégales, l'inférieure simple et linéaire: une corolle papilionacée; la carène à deux pétales distincts, munis d'un onglet aussi long que le calice; dix étamines diadelphes; un style subulé; le stigmate ascendant. Le fruit est une gousse un peu comprimée, ordinairement polysperme.

Les racines de cette plante sont longues, cylindriques, très-étendues et rameuses, jaunâtres en dedans, d'une saveur douce et sucrée. Il s'en élève des tiges fermes, glabres, rameuses, hautes de deux ou trois pieds et plus. — Les feuilles sont alternes, pétiolées, très-

RÉGLISSE.

glabres, ailées avec une impaire, un peu visqueuses; les folioles, au nombre de treize à quinze, opposées, presque sessiles, ovales, très-entières, obtuses, rétrécies en pointe à leur base. — Les fleurs sont petites, rougeâtres ou purpurines, disposées en épis grêles, un peu lâches, axillaires, pédonculés. — Les gousses sont glabres, oblongues, comprimées, aiguës, longues d'un pouce, renfermant trois ou quatre semences. — La racine de cette légumineuse est longue, cylindrique, de la grosseur d'un doigt et d'une structure ligneuse. Son odeur, un peu muqueuse dans l'état frais, est nulle après la dessiccation. Elle est remarquable par cette saveur sucrée et mucilagineuse bien connue, qui la rend agréable à presque tous les hommes, quoiqu'elle devienne un peu amère et légèrement nauséuse quand on la mâche long-temps.

L'extrait aqueux et doux qu'on en retire, égale la moitié de son poids. Son extrait spiritueux, encore plus doux, ne s'élève guère qu'au quart. D'après les recherches de M. Robiquet, outre la substance ligneuse qui forme le squelette de cette racine, elle contient de la fécule amilacée, une matière insoluble dans l'eau froide, incapable de fermenter, et par conséquent sans aucune analogie avec le sucre proprement dit, et une petite quantité d'huile résineuse, qui donne à la décoction de cette racine un certain arrière-goût âcre qui lui est propre.

La racine de réglisse est, jusqu'à un certain point, nourrissante; mais elle est plus particulièrement douée des propriétés adoucissantes, incrassantes et tempérantes, qui lui ont été reconnues dès l'enfance de l'art. C'est sans doute en vertu de ces propriétés, que les anciens lui ont attribué la faculté spéciale d'étancher la soif, soit mâchée en substance, soit prise en décoction. Théophraste, Dioscorides, Pline, parlent, sous ce rapport, de son utilité dans l'hydropisie, où la soif est souvent un symptôme très-fatigant pour les malades, mais contre laquelle ses avantages sont au moins douteux. C'est probablement aussi par suite de cette opinion, dont rien ne prouve la certitude, que son usage est consacré, parmi nous, dans presque toutes les maladies aiguës et chroniques, comme élément nécessaire et banal de toutes les tisanes que l'on donne aux malades. Sa décoction, sucrée et mucilagineuse, est très-souvent employée dans la néphrite, la strangurie, et autres maladies des voies urinaires. On

RÉGLISSE.

s'en sert également contre les aphtes, l'angine, la diarrhée; mais c'est surtout contre les rhumes, la toux et l'enrouement, dans les phlegmasies aiguës et chroniques du poumon, et dans la phthisie, qu'elle est plus particulièrement en usage. Toutefois, on lui associe presque toujours d'autres substances plus abondantes en mucilage, et, la plupart du temps, elle ne sert même qu'à édulcorer des tisanes. Dans ce cas, il faut avoir soin de ne pas trop prolonger son ébullition, sans cela elle leur imprimerait une saveur amère et comme nauséuse, qui dégoûte bientôt les malades.

Réduite en poudre impalpable, cette racine était jadis appliquée en aspersion sur la peau affectée d'érysipèle, pour absorber, disait-on, la prétendue âcreté à laquelle on attribuait cette maladie. Cette pratique erronée est entièrement proscrite depuis que le danger des topiques, quels qu'ils soient, a été reconnu dans cette affection. On pourrait, tout au plus, se servir de la poudre de réglisse en remplacement de celle de lycopodium, pour s'opposer au frottement et pour prévenir l'intertrigo ou la phlogose de la peau des aines et autres jointures des petits enfans.

La racine de réglisse, sèche, se donne de quatre à huit grammes (un à deux gros) en décoction dans un kilogramme d'eau. Son extrait aqueux, dont la dose peut être portée de quatre à huit grammes et au delà, en vingt-quatre heures, est d'un usage banal dans les rhumes. Cet extrait, qui se fabrique en grand en Espagne, dans le midi de la France, et autres contrées, se présente, dans le commerce, en morceaux de la longueur d'un décimètre, sur environ deux ou trois centimètres de large, un peu aplatis, bruns, d'une saveur sucrée et mucilagineuse, avec un arrière-goût amer et un peu âcre. Il est quelquefois brûlé, et alors il est cassant et plus noir. D'autres fois, il renferme des parcelles de cuivre qui y ont été introduites en râclant trop fortement le fond des cuves de ce métal dans lesquelles on le prépare. Ces parties étrangères restent dans la bouche lorsque l'extrait de réglisse est fondu, et doivent par conséquent en être séparées par une purification préliminaire avant d'en faire usage.

Cette racine entre dans la composition d'un grand nombre de tisanes, de potions, de juleps, de loochs, et autres préparations magistrales. Elle fait partie d'une quantité innombrable de médica-

RÉGLISSE.

mens officinaux, dont les principaux sont : les sirops de guimauve, de chicorée composé, de jujubes, de tussilage, de tortues, et anti-asthmatique; les tablettes de guimauve composées, la poudre diatragacante, rafraîchissante, et celle de roses aromatique; le catholicum double, l'électuaire lénitif, et celui de psyllium; les trochisques de Gordon, de diarrhodon, etc.

Son extrait constitue la base des sirops de Mésué, des trochisques béchiques de Valerius Cordus et Citrius de Hambourg, des tablettes béchiques de la pharmacopée de Paris, de la confection Rebecha, du suc blanc de réglisse, de la pâte de réglisse, etc.

Tout porte à croire que les anciens ne connaissaient pas notre réglisse actuelle, et qu'ils faisaient usage de la racine du *glycyrrhiza echinata*, qui croît en abondance dans l'Orient.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière. — 2. Partie d'une corolle. — 3. Pistil et étamines. — 4. Fruit. — 5. Morceau de racine.





Turpin P.

Lambert J. Sculp

RENONCULE .

alt.

RENONCULE.

<i>Grec.</i>	βατραχίον, Dioscorides.
	RANUNCULUS PRATENSIS ERECTUS ACRIS; Bauhin, Πιναξ, lib. 5, sect. 3; — Tournefort, clas. 6, sect. 7, gen. 3.
<i>Latin.</i>	
	RANUNCULUS ACRIS, <i>calycibus patulis, pedunculis sulcatis, caule erecto, foliis multipartitis</i> ; Linné, <i>polyandrie polygynie</i> ; — Jus-sieu, clas. 13, ord. 1, <i>famille des renonculacées</i> .
<i>Italien.</i>	
<i>Espagnol.</i>	RANUNCULO.
<i>Portugais.</i>	RANUNCULO.
<i>Français.</i>	RENONCULE ACRE; BOUTON D'OR; GRENOUILLETTE.
<i>Anglais.</i>	UPRIGHT CROW-FOOT.
<i>Allemand.</i>	SCHARFER HAHNENFUSS.
<i>Hollandais.</i>	VELD HAANEVOET; BOTERBLOEM.
<i>Danois.</i>	SMOERURT.
<i>Suédois.</i>	SMOERBLOMSTER.

CE genre de plante est un des plus brillans par le nombre de ses belles espèces, dont la beauté, la variété et la vivacité des couleurs, ainsi que leurs formes gracieuses, forment, au retour de chaque printemps, l'éclat et la richesse de nos parterres : elles fournissent également plusieurs espèces importantes à la science médicale. — Son caractère essentiel consiste en un calice inférieur, à cinq folioles caduques, souvent colorées; cinq pétales munis, à leur base interne, d'une fossette ou d'une petite écaille concave; un grand nombre d'étamines insérées sur le réceptacle; des ovaires nombreux, abrégés, terminés par autant de stigmates en forme de pointe toute droite ou recourbée; point de style : ces ovaires se convertissent en autant de capsules monospermes indéhiscentes, soudées ensemble, lisses ou garnies de pointes ou de tubercules.

La *renoncule acre*, vulgairement appelée *grenouillette*, a des racines fibreuses, presque fasciculées; elles produisent plusieurs tiges droites, fistuleuses, rameuses, médiocrement feuillées, glabres ou un peu velues, hautes d'un à deux pieds. — Les feuilles radicales sont pétiolées, légèrement velues, palmées, anguleuses, divisées en trois

RENONCULE.

ou cinq lobes principaux; ceux-ci en plusieurs autres moins profonds, ovales, aigus, incisés, dentés à leur sommet, quelquefois marqués d'une tache brune dans leur milieu; les feuilles des tiges digitées ou plus profondément découpées; les supérieures partagées en trois lanières étroites, quelquefois simples et linéaires. — Les fleurs sont peu nombreuses, terminales, pédonculées; les folioles du calice glabres, obtuses, colorées; la corolle d'un beau jaune, luisante et comme vernissée. — Les fruits sont de couleur brune, ovales, aigus, comprimés, très-glabres, terminés par une pointe recourbée.

On en cultive, dans les jardins, une belle variété dont les fleurs doubles portent le nom de *bouton d'or*. Ses feuilles radicales sont plus découpées.

Cette espèce est très-commune dans les prés, les pâturages et les champs.

Toutes les parties de cette plante sont excessivement âcres; les qualités vénéneuses qui en sont la suite, paraissent tenir, comme dans la plupart des plantes du même genre, à un principe délétère d'une nature peu connue, mais très-singulière, et digne de toute l'attention des chimistes. Ce principe est tellement volatil, que la dessiccation à l'air, l'infusion dans l'eau et la coction le détruisent ou l'affaiblissent beaucoup. Il n'est ni acide, ni alcalin; mais, d'après les expériences de Krapf, il augmente d'activité et d'énergie par le mélange de cette renoncule avec les acides minéraux, le miel, le sucre, le vin, l'alcool, et autres substances.

M. Orfila ayant introduit cinq onces du suc de cette renoncule dans l'estomac d'un petit chien robuste, dont il lia ensuite l'œsophage, et appliqué deux gros d'extrait aqueux de la même plante sur le tissu cellulaire de la partie interne de la cuisse d'un autre chien très-fort, ces deux animaux périrent au bout de douze et de quatorze heures sans avoir éprouvé d'autres accidens qu'un abattement considérable. Tous deux offrirent, après la mort, les poumons engorgés, rougeâtres et couverts de quelques taches livides. Chez le premier, la membrane interne de l'estomac présentait en outre plusieurs taches d'un rouge vif, et chez le second, le membre opéré, énormément gonflé, était le siège d'une inflammation considérable.

Il paraîtrait, d'après ces faits, que la renoncule agit en détermi-

RENONCULE.

nant une vive irritation locale, suivie de l'inflammation des parties sur lesquelles elle est appliquée, et que la mort a lieu par l'irritation sympathique du système nerveux.

Des propriétés aussi corrosives et aussi délétères que celles de cette plante, ont dû inspirer de bonne heure, aux médecins prudents, de justes craintes sur son emploi médical, et s'opposer à son administration intérieure. Aussi s'est-on borné, jusqu'à présent, à en faire des applications extérieures, dont les effets irritans, vésicans, stimulans, révulsifs et dérivatifs, sont très-énergiques.

Appliquées sur la peau, toutes les parties de cette renoncule, et surtout ses feuilles, qui sont le plus en usage, y déterminent de la douleur, de la rougeur, du gonflement, le soulèvement de l'épiderme, l'exhalation d'une plus ou moins grande quantité de sérosité, et même de profondes ulcérations. Elle agit ainsi à la manière des cantharides, et on pourrait s'en servir, comme vésicatoire, avec d'autant plus d'avantage, qu'elle n'affecte point les voies urinaires comme ces dernières, et qu'elle agit avec plus de rapidité et d'intensité. Mais ces avantages sont amplement compensés par le gonflement énorme, les vives douleurs, les ulcérations profondes et rebelles, la gangrène, et autres accidens auxquels elle peut donner lieu. Pour prévenir ces graves inconvéniens, il faut avoir soin de n'en appliquer qu'une très-petite quantité à la fois, de donner très-peu d'étendue à son application, et de l'enlever au bout de quelques heures. Avec ces précautions, auxquelles on doit donner d'autant plus d'attention que la peau est plus fine et plus sensible, on peut s'en servir comme d'un des plus puissans dérivatifs que la médecine possède.

On l'a mise en usage, sous ce point de vue, dans la céphalalgie chronique et l'hémicranie, l'ischialgie, les douleurs arthritiques, et autres douleurs anciennes et rebelles, contre lesquelles l'expérience a constaté l'utilité des irritans externes. Toutefois, c'est contre les fièvres intermittentes que ses effets stimulans et dérivatifs ont été plus particulièrement signalés. Sous ce rapport, elle a été appliquée, sous forme de cataplasme, quelquefois à l'épigastre, d'autres fois sur les carpes, et, dans l'un et l'autre cas, elle a quelquefois fait disparaître des fièvres d'accès qui avaient résisté à d'autres moyens. Parmi les faits qu'on pourrait citer à l'appui de ce procédé thérapeu-

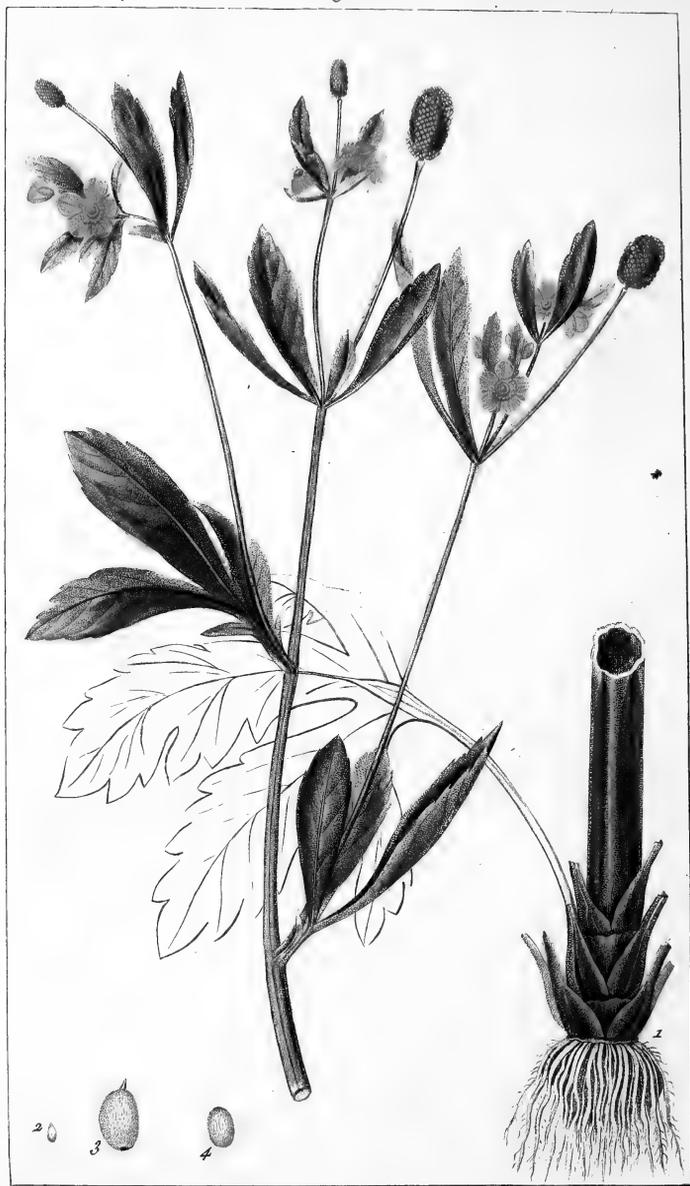
RENONCULE.

tique, un des plus remarquables est celui que rapporte Sennert, d'une fièvre-quarte ancienne, accompagnée d'une vive douleur dans l'épaule, et qui disparut, ainsi que cette douleur, par l'application de la renoncule âcre sur les poignets, avant l'accès. Van Swiéten parle d'un homme qui s'était guéri plusieurs fois d'une semblable pyrexie en appliquant cette plante, réduite en pulpe, sur ses doigts seulement. Toutefois, pour mettre les esprits présomptueux, et les partisans des moyens violens, en garde contre l'usage d'une plante aussi dangereuse, il suffit de rappeler le fait cité par Murray, d'un enfant de huit ans, qui, ayant été intempestivement délivré d'une fièvre intermittente, par l'application de cette plante sur les poignets, fut immédiatement atteint d'hydropisie ascite, d'hydrocèle, et d'un profond ulcère au poignet, qui altéra les tendons des muscles fléchisseurs des doigts, au point de gêner les mouvemens de ces organes.

Si l'on voulait tenter d'administrer cette plante à l'intérieur, dans quelque maladie chronique très-grave, comme la paralysie, il faudrait commencer par de très-petites doses, qu'on augmenterait peu à peu, à mesure qu'on en observerait les effets avec une attention scrupuleuse. En substance, on pourrait la donner à la dose de quelques grains; et, en décoction, à celle d'un demi ou d'un gros, dans un litre d'eau, et à doses fractionnées, de crainte d'accident.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Tige et racine. — 2. Calice, étamines et pistils. — 3. Fruit de grosseur naturelle. — 4. Le même grossi. — 5. Graine. — 6. Pétale.





Turpin P.

Lambert J. Sculp.

RENONCULE *des marais.*

a ll.

R ENONCULE DES MARAIS.

<i>Grec.</i>	Βατραχίον, Dioscorides.
<i>Latin.</i>	RANUNCULUS PALUSTRIS, <i>apii folio laevis</i> ; Bauhin, Πινάξ, lib. 5, sect. 3; — Tournefort, clas. 5, sect. 7, gen. 3. RANUNCULUS SCELERATUS, <i>foliis inferioribus palmatis, summis digitatis, fructibus oblongis</i> ; Linné, <i>polyandrie polygynie</i> ; — Jussieu, clas. 13, ord. 1, <i>famille des renonculacées</i> .
<i>Italien.</i>	RANOCCHIETTA ACQUATICA; PIE CORVINO.
<i>Espagnol.</i>	RANUNCULO MALVADO.
<i>Portugais.</i>	RAINUNCULO MATABOY.
<i>Français.</i>	RENONCULE DES MARAIS; GRENOUILLETTE D'EAU.
<i>Anglais.</i>	MARSH CROW-FOOT.
<i>Allemand.</i>	GIFTIGER HANENFUSS.
<i>Hollandais.</i>	WATER HAANEVOET.
<i>Danois.</i>	PUGGEPEBER.

CETTE espèce est très-abondante dans les marais, sur le bord des eaux et des étangs. Elle se distingue aisément de toutes les autres espèces par ses petites fleurs, et par ses semences globuleuses et menues.

Ses racines sont composées de fibres allongées, nombreuses, blanchâtres, fasciculées; elles donnent naissance à des tiges glabres, droites, fistuleuses, un peu épaisses, très-rameuses, longues d'environ un pied et demi. — Les feuilles radicales sont pétiolées, arrondies, très-glabres, à demi découpées en trois lobes incisés et crénelés, lisses, d'un vert pâle; les feuilles caulinaires à découpures plus profondes, plus étroites, linéaires, digitées ou palmées; les feuilles supérieures sessiles. — Les fleurs sont d'un jaune pâle, fort petites, nombreuses, terminales; les pédoncules filiformes; les folioles du calice un peu pubescentes, colorées, concaves, ovales, obtuses; la corolle à peine plus grande que le calice; les ovaires, plus longs que les fleurs, se convertissent en un fruit formant un épi allongé, ovale, un peu conique, obtus, chargé d'un grand nombre de capsules glabres, fort petites, un peu comprimées latéralement, très-caduques.

RENONCULE DES MARAIS.

Le titre de *scélérate*, que cette plante a reçu, est pleinement justifié par ses qualités vénéneuses et par l'énergie de ses effets délétères sur l'économie animale. Elle est, en effet, une des plantes les plus âcres et des plus corrosives de la redoutable famille des renonculacées. Sa racine, toutefois, a beaucoup moins d'âcreté que ses autres parties, et que sa tige surtout. Cette dernière, qui, suivant Murray, est d'autant plus âcre qu'elle est plus jeune, ne l'est presque point à sa base et près de la racine. Lorsqu'on écrase cette plante dans l'état frais, les émanations qui s'en exhalent, quoique inodores, sont tellement virulentes, qu'elles irritent violemment le nez et les yeux, et produisent l'éternûment et un abondant écoulement de larmes. Au rapport de Krapf, elle perd en grande partie son âcreté par la dessiccation; l'ébullition paraît même la dépouiller entièrement de ses qualités vénéneuses, puisque, suivant cet auteur, les bergers de la Dalmatie en font usage, dans cet état, comme aliment. Son suc, si âcre et si virulent lorsqu'il est frais, perd toutes ses propriétés délétères lorsque, par l'évaporation successive, il est réduit en extrait. Toutefois, comme on pourrait fort bien avoir confondu avec cette plante d'autres renoncules beaucoup moins vireuses, il faut remarquer, avec le judicieux Murray, que ces faits auraient besoin d'être confirmés par de nouvelles expériences.

Plenck rapporte qu'un chien auquel on avait fait avaler une assez grande quantité du suc de cette renoncule, mourut après avoir éprouvé beaucoup d'anxiété et des vomissemens, et que son estomac fut trouvé contracté sur lui-même, enflammé en plusieurs points, et le pylore livide et considérablement gonflé. Après avoir mâché des feuilles de cette plante, Krapf éprouva un sentiment de chaleur âcre et brûlante dans la bouche, l'écoulement d'une grande quantité de salive, la tuméfaction et l'ulcération de la langue, et l'abolition passagère du goût. L'ingestion d'une fleur de la même plante lui procura des douleurs très-vives et des mouvemens convulsifs dans l'intérieur du bas-ventre. Deux gouttes de son suc exprimé lui occasionèrent des coliques vives, et une douleur brûlante dans toute la longueur de l'œsophage. Murray observe cependant que ce suc, délayé dans une grande quantité d'eau, peut être avalé sans danger, même à la dose d'un gros.

C'est sous cette forme, ou bien en décoction très-étendue, que la

RENONCULE DES MARAIS.

renoncule scélérate peut être administrée intérieurement, et qu'on pourrait l'employer dans certaines maladies chroniques qui réclament l'administration des stimulans les plus énergiques. Toutefois, on n'en a presque point fait usage : on manque par conséquent de données positives sur la nature des effets consécutifs qu'on peut en espérer dans ces maladies ; de sorte que si sa virulence surpasse celle de la renoncule âcre, avec quelles précautions et quelle prudence ne doit-on pas en faire usage !

À l'extérieur, elle produit rapidement la rubéfaction, la vésication et même l'ulcération. C'est un moyen que les mendiants emploient quelquefois pour se procurer des ulcères, à l'aide desquels ils cherchent à exciter la commisération publique. Aussi bien que la renoncule âcre, elle a été appliquée sur les poignets pour arrêter les fièvres intermittentes : mais Tissot en a vu résulter des ulcères très-dououreux et très-rebelles, une fièvre aiguë, le délire, la frénésie, la gangrène du bras, et autres accidens beaucoup plus graves que la fièvre intermittente ; ce qui doit engager à ne l'employer qu'avec la plus grande circonspection dans cette maladie.

Je ne parle pas des effets diurétiques et dépuratifs que Krapf attribue à cette plante, qu'il recommande, sous ce rapport, dans les maladies chroniques des voies urinaires et des poumons, parce que les éloges qu'il lui donne n'ont point encore été sanctionnés par l'expérience.

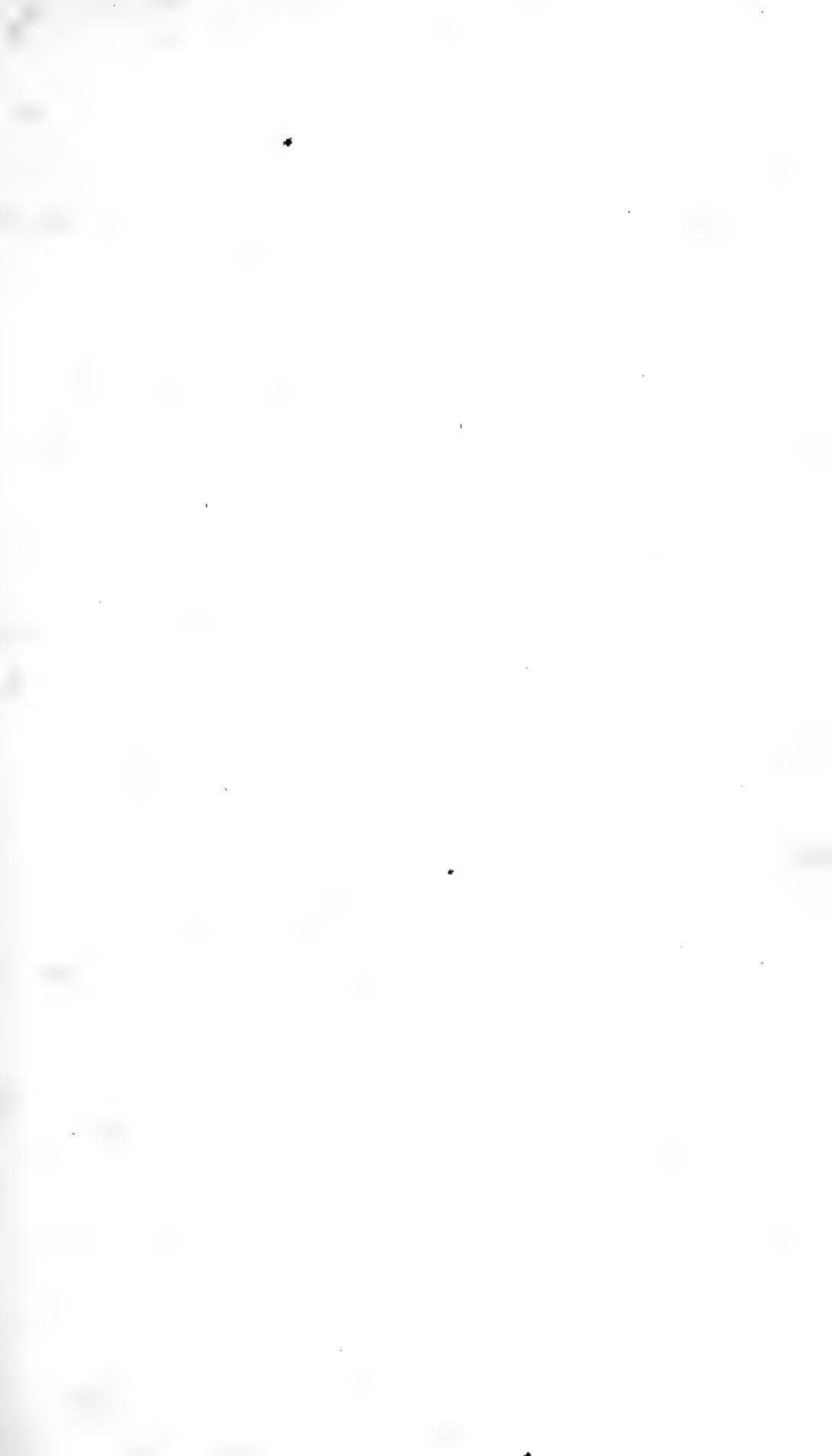
Cette plante pourrait être administrée à la dose de quatre grammes (un gros) en décoction dans un litre d'eau ; et son suc, à la dose de quatre ou six grammes (un gros ou un gros et demi), étendus dans huit hectogrammes (environ six onces) d'eau. Il est inutile de rappeler que la violence d'une semblable substance exige d'en surveiller les effets avec le plus grand soin, et de ne s'élever que peu à peu à l'administration de cette dose entière.

Le *R. flammula*, et le *R. bulbosus*, jouissent, quoiqu'à un plus faible degré, des mêmes propriétés que le *R. sceleratus*. Le *R. ficaria*, connu sous le nom d'herbe aux hémorroïdes, à cause de l'efficacité prétendue qu'on lui a faussement attribuée contre cette affection, ne jouit d'aucune qualité vénéneuse, ni d'aucune propriété médicinale. Elle figure même parmi les plantes culinaires, et n'a dû sa réputation usurpée en médecine, qu'à l'idée préconisée de sa

RENONCULE DES MARAIS.

vertu hémorrhéïdique, fondée sur l'analogie de forme qui existe entre les tubercules de ses racines et les hémorrhoides naissantes.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Tige, feuille radicale et racines. — 2. Fruit de grandeur naturelle. — 3. Le même grossi. — 4. Graine.





Turpa P.^t

Lambert P. Sculpt

RHAPONTIC .

a. l. l.

RHAPONTIC.

Grec	ῥα, ῥηον, Dioscorides.
	RHAPONTICUM, <i>folio lapathi majoris glabro</i> ; Bauhin, Πινάξ, lib. 3, sect. 4.
Latin	RHABARBARUM ¹ FORTE, Dioscoridis et antiquorum; Tournefort, clas. 1, sect. 5, gen. 1.
	RHEUM RHAPONTICUM, <i>foliis glabris, petiolis subsulcatis</i> ; Linné, <i>enénéandrie trigynie</i> ; — Jussieu, clas. 6, ord. 5, famille des polygonées.
Italien	RAPONTICO.
Espagnol	RAPONTICO; RUIBARBO DE LOS FRAYLES.
Portugais	RAPONTICO.
Français	RHAPONTIC; RHUBARBE DES MOINES.
Anglais	RHAPONTIC.
Allemand	RHAPONTIK; MUENCHSRHABARBER.
Hollandais	RHAPONTIC.

Le rhapontic appartient aux rhubarbes, plantes remarquables par la grosseur et les propriétés de leurs racines, par leurs grandes et larges feuilles, et par leurs fleurs réunies en simples panicules. Ces fleurs sont caractérisées par un calice à six divisions persistantes, alternativement un peu plus courtes; point de corolle; neuf étamines attachées au fond du calice; un ovaire supérieur, surmonté de trois stigmates plumeux, presque sessiles. Le fruit consiste en une semence triangulaire, membraneuse sur ses angles.

Le rhapontic, que quelques auteurs soupçonnent être la rhubarbe des anciens, croît sur les bords du Wolga, et dans plusieurs contrées de la Scythie, le long du Bosphore, et sur le mont Rhodope; on prétend l'avoir trouvé en France, dans les montagnes d'Auvergne, au mont d'Or.

¹ Suivant Tournefort, ce mot vient de *rha*, nom sous lequel le Wolga est désigné par les Tatares ou Barbares. Cette étymologie, quel que soit mon respect pour l'illustre auteur des *Institutions*, me paraît invraisemblable. Je pense que *rhabarbarum*, mot que l'on ne trouve que dans les écrivains postérieurs aux temps classiques, vient de ῥα, racine, et βαρβαρον, étrangère ou sauvage.

RHAPONTIC.

Ses racines sont grosses, épaisses, divisées en plusieurs portions un peu charnues, jaunes en dedans, un peu rougeâtres en dehors ; elles produisent de grosses tiges charnues, glabres, épaisses, d'un vert jaunâtre, ou purpurines, médiocrement rameuses. — Les feuilles, particulièrement celles du bas, sont amples, très-larges, alternes, pétiolées, glabres, ovales en cœur, obtuses, presque planes, un peu sinueuses à leurs bords, d'un vert foncé, légèrement pubescentes en dessous, principalement sur leurs nervures ; les feuilles caulinaires distantes, peu nombreuses, plus petites ; les supérieures presque sessiles ou amplexicaules. — Les fleurs sont petites, d'un blanc jaunâtre, disposées en grappes nombreuses, paniculées. Les semences sont assez grosses, triangulaires, de couleur brune, garnies à chaque angle d'une aîle membraneuse.

Cette plante, originaire d'Asie, a été souvent confondue avec la rhubarbe. Plusieurs auteurs pensent, avec Prosper Alpin, qu'elle est le *rheum*, *ρηον* des anciens. Sa racine, telle qu'on la trouve dans le commerce, est un peu spongieuse, brune à l'extérieur, jaune intérieurement, avec des cannelures disposées en rayons. Son odeur est très-faible ; sa saveur, plus astringente qu'amère, est moins désagréable que celle de la rhubarbe. Elle ne résonne point sous la dent comme cette dernière ; quand on la mâche, elle laisse dans la bouche une viscosité douce et gluante, qui suffirait seule pour la distinguer de la rhubarbe proprement dite. Elle présente, toutefois, à peu près la même composition chimique : on y trouve en effet une substance résineuse ; une matière gommeuse, beaucoup plus abondante que la première ; une matière colorante orangée, qui lui donne la faculté de teindre l'eau et la salive en rouge orangé ; une certaine quantité de matière amilacée, et un principe astringent, qui tend à noircir le sulfate de fer, et qui paraît être la source des propriétés styptique, tonique, stomachique et purgative dont elle est douée.

Cette racine exerce, en effet, sur l'appareil digestif une excitation tonique très-propre à éveiller l'action de l'estomac et de l'intestin. A haute dose, elle provoque en outre la sécrétion des mucosités intestinales, et détermine la purgation. Sous ces différens rapports, elle a été recommandée et préconisée dans l'atonie des premières voies, contre les saburres gastriques, dans les flux de ventre, et con-

RHAPONTIC.

tre la plupart des écoulemens muqueux, tels que la blennorrhagie et la leucorrhée chroniques. Chaque jour on en fait encore usage dans les langueurs d'estomac, pour faciliter la digestion; dans l'hypocondrie et autres névroses de l'appareil digestif, pour remédier à l'état de torpeur dont il est frappé, et à la constipation qui en est la suite. Comme ses qualités astringentes sont beaucoup plus développées que ses propriétés purgatives, elle a été spécialement recommandée contre la diarrhée et la dysenterie. Mais si elle peut être quelquefois utile, dans ces affections, pour modérer la sécrétion muqueuse dont l'intestin semble avoir contracté l'habitude, dans certains cas où la fréquence des évacuations alvines ne reconnaît pas d'autre cause, le plus souvent elle ne pourrait y être que nuisible. En effet, la diarrhée et la dysenterie étant dues à l'irritation ou à l'inflammation de l'intestin, tout ce qui est susceptible d'augmenter cette irritation ne pourrait que les aggraver. Or, le rhapontic est précisément dans ce cas, comme tous les autres excitans de l'appareil digestif.

Comme légèrement purgative et tonique, on administre la racine de rhapontic, en substance, de huit à seize grammes (un à quatre gros), soit sous forme pulvérulente, soit en électuaire, soit en pilules. En infusion ou en décoction, la dose en est de (demi à une once) seize à trente-deux grammes, pour un kilogramme (deux livres) d'eau. Elle entre dans la composition des poudres de *diarrhodon abbatis* et *diatrilon santalon*, ainsi que dans la thériaque d'*Andromaque* l'ancien.

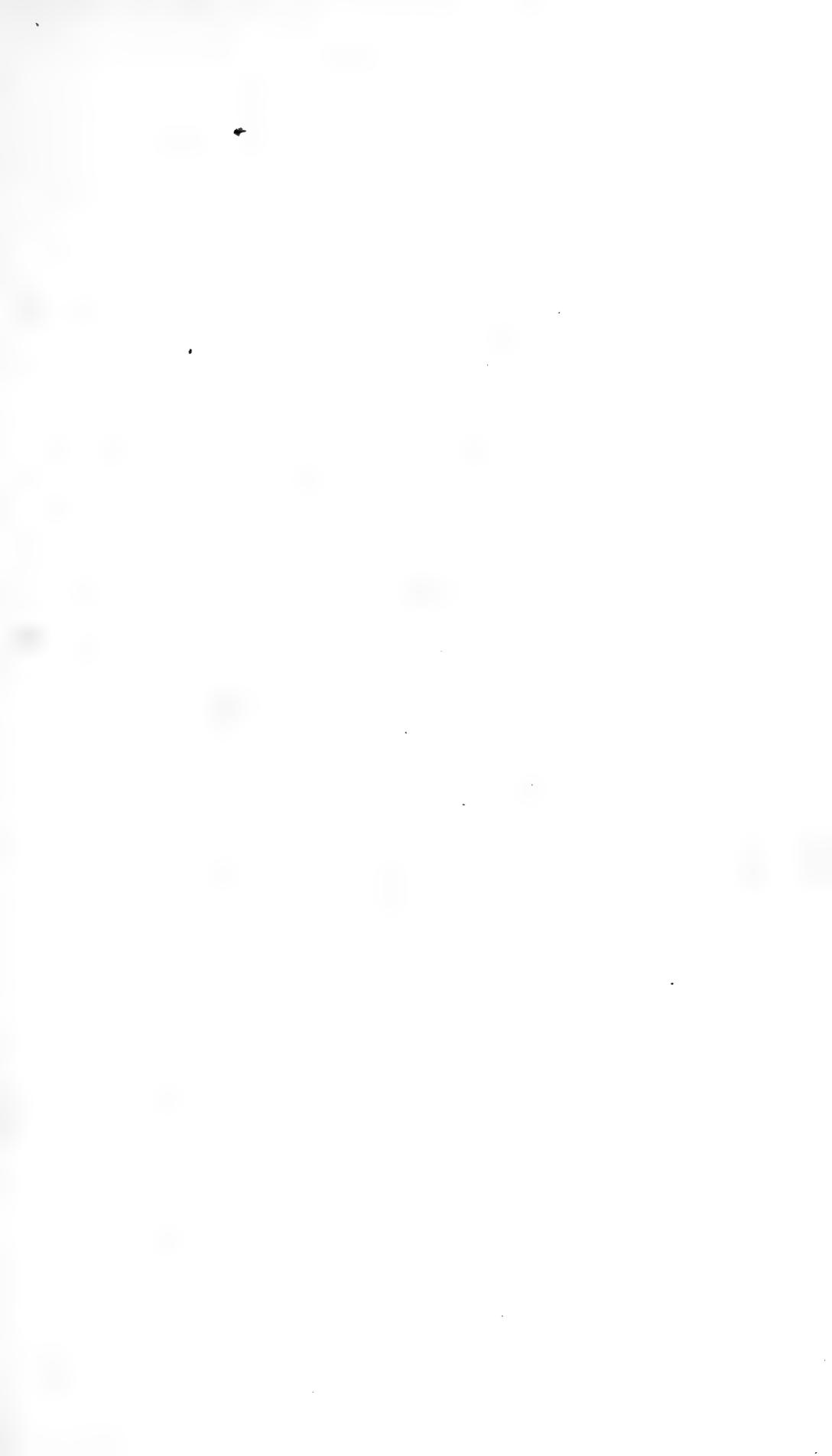
Dans plusieurs contrées septentrionales, cette plante est employée en usages culinaires, comme la chicorée, les épinards, et autres plantes oléracées. En Suède et en Sibérie, on mange les feuilles et les jeunes pousses, préparées de différentes manières. Les Persans font leurs délices des larges pétioles des feuilles, auxquels ils font également subir différentes préparations qui les rendent très-agréables. La plante entière teint en jaune, et s'emploie plus particulièrement à la teinture des cuirs.

On vend souvent, dans les boutiques, et on substitue quelquefois à la racine de rhapontic, diverses racines que l'on apporte des Alpes, des Pyrénées ou du mont d'Or, et qui proviennent de plusieurs espèces de *lapathum*. M. Decandolle s'est assuré que celle que

RHAPONTIC.

l'on recueille dans les montagnes d'Auvergne, pour la vendre, sous le nom de *rapotin*, appartient au *rumex alpinus*.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite au quart de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière, grossie. — 2. Pistil. — 3. Fruit de grosseur naturelle.





Ternin P^{te}

Lambert P^{te} Sculp^t

RHUBARBE.

a. 1. 1

RHUBARBE.

Latin.	} RHEUM PALMATUM, <i>foliis palmatis acuminatis</i> ; Linné, <i>ennéandrie hexagynie</i> ; — Jussieu, clas. 6, ord. 5, <i>famille des polygonées</i> .
Italien.	
Espagnol.	RABARBARO; REOBARBARO.
Portugais.	RUIBARBO.
Français.	RHUBARBE.
Anglais.	RHUBARB.
Allemand.	RHABARBER.
Hollandais.	RHABARBER.
Danois.	RABARBER.
Suédois.	RABARBER.
Chinois.	TAY-HUAM.

On a été long-temps incertain à quelle espèce on devait rapporter cette précieuse racine, connue dans le commerce sous le nom de *rhubarbe*. Il est aujourd'hui hors de doute qu'elle appartient au *rheum palmatum* de Linné, que l'on recueille en Chine, dans les provinces de Su-Civen, Xen-Sy, et Socieu, proche la grande muraille des Chinois, dans une terre rouge et limoneuse. Quelques-uns prétendent qu'elle croît dans toute la Chine, et qu'on la nomme *tay-huam*, c'est-à-dire *très-jaune*.

Ses racines sont grosses, épaisses, d'un beau jaune vif, partagées en ramifications charnues : elles émettent des tiges glabres, cylindriques, un peu jaunâtres, striées, peu rameuses. — Les feuilles inférieures sont très-nombreuses, fort grandes, pétiolées, épaisses, rudes et vertes en dessus, pubescentes et un peu blanchâtres en dessous, traversées par de grosses nervures jaunâtres, partagées, la plupart, jusque vers leur milieu, en cinq ou sept segmens lancéolés, aigus; chaque segmen divisé en lobes courts, anguleux, acuminés.

Les fleurs sont d'un blanc jaunâtre, assez petites, disposées en grappes redressées, presque simples, formant par leur réunion une ample panicule. — Les semences sont triangulaires, d'un brun noirâtre, garnies sur chaque angle d'une aile membraneuse, striée, un peu échancrée au sommet, souvent teinte d'un rouge vif.

RHUBARBE.

La racine de cette plante, qui est cultivée aujourd'hui avec succès dans presque toutes les parties de l'Europe, se présente, dans le commerce, en morceaux de différentes grosseurs, presque cylindriques, légers, ordinairement percés d'un trou, d'un jaune-brun à l'extérieur, et intérieurement d'une couleur safranée, mêlée de stries blanches et rougeâtres, qui donnent à sa cassure l'aspect marbré, et une sorte de ressemblance avec la substance de la noix muscade. Elle est plus ou moins cassante, friable, parsemée de points brillans, comme cristallisés. Son odeur, d'un caractère spécial, est très-désagréable; et sa saveur, amère, astringente, un peu âcre, est légèrement nauséuse.

Une matière extractive amère, du tannin, de la résine, du muqueux, une substance amilacée, de l'oxalate de chaux, et une matière colorante jaune, sont les principes composans de cette racine. Leurs proportions varient dans les différentes variétés de rhubarbes qu'on trouve dans les boutiques : aussi, M. Henry a reconnu que celle de Chine contient plus d'oxalate calcaire que celles de Moscovie et de France, tandis que cette dernière renferme une plus grande quantité de tannin et de matière amilacée. Toutefois, les plus abondans de ces différens matériaux immédiats de la rhubarbe sont, en général, les parties résineuse et muqueuse, puisqu'elles constituent environ la moitié de son poids. La matière colorante, jaune, paraît plus spécialement unie à cette dernière; ce qui fait qu'elle est soluble dans la salive, et même dans la plupart des liquides animaux : en effet, elle teint fortement en jaune l'urine, le lait, la sueur, et même les matières fécales de ceux qui en font usage. La rhubarbe renferme en outre un principe odorant particulier, qui en fait une partie intégrante d'autant plus essentielle, qu'elle lui doit la plupart de ses propriétés médicinales. Ce principe, en effet, s'évapore et disparaît par une longue exposition à l'air, par la décoction prolongée, par la torréfaction; et alors la rhubarbe cesse d'être purgative, tandis que l'eau, qui se charge de ce principe par la distillation, acquiert cette propriété.

Personne n'ignore que la rhubarbe est à la fois tonique et purgative. Ces propriétés lui ont été reconnues depuis des siècles; elle est même devenue d'un usage tellement banal, sous ce double rapport, que les médecins instruits ont bien plus souvent occasion de s'oppo-

RHUBARBE.

ser à son emploi intempestif, que de l'administrer. La première de ces propriétés paraît découler de ses qualités amère et styptique. On n'a pas de données bien positives sur la source de la seconde. Toutefois, comme cette racine perd avec son arôme la faculté de provoquer les évacuations alvines, on doit croire que sa propriété purgative réside dans ce dernier principe. On peut aussi faire prédominer l'un ou l'autre de ses effets, selon les préparations qu'on lui fait subir, et suivant son mode d'administration.

Comme tonique, on l'emploie spécialement pour exciter le ton de l'estomac dans les cas de dyspepsie idiopathique, pour favoriser la digestion et remédier aux flatuosités, pour arrêter les vomissemens qui dépendent de la lésion de la contractilité organique insensible de l'estomac, pour faire cesser les diarrhées par atonie. Sous ces différens rapports, son usage a été quelquefois utile aux sujets hypocondriaques, aux femmes chlorotiques, aux scrofuleux, dans certaines gouttes atoniques, dans les écoulemens muqueux anciens et rebelles, et autres maladies chroniques, qui portent plus ou moins atteinte, par leur durée, à l'exercice des fonctions digestives. Comme purgative, elle peut convenir dans certains embarras intestinaux, et dans la plupart des maladies anciennes exemptes d'inflammation, de chaleur, de soif et de sècheresse générale, soit qu'il faille simplement remédier à la constipation, soit que l'on se propose d'opérer une dérivation salutaire sur l'intestin, soit enfin qu'on veuille expulser des vers ou les amas de mucosités qui semblent quelquefois leur servir de foyer. Sous ce rapport, la rhubarbe peut même être considérée, à juste titre, comme un excellent anthelmintique, ainsi que l'ont constaté Duret, Forestus, Rivière, Pringle, et autres observateurs, et comme le confirme chaque jour l'expérience. C'est pour la même raison qu'elle convient particulièrement aux enfans, aux femmes et aux sujets lymphatiques ou leucophlegmatiques, qui sont plus que les autres individus exposés aux affections vermineuses. La rhubarbe, en outre, a été excessivement préconisée contre la diarrhée et la dysenterie; il n'y a pas d'éloges qu'on ne lui ait prodigués, surtout contre cette dernière affection. Les humoristes lui attribuent la faculté d'envelopper la saburre, d'évacuer la bile, de déterger l'intestin, d'en émousser, corriger et détruire les acrimonies, d'exercer même une action anodine sur cet organe; mais si, à la place de ces

RHUBARBE.

vains produits de l'imagination, et d'un semblable roman pathologique, on compare les effets de la rhubarbe avec la marche de cette phlegmasie intestinale, et avec les phénomènes d'anatomie pathologique auxquels elle donne lieu, on reconnaîtra sans peine qu'elle ne peut y être, en général, que nuisible. Quelques auteurs ont cru obvier aux inconvéniens de cette substance, dans la maladie qui nous occupe, en l'administrant torréfiée, et par conséquent dépouillée de sa vertu purgative; mais, si l'on considère que la dysenterie, même dans l'état chronique, tient à l'inflammation, et souvent même à l'ulcération de la membrane muqueuse de l'intestin, et que, dans cet état, la rhubarbe est toujours tonique et styptique, on admettra difficilement qu'un médicament de cette nature puisse y être utile. Les prétendus succès qu'on lui a faussement et longuement attribués dans les maladies du foie; l'action particulière qu'on lui a supposée sur la bile, et qui lui avait jadis mérité le titre de cholagogue, ne reposent que sur des préjugés ou des erreurs. La couleur jaune que cette racine communique aux évacuations alvines, aura probablement conduit à l'idée prématurée et entièrement fautive de son efficacité contre les affections bilieuses et hépatiques; de même que la couleur citrine qu'elle donne à l'urine, lui a fait attribuer, sans motif, une action particulière sur les maladies des reins, dans lesquelles la plupart du temps elle ne pourrait être que dangereuse. Ce médicament ne convient, en effet, dans aucune maladie inflammatoire, quel que soit l'appareil qui en soit le siège. Murray a judicieusement signalé les dangers auxquels son emploi pourrait plus spécialement donner lieu dans les affections aiguës de la poitrine; et, par une de ces funestes inconséquences auxquelles l'esprit humain semble éternellement condamné, on vante encore ses effets dans les phlegmasies de l'appareil digestif, où il n'est pas moins nuisible.

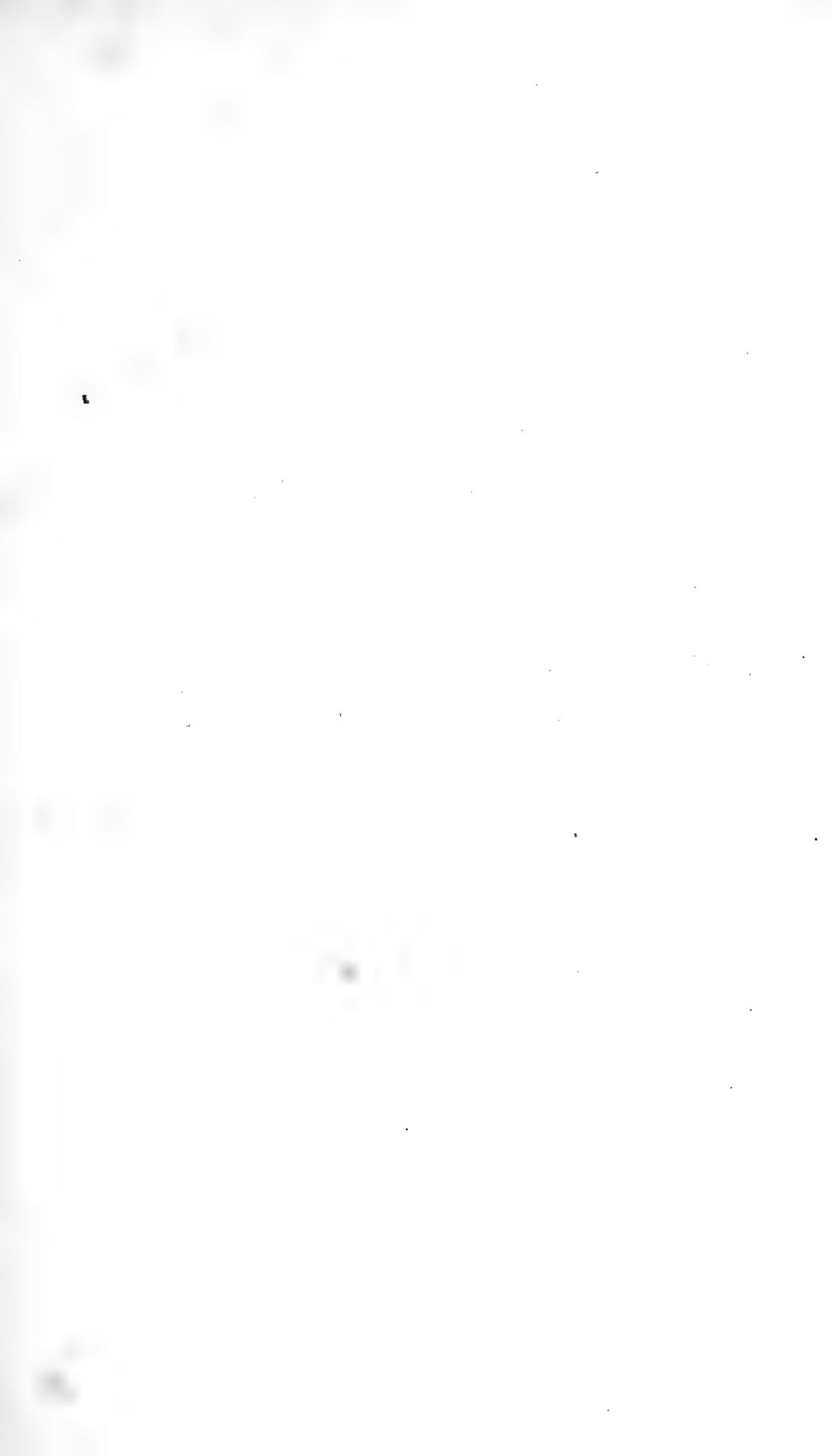
On peut mâcher cette racine et avaler ce que la salive en dissout. On peut administrer sa poudre en suspension dans un liquide quelconque, incorporé dans un corps mou, ou sous la forme de pilules, depuis deux décigrammes jusqu'à un gramme. En infusion, ou en décoction, on peut la donner à la dose de huit grammes. Son extrait aqueux est employé, de deux décigrammes à un gramme et au delà, soit sous forme pilulaire, soit en solution aqueuse ou alcoolique. Cet extrait, quoique administré à la même dose que la poudre, n'est pas

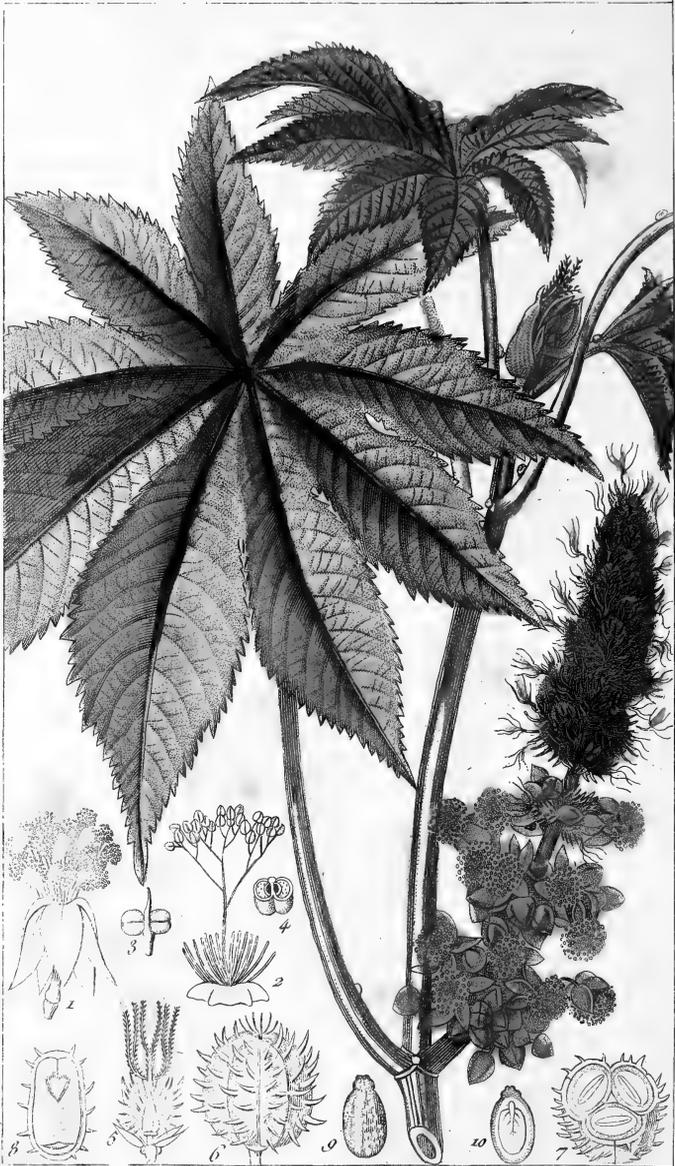
RHUBARBE.

également susceptible de purger. Schwilgué a observé que la macération et l'infusion aqueuses, de cinq grammes de rhubarbe, exposées à la chaleur jusqu'à ce qu'elles aient perdu leur odeur, n'agissent plus que comme tonique. Il s'ensuit que, pour purger, on doit administrer la racine en substance ou en infusion instantanée, et l'extrait ou la décoction évaporée, comme tonique seulement. On prépare, avec cette racine, différentes teintures aqueuses et spiritueuses, dont la dose est de quatre à huit grammes. On en fait un sirop, qu'on donne de seize à trente-deux grammes. Elle entre dans le sirop de chicorée composé, d'un très-grand usage pour les enfans. Elle fait partie de l'extrait planchymagogue de Crollius, de l'élixir de propriété composé, de l'élixir viscéral de Rosenstein, de la poudre vermifuge de la Pharmacopée de Wurtemberg, et autres préparations officinales qui commencent à être appréciées à leur juste valeur par les bons esprits, et dont l'expulsion de la matière médicale serait un bienfait pour l'humanité.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite au dixième de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière, grossie. — 2. Pistil. — 3. Graine. — 4. Fruit.







Turpin Pinx.

Lambert Sculp.

RICIN.

all

RICIN.

Grec	κικιν . κροτων , Dioscorides, Théophraste.
Latin	RICINUS VULGARIS ; Bauhin, Πινναξ, lib. II, sect. 6. RICINUS AFRICANUS MAXIMUS, caule geniculato, rutilante ; Tournefort, clas. 15, sect. 5, gen. 6. RICINUS COMMUNIS, foliis pellatis subpalmatis serratis ; Linné, mo- noécie monadelphie ; — Jussieu, clas. 15, ord. I, famille des eu- phorbes.
Italien	RICINO ; GIRASOLE.
Espagnol	RICINO.
Portugais	RICINO.
Français	RICIN.
Anglais	COMMON PALMA CHRISTI.
Allemand	WUNDERBAUM.
Hollandais	WONDERBOOM.
Danois	UNDERTROEE.
Suédois	UNDERTRARD.

LE ricin, dans l'Orient et sur les côtes de Barbarie, où je l'ai rencontré plusieurs fois, est un arbre d'une grosseur médiocre, qui s'élève à la hauteur de dix-huit à vingt pieds. Cultivé dans les jardins de l'Europe, ce n'est plus qu'une très-belle plante annuelle, recherchée pour l'élégance de son port, la forme et la grandeur de ses feuilles. Ses tiges sont hautes, un peu purpurines, souvent de couleur glauque, terminées par un long épi rameux, d'un bel aspect, surtout lorsqu'il se montre chargé de fruits. Cette plante ne paraît guère que dans le mois de juin ; elle pousse alors avec une telle rapidité, qu'on la voit, vers la fin de juillet, haute de quatre à cinq pieds, couverte de fleurs, auxquelles succèdent peu après des fruits, qui ont quelque ressemblance avec la *tique* des chiens de chasse, que les Latins nommaient *ricinus*. Ses feuilles palmées lui ont fait donner le nom vulgaire de *palma christi*. On dit que le ricin n'est chez nous qu'une plante annuelle, que parce qu'il fleurit dès la première année ; mais on pourrait demander pourquoi, dans un climat aussi tempéré que le nôtre, fleurit-il la première année, tandis que dans son pays natal, où les chaleurs sont plus fortes, plus pré-

RICIN.

coces et plus longues, retarde-t-il sa floraison jusqu'à ce qu'il ait acquis la vigueur de nos végétaux ligneux ?

Le caractère essentiel du ricin consiste dans des fleurs monoïques, sans corolle. Dans les fleurs mâles, le calice est à cinq divisions concaves; il renferme un grand nombre d'étamines, munies de filamens rameux à leur base. Le calice des fleurs femelles est partagé en trois; l'ovaire supérieur chargé de trois styles bifurqués: il lui succède une capsule à trois coques, hérissée de pointes, à trois loges mono-spermes. — Dans le ricin cultivé, les racines sont fibreuses, divisées en ramifications peu nombreuses. Il s'en élève une tige droite, haute de quatre à cinq pieds et plus, un peu fistuleuse, glabre, cylindrique, un peu ramifiée vers son sommet. — Les feuilles sont fort amples, pétiolées, alternes, palmées, lisses à leurs deux faces, partagées en sept ou neuf digitations inégales, lancéolées, aiguës, dentées en scie; les pétioles, cylindriques, glanduleux vers leur sommet. — Ses fleurs sont disposées en un bel épi rameux, composé de plusieurs panicules partielles, munies de bractées petites et membraneuses. — Leur calice est petit, d'un vert glauque; les fruits également glauques, à trois coques soudées ensemble, garnies extérieurement de pointes molles, subulées; les semences ombiliquées à leur sommet, souvent marquées de taches irrégulières.

Les semences de cet arbre, très-anciennement connues en médecine, soit par leurs qualités vénéneuses, soit par leurs propriétés médicinales, sont de la grosseur d'un haricot, un peu aplaties d'un côté et convexes de l'autre. Leur odeur est nulle, et leur saveur oléagineuse, douceâtre, nauséuse, âcre et brûlante. Elles rancissent en vieillissant, et prennent alors un goût de chenevis. Leur substance est blanche, ferme, de nature émulsive et analogue à celle des amandes. Elles renferme donc, probablement, du mucilage et de la féculé comme ces dernières; mais elle recèle surtout une grande quantité d'huile grasse et douce, qu'on en retire facilement, soit par expression, soit par infusion dans l'eau bouillante.

Remarquons, toutefois, que les qualités émulsives, oléagineuses et adoucissantes de ces fruits appartiennent exclusivement au périsperme, et que leurs qualités âcres, irritantes et nauséuses paraissent uniquement résider dans l'embryon: de sorte qu'ils jouissent de propriétés médicinales très-différentes, selon qu'ils conservent ou

RICIN.

qu'ils sont privés de cet organe central, essentiellement vénéneux, auquel ils doivent la propriété d'exciter le vomissement, de provoquer une violente purgation, d'enflammer et d'ulcérer différentes parties de la membrane muqueuse qui recouvre l'appareil digestif. En effet, les chiens auxquels M. Orfila a fait ingérer la substance de ces fruits, depuis trente grains jusqu'à trois gros, et sur lesquels il a lié ensuite l'œsophage, sont tous morts dans l'espace de vingt-quatre heures, après avoir éprouvé des efforts de vomissemens, des évacuations alvines, beaucoup d'abattement et d'anxiété; l'on a trouvé ensuite, sur leurs cadavres, le pyllore enflammé, ou la membrane interne de l'estomac parsemée de plusieurs points d'ulcération, et le rectum toujours plus ou moins phlogosé: ce qui prouve que cette substance agit à la manière des poisons âcres, en exerçant une violente irritation locale, et que son action, sur le système nerveux, n'est que consécutive. Les semences entières, lorsqu'elles sont avalées, même en très-petite quantité, à la dose de deux ou trois, ou même d'une seule, provoquent également, chez l'homme, des vomissemens, d'abondantes évacuations alvines, et même une violente superpurgation avec tranchées, écoulement de sang par l'anüs, et un sentiment de chaleur brûlante le long de l'œsophage, dans l'estomac et au rectum. Des observateurs dignes de foi attestent en avoir vu résulter les accidens les plus funestes, et même la mort, chez des sujets qui s'étaient bornés à en ingérer une, deux ou trois. Toutefois, divers auteurs, appuyés de l'usage qu'en font les habitans du Brésil, n'ont pas craint de recommander les semences de ricin, comme purgatives, dans les coliques, la goutte, la sciatique, l'hydropisie, et autres maladies chroniques, contre lesquelles les drastiques ont quelquefois du succès, en opérant une puissante dérivation sur l'intestin. C'est ainsi qu'on a prétendu, sans en fournir aucune preuve positive, que, prises pendant dix à douze jours, à la dose d'une ou deux chaque jour, elles sont un moyen infailible contre la gonorrhée et autres symptômes syphilitiques. Les graves accidens qui peuvent résulter de leur emploi, suivant l'aveu très-prudent de Rolfinck, ne doivent-ils pas néanmoins engager à s'en abstenir?

L'huile grasse qu'on retire de ces semences, dès long-temps connue et employée, par les anciens, sous le nom de *κικιον ελαιον*, *oleum cicinum*, jouit également de qualités opposées, et de propriétés très-

RICIN.

différentes, selon qu'elle a été fournie par le péricarpe seul, et séparé de son embryon, ou bien par l'amande entière. Dans le premier cas, elle est douce, d'un goût agréable, adoucissante, lubrifiante, émolliente, relâchante; elle constitue un purgatif très-doux, et jouit, en un mot, de toutes les propriétés des autres huiles douces. Dans le second, elle est âcre et plus ou moins nauséuse, elle excite l'inflammation du pharynx, elle provoque le vomissement, enflamme l'estomac, irrite l'intestin, produit des superpurgations terribles, et autres accidens formidables et quelquefois mortels. Or, comme l'huile de l'embryon sort avec beaucoup plus de difficulté que celle du péricarpe, et exige une beaucoup plus forte pression pour être obtenue, il arrive qu'en soumettant les semences de ricin entières à une pression modérée, ou bien en employant leur immersion dans l'eau chaude, pour obtenir leur huile, qui vient alors nager à la surface du liquide, on obtient une huile très-douce, en tout semblable à celle des autres substances émulsives; tandis que, si l'on presse fortement, l'embryon, forcé de céder ses principes âcres et vénéneux, communique à cette huile son âcreté et ses propriétés drastiques et corrosives, et en fait ainsi un des purgatifs drastiques les plus violens et les plus dangereux que l'on connaisse. On propose, il est vrai, de débarrasser l'huile de ricin de tous ses principes extractifs âcres, par des lavages réitérés avec de l'eau légèrement imprégnée d'acide sulfurique; mais je ne sais pas jusqu'à quel point ce procédé est susceptible de la purger de toute qualité nuisible, et de la rendre propre aux usages alimentaires. Cette huile, lorsqu'elle est exempte d'âcreté, a été recommandée comme un purgatif très-avantageux dans un grand nombre de maladies, soit aiguës, soit chroniques; d'après certains auteurs, sa manière d'agir est même si douce, et son administration si facile, qu'on peut la préférer à la plupart des laxatifs pour évacuer le méconium des enfans nouveau-nés, et faire cesser les coliques qui les tourmentent. On loue ses bons effets contre le volvulus, l'iléus, les hernies étranglées, les embarras intestinaux, les constipations opiniâtres, et presque toutes les coliques. On en a particulièrement fait usage contre la colique saturnine, et contre les différens accidens nerveux qui en sont la suite. On s'en est également servi pour combattre la douleur occasionnée par la présence des calculs biliaires dans les canaux cystique ou

RICIN.

cholédoque, et pour faciliter leur évacuation. Son emploi n'a pas reçu moins d'éloges dans les maladies des voies urinaires, telles que la néphrite, l'ischurie, la strangurie, et contre les calculs des reins et de la vessie. Plusieurs observateurs assurent en avoir obtenu beaucoup d'avantages dans le traitement de la dysenterie. Mais de toutes les maladies contre lesquelles on a plus ou moins préconisé l'emploi de l'huile douce de ricin, les affections vermineuses sont celles où elle a été le plus souvent administrée et contre lesquelles elle a eu le plus de succès. Un grand nombre d'observations faites en France, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, prouvent, en effet, qu'elle est un des médicamens les plus certains que nous possédions contre les ascarides lombricoïdes et contre les ténias. MM. Odier et Dunant, de Genève, ont particulièrement reconnu son efficacité contre les vers de ce dernier genre, et, chaque jour, on l'emploie avec succès dans les hôpitaux de Paris, après que les autres prétendus anthelminthiques ont échoué.

On peut administrer cette huile, depuis trente-deux jusqu'à cent trente grammes (une à quatre onces) et au delà. Pour plus de sûreté, on la fait prendre à la dose de demi-once, chez les adultes, et d'un ou deux gros, chez les enfans, toutes les demi-heures ou toutes les heures, jusqu'à ce qu'elle produise son effet. On peut l'ingérer, soit seule, soit associée avec le sucre ou un sirop, avec le suc de citron ou toute autre substance aromatique agréable. Souvent on l'unit avec un quart ou la moitié de son poids de jaune d'œuf ou de gomme arabique, et on en fait une émulsion que l'on édulcore et aromatise convenablement. On peut l'administrer en lavement, et même en onctions sur le ventre.

Loin d'être âcres et vénéneuses, ainsi que certains auteurs l'ont trop légèrement avancé, les feuilles de ricin paraissent jouir de qualités exclusivement émollientes, relâchantes et adoucissantes. Lorsqu'elles sont fraîches ou légèrement fanées, on les applique quelquefois sur les articulations, pour calmer les douleurs atroces de l'arthritisme et de la podagre; appliquées sur la tête, on leur a attribué la guérison de la migraine, et, sur le ventre, la cessation des coliques, qui, probablement, devaient leur disparition à d'autres causes. Pilées et réduites en cataplasmes, on les applique sur les yeux, dans l'ophtalmie, et, sur différentes parties du corps, con-

RICIN.

tre les panaris, les bubons et autres inflammations locales. En macération dans le vinaigre, on leur a en outre attribué, contre la gale, la teigne, les dartres et autres affections chroniques de la peau, une efficacité qui aurait besoin d'être confirmée par l'expérience clinique.

L'huile de ricin est employée, dans certaines contrées, avec avantage, pour éclairer. Si elle était préparée avec le soin convenable, on pourrait également l'employer aux usages culinaires. Les habitants de Java et de Malacca en font une espèce de vernis dont ils enduisent les vaisseaux.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur mâle de grandeur naturelle. — 2. Paquet d'étamines soudées en un faisceau. — 3. Anthère. — 4. Anthère coupé en travers. — 5. Fleur femelle. — 6. Fruit mûr. — 7. Le même coupé horizontalement. — 8. L'une des trois coques détachées. — 9. Graine surmontée d'un caroncule. — 10. La même coupée verticalement, pour faire voir que l'embryon est au milieu d'un périsperme.



Carpus Punc.

Lambert. Sculp.

RIZ.

a. l.

CCXCIX.

RIZ.

Grec.....	ορυζα, Dioscorides.
Latin.....	ORYZA; Bauhin, Πιναξ, lib. 1, sect. 4; — Tournefort, clas. 15, sect. 3, gen. 4. ORYZA SATIVA; Linné, hexandrie digynie; — Jussieu, clas. 2, ord. 4, famille des graminées.
Italien.....	
Espagnol.....	ARROZ.
Portugais.....	ARROZ.
Français.....	RIZ.
Anglais.....	RICE.
Allemand.....	REISS.
Hollandais.....	RYST.
Danois.....	RIIS.
Suédois.....	RIS.
Polonais.....	RYZ.
Russe.....	PTSCHENO.
Hongrois.....	RISKASA.
Tatare.....	DUGU.
Arménien.....	PRIUSCH.
Arabe.....	ARZ.
Japonais.....	KOME.
Chinois.....	MEU-HO.
Malais.....	PADY.
Cochinchinois.....	LUA.

LE riz, *oryza*, a été mentionné par tous les anciens botanistes sous le nom qu'il porte encore aujourd'hui. Originnaire des Indes Orientales, il s'est répandu rapidement dans tous les pays où il a pu être cultivé. Partout il rivalise avec le froment, qu'il remplace chez les Indiens, dont il est le principal aliment.

Cette intéressante graminée a ses fleurs disposées en une belle panicule : chaque fleur est composée d'une bale calicinale fort petite, à deux valves presque égales, uniflores ; les valves de la corolle sont naviculaires, comprimées latéralement, égales en longueur ; l'extérieure cannelée, anguleuse, terminée par une longue arête ; deux petites écailles à la base de l'ovaire ; six étamines ; deux styles ; les stigmates plumeux, en massue. Les semences sont blan-

RIZ.

ches, obtuses à leurs deux extrémités, marquées de deux stries à chaque face, de consistance cornée. — Les racines sont touffues, fibreuses et capillaires; elles produisent plusieurs chaumes épais, cannelés, cylindriques, glabres, articulés, longs de trois ou quatre pieds. — Les feuilles sont fermes, larges, fort longues, striées, très-glabres, assez semblables à celles de nos roseaux; leur gaine très-longue, cylindrique, finement striée, munie d'une large membrane à son orifice. — Les panicules sont longues, terminales, touffues, un peu serrées; les rachis rudes, comprimés, un peu flexueux; les fleurs blanchâtres; les valves de la corolle persistantes sur les semences, dont la forme et la grosseur varient, comme il arrive à toutes les plantes céréales dont la culture a obtenu un grand nombre de variétés.

Les semences sont les seules parties de cette graminée que la médecine mette en usage. Lorsqu'elles ont été dépouillées de leur enveloppe corticale, elles sont oblongues, obtuses, sillonnées, blanches, sèches, dures, friables sous la dent, inodores et d'une saveur farineuse. Par la décoction, elles donnent à l'eau une couleur blanche, opaque, et une consistance mucilagineuse. De toutes les graines céréales, le riz est, sans contredit, celle qui, sous un volume donné, contient la plus grande quantité de fécule nutritive. M. Vauquelin et M. Braconnot ont en effet prouvé, par des analyses très-exactes, qu'il est presque entièrement composé de matière amidonnée, mais aussi qu'il ne renferme qu'une très-petite quantité de gluten. D'après le dernier de ces chimistes, on en retire 0,85 d'amidon, 0,05 d'eau, et 0,04 de parenchyme. Les six centièmes qui restent sont composés de très-petites fractions de matière végeto-animale, de sucre incristallisable, de matière gommeuse, d'huile et de phosphate de chaux.

Le riz doit les propriétés éminemment nutritives qui le distinguent de toutes les autres semences des graminées, et qui lui assignent le premier rang parmi les substances alimentaires, à la très-grande quantité de matière amidonnée qui entre dans sa composition. Toutefois, associé à l'eau, soit en décoction, soit sous forme de bouillie, il jouit de propriétés médicinales très-manifestes, et agit avec efficacité, à la manière des adoucissants, des émoulliens et des lubrifiants. On en fait des boissons mucilagineuses et tempérantes, dont

RIZ.

l'usage est extrêmement utile dans les hémorrhagies et les inflammations des membranes muqueuses, et surtout dans les catarrhes des bronches, de la vessie, de l'urètre et du vagin. On loue, avec raison, ses bons effets contre les irritations du canal intestinal. Les succès qu'on en obtient, chaque jour, contre la diarrhée et la dysenterie, lui ont acquis une réputation méritée dans le traitement de ces maladies. Ses succès contre les flux de ventre ne sont cependant pas dus, comme on l'a gratuitement avancé, à un principe astringent, qu'on y chercherait en vain, mais bien à ses effets lubrifiants et adoucissans. Sous le double rapport de ses propriétés adoucissantes et analeptiques, le riz a été recommandé en outre, et à juste titre, dans la phthisie pulmonaire, dans la fièvre hectique et dans la plupart des consomptions. Divers observateurs en ont obtenu d'excellens effets dans le traitement du scorbut, où, à cause de ses qualités nutritives, il doit être en effet d'un très-grand secours, surtout lorsqu'on a soin de l'associer aux acides végétaux, au sucre, au lait, aux aromates, selon la nature des symptômes prédominans. Enfin, cette substance pourrait être administrée avec beaucoup d'avantages dans les affections des voies urinaires, et autres maladies, soit aiguës, soit chroniques, où le principal objet est d'étancher la soif par des boissons douces et nourrissantes.

Toutefois, le riz est bien plus important et d'un usage bien plus étendu, par ses usages diététiques que comme médicament. Modifié par la coction dans l'eau, et par diverses préparations, il constitue un aliment analeptique, très-facile à digérer et très-agréable. Il convient à tous les sexes, à tous les âges, à toutes les constitutions, aux forts comme aux faibles, aux sujets sains comme aux convalescens et aux malades, avec cette seule différence, que, pour les hommes forts, il suffit de lui donner un léger degré de coction, à la manière des Orientaux, tandis que, pour les sujets faibles et délicats, il vaut mieux qu'il soit très-cuit ou réduit en bouillie. C'est à tort qu'on lui a reproché de produire la constipation. S'il supprime la diarrhée chez les malades, et s'il rend, dans l'état de santé, les selles plus rares et moins abondantes, cela ne tient point aux vertus styptiques ou astringentes qu'on lui a faussement attribuées, mais bien à ce qu'il apaise, dans le premier cas, l'irritation dont le cours de ventre était la suite, et à ce que, étant composé de matières

RIZ.

assimilables, il est, dans le second cas, absorbé presque entièrement, et ne laisse presque rien pour les matières fécales. Ce n'est pas avec plus de raison qu'on a attribué à son usage la fréquence des cécités qu'on observe, dans l'Inde, parmi les peuples dont il est la nourriture exclusive. Tant de causes puissantes concourent, dans ces contrées brûlantes, à la production de cette maladie, qu'il est souverainement absurde d'en accuser un aliment dont l'excellence et la salubrité se manifestent à tous les yeux, par la bonne santé, la force et la vigueur de tant de peuples, qui, de temps immémorial, en font la base de leur alimentation.

En effet, les Chinois, les Persans, les Arabes, les Turcks, les Égyptiens, les Grecs modernes, et toutes les nations policées ou plus ou moins barbares de l'Asie et de l'Afrique, en font leur nourriture habituelle. Les insulaires de la mer des Indes ne connaissent presque pas d'autre céréale. Il est d'un très-grand usage dans le vaste continent d'Amérique et dans les îles de la mer Atlantique. En Europe même, où il n'est, en général, considéré que comme un aliment accessoire, il sert de nourriture habituelle à plusieurs nations : c'est ainsi que les Piémontais, les habitans de la Lombardie, ceux d'une partie de l'Italie méridionale, du royaume de Valence, en Espagne, et de plusieurs cantons de Portugal, en font la base de leur nourriture. On le mange, cuit à l'eau, avec du sel et des aromates. On le prépare, avec le lait, le beurre, le sucre, le lard ou les jus de viandes. On en fait des bouillies, des pâtes, des crèmes, des gâteaux très-nourrissans et d'excellent goût; on l'associe aux viandes rôties et bouillies; on le cuit avec le fromage, les raisins et toutes sortes de fruits. Enfin, on le réduit en farine, on le pétrit avec l'eau, et on en fait du pain. Ce pain, toutefois, est peu lié, sec, friable, à cause de la petite quantité de gluten du riz, qui ne permet à sa pâte qu'une fermentation et une panification incomplètes.

Le riz se donne, dans les maladies, à la dose de quatre grammes (demi-once), en décoction dans un kilogramme (deux livres) d'eau, et on a soin de l'édulcorer et de l'aromatiser, pour en rendre la boisson plus agréable. On peut le donner, sous forme de gelée ou de crème, à la dose de plusieurs onces par jour. Les Chinois en préparent, sous le nom de *samsec*, et les Japonais sous celui de *sakki*, une liqueur spiritueuse d'une odeur infecte, mais très en usage dans

RIZ.

ces contrées. A Java et à Malacca, on le distille avec le sucre et les noix de coco, pour en obtenir l'*arack*, liqueur alcoolique très-enivrante et très-recherchée en Orient.

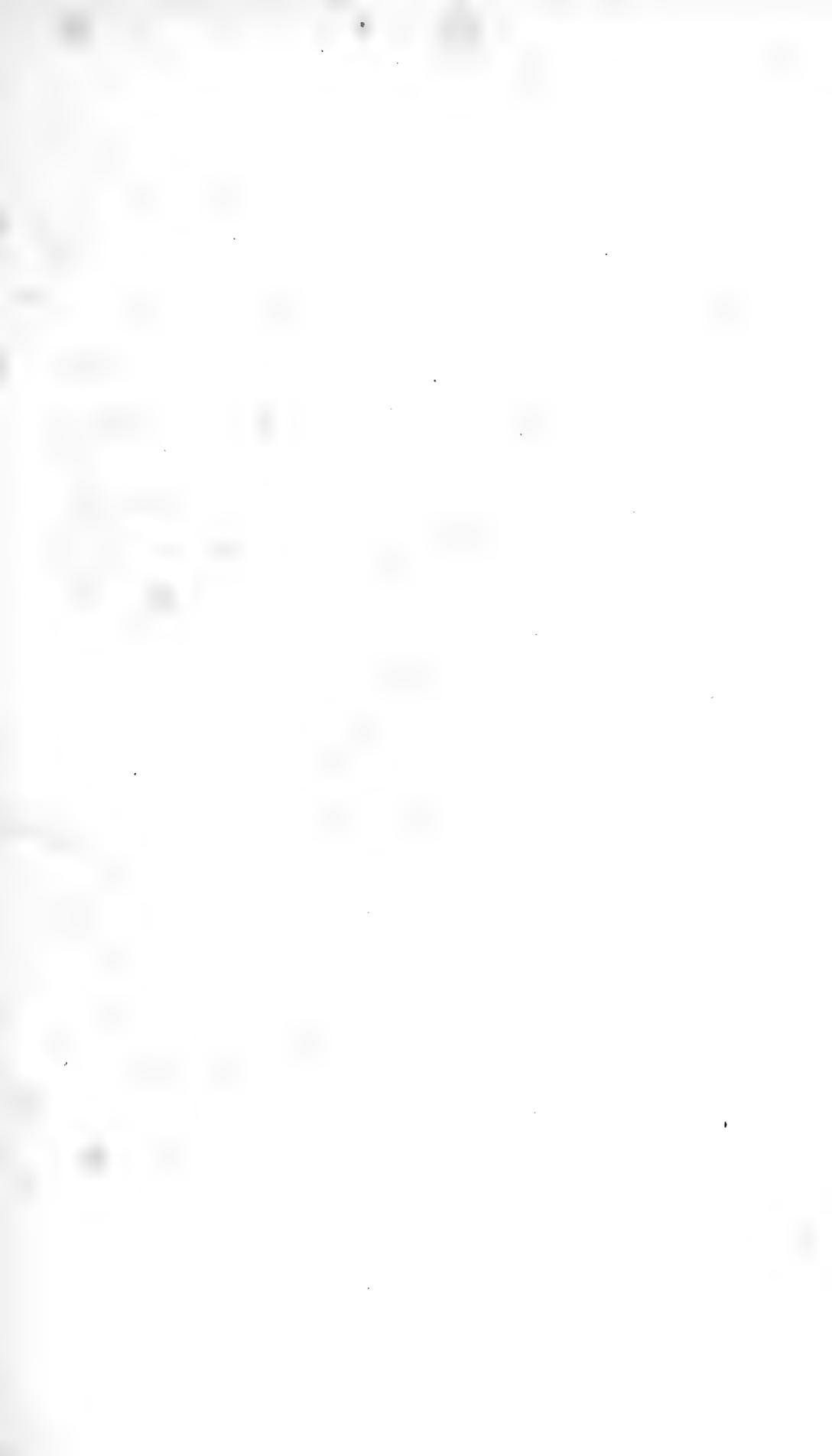
La plante qui fournit le riz offre deux variétés remarquables. L'une croît sans eau dans les terrains secs et sur les montagnes de la Cochinchine et de plusieurs autres contrées; l'autre exige nécessairement des terres humides et submergées. Cette dernière, qui est la plus répandue, et malheureusement la seule cultivée en Europe, est aussi la cause de l'insalubrité des rizières et de la dépopulation des pays où elles sont établies. Comme les terres où on cultive le riz sont submergées pendant la plus grande partie de l'année, lorsque les eaux s'écoulent, la grande quantité de matières animales et végétales qu'elles laissent à découvert, répandent, dans l'atmosphère, en se putréfiant, des émanations tellement délétères, qu'il est impossible d'échapper à leur redoutable influence. Les peuples qui se livrent à cette culture sont pâles, flasques, décharnés, leucophlegmatiques, sans cesse en proie aux fièvres intermittentes, aux lésions organiques des viscères, au scorbut, aux hydropisies, et meurent presque tous à la fleur de l'âge, avec tous les attributs de la cachexie. On y voit rarement des hommes au delà de quarante ans; la mortalité y est telle, et les générations y passent si rapidement, que les pays au riz seraient bientôt dépeuplés, si les habitans des contrées plus saines, attirés par le gain certain attaché à cette insalubre culture, ne venaient chaque année remplacer ceux qui y ont trouvé leur tombeau. Les émanations pernicieuses des rizières s'étendent même, quelquefois, à de grandes distances, où elles occasionent des épidémies meurtrières; ce qui a obligé les gouvernemens éclairés à leur assigner, à une certaine distance des villes, des limites au delà desquelles il n'est pas permis d'en établir. Si la voix de l'humanité outragée peut se faire entendre quelque jour de ceux qui ont entre les mains les destinés des peuples, il faut espérer qu'on abolira complètement les rizières, et qu'on remplacera la pernicieuse culture de la variété aquatique du riz, par celle qui croît sur les parties les plus arides et les plus froides de la Cochinchine, et qui réussirait très-bien dans nos contrées. Cependant, avant que ce vœu se réalise, combien de victimes auront été dévorées par le fléau dévastateur des rizières, et combien de générations d'hommes laborieux auront été sacrifiées

RIZ.

aux avantages inappréciables que cet aliment procure à presque toutes les nations du globe!

Les tresses délicates dont se composent ces élégans chapeaux de paille dont les femmes d'Europe ornent leur tête, sont construites avec la paille de riz.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière, grossie. — 2. Graine.





Turpin Pl.

Lambert Sculp.

ROMARIN .

a. 11

ROMARIN.

Grec.....	ῬΩΜΑΡΙΝΟΣ, Dioscorides, Galien.
Latin.....	ROSMARINUS SPONTANEUS, <i>latiore folio</i> ; Bauhin, Πινναξ, lib. 6, sect. 3; — Tournefort, clas. 4, sect. 3, gen. 6. ROSMARINUS OFFICINALIS; Linné, <i>diandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 8, ord. 6, <i>famille des labiées</i> .
Italien.....	ROSMARINO; ROMERINO.
Espagnol.....	ROMERO.
Portugais.....	ROSMARINHO.
Français.....	ROMARIN.
Anglais.....	ROSEMARY.
Allemand.....	ROSMARIN.
Hollandais.....	ROSMARYN.
Danois.....	ROSMARYN.
Suédois.....	ROSMARIN.
Arabe.....	KLUL.
Chinois.....	YONG-TSAO.

Le romarin croît en abondance sur les rochers des contrées méridionales de l'Europe, dans la Grèce, le Levant, la Barbarie, etc. Les anciens l'ont aussi nommé *herbe aux couronnes*, probablement parce qu'il entrait dans la composition des bouquets, s'entrelaçait dans les couronnes avec le myrte et le laurier : on le trouve cité fréquemment dans presque toutes les vieilles chansons érotiques, dans les *fabliaux* et les *tensoni* des troubadours. Son arôme, en exaltant le cerveau, favorisait l'enthousiasme, et ajoutait à l'ivresse des fêtes de l'amour.

Le caractère essentiel du romarin consiste dans un calice à deux lèvres, comprimé à son sommet, nu à son orifice pendant la maturation ; la lèvre supérieure est entière, l'inférieure à deux lobes ; la corolle labiée ; deux étamines ; les filamens arqués, munis d'une seule dent ; un style ; un stigmate simple ; quatre semences nues au fond du calice.

Cet arbrisseau s'élève sur une tige droite, rameuse, à la hauteur de trois à quatre pieds et plus : ses rameaux sont grêles, allongés, d'une couleur cendrée. — Les feuilles sont sessiles, opposées, un peu

ROMARIN.

dures, étroites, linéaires, vertes en dessus, blanchâtres en dessous, et un peu roulées à leurs bords; dans les individus sauvages, elles sont un peu plus larges, vertes à leurs deux faces, à peine repliées sur leurs bords. — Les fleurs sont disposées en petites grappes touffues, axillaires, opposées; leur pédoncule est pubescent, muni de petites bractées tomenteuses et caduques. — Leur calice est légèrement pubescent; la corolle d'un bleu pâle ou blanche, avec des pointes bleuâtres; son tube plus long que le calice; le limbe à deux lèvres; l'inférieure réfléchie, à trois lobes inégaux; celui du milieu plus grand et concave.

Le romarin est très-connu et dès long-temps célèbre par l'odeur fragrante, aromatique, très-agréable qu'il exhale, soit dans l'état frais, soit dans l'état de dessiccation. Sa saveur est chaude, aromatique, et un peu amère. Cette dernière qualité paraît être due au principe gomme-résineux qu'il renferme, tandis que son arôme paraît tenir, en grande partie, à l'huile volatile limpide et très-odorante qu'on en retire par la distillation. Il contient, en outre, du camphre, et même en plus grande quantité que la plupart des autres labiées; Neumann, Léwis et Cartheuser en ont obtenu un extrait alcoolique : le premier essentiellement amer, et le second aromatique.

Cette plante, qui figure avec honneur parmi les médicamens aromatiques indigènes, est essentiellement tonique et excitante. Lorsqu'on l'ingère, elle fait éprouver un léger sentiment de chaleur à l'estomac, et y exerce une excitation prompte et vive, qui se transmet bientôt aux différens appareils de l'économie animale, surtout au système nerveux, et active consécutivement toutes les fonctions organiques. Aussi, elle augmente l'action du cœur et accélère la circulation; elle sollicite celle des vaisseaux exhalans, cutanés, bronchiques, utérins, et provoque la transpiration ou la sueur, les exhalations pulmonaires et l'écoulement des menstrues; selon que son action est plus spécialement dirigée sur le cœur, sur la peau, sur les bronches et sur l'utérus. C'est ainsi qu'on peut se rendre raison des propriétés céphalique, nervine, cordiale, diaphorétique, béchique, emménagogue, etc., dont elle a été décorée, et dont elle jouit réellement dans certains cas d'atonie et de débilité. Mais il ne faut pas oublier que tous ces effets secondaires, aussi bien que les

ROMARIN.

propriétés échauffante, apéritive, incisive, résolutive, qu'on lui a libéralement accordées sous l'empire des théories mécaniques, dépendent nécessairement de son action tonique, et de l'excitation qu'elle exerce sur nos organes. On ne doit donc point en faire usage dans les maladies inflammatoires, ni dans celles qui sont accompagnées de chaleur, de soif, de sècheresse à la peau, ou d'un état général d'irritation. Mais elle peut être très-utile dans les affections accompagnées de débilité, où il faut mettre en jeu l'action de certains organes et activer la circulation.

Comme nervine et céphalique, elle a été spécialement recommandée contre les vertiges, la syncope, l'asphyxie, l'hystérie, la paralysie, l'asthme humide, et contre les accès de certaines fièvres intermittentes. En raison de ses vertus tonique et stomachique, elle a été singulièrement vantée contre la dyspepsie idiopathique, la chlorose et l'hypocondrie. Comme cordiale, on l'a vantée dans l'asphyxie et les défaillances. C'est à ses effets diaphorétiques qu'elle est redevable des succès qu'on lui attribue dans les catarrhes chroniques, et autres affections des membranes muqueuses, qui sont liées, comme on sait, par une si étroite sympathie avec la peau. Si, comme le prétend Welsch, elle a été utile contre la diarrhée, et si, comme Schultz l'a expérimenté, elle a été employée avec avantage dans la leucorrhée, on ne peut attribuer ces succès qu'à la dérivation salutaire qu'elle aura opérée sur la peau, en déterminant la transpiration. Enfin, les avantages qu'on lui attribue, comme emménagogue, s'expliquent très-bien par l'utile excitation qu'elle opère sur l'utérus lorsque la suppression menstruelle est due au défaut d'action de cet organe.

A l'extérieur, on applique le romarin ou ses produits, comme résolatif, sur les tumeurs froides, sur les engorgemens pâteux et indolens, et sur les ecchymoses exemptes de douleurs. Heister a obtenu surtout de très-bons effets de son application topique sur des tumeurs scrofuleuses du cou. D'autres auteurs l'ont employé en sachets contre l'œdème; et l'on conçoit que, dans tous ces cas, il a pu être utile, sous différentes formes, pour augmenter l'absorption et favoriser la résorption des fluides épanchés.

Le romarin est ordinairement administré, en infusion théiforme, convenablement édulcorée; son huile peut être ingérée à la dose d'une à six gouttes dans du sucre, un jaune d'œuf, ou toute autre

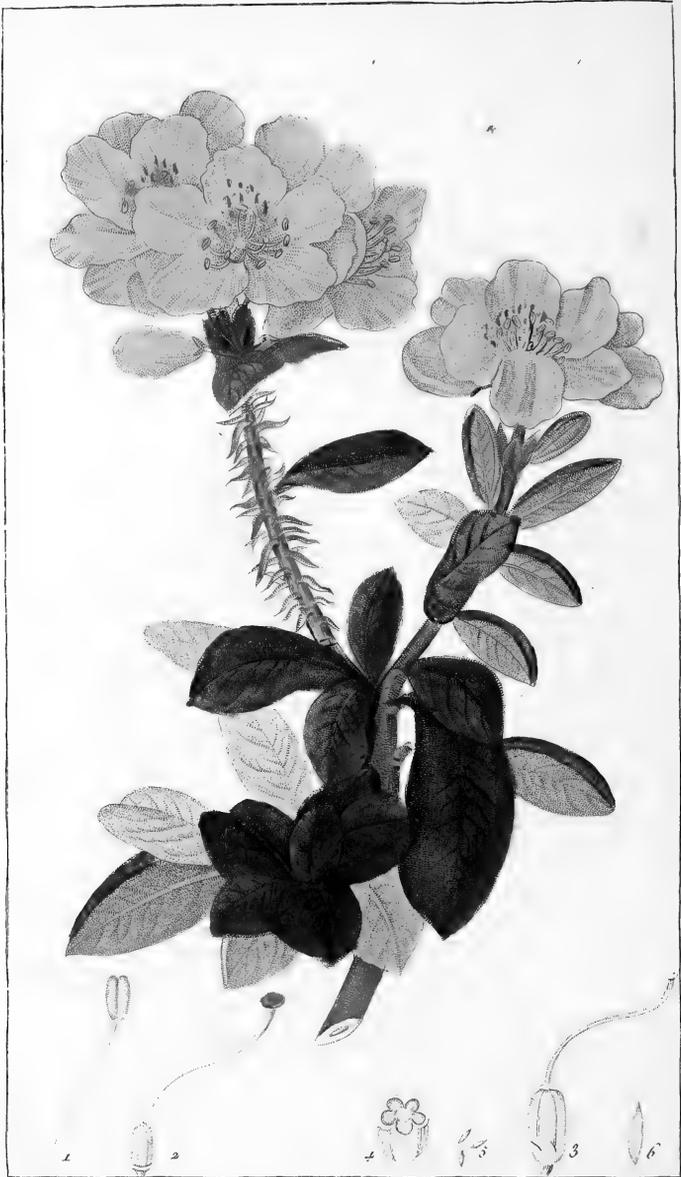
ROMARIN.

substance appropriée. A l'extérieur, on l'applique en sachets qu'on laisse à demeure sur les parties affectées, ou en infusion, sous forme de fomentations et d'embrocations fréquemment renouvelées. On administre aussi son huile essentielle, en onctions, après l'avoir incorporée dans une huile grasse. Le miel *anthosantum*, jadis très-célèbre, et aujourd'hui oublié, s'obtient par la macération des feuilles et des fleurs de romarin dans le miel. En l'associant avec le sucre, on en prépare une conserve qui est très-peu usitée. Cette plante, enfin, est un des principaux ingrédients de l'eau céphalique de *Boecler*, et de la fameuse *eau de la reine de Hongrie*, laquelle était préparée par cette reine elle-même, qui prétendait en avoir reçu la formule d'un ange.

Le romarin sert à aromatiser le riz en Italie, et les jambons parmi nous. Les habitans du midi de l'Europe l'emploient en outre comme assaisonnement dans plusieurs circonstances. Il est d'un grand usage, dans l'art du parfumeur, pour la préparation de divers cosmétiques. Il donne, dit-on, un excellent goût à la chair des moutons qui le broutent. Les anciens en composaient des couronnes, dont ils ornaient leur tête dans les cérémonies religieuses. Il est d'usage, dans certains pays, de placer une branche de cette plante aromatique dans la main des morts avant de les ensevelir.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière. — 2. Calice. — 3. Corolle ouverte. — 4. Pistil. — 5. Une graine.





Turpin Del.

Lambert Sculp.

ROSACE.

a. l. l.

ROSAGE.

	} RHODODENDRON CHRYSANTHUM, Pallas.
Latin.	
Français.	ROSAGE.
Allemand.	GICHTNOSE; SIBIRISCHE SCHNCRROSE.
Russe.	SCHABINA TRAWA.
Anglais.	SCHAI.

IL croît sur les hauteurs des Alpes, et dans les montagnes des Pyrénées, plusieurs belles espèces de *rhododendron*, qui rivalisent aujourd'hui, dans nos jardins, avec les lauriers roses, surtout quelques-unes qui nous viennent du Levant et de l'Amérique Septentrionale; mais celle dont il s'agit ici est différente: elle a été découverte par Pallas sur les montagnes les plus froides de la Sibérie.

C'est un arbrisseau bas et rampant, dont les tiges sont chargées de rameaux nombreux et diffus, très-glabres, d'un brun cendré. — Les feuilles sont médiocrement pétiolées, alternes, éparses, plus nombreuses vers l'extrémité des rameaux, ovales-oblongues, ridées, quelquefois rétrécies à leurs deux extrémités, glabres, entières, vertes en dessus, plus pâles et un peu roussâtres en dessous, à nervures réticulées. — Les pédoncules sortent d'un bourgeon latéral; ils supportent des corymbes presque en ombelle, composés de grandes fleurs d'un beau jaune, campanulées, presque en roue. — Le calice est d'une seule pièce, à cinq découpures persistantes; la corolle monopétale; le tube court; le limbe étalé, à cinq lobes arrondis; dix étamines insérées sur le tube de la corolle: un ovaire supérieur, à cinq faces; un style; un stigmate obtus. — Le fruit consiste en une capsule ovale, presque anguleuse, à cinq loges; les semences nombreuses, adhérant à un placenta central, muni de cinq crêtes saillantes dans le milieu des loges.

Cette plante, lorsqu'elle est sèche et en paquets, exhale une odeur

ROSAGE.

légèrement nauséuse. Ses feuilles, dont on fait plus particulièrement usage en médecine, sont astringentes et amères; à une saveur très-austère, ses jeunes rameaux joignent une certaine âcreté.

L'eau s'empare de toutes les propriétés actives du rosage, soit par la décoction, soit par l'infusion long-temps prolongée : de sorte que la décoction aqueuse de cette plante est astringente, amère et âcre, et précipite en noir par le sulfate de fer.

Introduite dans la matière médicale par les médecins russes, cette espèce de *rhododendron* est encore très-peu usitée en Europe, où l'on ne connaît guère ses propriétés que par ce que rapportent de son action les voyageurs qui ont parcouru la Russie et la Sibérie, et particulièrement par ce qu'en ont dit Gmelin et Pallas.

Au rapport de ce dernier, il paraît que les cerfs la broutent impunément. Les habitans du nord de la Russie se servent même avec avantage de l'infusion légère de ses feuilles en guise de thé; mais il paraît qu'elle n'a pas la même innocuité pour tous les hommes, ni pour toutes les espèces d'animaux. Son action varie, en effet, selon le sol qui lui a donné naissance, selon l'époque à laquelle elle a été récoltée, selon les parties qu'on en emploie, selon l'habitude et le degré de susceptibilité des individus qui en font usage; souvent même elle est douée de qualités très-vénéneuses.

Murray rapporte qu'un chevreau, après avoir mangé quelques feuilles de rosage, commença à trépigner, à donner de la tête contre terre; sa démarche devint chancelante; il tomba enfin sur les genoux, et cet état ayant disparu au bout de quatre heures, il ne voulut plus en manger. Chez l'homme, son infusion concentrée, ainsi que sa décoction, produit une légère ivresse, une chaleur vive, la suspension des fonctions de l'entendement, une foule d'anomalies nerveuses, et autres phénomènes variés : ainsi, tantôt elle provoque le vomissement, tantôt elle produit des évacuations alvines. Dans quelques cas, il en est résulté une abondante sécrétion d'urine, des sueurs, ou l'écoulement des larmes; très-souvent elle a donné lieu à l'obscurcissement de la vue, à l'ardeur et à la constriction de l'œsophage, à la dyspnée et à l'oppression de poitrine; dans certains cas, le prurit des yeux, du nez ou de quelque autre partie du corps, des douleurs dans les membres, des fourmillemens, un sentiment de brûlure ou de piqure dans différentes régions, ou même un état de

ROSAGE.

torpeur en ont été les résultats. Enfin, on lui a vu produire des convulsions et des exanthèmes. Or, de semblables effets, résultant, d'une part, de l'excitation des organes sécréteurs, et, d'une autre part, d'une influence vénéneuse spéciale sur le système nerveux, tendent à manifester dans cette plante des propriétés excitantes qui paraissent résider dans ses principes amer et astringent, et une âcreté particulière dont le principe n'a point encore été déterminé par l'analyse, mais qui semblerait rapprocher le rosage de la plupart des poisons âcres. M. Orfila signale même le décoctum de ce *rhododendron*, comme susceptible d'enflammer les tissus, et par conséquent comme très-vénéneux. Divers auteurs lui attribuent, en outre, une propriété narcotique; mais elle aurait besoin d'y être mieux constatée qu'elle ne l'a encore été.

A l'extérieur, on a fait usage de cette plante contre l'odontalgie et dans le traitement local de certains ulcères qui étaient probablement de nature atonique. En Sibérie, on s'en est servi comme errhin, sous forme pulvérulente, dans la céphalalgie et dans le catarrhe pituitaire, où il est difficile de croire qu'un semblable irritant puisse avoir beaucoup de succès. Elle a été quelquefois appliquée en aspersions sur la peau et sur le cuir chevelu, contre les poux.

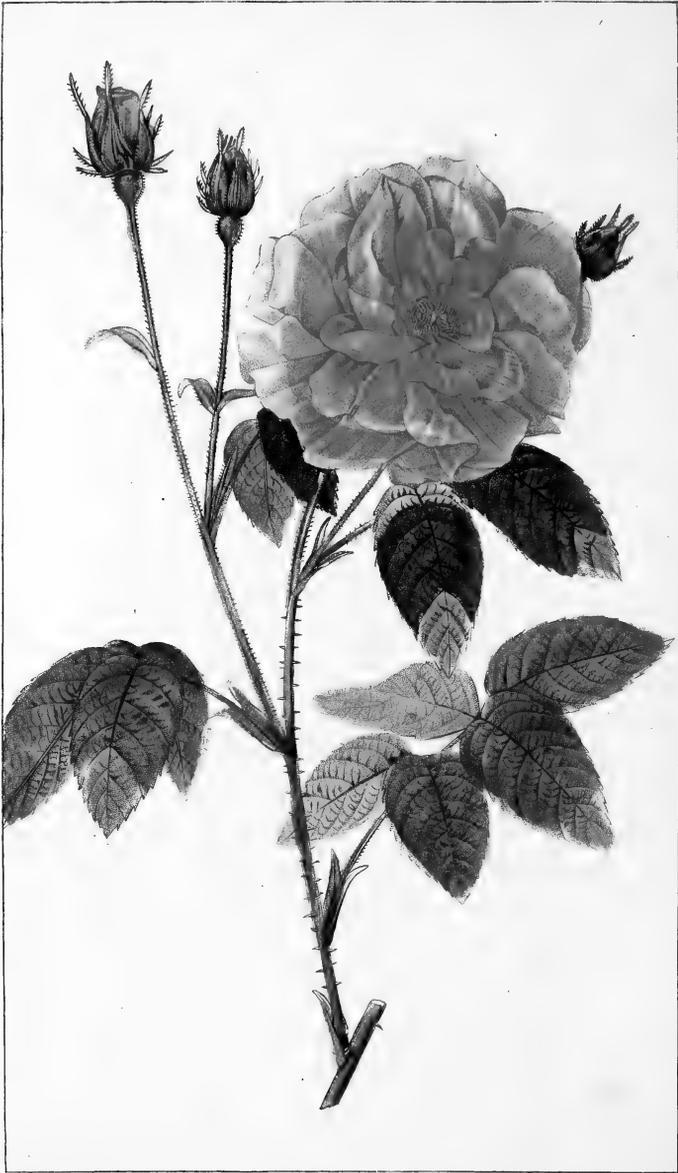
A l'intérieur, on a particulièrement annoncé ses succès contre les douleurs arthritiques et rhumatismales, dans des circonstances, sans doute, où ces affections étaient exemptes d'excitation générale et de symptômes inflammatoires. On trouve, dans Murray, qu'elle a été administrée avec avantage dans un cas d'ischialgie. Différens succès lui sont attribués contre la maladie vénérienne, la paralysie, et plusieurs autres affections chroniques de la famille des névroses. Cependant, le rosage n'a été jusqu'à présent employé que par un trop petit nombre de médecins, et les cas dans lesquels on en a fait usage sont trop peu nombreux, pour qu'on puisse généraliser les avantages qu'on paraît en avoir obtenus: de sorte que, en attendant que les expériences et les observations cliniques aient fixé les idées des praticiens sur la nature des effets consécutifs qu'on peut attendre d'un semblable médicament dans les maladies, il est prudent de ne l'administrer qu'avec une grande circonspection.

On pourrait le donner en poudre à la dose de quelques grains, en suspension dans un liquide ou sous forme pilulaire, avec l'attention

ROSAGE.

d'en augmenter la dose successivement et jour par jour, à mesure qu'on en observerait les effets. En infusion dans le vin ou dans l'eau, et en décoction dans ce dernier liquide, elle pourrait être administrée d'un scrupule à un gros dans quatre onces de liquide, une ou plusieurs fois le jour; mais comme ses effets sont très-variables et peu connus, et qu'il est susceptible de produire des accidens graves, on doit porter la plus grande attention à son mode d'administration.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Étamine. — 2. Pistil. — 3. Fruit. — 4. Fruit coupé horizontalement. — 5. Graines de grandeur naturelle. — 6. Graine grossie.



Turpin Del.

Lambert F. Sculp.

ROSE.

a. l. l.

ROSE.

Grec.....	ροδον.	
		ROSA RUBRA MULTIPLEX; Bauhin, Πινελξ, lib. 12, sect. 4; — Tournefort, clas. 21, sect. 8, gen. 7. ROSA GALICA, <i>germinibus ovatis pedunculisque hispidis, caule petiolisque hispido-aculeatis</i> ; Linné, <i>icosandrie polygynie</i> ; — Jusseu, clas. 14, ord. 10, <i>famille des rosacées</i> .
Latin.....		
Italien.....	ROSA.	
Espagnol.....	ROSA.	
Portugais.....	ROSA.	
Français.....	ROSE; ROSE DE PROVINS.	
Anglais.....	ROSE.	
Allemand.....	ROSE.	
Hollandais.....	ROOS.	
Danois.....	ROSE.	
Suédois.....	ROS.	
Polonais.....	ROZA.	
Russe.....	ROSA.	

LA rose, une des plus brillantes productions du règne végétal, a été chantée, par les poètes de tous les âges, comme la reine des fleurs; célébrée chez toutes les nations, comme l'emblème de la beauté, dans le premier éclat de sa fraîcheur. Tout ce qu'on peut imaginer de plus parfait dans les formes, de plus suave dans les odeurs, de plus séduisant dans les couleurs, se trouve réuni dans la rose.

La rose a fourni de nombreuses et de très-belles variétés; mais, sous ce luxe de beauté, disparaissent les caractères du genre, et ces précieux attributs qui assurent la reproduction de l'espèce : ils ne se trouvent que dans la rose simple et modeste des champs, dans laquelle on distingue un calice ovale ou sphérique, rétréci à son orifice, et divisé en cinq découpures concaves, puis allongées, lancéolées, dont deux ou trois sont munies à leurs bords d'appendices foliacés, en forme d'aile; cinq pétales en cœur, insérés à l'orifice du calice, ainsi que les nombreuses étamines; des ovaires nombreux renfermés dans le calice, surmontés par autant de styles rappro-

ROSE.

chés, dans quelques espèces, en une colonne cylindrique. Après sa fécondation, le calice s'agrandit, devient un péricarpe charnu ; une forte baie couronnée par les divisions du limbe, renfermant des semences hispides, osseuses, attachées aux parois internes du calice.

Les roses de *Provins* (*rosa gallica*, Lin.) sont fournies par un arbrisseau qui croît naturellement sur les collines boisées et pierreuses dans plusieurs contrées de la France, en Auvergne, aux environs d'Orléans, de Genève, de Turin, etc. — Ses tiges sont rameuses, hautes de trois à quatre pieds, armées d'aiguillons nombreux, un peu crochus, épars, rougeâtres, persistans ou caducs. — Les feuilles sont alternes, pétiolées, ailées, composées de cinq à sept folioles ovales ou un peu arrondies, fermes, glabres, d'un vert foncé en dessus, glauques, blanchâtres et un peu pubescentes en dessous, bordées de dents glanduleuses ; les nervures, les stipules, les pétioles, les pédoncules, et la base des calices chargés de poils glanduleux. — Les fleurs sont solitaires, pédonculées, latérales ou terminales ; les pédoncules allongés, plus ou moins hispides ; le calice ovoïde ; le limbe à cinq découpures alternativement pinnatifides : la corolle grande, d'un rouge pourpre très-foncé, panachée dans quelques variétés ; les pétales légèrement échancrés, un peu crénelés ; les styles libres et un peu velus ; les fruits rouges, ovales, presque glabres.

Les pétales sont les seules parties de cette plante qui soient employées en médecine. On les récolte, avant leur épanouissement, lorsqu'ils sont desséchés, et ils ne jouissent qu'à un faible degré de l'odeur fragrante et suave de la rose, mais ils offrent une saveur styptique et amère très-prononcée. Léwis a observé que leur qualité astringente est beaucoup plus développée lorsque leur dessiccation a été opérée rapidement, à l'aide du feu, que lorsqu'ils sont desséchés lentement. La chimie ne nous a point encore convenablement éclairé sur la nature des principes constituans de la rose rouge. Tout ce qu'on connaît, à ce sujet, se borne à savoir qu'elle contient du mucilage, du tannin soluble dans l'eau froide, et qui donne à son infusion aqueuse la propriété de noircir, quand on y verse du sulfate de fer, et une certaine quantité d'huile volatile, qui jouit à un haut degré de l'odeur suave et délicieuse qui caractérise cette fleur.

ROSE.

Par ses qualités astringente et amère, elle agit comme tonique sur l'appareil digestif, et par suite sur le reste de l'économie animale; et, en vertu de son arôme, elle exerce une excitation vive et instantanée sur le système nerveux. Mais ce dernier effet appartient plus particulièrement à l'huile volatile fragrante qu'on en retire par la distillation, et qui, par cette raison, a été placée au rang des cordiaux, des céphaliques et des antispasmodiques, tandis que les pétales eux-mêmes ont été plus particulièrement décorés des vertus roborantes, apéritives, résolutives, répercussives, etc. Quelques auteurs leur reconnaissent en outre une propriété purgative, résultat de l'excitation qu'ils exercent sur le canal intestinal; Potérius a même expérimenté, plusieurs fois, qu'un gros de ces pétales réduits en poudre, suffit pour procurer trois ou quatre selles. Mais on ne les emploie point parmi nous, sous ce rapport; on y a ordinairement recours pour relever le ton de l'estomac et de l'intestin, et consécutivement celui des poumons et autres organes qui sympathisent avec l'appareil digestif. C'est ainsi qu'on en recommande l'usage dans les catarrhes chroniques, et particulièrement contre les écoulemens des membranes muqueuses. On a surtout préconisé leurs succès contre la leucorrhée et la diarrhée, où on les administre, soit par la bouche, soit en injection. Déjà, du temps d'Avicenne, on avait attribué aux roses rouges une grande efficacité contre la phthisie pulmonaire. D'après quelques faits cités par Valériola, Forestus, Rivière, Buchan, on pourrait croire, en effet, que ces auteurs sont parvenus, au moyen de leur administration long-temps continuée, à suspendre la marche de la phthisie, et même à la guérir. Mais ces observateurs administraient cette substance sous forme de conserve, c'est-à-dire avec une très-grande quantité de sucre, souvent même avec du lait ou des substances mucilagineuses : ils faisaient prendre de très-grandes quantités de ces mélanges, puisqu'ils citent des malades qui en avaient ingéré jusqu'à vingt et trente livres dans le cours de leur traitement. Or, il est évident que les succès qu'on a pu raisonnablement obtenir d'un semblable moyen diététique et analeptique, doivent être attribués, en grande partie, au sucre et aux mucilagineux auxquels, dans ce cas, les roses rouges pourraient être considérées comme servant de simple condiment. On a également préconisé la rose contre les hémorrhagies pulmonaires, utérines et autres, dans

ROSE

un temps où les astringens étaient mal-à-propos regardés comme le spécifique de ces affections. Mais si, comme les physiologistes modernes l'ont prouvé, les hémorrhagies sont le résultat de l'irritation des membranes, il est évident que leurs moyens de guérison doivent être pris bien rarement dans les toniques et les excitans.

Comme cordial et céphalique, ou plutôt pour agir instantanément sur le système nerveux, et par conséquent sur le cœur, on a plus particulièrement recours à l'huile essentielle de roses, connue sous le nom d'*essence de roses*. Les anciens n'ont point ignoré ses effets excitans; Hippocrate en recommandait l'usage dans les maladies de l'utérus, et Galien pour dissiper les inflammations commençantes. Aujourd'hui on ne s'en sert guère que comme adjuvant, dans différentes préparations toniques et stimulantes, dont elle masque, par son arôme délicieux, l'odeur et la saveur désagréables.

Comme topique, on associe quelquefois la poudre des pétales de roses rouges aux différens sternutatoires. On en fait des cataplasmes résolutifs et des sachets toniques qu'on applique avec avantage sur les tumeurs froides et indolentes, sur les engorgemens pâteux et atoniques, pour en favoriser la résolution; ces derniers sont aussi quelquefois employés contre l'œdème des membres, pour solliciter l'absorption de la sérosité épanchée dans le tissu cellulaire. Leur infusion aqueuse ou vineuse est en usage, sous la forme de bains locaux et de fomentations, pour remédier au relâchement de certains organes.

Les roses rouges sont employées intérieurement, en poudre, à la dose de deux à quatre grammes (demi à un gros), ou, en infusion, depuis quatre jusqu'à huit grammes et plus, dans un kilogramme d'eau ou de vin. Son huile volatile ne se donne que par gouttes, soit avec du sucre, soit en oléo-saccharum, soit dans un julep approprié. La dose de leur conserve est de trente-deux à cent cinquante grammes par jour (une à huit onces). Leur sirop se donne ordinairement à la dose de trente-deux ou soixante grammes (environ une ou deux onces). Elles entrent dans une quantité innombrable de médicamens officinaux, et autres préparations pharmaceutiques tombées en oubli, et dont les plus remarquables sont le miel rosat, le sucre rosat, le vinaigre rosat, les teintures alcooliques de roses, plusieurs eaux distillées de roses, soit simples, soit compo-

ROSE

sées; l'électuaire de suc de roses de Myrepsus, l'onguent rosat de Mésué, et le cérat de Galien.

L'eau distillée de roses, et leur huile volatile, sont quelquefois employées par les cuisiniers pour aromatiser certaines préparations culinaires; par les limonadiers, pour la préparation des sorbets, des glaces et des liqueurs. Les confiseurs composent, avec leurs pétales, des tablettes, des pastilles, des conserves et des dragées; les parfumeurs en font un très-grand usage pour la fabrication des pommades, des poudres, des pâtes et autres cosmétiques. Les pharmaciens emploient, chaque jour, leur huile volatile pour aromatiser les médicaments, et pour en masquer l'odeur et la saveur rebutantes.

Le rosier est cultivé avec soin dans tous les jardins. Ses fleurs flattent également nos sens par l'éclat de leur couleur et par la suavité de leur arôme.

ROSENBERGIUS (J.-C.), *Rhodologia*; in-4°. Argentorati, 1628.

KRAUS (RUDOLPHUS-GULIELMUS), *Dissertatio de rosâ*; in-4°. Ienæ, 1732.

HERRMANN (J.), *Dissertatio de rosâ*; in-4°. Argentorati, 1762.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*)







Turpin P.⁶

Lambert Sculp.⁶

ROSEAU-AROMATIQUE.

a. l. l.

ROSEAU AROMATIQUE.

<i>Grec.</i>	ακορος, Dioscorides.
<i>Latin.</i>	ACORUS VERUS, SIVE CALAMUS AROMATICUS OFFICINARUM; Bauhin, <i>Pivaξ</i> , lib. I, sect. 6. ACORUS CALAMUS; Linné, <i>hexandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 2, ord. I, <i>famille des aroïdes</i> .
<i>Italien.</i>	
<i>Espagnol.</i>	ACORO CALAMO.
<i>Portugais.</i>	ACORO CALAMO; CANNA CHEIROSA.
<i>Français.</i>	ROSEAU AROMATIQUE.
<i>Anglais.</i>	SWEET SWEETFLAG; SWEET CANE.
<i>Allemand.</i>	KALMUS.
<i>Hollandais.</i>	KALMUS.
<i>Danois.</i>	KALMUS.
<i>Suédois.</i>	KALMUS.
<i>Arabe.</i>	VAGE.

CETTE singulière plante n'a pas échappé aux regards des premiers observateurs. Elle habite les fossés et le bord des eaux dans plusieurs contrées de la France, dans l'Alsace, la Hollande, la Belgique, le Piémont, etc. — Ses racines sont de la grosseur du doigt, noueuses, traçantes, horizontales, blanches en dedans, et garnies de beaucoup de chevelus; elles répandent une odeur aromatique, ainsi que les feuilles, lorsqu'on les froisse entre les mains. De différens points de la racine s'élèvent des tiges droites, glabres, simples, comprimées, assez semblables aux feuilles. — Celles-ci sont droites, longues, étroites, en forme de lame d'épée, s'engainant par le côté comme celles des iris. — Les tiges se fendent latéralement, presque vers le milieu de leur hauteur; il sort, de cette fente, un chaton en forme d'épi, sessile, assez épais, un peu rétréci vers son sommet, à peu près long de deux pouces, tout couvert de petites fleurs sessiles, très-serrées les unes contre les autres. — Chaque fleur offre un calice, ou une corolle, composé de six pièces courtes, ovales, persistantes; six étamines libres, opposées selon les uns, alternes selon d'autres, avec les divisions du calice; un ovaire supérieur surmonté d'un point court, qui forme le stigmate; point de style. — Le fruit est une cap-

ROSEAU AROMATIQUE.

sule pyramidale, triangulaire, obtuse, sillonnée, à trois loges monospermes.

La racine du roseau aromatique est la seule partie de cette plante que la médecine mette en usage. On en trouve deux variétés dans le commerce. L'une, apportée de la Tartarie et de la Pologne, généralement connue sous le nom d'*acorus verus*, est de la longueur et de la grosseur du doigt, noueuse, cylindrique, un peu aplatie, rousâtre à l'extérieur, et blanchâtre intérieurement; l'autre, désignée sous le nom de *calamus aromaticus*, et qui nous vient du Levant par Marseille, est de la grosseur d'une plume, d'un gris rougeâtre au dehors, et blanche au dedans. Toutes deux exhalent une odeur agréable, et offrent une saveur chaude, amère, âcre et aromatique; une petite quantité d'huile volatile, un extrait aqueux très-aromatique, et un extrait spiritueux, presque inerte, sont les principes qu'on s'est borné à y reconnaître jusqu'à présent.

Par suite de l'action tonique, prompte, intense et instantanée que cette plante exerce sur l'économie animale, elle a été réputée excitante, stomachique, diaphorétique, alexitère, diurétique, incisive, etc.; mais elle ne peut produire ces différens effets secondaires, on le sent très-bien, que lorsque nos organes, exempts d'inflammation et d'irritation, sont dans un état d'atonie et de relâchement. Ainsi elle a été souvent employée dans l'état de débilité gastrique, pour remédier à l'inappétence, aux flatuosités et aux diarrhées muqueuses qui en sont quelquefois la suite. On l'a également administrée contre les vertiges, la céphalalgie, les douleurs hypocondriaques, et autres accidens nerveux, qui tiennent souvent à l'altération des propriétés vitales du canal intestinal. Quelques auteurs ont loué ses bons effets dans la leucorrhée et les catarrhes pulmonaires chroniques; d'autres ont vanté ses succès contre la dysenterie. Mais elle paraît être bien plus utile dans ces phlegmasies, pour exciter secondairement l'action de la peau et augmenter la transpiration, que pour agir directement sur les membranes muqueuses, dont elle ne pourrait qu'augmenter l'irritation. C'est par suite de ses effets diaphorétiques, qu'on en a recommandé l'usage dans les affections exanthématiques, lorsque l'éruption languit par défaut d'action de la peau, comme cela a lieu chez les sujets faibles et cacochymes. Quelques observateurs en ont, en outre, conseillé l'emploi dans les

ROSEAU AROMATIQUE.

lésions de la menstruation chez les femmes lymphatiques et décolorées, où les aromatiques conviennent généralement. On a encore annoncé ses succès contre les fièvres intermittentes accompagnées de débilité, contre les affections vermineuses; et je ne doute pas que, dans beaucoup de cas, elle n'y soit utile; mais je ne pense pas qu'il y ait le moindre avantage à administrer cette racine aromatique, dans les hémorrhagies, quand je réfléchis que les excitans ne peuvent, en général, qu'augmenter l'irritation locale, qui est la cause de ces sortes d'exhalations sanguines.

La racine d'*acorus* peut être ingérée, en substance, à la dose d'un à deux grammes (dix-huit à trente-six grains), et, en infusion, depuis quatre jusqu'à huit grammes (un à deux gros) et au delà, dans un kilogramme d'eau ou de vin. Confite avec le sucre, on la mâche entière et on l'avale ensuite comme un excellent et très-agréable stomachique. Pulvérisée et associée avec une certaine quantité de sirop ou de miel, on en fait des électuaires et des pilules. On en préparait, jadis, une confection, un extrait, et une eau distillée, dont l'usage est tombé en désuétude. Il en est de même de l'élixir de vie de Matthiolo, de l'élixir de Mynsicht, et autres préparations officielles dont elle fait partie.

Cette racine, très-estimée dans l'Inde, y est souvent employée, sous forme de masticatoire, comme un moyen de corriger les effets du mauvais air, et de se préserver des épidémies.

WEDEL (Joannes-Adolphus), *Dissertatio de calamo aromatico*; in-4°. Ienæ, 1718.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite au cinquième de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fruits mûrs.







Turpin Pinast

Lambert J. Sculp^t

RUE .

abl.

RUE.

<i>Grec.</i>	πικραλον, Dioscorides.
<i>Latin.</i>	{ RUTA SILVESTRIS MAJOR; Bauhin, <i>Pinax</i> , lib. 9, sect. 2; — Tournefort, clas. 4, sect. 4, gen. 5. RUTA GRAVEOLENS, <i>foliis decompositis, floribus lateralibus quadrifidis</i> ; Linné, <i>décandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 13, ord. 21, famille des rutacées.
<i>Italien.</i>	RUTA.
<i>Espagnol.</i>	RUDA; ARRUDA.
<i>Portugais.</i>	RUDA; ARRUDA.
<i>Français.</i>	RUE; RUE DES JARDINS.
<i>Anglais.</i>	COMMON RUE.
<i>Allemand.</i>	RAUTE; GARTENRAUTE.
<i>Hollandais.</i>	RUTE.
<i>Danois.</i>	RUDE.
<i>Suédois.</i>	RUTA; VINRUTA.
<i>Polonais.</i>	RUTA.
<i>Russe.</i>	RUTA.

UNE odeur fétide, particulière à cette plante, suffirait presque seule pour nous la faire distinguer; elle forme d'ailleurs un genre très-naturel. Son calice est court, persistant, à quatre ou cinq divisions; quatre ou cinq pétales concaves, rétrécis en onglet; huit ou dix étamines; un ovaire supérieur, portant à sa base huit ou dix pores nectarifères; un style; un stigmate simple; une capsule globuleuse, à quatre ou cinq lobes; autant de loges et de valves, renfermant des semences anguleuses, réniformes.

L'espèce dont il est ici question croît sur les montagnes et dans les lieux stériles des départemens méridionaux de la France, en Espagne, en Italie, etc. Ses tiges sont dures, cylindriques, rameuses, verdâtres ou cendrées, hautes de deux ou trois pieds. — Les feuilles sont alternes, pétiolées, d'un vert glauque, presque deux fois ailées, composées de folioles un peu épaisses, ovales, un peu allongées, obtuses, rétrécies et même un peu décurrentes à leur base, cunéiformes dans les individus cultivés. — Les fleurs sont jaunes, pédonculées, terminales, disposées en corymbe : leur calice glabre; ses découpures

RUE.

obtuses; la fleur supérieure et centrale est ordinairement à cinq parties; les autres n'en ont que quatre. Les capsules sont globuleuses, à quatre ou cinq lobes, qui s'écartent à leur sommet en autant de valves.

Quelques auteurs ont réuni à cette espèce la *rue des montagnes*, distinguée par ses folioles linéaires, très-aiguës, d'un vert blanchâtre; les fleurs plus petites, d'un jaune verdâtre.

La rue est remarquable par l'odeur forte, stimulante et très-désagréable qu'elle exhale, et par une saveur chaude, âcre et très-amère. Ces qualités, toutefois, sont plus prononcées dans la plante sauvage que dans celle qui est cultivée dans nos jardins; elles diminuent également par la dessiccation. L'huile volatile qu'on retire plus abondamment de ses semences que de ses autres parties, est d'une couleur jaunâtre, d'une odeur moins désagréable que celle de la plante elle-même, et se coagule par le froid. Des deux extraits aqueux et spiritueux qu'elle fournit, le premier est beaucoup plus abondant et moins âcre que le second.

Cette plante est tellement stimulante, qu'elle excite une sorte de prurit sur les mains, quand on en broie quelque temps les feuilles. Appliquée à demeure sur la peau, elle l'irrite et y détermine la rubéfaction. Introduite dans l'appareil digestif, elle y exerce une excitation très-prononcée, qui se transmet bientôt au reste de l'économie animale, et donne lieu à divers phénomènes consécutifs, dont la thérapeutique a su tirer parti. A dose un peu forte, elle cause même, suivant Bulliard, une grande agitation, des bâillemens, de la sécheresse dans la bouche, et beaucoup de mal à la gorge. Dans l'antiquité, elle était surtout en honneur comme exerçant une action puissante sur le système nerveux en général, et sur l'utérus en particulier; sous ce rapport, elle était même célèbre du temps de Pythagore. Hippocrate la considérait comme résolutive, diurétique et alexitère. Galien lui supposait une vertu carminative, et la recommandait contre les flatuosités. D'après l'autorité de l'illustre médecin de Pergame, quelques modernes l'ont administrée dans cette affection, et l'ont préconisée contre les coliques. Mais, ainsi que paraît l'avoir observé Simon Pauli, un semblable stimulant ne pourrait qu'augmenter le mal, lorsque les flatuosités et les coliques sont dues à l'irritation de l'intestin, comme cela a lieu le plus souvent.

RUE.

Les succès que divers observateurs attribuent à cette plante, contre les affections vermineuses, et qui lui ont mérité le titre d'anthelminthique, sont bien plus conformes à sa manière d'agir, et doivent engager les praticiens à ne pas négliger un pareil vermifuge. Toutefois, la rue a été spécialement recommandée contre l'épilepsie, l'hystérie, et autres maladies nerveuses; Alexandre de Tralle, Valériola, Boerhaave, et plusieurs autres observateurs, paraissent en avoir obtenu des succès dans ces affections. Elle n'a pas été moins préconisée contre les désordres de la menstruation, et les anciens ainsi que les modernes l'ont très-souvent employée comme un emménagogue puissant. Cependant, ces désordres peuvent tenir à tant de causes variées, et exiger des méthodes de traitement si différentes, qu'on ne peut point, d'après quelques faits heureux, faire une règle générale de son emploi pour leur guérison. Si l'aménorrhée, par exemple, était due à un excès de sensibilité de l'utérus, ou à un état de pléthore, soit générale, soit locale, il est bien évident que l'usage de la rue n'y pourrait être que très-funeste. A l'égard des propriétés antisiphilitiques qui lui ont été attribuées, elles auraient besoin d'être confirmées par de nouvelles observations. Quant aux vertus antivénéneuses et alexipharmiques dont elle a été également décorée, elles doivent être reléguées au rang des fables, avec tout ce qui a été gravement débité sur son efficacité prétendue contre la peste et les maladies dites malignes, dans un temps où une pathologie erronée attribuait ces maladies à des principes occultes et véneux.

A l'extérieur, on applique la rue pilée, comme rubéfiant; on en fait aussi des sinapismes et des épithèmes, qu'on a quelquefois appliqués, avec succès, sur les carpes, contre les fièvres intermittentes. En décoction et en infusion aqueuse, on l'injecte dans les fosses nasales contre l'ozène. On l'introduit dans la bouche, sous forme de gargarisme, dans le traitement des ulcères fétides des gencives. On l'administre en lavement, dans les affections vermineuses, surtout pour expulser les ascarides vermiculaires. On l'emploie, en poudre et en décoction, contre les poux. On pourrait également s'en servir contre la gale. Rosenstein prétend que l'haleine d'un homme sain, qui mâche de la rue, exhalée sur l'œil, guérit l'affaiblissement de la vue, surtout lorsque cet affaiblissement est dû à des lectures

RUE.

trop prolongées. La vapeur qui s'élève de la décoction de cette plante, dirigée sur les yeux, au moyen d'un entonnoir, serait une manière beaucoup plus simple de l'employer, s'il est reconnu, quelque jour, qu'elle soit réellement utile.

A l'intérieur, on peut donner cette plante pulvérisée, depuis un jusqu'à quatre grammes (environ un scrupule à un gros) soit en suspension dans un liquide, soit associée à une suffisante quantité de sirop et de miel, sous forme de pilules ou d'électuaire. On administre plus souvent son infusion théiforme, qui se prépare avec deux ou trois pincées de feuilles sèches, sur un kilogramme d'eau. Son huile volatile ne se donne qu'à la dose de quelques gouttes, avec du sucre ou quelqu'autre préparation convenable. On en composait jadis un extrait, une conserve, un baume de rue, dont l'usage est tombé en désuétude. Le vinaigre de rue, long-temps préconisé comme prophylactique de la peste, des fièvres putrides, etc., a également perdu sa réputation usurpée.

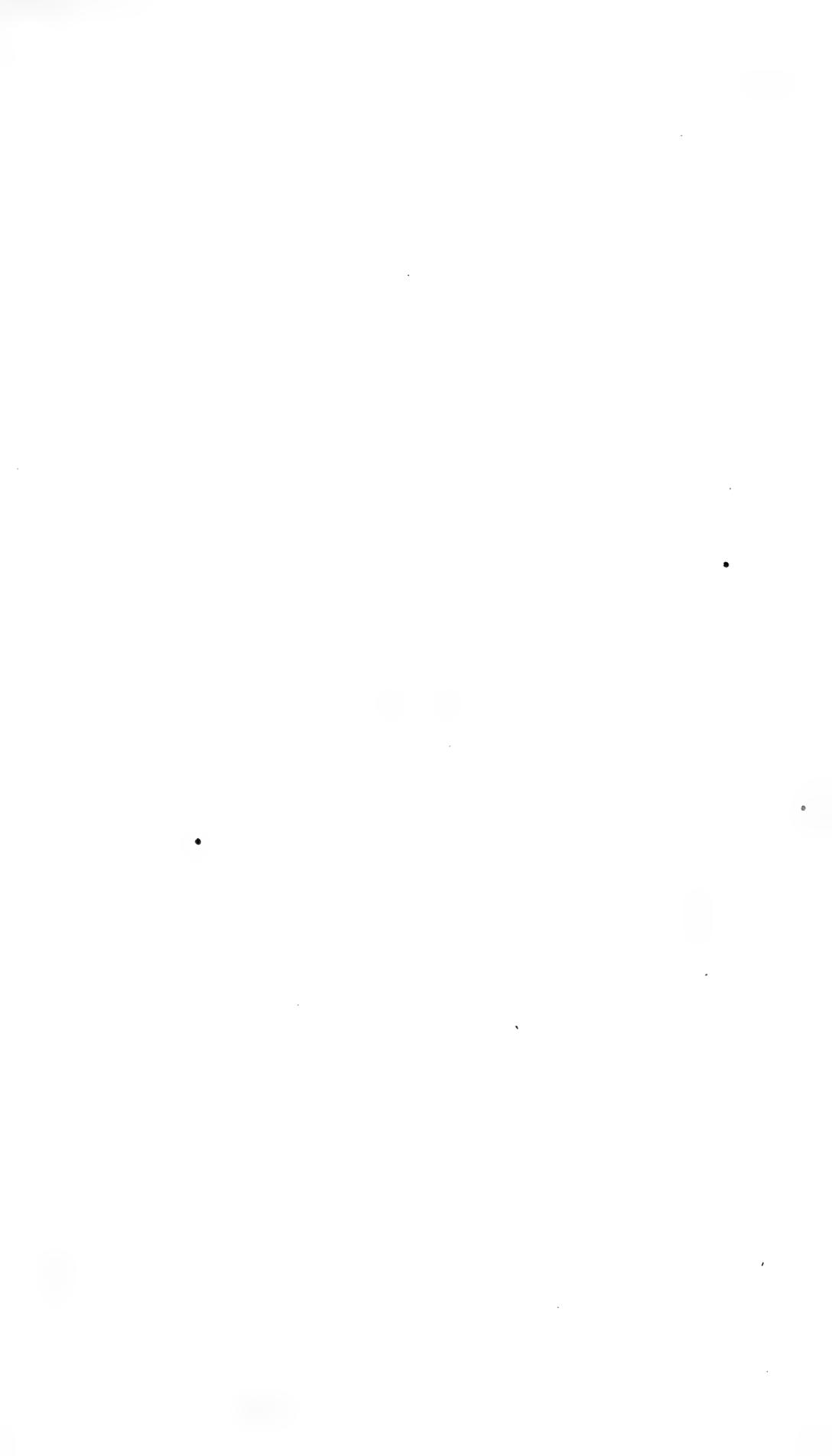
Le fameux antidote de Mithridate, dont Pompée trouva la formule dans la cassette de ce prince, était composé, dit-on, de vingt feuilles de rue contuses, avec deux noix sèches, deux figes et un peu de sel. Quand on se représente le roi de Pont avalant, chaque matin, un semblable mélange, avec la ferme conviction d'être à l'abri de tout empoisonnement pendant le jour, pourrait-on s'empêcher de rire, si l'on ne réfléchissait que l'ignorance et la crédulité figurent honorablement parmi les nobles qualités des héros?

SLEVOGT (Joannes-hadrianus), *Dissertatio de rutâ*; in-4°. Ienæ, 1715.

VATER (Abraham), *Dissertatio de rutâ, ejusque virtutibus*; in-4°. Vitembergæ, 1734.

STENZEL (christianus-godofredus), *Dissertatio de rutâ medicinâ et veneno*; in-4°. Vitembergæ, 1735.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux trois quarts de sa grandeur naturelle.*) 1. Feuille inférieure, au trait. — 2. Fleur grossie, dont on a détaché les pétales. — 3. Fruit entier. — 4. Fruit coupé en travers. — 5. Graine de grandeur naturelle. — 6. Graine grossie.





Turpin Pinx't

Lambert J^s Sculp^t

SABINE.

a. 11.

SABINE.

<i>Grec</i>	βραθος, βαραθρον.
<i>Latin</i>	SABINA FOLIO CUPRESSI; Bauhin, Πιναξ, lib. 12, sect. 5. JUNIPERUS SABINA, foliis oppositis, erectis, decurrentibus, oppositibus pyxidatis; Linné, dioécie monadelphie; — Jussieu, clas. 15, ord. 5, famille des conifères.
<i>Italien</i>	SABINA.
<i>Espagnol</i>	SABINA.
<i>Portugais</i>	SABINA.
<i>Français</i>	SABINE; SAVINIER.
<i>Anglais</i>	SAVIN.
<i>Allemand</i>	SADEBAUM; SAVENBAUM.
<i>Hollandais</i>	SEVENBOOM; SVELBOOM.
<i>Danois</i>	SEVETROEE.
<i>Suédois</i>	SAEFFVENTRAED.

La sabine appartient au même genre que le genévrier, dont il a déjà été fait mention. C'est un fort joli arbrisseau, toujours vert, d'une odeur forte et pénétrante, qui croît naturellement sur les montagnes de nos départemens méridionaux, dans les Alpes, le Levant, l'Italie, etc. On en distingue deux variétés, improprement nommées *sabine mâle* et *sabine femelle*.

La première s'élève à la hauteur de huit à dix pieds, sur un tronc droit, divisé en branches flexibles, ascendantes, très-rameuses, couvertes d'une écorce rude, cendrée, un peu rougeâtre, ainsi que le bois. — Les rameaux sont grêles, très-nombreux, chargés de petites feuilles opposées, serrées contre les tiges, courtes, ovales-aiguës; les supérieures un peu plus lâches. — Les baies sont arrondies, d'un bleu noirâtre, latérales, composées ordinairement de trois semences.

La seconde variété, connue sous le nom de *sabine femelle*, *sabine stérile*, ou *sabine commune*, s'élève beaucoup moins; ses tiges sont moins fortes; ses rameaux plus étalés, très-divisés; les feuilles un peu plus longues, lancéolées, aiguës, moins serrées, surtout les supérieures. Elle fructifie rarement. On en cultive une sous-variété, dont le feuillage est agréablement panaché de blanc et de vert.

SABINE.

Cette plante exhale une odeur forte, fétide, fatigante, et offre une saveur chaude, résineuse, amère, désagréable. On y trouve de la résine, de l'huile volatile, même en assez grande quantité, puisque Hoffman en a retiré environ le cinquième de son poids. Elle fournit, en outre, un extrait aqueux peu odorant, mais piquant et amer; ce qui annonce que ses propriétés actives ne résident pas exclusivement dans son huile volatile, ni dans sa résine.

Des qualités physiques aussi prononcées ont dû fixer, de bonne heure, l'attention des hommes sur cette plante, et lui ont acquis, en effet, une grande réputation, dès le berceau de la médecine. Elle est tellement stimulante, qu'elle enflamme la peau sur laquelle elle reste appliquée pendant quelque temps. Lorsqu'on l'ingère, même à petite dose, l'irritation qu'elle détermine, sur le canal alimentaire, peut se transmettre, plus ou moins énergiquement, aux poumons, à l'utérus ou à d'autres organes, et donner lieu à l'hémoptysie, à des hémorrhagies utérines; quelques observateurs ont même reconnu qu'elle excitait les hémorrhoides. Ces faits ont fait donner à la sabine une place parmi les médicamens les plus actifs et les plus dangereux, et font une loi de ne l'employer qu'avec réserve et beaucoup de circonspection. Deux chiens, auxquels M. Orfila avait fait avaler, à l'un quatre gros, à l'autre six gros de cette plante, sont morts dans l'espace de douze à seize heures, et ont présenté des traces d'inflammation sur l'estomac et au rectum. Deux gros de la même substance ayant été appliqués sur une plaie faite à la partie interne de la cuisse d'un troisième chien, l'animal est mort au bout de vingt-quatre heures, sans manifester aucun symptôme remarquable; mais l'on a trouvé des traces d'inflammation au duodénum et des taches livides sur le rectum.

Cependant l'action de la sabine sur l'utérus ayant fixé depuis très-long-temps l'attention des médecins, elle a été préconisée comme l'emménagogue par excellence. La plupart des auteurs de matière médicale la signalent encore comme un moyen efficace de ramener et de régulariser l'écoulement menstruel, quoique plusieurs observateurs aient remarqué, avec Scopoli, qu'elle ne produisait pas toujours cet effet. Des bonnes femmes, dignes héritières des erreurs médicales des siècles passés, se sont même persuadées qu'il suffit d'en introduire quelques feuilles dans la chaussure des jeunes filles, pour

SABINE.

provoquer chez elles la menstruation. Très-heureusement cette pratique erronée ne peut avoir aucun danger; plutôt à dieu qu'il en fût de même de celles d'une foule de matrones hardies et d'audacieux empiriques, qui ne se font aucun scrupule d'administrer cette plante stimulante, pour les motifs les plus frivoles, et souvent au grand préjudice des malheureuses victimes de leur cupidité et de leur ignorance! La sabine, en effet, peut déterminer, non-seulement l'inflammation, des hémorrhagies redoutables de la matrice, mais elle est encore susceptible de provoquer l'expulsion du fœtus, avec des accidens qui mettent la vie de la mère en très-grand danger.

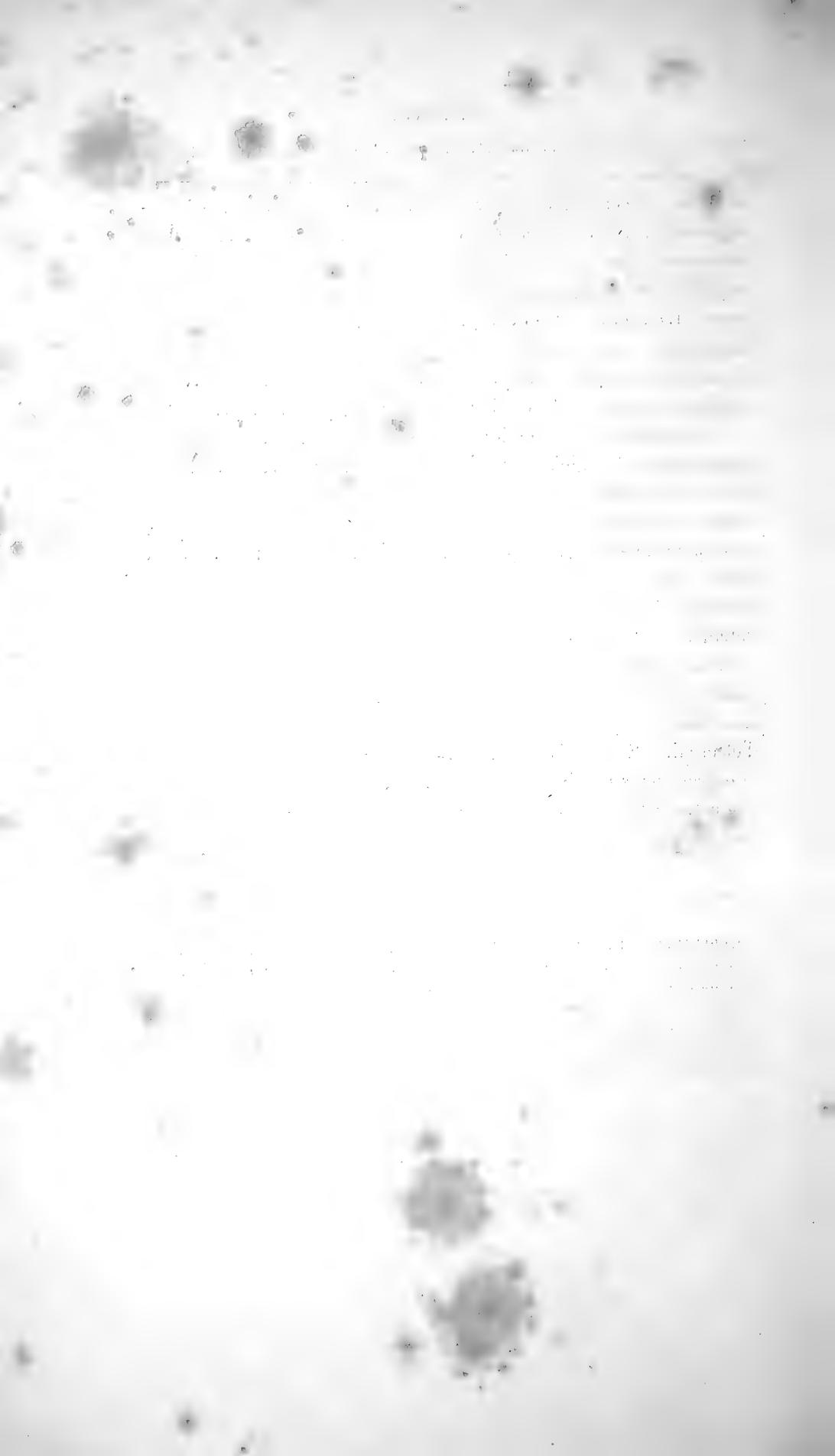
A l'extérieur, sa décoction a été employée en lotions contre la gale et contre les ulcères putrides, fongueux, gangréneux. En poudre, on l'applique, dans quelques cas, sur les dents gâtées, pour calmer l'odontalgie : on en saupoudre aussi quelquefois les os cariés, pour favoriser la séparation des portions osseuses nécrosées. Enfin, on l'a appliquée, comme cathérétique, sur les fongus de la dure-mère, et sur les porreaux vénériens, pour les consumer et les détruire.

Cette plante irritante peut être administrée intérieurement, en poudre, à la dose de deux grammes (demi-gros), soit en suspension dans un liquide, soit associée au miel, et sous forme pilulaire ou d'électuaire. En infusion, on la donne à la dose de quatre grammes (un gros) dans un kilogramme de liquide.

Les maquignons allemands la font avaler à leurs chevaux, pour leur donner du feu et de l'activité.

WEDEL (georgius-wolfgang), *Dissertatio de Sabina*; in-4°. Ienæ, 1707.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (Les deux rameaux figurés dans cette planche, représentés de grandeur naturelle, appartiennent aux deux variétés : l'un marqué A, chargé de fleurs mâles, est la variété B, connue sous les noms de sabine commune, sabine à feuilles de tamarix et sabine stérile; l'autre, marqué B, chargé de fruits, est la sabine à feuilles de cyprès.) — 1. Chaton mâle. — 2. Écaille anthérifère détachée d'un chaton. — 3. Fruit, dont on a enlevé circulairement la moitié de la partie charnue, afin de mettre à découvert les trois osselets. — 4. Osselet isolé.







Turpin P.

Lombert J. sculp.

SAFRAN.

a 11.

SAFRAN.

<i>Grec.</i>	κροκος, Dioscorides.
<i>Latin.</i>	CROCUS SATIVUS; Bauhin, Πρωξ, lib. 2, sect. 2; — Tournefort, cl. 9, sect. 2, gen. 1. CROCUS SATIVUS, <i>spatha univalvi radicali, corolla tubo longissima</i> ; Linné, <i>triandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 3, ord. 8, <i>famille des iris</i> .
<i>Italien.</i>	ZAFFERANO.
<i>Espagnol.</i>	AZAFRAN.
<i>Portugais.</i>	ACAFAO.
<i>Français.</i>	SAFRAN.
<i>Anglais.</i>	SAFFRON.
<i>Allemand.</i>	SAFRAN.
<i>Hollandais.</i>	SAFFRAN.
<i>Danois.</i>	SAFRAN.
<i>Suédois.</i>	SAFFRAN.
<i>Polonais.</i>	SZAFRAN.
<i>Russe.</i>	SCHAFRAN.
<i>Hébraïque.</i>	KARKOM.
<i>Arabe.</i>	ZAHAFARAN.

IL croît en France, ainsi que dans les Alpes, les Pyrénées, l'Espagne et l'Italie, plusieurs espèces de safran, dont les unes fleurissent au printemps, d'autres en automne, qui ont fourni, aux amateurs des jardins, de très-jolies variétés par un mélange agréable de couleurs : mais l'espèce dont il est ici question est originaire de l'Orient; on la cite aussi comme naturel à la Sicile et à quelques autres contrées de l'Italie; Allioni assure même l'avoir rencontrée à Saint-Martin-de-Maurienne. C'est cette même espèce que l'on cultive en grand dans plusieurs départemens de la France, sous le rapport de ces propriétés économiques. Sa culture date du quatorzième siècle. Un gentilhomme, de la famille des Porchaires, passe pour le premier qui en ait distribué les bulbes.

Le caractère du safran consiste dans une spathe membraneuse, d'une seule pièce, tenant lieu de calice, une corolle régulière, longuement tubulée, divisée à son limbe en six divisions profondes, égales; trois étamines insérées sur le tube de la corolle; un ovaire inférieur, surmonté d'un style filiforme, terminé par trois stigmates

SAFRAN.

épais, colorés, roulés en cornet, souvent dentés ou découpés en forme de crête : une capsule ovale, trigone, à trois valves, à trois loges polyspermes.

Dans le safran cultivé, la racine est composée d'une bulbe arrondie, de la grosseur d'une noisette, couverte d'une pellicule brune, sèche, fibreuse; il en sort plusieurs fibres allongées et profondément enfoncées dans la terre. — Une gaine membraneuse enveloppe, à leur partie inférieure, des feuilles nombreuses, toutes radicales, très-étroites, creusées en gouttière, longues de plusieurs pouces, aiguës, traversées par une nervure blanche. — Du centre des feuilles, sort une hampe très-courte, qui supporte une grande fleur, assez semblable à celle du colchique, d'un pourpre clair, munie d'un tube long, très-grêle, évasé en un limbe campanulé, à six divisions ovales, un peu obtuses, beaucoup plus courtes que le tube. — Le style se divise, à son sommet, en trois stigmates d'un rouge orangé, d'une odeur aromatique, plus longs que les étamines, incisés et renflés à leur sommet.

Les stigmates sont les seules parties de cette plante que la médecine mette en usage. Leur couleur est d'un rouge foncé; leur odeur pénétrante, agréable au premier abord, bientôt après fatigante, et leur saveur chaude, aromatique et amère. On en retire une huile volatile très-odorante, une matière extractive rouge, de l'extractif oxygéné jaune, et un principe colorant d'une nature particulière. Ce principe, que MM. Bouillon Lagrange et Vogel ont proposé de nommer *polychroïte*, est détruit par l'action des rayons solaires; même en petite quantité, il donne sa couleur à une grande masse d'eau; il donne de belles nuances bleue et verte lorsqu'on le traite par les acides sulfurique et nitrique. L'eau, le vin, la bière, le vinaigre, se chargent également des parties odorantes, sapides et colorantes du safran. On en obtient ainsi, à l'aide de ces différens menstrues, plusieurs extraits utiles à l'art de guérir.

Les émanations de cette substance agissent avec tant de force, sur le système nerveux, qu'elles occasionent quelquefois des douleurs de tête, des vertiges, le tremblement et une sorte d'ivresse à ceux qui la récoltent; Borel, Schenck, et autres observateurs, rapportent même des cas où elles ont occasioné le coma et la mort, à des individus qui avaient eu l'imprudence de se livrer au sommeil dans

SAFRAN.

des chambres où il y avait beaucoup de safran , et sur des sacs qui en étaient remplis. Ces faits et plusieurs autres phénomènes qui résultent de son action sur l'économie animale lorsqu'on l'ingère , semblent rapprocher sa manière d'agir de celle de l'opium , et justifient , jusqu'à un certain point , les propriétés anodines , hypnotiques , hilarifiantes , antispasmodiques , utérines , diaphorétiques , diurétiques , lactifères , résolutes , etc. , dont ce médicament a été gratifié. Le safran n'était pas moins en honneur chez les anciens que parmi les modernes : Hippocrate l'employait , à l'extérieur , contre les douleurs et les engorgemens de nature arthritique et rhumatismale ; Sérapion l'avait en grande vénération contre les maladies de la poitrine et de l'utérus , et Galien vante ses effets résolutifs. La plupart des auteurs modernes le placent au rang des antispasmodiques les plus puissans , et ont loué , avec plus ou moins d'exagération , ses succès dans les maladies accompagnées de spasme et de douleur , telles que l'hystérie , l'asthme , la coqueluche , les toux chroniques , les vomissemens nerveux et les affections gouteuses. A raison de l'excitation directe qu'il exerce sur les organes sécréteurs , et de la sédation consécutive qu'il paraît opérer sur le système nerveux , le safran a pu être , sans doute , quelquefois utile à la guérison de ces maladies : mais quel succès peut-on raisonnablement en espérer dans la dysenterie , la dysurie , certaines coliques et l'ictère , contre lesquelles il a été préconisé ? Ce médicament a acquis surtout une grande réputation comme emménagogue ; il est même regardé , par quelques auteurs , comme un des plus puissans moyens de provoquer l'écoulement des règles ; et , d'après cette opinion , il figure sans cesse parmi les stimulans qu'on emploie d'une manière banale , et qu'on prodigue sans cesse dans les altérations de la menstruation. On en a également recommandé l'usage pour rappeler les lochies supprimées ; mais , si la suppression de cet écoulement est due à l'inflammation de l'utérus ou du péritoine , ainsi que cela a lieu le plus souvent , une semblable substance ne pourrait qu'y être funeste.

A l'extérieur , on a recommandé l'application du safran , sur les yeux , dans l'ophtalmie et dans l'inflammation des paupières. Comme résolutive , on en a aussi conseillé l'emploi contre les engorgemens froids et indolens , contre les ecchymoses ; on s'en est même servi pour le pansement des ulcères : mais son utilité , dans la plupart de

SAFRAN.

ces cas, est au moins douteuse. On a cru que le safran, appliqué sur l'épigastre, était susceptible d'arrêter les vomissemens spasmodiques, et qu'il pouvait ainsi prévenir le mal de mer. C'est un fait qu'il serait curieux et important de vérifier.

Si l'on rassemble les effets les plus constans et les plus avérés de cette substance sur l'économie animale, on voit que, lorsque le safran est administré intérieurement, il augmente le ton de l'estomac, la chaleur générale et la fréquence du pouls; qu'il rend la transpiration cutanée, la sécrétion urinaire, et quelquefois même celle de plusieurs autres organes, plus abondantes. A haute dose, il peut occasioner la purgation, exciter la gaîté ou produire la somnolence et un sommeil inquiet et fatigant. Enfin, il peut déterminer la céphalalgie, le délire et même la mort. Ce dernier effet, toutefois, ne s'accorde point avec l'expérience d'Alexandre, qui assure en avoir avalé quatre scrupules sans en éprouver le plus léger phénomène appréciable. Après un mûr examen, Cullen semble même douter de l'action qu'on lui attribue. « Les auteurs de matière médicale, dit-il, en ont parlé comme d'un remède fort actif; mais ce qu'ils rapportent de ses effets est évidemment exagéré. Des observations, très-souvent réitérées dans la pratique, ne confirment nullement les opinions qu'on s'est formées du safran. Je l'ai donné, à grandes doses, sans en observer d'effets sensibles; à peine augmente-t-il la fréquence du pouls; et je ne me suis guère aperçu qu'il agisse comme anodin ou antispasmodique. J'ai eu, dans un cas ou deux, quelques raisons de croire qu'il jouissait d'une puissance emménagogue; mais, dans beaucoup d'autres, il a absolument trompé mes espérances, quoique réitéré à fortes doses. » Des résultats aussi différens sur les effets du safran, prouvent, d'une manière évidente, qu'on a singulièrement exagéré ses vertus. Toutefois, ils peuvent tenir, en partie, au pays où cette plante a été cultivée, à l'époque à laquelle on en a fait la récolte, et en partie aux procédés employés pour cueillir et dessécher ses stigmates, et surtout à leur sophistication. Des commerçans avides et infidèles y mêlent souvent différentes substances étrangères, pour en augmenter le poids, et, entre autres, des fibres de viande de bœuf cuite, des étamines de *carthamus tinctorius*, des pétales du *calendula arvensis*, du *cnicus silvestris*. Or, ces différentes circonstances peuvent singulièrement modifier ses propriétés médicinales.

SAFRAN.

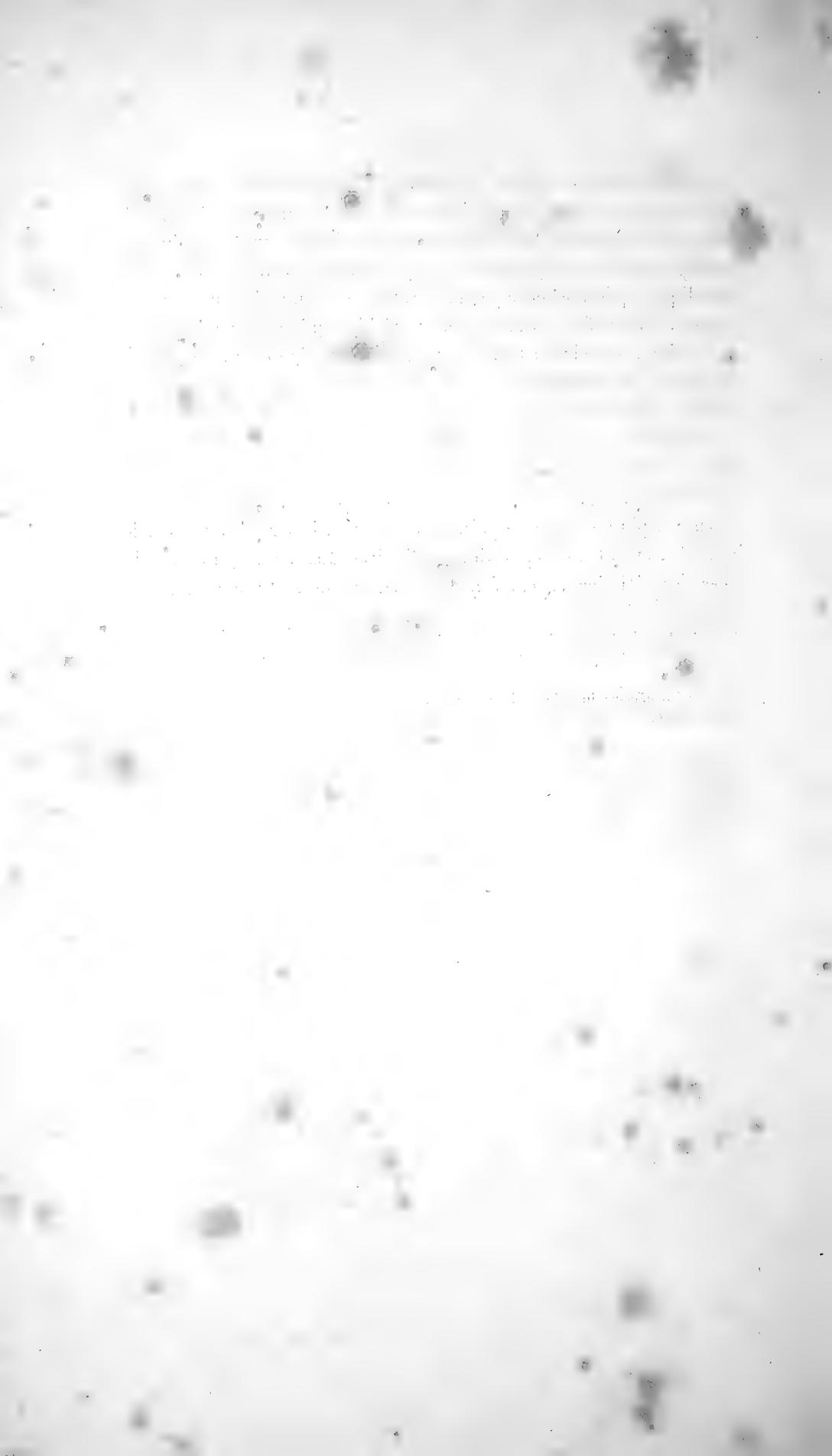
On administre le safran, en poudre, à la dose d'un à deux grammes (environ un scrupule à demi-gros), et, en infusion, à celle de deux à huit grammes. Son extrait se donne depuis vingt-cinq jusqu'à soixante-quinze centigrammes (cinq à quinze grains). Sa teinture alcoolique, qu'on prépare par macération, se donne de vingt à trente gouttes. On en fait un sirop fort agréable, qu'on peut administrer aux enfans, de seize à trente-deux grammes (demi à une once). Il fait partie du laudanum liquide de Sydenham, de l'élixir de propriété, et de beaucoup d'autres préparations pharmaceutiques.

Les anciens employaient le safran comme parfum, dans les temples, au théâtre et dans les festins. De nos jours, il est d'un très-grand usage, surtout dans les pays méridionaux, et notamment en Espagne, pour colorer le pain, les gâteaux, le riz, les sauces, les liqueurs, et autres préparations culinaires. Les confiseurs, les glaciers, les pâtisseries, etc., s'en servent fréquemment pour colorer les produits de leur industrie. Les teinturiers en composent des couleurs de très-bon teint, et les peintres le font entrer dans plusieurs vernis.

HERTODT (JOANNES-FERDINANDUS), *Crocologia*; in-4°. Ienæ, 1671.

RAUCH (G.-A.), *Dissertatio de usu et abusu croci*; in-4°. Viennæ, 1764.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Calice ouvert, étamines et pistil. — 2. Fruit. — 3. Le même coupé horizontalement. — 4. Graine.







Turpin P.

Lambert P. Sculp.

SAGOU.

SAGOU.

Latin.....	} <i>CYCAS CIRCNALIS</i> , <i>frondibus pinnatis circinalibus, foliolis linearibus planis</i> ; Linné, <i>cryptogamie, ordre des fougères</i> ; — Jussieu, clas. 1, ord. 5, <i>famille des cycadées</i> .
Italien.....	
Espagnol.....	SAGU.
Portugais.....	SAGUEIRO.
Français.....	SAGOU.
Anglais.....	SAGO TREE.
Allemand.....	SAGU; SAGUBAUM; SAGUPALME.
Hollandais.....	SAGOBOOM.
Danois.....	SAGUTROEE.
Suédois.....	SAGUTRAD.
Malabar.....	TODDA-PANNA.
Malais.....	COELAT SAGU.
Cochinchinois.....	CAY SAN TUE.

CETTE substance, connue sous le nom de *sagou*, est fournie en plus ou moins grande abondance, par plusieurs espèces de palmiers. On a cru d'abord qu'on la retirait uniquement du *cycas*; mais, d'après les observations de Rhumphius et de voyageurs plus modernes, il est assez prouvé que le sagou du commerce provient aussi du *sagus raphia* (*Encyclop.*, vol. VI, page 393).

Le *cycas*, qui fournit le sagou, croît dans les Indes Orientales. Ordinairement il s'élève peu; son tronc est court, simple, épais, écailleux, couronné par une touffe de belles feuilles: mais, lorsqu'il parvient à la hauteur de quinze ou vingt pieds, ce qui arrive quelquefois, alors son sommet se partage en quelques rameaux courts, et son tronc est chargé de protubérances annulaires. — Les feuilles sont ailées, longues de trois ou quatre pieds, composées de deux rangs de nombreuses folioles planes, étroites, linéaires, très-rapprochées les unes des autres, glabres, sessiles, aiguës, un peu courbées en dehors; leur pétiole armé, à sa partie inférieure, d'un grand nombre de petites épines très-aiguës. — Ses fleurs sont dioïques; les fleurs mâles sont réunies en un chaton terminal, un peu conique, ovale, composé d'écailles charnues, imbriquées, ovales-

SAGOU.

spatulées, terminées par une pointe molle, chargées d'un grand nombre d'anthères à une loge, s'ouvrant en deux valves. Quelquefois ces chatons sont fort gros et prennent l'apparence du fruit de l'ananas. — Les fleurs femelles naissent, entre les feuilles, sur des espèces de lanières coriaces ou de pédoncules aplatis, cotonneux, ensiformes, élargis et pointus à leur sommet, munis de quelques crénelures à leur partie moyenne. Entre chacune de ces crénelures, est situé un ovaire sessile, chargé d'un style court et d'un stigmate simple. — Le fruit consiste en une noix ovoïde, de la grosseur d'une petite orange, d'un jaune rougeâtre à sa maturité, renfermant, sous un brou charnu peu épais, une coque mince, ligneuse, à une seule loge, un peu comprimée, contenant une semence dure, arrondie, munie d'une fossette à sa base.

A l'exemple de plusieurs arbres de la même famille, le tronc de ce palmier renferme une moelle blanche, fongueuse, plus ou moins transparente, de nature farineuse, et qui, par ses qualités éminemment nutritives, est un des dons les plus précieux dont la nature ait gratifié les habitans de l'Asie. La plupart des animaux en sont très-friands; on raconte même que, pour s'en repaître, ils endommagent souvent l'arbre pendant sa vie.

Lorsque les feuilles de ce palmier se couvrent d'une sorte d'efflorescence blanchâtre, ce qui est une preuve, dit-on, que sa moelle a acquis toute la maturité convenable, les Indiens l'obtiennent de la manière suivante : On coupe l'arbre près de sa racine, on le scie en tronçons de six ou sept pieds de longueur, on fend ces tronçons longitudinalement, et on en arrache la moelle en la séparant, autant que possible, de la matière ligneuse. Alors, on écrase cette substance; lorsqu'elle est réduite en poudre grossière, on l'agite fortement dans des vases remplis d'eau; on passe le tout à travers un tamis ou une espèce de filtre. Les matières filandreuses et hétérogènes restent sur le filtre, et sont rejetées; l'eau entraîne avec elle la fécule amilacée; et lorsque celle-ci s'est déposée, par le repos, au fond du liquide, on décante avec précaution, et l'on trouve, au fond des vases, cette fécule pure sous la forme d'une pâte blanche, très-douce au toucher. Les Indiens alors dessèchent cette pâte, et la conservent, sous forme de farine, pour leur usage; ou bien, en la comprimant sur des plaques de terre cuite, percées d'une infinité de petits trous, à travers

SAGOU.

desquels ils l'obligent ainsi de passer, ils lui donnent la forme de grains; lesquels, desséchés au feu, constituent le sagou du commerce.

Cette substance granuleuse amilacée n'a été connue, en Angleterre, que vers l'année 1729. C'est en 1740 qu'elle fut introduite en France, et quelques années après en Allemagne. La forme des grains dont elle se compose, est arrondie ou anguleuse; leur grosseur est à peu près celle du millet; leur couleur est d'un blanc jaunâtre à l'extérieur, et d'un blanc très-pur intérieurement. Le sagou est inodore, d'une saveur farineuse, d'une consistance très-dure, friable, tenace et difficile à pulvériser. L'humidité le morcelle et l'altère promptement, mais il peut se conserver des années entières, sans altération, dans un endroit sec. L'eau chaude le ramollit, le gonfle, et lui donne un certain degré de transparence. Sa décoction offre une consistance mucilagineuse, une saveur douce, et se prend, par le refroidissement, en une masse gélatineuse, tremblante, à la manière de l'amidon.

Le sagou, ainsi associé à l'eau, jouit, à un très-haut degré, des propriétés adoucissantes, émoullientes, lubrifiantes et analeptiques, qui caractérisent toutes les substances amilacées. S'il était nécessaire d'aller chercher dans l'Inde une matière que la plupart de nos céréales, les pommes de terre, et beaucoup d'autres productions indigènes nous fournissent en abondance, on pourrait, au besoin, en administrer la décoction, plus ou moins édulcorée ou acidulée, selon les indications, dans la plupart des maladies où il faut nourrir légèrement, étancher la soif, apaiser la chaleur et calmer l'irritation des organes. Ainsi, elle serait utile dans la plupart des fièvres aiguës, dans les phlegmasies des membranes séreuses, dans les affections catarrhales, dans les aphtes, la diarrhée, la dysenterie, et autres affections de l'appareil digestif et des voies urinaires. Enfin, son usage ne serait pas moins avantageux dans la phthisie pulmonaire, que celui des autres substances mucilagineuses qu'on y administre journellement.

Toutefois, les usages alimentaires du sagou ont prévalu sur son emploi médicamenteux, et l'on ne s'en sert guère que comme aliment. Sous ce rapport, il occupe même un rang très-distingué dans la diététique des maladies chroniques. Comme analeptique, on le

SAGOU.

prescrit plus spécialement dans celles qui sont accompagnées de sécheresse, de maigreur, d'émaciation et de beaucoup de débilité, telles que la fièvre hectique, les phlegmasies chroniques des membranes muqueuses et des viscères, certaines névroses rebelles, qui pervertissent les fonctions digestives. Mais c'est surtout contre la phthisie pulmonaire que son usage a été particulièrement consacré comme un de ces alimens doux et nourrissans, qui, sous un très-petit volume, contiennent une grande quantité de molécules alibiles, qui n'ont besoin, pour être assimilées, que d'un léger travail de la part de nos organes, et qui sont, par conséquent, très-propres à réparer les pertes, à soutenir les forces et à retarder la funeste terminaison de la maladie. A tous ces titres, il convient parfaitement, dans l'état de santé, aux nourrices, aux femmes délicates tourmentées par des affections spasmodiques, aux vieillards décrépits, aux convalescens, à ceux qui digèrent péniblement, aux sujets d'un tempérament nerveux, à ceux qui sont épuisés par l'onanisme ou par l'abus des plaisirs énervans, par de longs chagrins, des veilles prolongées, des études abstraites, ou de profondes méditations. Il est également très-utile aux habitans des pays chauds, qui ont, en général, besoin d'une nourriture douce et facile à digérer; mais, par la même raison, son usage est peu convenable dans les pays froids, aux sujets robustes, et à ceux qui se livrent à la fatigue et à des exercices violens, parce que, n'offrant pas une assez grande résistance aux puissances digestives, il ne leste point convenablement l'estomac, et n'apaise qu'imparfaitement le sentiment de la faim.

On peut administrer le sagou, en décoction, dans l'eau, le lait, le bouillon ou le vin, à la dose de trente à soixante-cinq grammes (à peu près une à deux onces) sur un kilogramme (deux livres) de liquide, et l'on a soin d'édulcorer, d'aciduler ou d'aromatiser cette boisson selon le goût du malade. La gelée, ou crème de sagou, convenablement aromatisée ou édulcorée, peut se donner à la dose de soixante à cent quatre-vingt-dix grammes (deux à six onces) en vingt-quatre heures. On l'administre aussi sous forme de bouillie.

La farine de moelle de sagou sert d'aliment à une grande partie des habitans de l'Asie et des îles de l'Océan Indien. Ils en font des bouillies et des pâtes, qui servent à leur nourriture journalière. Le sagou qu'ils en préparent, et qui est apporté en Europe par le com-

SAGOU.

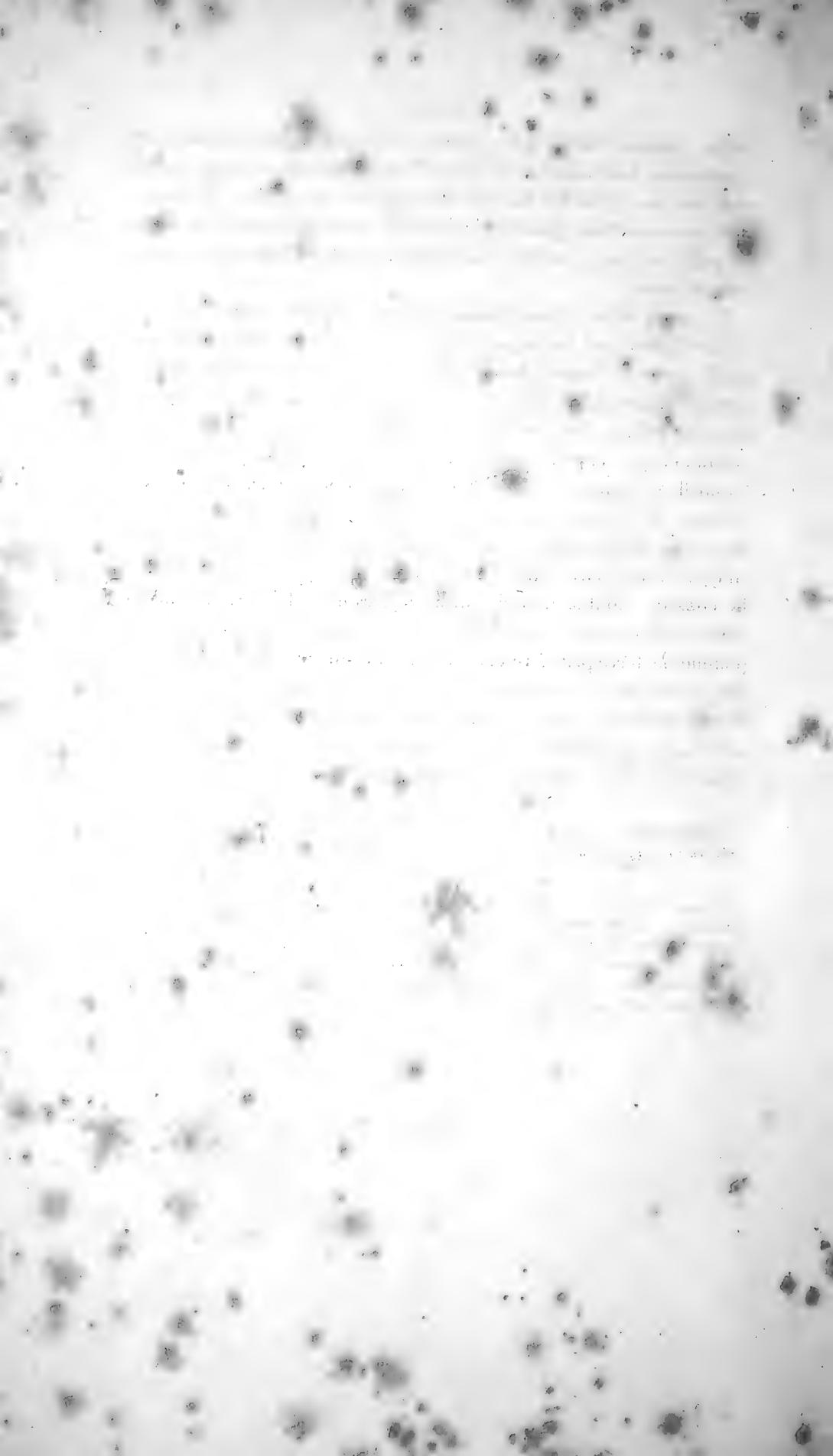
merce, devient chaque jour, parmi nous, l'objet d'une grande consommation. Les cuisiniers en préparent des potages au gras, au lait et au jus; ils en font des bouillies, des crèmes, des gâteaux. En l'associant à une certaine quantité de farine de froment, on en fait même un pain fort bon, quoique, en général, friable et granuleux comme celui de maïs.

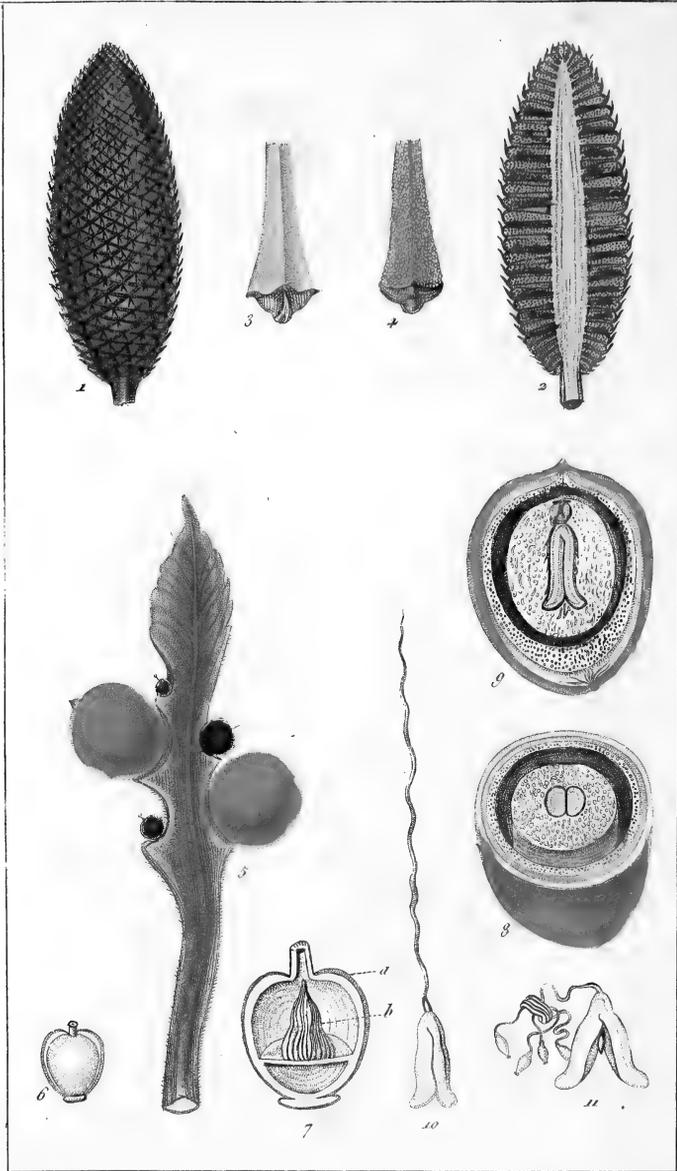
Le sagou étant exclusivement composé de fécule amilacée, il est évident qu'on peut le préparer, en tous lieux, avec cette substance, quelle que soit l'espèce de végétal d'où on la tire. Quelques auteurs pensent même que le *cycas circinalis* et le *sagus raphia* ne sont pas les seuls arbres d'où les Orientaux tirent le sagou qu'ils nous envoient, et que cette substance est également fabriquée par eux, avec la moelle du *palma farinaria*. On peut en préparer d'aussi bon avec la farine de la racine du manihot, *jatropha manihot*, lorsqu'elle a été privée du principe vénéneux qui est uni à sa fécule; avec la farine des fèves, *vicia faba*; avec celle de la plupart de nos céréales. Le couscou, dont se nourrissent les nègres de l'Afrique, est une espèce de sagou qu'ils fabriquent avec la fécule du triticum. Enfin, la pomme de terre peut être employée, avec un grand avantage, à la fabrication de cette substance.

Les feuilles du *cycas circinalis* sont employées, dans l'Inde, à la toiture des habitations. Leurs nervures fournissent une sorte de chanvre grossier, qui sert à la fabrication des cordes.

EXPLICATIONS. PLANCHE 307. (*L'arbre représenté dans cette planche est réduit au quinzième de sa grandeur naturelle.*) — 1. Individu femelle.

PLANCHE 307 bis. — 1. Cône composé de fleurs mâles. — 2. Le même, coupé dans sa longueur. — 3. Une écaille vue en dessous. — 4. La même, vue du côté des étamines. — 5. Spadix chargé de fleurs femelles et de fruits mûrs. — 6. Fleur femelle. — 7. La même, coupée verticalement : *a.* cupule, *b.* pistil. — 8. Fruit mûr, coupé horizontalement. — 9. Fruit coupé dans sa longueur. — 10. Embryon. — 11. Un autre, dont les lobes sont écartés et montrent quatre autres embryons avortés.





Turpin P^l

Lambert J^r Sculp

SAGOU (*anatemis*)

a. 11



SALSEPAREILLE.

a. l. l.

SALSEPAREILLE.

	}	SMILAX ASPERA PERUVIANA, sive SASSAPARILLA; Bauhin, <i>Pinax</i> , lib. 8, sect. 1; — Tournefort, <i>Appendix</i> .
Latin.		SMILAX SASSAPARILLA, caule aculeato angulato, foliis inermibus ovatis retuso-mucronatis trinerviis; Linné, <i>dioécie hexandrie</i> ; — Jussieu, clas. 3, ord. 2, <i>famille des asperges</i> ,
Italien.		SALSAPARIGLIA.
Espagnol.		ZARZA-PARILLA.
Portugais.		SALSAPARILHA.
Français.		SALSEPAREILLE.
Anglais.		SARSAPARILLA.
Allemand.		SASSAPARILLE.
Hollandais.		SARZAPARILLE.

La salsepareille a été envoyée en Europe, par les premiers Espagnols qui ont habité le Pérou. La plante qui fournit cette racine appartient à un genre très-naturel, dont nous possédons quelques espèces en Europe, telles que le *smilax aspera*. Ce genre se caractérise par des fleurs dioïques; une corolle (ou un calice coloré) campanulée, très-ouverte, divisée profondément en six découpures recourbées au sommet; six étamines: dans les fleurs femelles, un ovaire supérieur; un style fort court; trois stigmates oblongs, pubescens, réfléchis. Le fruit consiste en une baie arrondie, renfermant trois et plus souvent une seule semence par avortement.

La salsepareille officinale croît au Mexique, au Pérou, dans le Brésil, et plusieurs autres contrées de l'Amérique Méridionale. Ses racines sont composées de fibres grêles, très-longues, presque simples, d'un blanc cendré, souples, entrelacées les unes dans les autres: elles produisent des tiges un peu ligneuses, très-longues, rousâtres, anguleuses, glabres, rameuses, munies d'aiguillons droits, élargis, assez forts, très-aigus. — Les feuilles sont alternes, pétio-lées, glabres, simples, coriaces, dépourvues d'aiguillons, larges, ovales, un peu courtes, mucronées, échancrées en cœur, presque auriculées à leur base, à trois ou cinq nervures, munies à l'insertion

SALSEPAREILLE.

tion du pétiole de deux vrilles capillaires. — Les pédoncules sont simples, droits, axillaires, une fois plus longs que les pétioles, soutenant des fleurs blanches, assez nombreuses, réunies en ombelle, soutenues par des pédicelles courts. — Leur corolle est petite; ses découpures courtes, presque droites; les fruits globuleux, de couleur bleuâtre, monospermes.

Des racines sarmenteuses, de la longueur de plusieurs pieds, et de la grosseur d'une plume d'oie, sont les seules parties de cette plante qui soient employées en médecine. Lorsqu'elles sont desséchées, elles offrent une couleur fauve à l'extérieur, et blanche intérieurement. Leur odeur est nulle; leur saveur mucilagineuse et faiblement amère. Par l'ébullition, elles cèdent leur qualité mucilagineuse à l'eau, et ce liquide dépose alors, en se refroidissant, de la fécule amilacée, qui, avec la matière ligneuse, constitue presque exclusivement cette racine. Neumann en a retiré un extrait aqueux, salé, légèrement amer, et un extrait résineux un peu âcre : mais, d'après des analyses plus récentes, le mucilage et le ligneux en sont les matériaux immédiats les plus importants.

L'amertume légère et l'état mucilagineux auxquels se bornent les qualités physiques appréciables de cette racine, sont loin de justifier les éminentes propriétés médicinales dont elle a été décorée, et doivent inspirer une juste défiance sur l'efficacité qu'on lui attribue contre la gale, les dartres, les engorgemens lymphatiques, la goutte, la cachexie et la maladie vénérienne. C'est surtout contre cette dernière affection qu'elle a été particulièrement préconisée. Depuis son introduction en Europe par les Espagnols, vers le commencement du seizième siècle, une foule d'auteurs, parmi lesquels se distinguent Vidus-Vidius, Trincavel, Fallope, Césalpin, et plus récemment Fordyce, Stoerck, Hunter, etc., n'ont cessé de la vanter comme anti-syphilitique. Plusieurs observateurs, à la vérité, loin de se laisser éblouir par ce concert de louanges exagérées, ont formellement déclaré son insuffisance dans cette affection. M. Alibert a remarqué, bien souvent, que les décoctions qu'on en prépare fatiguaient l'estomac en pure perte. Il avoue que, quoique la voyant donner chaque jour sous ses yeux, il serait fort embarrassé de dire qu'elle a concouru pour quelque chose aux guérisons qu'il a vu opérer. L'illustre Cullen assure positivement que, s'il n'avait consulté que sa propre expé-

SALSEPAREILLE.

rience, il l'aurait bannie de la matière médicale. « Je l'ai employée, dit-il, sous toutes les formes, soit dans la maladie vénérienne, soit dans d'autres affections, sans en éprouver aucun effet. » Cependant le peuple, dont l'aveugle et robuste crédulité a sans cesse besoin d'aliment, et beaucoup de médecins qui lui ressemblent, n'ont cessé de considérer la salsepareille comme un puissant antivénérien, et de vanter son efficacité contre les chancres, les bubons, les caries, les exostoses, les pustules, et autres accidens qu'on attribue à la syphilis. On n'est cependant pas d'accord sur sa manière d'agir; car les uns pensent, avec Sydenham, qu'elle guérit en excitant la sueur, tandis que d'autres attribuent ses effets salutaires aux qualités adoucissantes de la fécule qu'elle contient. Beaucoup de partisans des propriétés antisiphilitiques de cette racine, conviennent même qu'elle n'est réellement avantageuse dans cette affection que lorsqu'on a déjà employé le traitement mercuriel, et qu'elle réussit spécialement dans les cas où les malades sont en quelque sorte saturés de mercure.

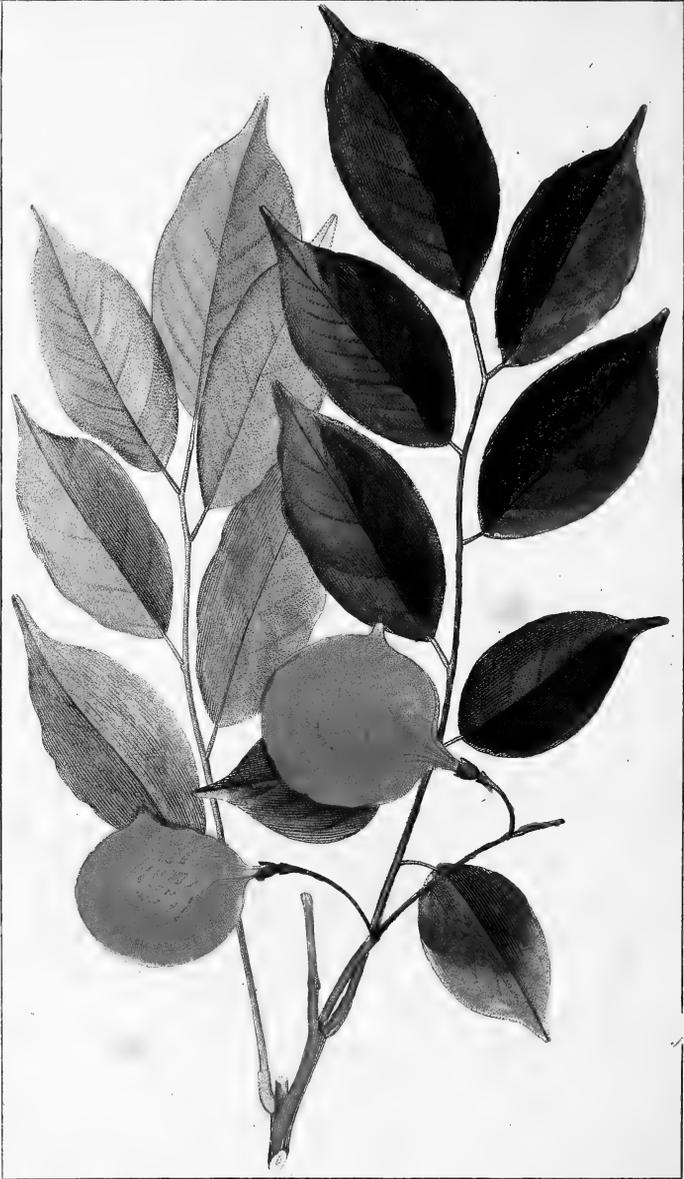
Que la décoction de la salsepareille, prise en grande quantité et à une haute température, produise une abondante transpiration, et excite la sueur, c'est ce dont on ne peut douter; que, dans certains cas, surtout sous l'influence d'une température basse, cette même décoction agisse comme diurétique, et provoque une abondante sécrétion d'urine, c'est encore ce que l'expérience confirme. On ne peut nier que, dans les pays chauds, et notamment dans le midi de l'Espagne, en Portugal, et à plus forte raison sous la zone torride, la maladie vénérienne ne guérisse tous les jours sous le simple emploi de cette même décoction, secondée par un régime sobre et adoucissant. Mais est-ce une raison pour la qualifier des titres de diurétique, sudorifique et antisiphilitique, quand on voit la sueur et la diurèse produites également par toutes les boissons abondantes chaudes, et les affections siphilitiques les plus graves disparaître, dans les climats chauds, sous l'influence d'une simple limonade, lorsqu'on a soin d'éviter les écarts du régime? Il faut donc convenir que les propriétés médicinales de la salsepareille ont été singulièrement exagérées, que les vertus qu'on lui a accordées sont très-douteuses, et que les effets consécutifs qu'on lui attribue, dans ces maladies, reposent sur des faits peu exacts et mal observés.

SALSEPAREILLE.

On prescrit d'administrer cette racine à la dose de quatre-vingt-quinze grammes (trois onces), en décoction dans un kilogramme et demi (trois livres) d'eau réduite à un kilogramme, que l'on fait prendre, par verres, dans l'espace de vingt-quatre heures. En poudre, on la donne quelquefois à la dose de deux grammes (un demi-gros). Elle est un des principaux ingrédients du sirop de Cuisinier et du trop fameux rob de Laffeteur, dont l'un a eu jadis autant de vogue que l'autre en a acquis depuis, et de beaucoup d'autres préparations dites sudorifiques et antivénériennes, bien plus propres à favoriser les spéculations honteuses des empiriques et des charlatans, qu'à guérir ou à soulager les malades.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur mâle, grossie. — 2. Fleur femelle, grossie. — 3. Fruit coupé en travers, pour faire voir les deux graines, la troisième étant avortée.





Turpin P.^t

Lambert J.^c Sculp.^t

SANG-DRAGON.

a.l.l.

SANG-DRAGON.

<i>Latin</i>	} PTEROCARPUS DRACO, <i>foliis pinnatis</i> ; Linné, <i>diadelphie décandrie</i> ; — Jussieu, clas. 14, ord. 11, <i>famille des légumineuses</i> .
<i>Italien</i>	
<i>Portugais</i>	SANGUE DI DRAGONE.
<i>Français</i>	SANG-DRAGON.
<i>Anglais</i>	DRAGON TREE.
<i>Allemand</i>	DRACHENBAUM; DRACHENBLUTBAUM.
<i>Hollandais</i>	DRAAKBOOM.

CETTE résine coule par incision et en larmes rougeâtres du tronc d'un arbre des Indes Orientales, que Linné a nommé *pterocarpus draco*. Il appartient à la famille des plantes légumineuses, et se caractérise par un calice campanulé, à cinq dents aiguës; une corolle papilionacée; l'étendard arrondi, presque en cœur, longuement unguiculé; les ailes lancéolées; la carène courte; dix étamines; les filamens libres à leur partie supérieure; un ovaire pédicellé, comprimé; un style; un stigmate simple. Le fruit est une gousse courbée en faucille ou échancrée latéralement, comprimée, membraneuse, renfermant une, quelquefois deux ou trois semences.

Son tronc est droit; les rameaux glabres, alternes, revêtus d'une écorce rougeâtre, chargés de feuilles ailées, alternes, pétiolées, glabres à leurs deux faces, composées de folioles alternes, pédicellées, membraneuses, ovales, acuminées, très-entières, longues d'environ trois pouces, larges de deux. — Les fleurs sont blanches, nombreuses, disposées en grappes à l'extrémité de pédoncules longs, rameux, axillaires et presque terminaux. — Le fruit consiste en une gousse assez grande, comprimée, orbiculaire, munie dans son milieu de grosses nervures saillantes, environnée à son contour d'une large membrane mince, ferme, nerveuse, courbée en faucille avec une pointe particulière, formée par une échancrure médiocre et latérale: elle renferme, dans une seule loge, deux ou trois semences ovales, oblongues, rougeâtres.

SANG-DRAGON.

Le suc de cet arbre, connu sous le nom de sang-dragon, se présente quelquefois en larmes, mais le plus souvent en petites masses ovales ou arrondies, de la grosseur d'une olive ou d'une noix, enveloppées dans des feuilles de palmier ou de roseau liées à leur extrémité. C'est une substance d'un rouge foncé, couleur de sang, inodore, insipide, dure, friable, sèche, fusible, inflammable, et qui répand une odeur balsamique quand on la brûle. Presque entièrement soluble dans l'alcool et dans les huiles, elle est presque insoluble dans l'eau. Elle contient beaucoup de résine, du tannin insoluble dans l'eau froide, et, selon quelques auteurs, une petite quantité de mucilage, qui paraît être dû aux matières étrangères qu'on y introduit souvent pour en augmenter le poids; car il est peu de médicamens qui soient aussi fréquemment sophistiqués.

Le sang-dragon du commerce n'est cependant pas exclusivement fourni par le *pterocarpus draco*. On le retire aussi des troncs du *pterocarpus santolinum*, du *dracaena draco*, du *dalbergia monettaria*, et des fruits du *calamus rotang*. Les anciens le connaissaient sous le nom de cinnabre. Il est généralement regardé, parmi nous, comme une substance résineuse astringente. Cependant, le tannin auquel il doit cette dernière qualité, y est ordinairement en si petite proportion, qu'il ne jouit, en général, que d'une stypticité très-faible, et qu'il est très-peu propre, par conséquent, à justifier les puissans effets qu'on lui attribue sur l'économie animale. Toutefois, les épithètes de dessiccatif, de resserrant, d'incrassant et de vulnéraire ne lui ont pas été épargnées. Il a été particulièrement décoré de la propriété de supprimer ou de diminuer les sécrétions et les exhalations très-abondantes, et préconisé en conséquence contre les écoulemens muqueux et les hémorrhagies passives. Ainsi, on l'a recommandé, et peut-être quelques vieux praticiens en font encore usage dans les fleurs blanches, la blennorrhagie et le catarrhe vésical. On a également vanté ses succès contre ces catarrhes chroniques des bronches, et surtout contre la diarrhée et la dysenterie. Lorsque ces affections existent depuis long-temps, et que l'habitude, plutôt que l'irritation des organes, est la cause des sécrétions morbides et de la continuité des écoulemens dont ils sont le siège, le sang-dragon pourrait sans doute y être utile par sa propriété légèrement astringente. Mais cette qualité y est si peu marquée, qu'on a recours, pour l'or-

SANG-DRAGON.

dinaire, à des substances où elle est plus développée. On ne l'emploie pas davantage aujourd'hui dans les hémorrhagies des poumons et de l'utérus, contre lesquelles certains auteurs ont singulièrement vanté ses prétendus succès, et encore moins dans la lithiasie et autres maladies des voies urinaires, où les astringens ont joui, comme on sait, d'une grande vogue.

Au total, on n'administre presque plus le sang-dragon à l'intérieur. Mais, comme il a été signalé par divers auteurs de matière médicale, ainsi que la plupart des résines, comme propre à agglutiner les parties divisées, cicatriser les plaies et à consolider les ulcères, il a été long-temps employé comme topique vulnéraire, avant que la chirurgie moderne, forte de ses solides progrès, et de la marche scientifique que lui ont récemment imprimée quelques esprits supérieurs, eût banni pour jamais les onguens, les emplâtres, et tous les topiques du traitement des solutions de continuité.

A l'intérieur, on pourrait administrer cette substance résineuse, depuis deux jusqu'à six grammes (demi-gros à un gros et demi), soit en poudre, soit en pilules, soit sous forme de pastilles ou d'electuaire. Elle entre dans la composition de la poudre antidysentérique de Charas, dans les pilules du même pharmacologiste contre la gonorrhée, et dans plusieurs médicamens emplastiques, tels que l'emplâtre styptique, celui d'albâtre et celui pour l'enclouement des pieds des chevaux. Les peintres s'en servent pour la composition d'un vernis rouge en usage pour peindre les meubles.

OCHS (J.-FR.), *Dissertatio de sanguine draconis*; in-4°. Altdorfi, 1712.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*)

Introduction

The purpose of this study is to investigate the effects of the proposed system on the performance of the participants. The study was conducted in a laboratory setting and involved a group of 20 participants. The participants were divided into two groups: a control group and an experimental group. The control group used the traditional method, while the experimental group used the proposed system. The results of the study showed that the proposed system significantly improved the performance of the participants compared to the traditional method.

Methodology

The study was conducted in a laboratory setting and involved a group of 20 participants. The participants were divided into two groups: a control group and an experimental group. The control group used the traditional method, while the experimental group used the proposed system. The results of the study showed that the proposed system significantly improved the performance of the participants compared to the traditional method.

Results and Discussion

The results of the study showed that the proposed system significantly improved the performance of the participants compared to the traditional method. The improvement was statistically significant and was observed across all measures of performance. The discussion of the results suggests that the proposed system may be a viable alternative to the traditional method.

Conclusion

The study concludes that the proposed system significantly improved the performance of the participants compared to the traditional method.



Tourpin P.^t

Lambert J.^c Sculp.^t

SANTOLINE .

a. l. l.

SANTOLINE.

<i>Grec.</i>	σπεριφύον, Dioscorides.
	(ABSINTHIUM SANTONICUM GALLICUM; Bauhin, Πινάξ, lib. 4, sect. 2; — Tournefort, clas. 12, sect. 3, gen. 2.
<i>Latin.</i>	ARTEMISIA SANTONICA, foliis caulinis linearibus pinnato-multifidis, ramis indivisis, spicis secundis reflexis, floribus quinquefloris; Linné, syngénésie polygamie superflue; — Jussieu, clas. 10, ord. 3, famille des corymbifères.
<i>Italien.</i>	SANTOLINA; SEME SANTO.
<i>Espagnol.</i>	SANTOLINA; SEMILLA SANTA.
<i>Portugais.</i>	SANTOLINA.
<i>Français.</i>	SANTOLINE; CYPRÈS DES JARDINS; BARBOTINE.
<i>Anglais.</i>	TARTARIAN SOUTHERN WOOD; WORMSEED.
<i>Allemand.</i>	HEILIGER BEYFUSS; HEILIGE PFLANZE.
<i>Hollandais.</i>	SEVERACHTIG BYVOET.

LA plante qui porte ici le nom de santoline, différente du genre auquel Linné a donné ce nom, est placée, ainsi que l'absinthe, dont il a déjà été fait mention, dans le même genre que l'armoise, et offre, pour caractère essentiel, des fleurs flosculeuses, assez petites, réunies dans un calice commun, oblong, cylindrique, composé d'écaillés serrées, imbriquées, obtuses, arrondies; les fleurons du centre sont nombreux, hermaphrodites, tubulés, à cinq dents; ils renferment cinq étamines syngénèses; les ovaires surmontés d'un style et de deux stigmates; les fleurons de la circonférence sont grêles, fertiles, peu nombreux, femelles et entiers; les semences nues, fort petites, sans aigrette, placées sur un réceptacle nu, ou velu dans quelques espèces.

L'armoise santonique est originaire de la Tartarie et de la Perse. Ses tiges sont à demi couchées, ligneuses à leur partie inférieure: elles produisent un grand nombre de rameaux allongés, redressés, longs de deux ou trois pieds, d'un vert blanchâtre, glabres, anguleux, étalés en panicule. — Les feuilles sont alternes, d'un vert un peu blanchâtre, à découpures nombreuses, courtes, planes, linéaires, fort menues; celles des rameaux une fois plus courtes; les

SANTOLINE.

feuilles qui terminent les jeunes pousses sont blanchâtres et cotonneuses. — Les fleurs sont petites, disposées en grappes nombreuses, menues, presque filiformes, paniculées, recourbées, entremêlées de folioles simples, petites et linéaires : les calices cylindriques, presque glabres ; le réceptacle nu.

Les semences de cette plante, que l'on conserve sèches pour l'usage médical, exhalent une odeur fragrante, analogue à celle de la camomille, quoique moins forte et moins désagréable. Leur saveur est aromatique, amère et un peu âcre. Elles renferment un principe amer et une matière résineuse ; ce qui fait que l'extrait qu'elles fournissent, à l'aide de l'alcool, est plus âcre que celui qu'on en obtient au moyen de l'eau.

Les qualités physiques de ces semences justifient pleinement le rang qui leur a été assigné parmi les toniques stimulans ; on a pu même, avec raison, leur accorder les titres de stomachiques, anthelmentiques, résolutives, etc., qu'elles portent dans presque tous les traités de pharmacologie, et qui résultent de l'action tonique qu'elles exercent sur l'économie animale. Introduites dans l'estomac, elles augmentent, en effet, le ton de ces organes, et activent consécutivement plusieurs de nos fonctions organiques. Toutefois, elles paraissent agir plus particulièrement sur l'intestin, et provoquer l'expulsion des vers qui peuvent y être contenus. La plupart des auteurs de matière médicale parlent au moins de leurs vertus anthelmentiques comme d'un fait constaté par l'expérience. On doit croire qu'une substance aussi amère et aussi aromatique que le sont les semences de la santoline, doit avoir, dans les affections vermineuses, au moins autant d'efficacité que la plupart des plantes qui sont préconisées comme vermifuges. Toutefois, je ne trouve aucune série d'observations cliniques propres à en donner la certitude. En excitant le ton des organes qui sont dans un état d'atonie, la santoline est bien réellement susceptible de favoriser la résolution de certains engorgemens froids et indolens ; mais lui reconnaître, avec divers auteurs, la faculté de résoudre les obstructions, lorsque, sous ce nom banal, on exprime vaguement toutes sortes de maladies du caractère le plus opposé, c'est ce qui est absurde, à moins qu'on ne commence par déterminer le siège et le caractère spécial de ces sortes d'engorgemens. Dans le squirre ou pylore, par exemple, dans

SANTOLINE.

les inflammations chroniques du foie, des glandes mésentériques et autres viscères abdominaux, qui, suivant le système vieilli des mécaniciens, sont aussi des obstructions, il est bien évident qu'un semblable remède ne pourrait être que funeste.

L'odeur fragrante de ces semences ne permet pas de douter de leur influence sur le système nerveux. Sous ce rapport, leur administration a pu être quelquefois utile dans le traitement de l'hystérie. On ne peut cependant accorder beaucoup de confiance à leur efficacité prétendue dans cette affection, et dans plusieurs autres névroses, jusqu'à ce qu'elle soit constatée par des expériences cliniques. En attendant, on doit gémir de voir cette plante stimulante, qui jouit, dans certaines contrées, de beaucoup de réputation dans presque toutes les maladies, administrée à tort et à travers, comme une sorte de panacée, dans les maladies où elle est même le plus contraire, par d'obligeantes commères, des charlatans de place, des dames de châteaux, en un mot, par une foule d'ignares empiriques, beaucoup plus funestes à l'espèce humaine, que la guerre et la peste réunies, et qui, au grand scandale des lois, exercent de toutes parts, avec audace, souvent même avec autorisation, un art dont ils ignorent jusqu'aux premiers élémens.

En substance, on donne intérieurement les semences de santoline pulvérisées, à la dose d'un à deux grammes (environ un scrupule à un gros), ou bien, en infusion, en quantité double. Dans le premier cas, on peut les associer au miel, et en faire des bols, des pilules ou un électuaire. Dans le second, on peut leur donner pour excipient, l'eau, le lait, le vin ou la bière.

La plante que les Italiens nomment *santonica*, santonique, et qui paraît être *artemisia coerulescens* de Murray, est réputée fébrifuge, et, comme telle, on en fait un grand usage en Italie contre les fièvres intermittentes qui se développent dans les contrées marécageuses, soit en poudre, soit en macération dans le vin, soit en infusion dans l'eau.

CARTHEUSER (Johannes-Fridericus), *De ligno nephretico et semine santonico*; in-4°. Francofurti ad Viadrum, 1749.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Feuille caulinaire inférieure, au trait. — 2. Fleuron isolé, grossi.

The first part of the report deals with the general conditions of the country during the year. It is noted that the weather was generally favorable, with a moderate amount of rain and a mild temperature. The crops were well advanced, and the stock raising season was successful. The people were generally contented, and there was no serious trouble of any kind.

The second part of the report deals with the financial condition of the country. It is noted that the government has been successful in maintaining a low rate of interest, and that the public debt has been reduced. The revenue has been increased, and the budget has been balanced. The people are generally satisfied with the financial condition of the country.

The third part of the report deals with the social condition of the country. It is noted that the people are generally healthy and happy. There is no serious disease of any kind, and the people are generally well educated. The people are generally satisfied with the social condition of the country.

The fourth part of the report deals with the political condition of the country. It is noted that the government has been successful in maintaining a high degree of order and stability. The people are generally satisfied with the political condition of the country.

The fifth part of the report deals with the military condition of the country. It is noted that the army has been successful in maintaining a high degree of discipline and efficiency. The people are generally satisfied with the military condition of the country.





Tournefort P^{te}

Lambert J. Sculp^t

SAPONAIRE.

a. 11.

SAPONAIRE.

<i>Grec.</i>	λυχνίς, Dioscorides.
<i>Latin.</i>	{ SAPONARIA MAJOR LÆVIS; Baubin, Πιρτζ, lib. 6, sect. 1. LYCHNIS SILVESTRIS, quæ SAPONARIA vulgò; Tournefort, cl. 8, sect. 1, gen. 2. SAPONARIA OFFICINALIS, calycibus cylindricis, foliis ovato-lanceola- tis; Jussieu, clas. 13, ord. 22, famille des caryophyllées.
<i>Italien.</i>	SAPONARIA.
<i>Espagnol.</i>	JABONERA.
<i>Portugais.</i>	SABOEIRA.
<i>Français.</i>	SAPONAIRE; SAVONNIÈRE.
<i>Anglais.</i>	SOAPKORT.
<i>Allemand.</i>	SEIFENKRAUT.
<i>Hollandais.</i>	ZEEPKRUID.
<i>Danois.</i>	SAEBURT.
<i>Suédois.</i>	SAOPAOERT.
<i>Bohémien.</i>	MYDELNJK.

LA saponaire est une plante agreste, d'un beau feuillage, se rapprochant de l'œillet par ses fleurs d'une odeur douce, légèrement purpurines; formant, par ses jolis bouquets, un parterre champêtre sur le revers des collines, dans les vallées des montagnes, ou sur le bord des ruisseaux.

Ce genre ne se distingue essentiellement des œillets que par l'absence des écailles à la base du calice : celui-ci est tubulé, à cinq dents; cinq pétales onguiculés; les onglets de la longueur du calice; dix étamines; deux styles; une capsule à une seule loge; un réceptacle libre et central supportant des semences nombreuses. — Ses racines sont grêles, d'un blanc jaunâtre, dures, traçantes, très-étendues : elles produisent plusieurs tiges glabres, cylindriques, fistuleuses, articulées, hautes d'environ deux pieds, médiocrement rameuses. — Les feuilles sont glabres, très-lisses, d'un vert foncé, opposées, presque sessiles, ovales-lancéolées, très-entières, à peine aiguës, rétrécies à leur base, traversées par trois nervures. — Les fleurs sont terminales, disposées en un corymbe presque semblable à une ombelle, blanches ou légèrement purpurines, d'une odeur

SAPONAIRE.

assez agréable; leur calice est très-glabre, cylindrique, long de huit à dix lignes, à cinq dents courtes, aiguës; la corolle est assez grande; les capsules cylindriques, allongées, à une seule loge, s'ouvrant au sommet en quatre parties. On rencontre quelquefois des individus à fleurs doubles.

Cette plante, dont on met également en usage la racine, les feuilles et les semences, est presque sans odeur. Sa saveur est amère, légèrement âcre. Sa décoction, surtout celle de ses feuilles, qui paraissent en être les parties les plus actives, noircit lorsqu'on y verse du sulfate de fer; ce qui est un indice qu'il entre du tannin dans sa composition. De plus, quand on l'agite, elle mousse à la manière d'une solution de savon. On y trouve en effet une matière extractive qui a toutes les propriétés de cette dernière substance; cet extrait savonneux est beaucoup moins abondant dans la plante desséchée que dans celle qui est fraîche. L'une et l'autre fournissent, à l'aide de l'alcool, un extrait résineux un peu âcre.

Quoique la saponaire soit aujourd'hui rarement employée en médecine, elle est, en quelque sorte, devenue célèbre dans la matière médicale, par ses qualités savonneuses, et par la réputation qu'elle a acquise, en vertu de cette propriété, pour fondre les engorgemens lymphatiques, les concrétions morbides, et pour résoudre les obstructions. Outre les vertus fondantes, désobstruantes, résolutives et apéritives, dont elle a été ainsi décorée, on lui a encore attribué la faculté de provoquer la transpiration, d'exciter la sécrétion des urines, de favoriser l'écoulement menstruel, et même d'expulser les vers intestinaux. Stahl, Bergius et beaucoup d'autres l'ont signalée comme un puissant moyen contre la goutte, les rhumatismes et la syphilis. On a surtout vanté ses succès contre les douleurs articulaires, soit vénériennes, soit goutteuses. Quelques auteurs ont même pensé que sa décoction était plus efficace contre les affections syphilitiques que celle de la salsepareille, à laquelle les praticiens ont cependant accordé une si aveugle confiance. On lui a même accordé la propriété de guérir la vérole sans le secours d'aucun autre remède. La plupart de ses partisans pensent, toutefois, qu'elle n'y a réellement du succès que lorsque son administration a été précédée ou accompagnée de celle des préparations mercurielles. M. Alibert l'a souvent employée avec avantage contre les dartres squameuses

SAPONAIRE.

et furfuracées. Bourgeois en faisait usage dans l'hystérie et l'hypochondrie. On a également préconisé ses succès contre les fleurs blanches, où il est bien rare qu'elle puisse avoir un avantage marqué; contre l'ictère, qui peut être le symptôme d'un grand nombre de maladies disparates dans lesquelles la saponaire pourrait être quelquefois nuisible, et qui guérit très-bien, sans aucun remède, lorsqu'il est idiopathique; et contre les obstructions du foie et des autres viscères abdominaux, dont il eût fallu, avant tout, déterminer la nature et les caractères. Le professeur Peyrilhe, qui, un des premiers parmi nous, a introduit quelques rayons de lumière dans les ténèbres de la matière médicale, accordait une très-grande confiance à cette cariophyllée, dans le traitement des engorgemens lymphatiques et des cachexies. Cependant, comme les faits à l'appui des succès qu'on attribue à la saponaire sont peu nombreux et manquent quelquefois d'exactitude, on doit n'admettre qu'avec réserve les propriétés dont elle a été décorée, jusqu'à ce que l'on ait déterminé, par des observations précises, son mode d'action sur l'économie animale, et ses effets consécutifs dans les maladies. En attendant, il paraît raisonnable de se borner à la considérer comme une plante excitante, dont l'action, analogue à celle des irritans, est propre à stimuler les organes, à provoquer leurs sécrétions, et à activer, dans quelques cas, certains mouvemens organiques.

La saponaire est ordinairement administrée à la dose de quatre, huit ou seize grammes (un à quatre gros), en décoction dans un kilogramme d'eau. On peut aussi en administrer l'extrait aqueux. On a quelquefois recours au suc de la plante fraîche.

Cette plante, à raison de ses qualités savonneuses, est employée, avec avantage, en guise de savon, pour blanchir le linge, et pour enlever les taches des vêtemens.

LUDOLFF (HIERONYMUS), *Dissertatio de radice saponariâ*; in-4°. *Erfordiæ*, 1756.

CARTHEUSER (JOHANNES-FRIDERICUS), *Dissertatio de saponariâ*; in-4°. *Francofurti ad Viadrum*, 1760.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Calice ouvert, dans lequel on distingue le pistil, les étamines et les pétales. — 2. Fruit entier entouré de son calice. — 3. Le même, dépouillé du calice et coupé en travers. — 4. Graine grossie. — 5. Graine de grosseur naturelle.

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..





Virgin. P.^t

Lambert J^e Sculp^t

SASSAFRAS.

SASSAFRAS.

<i>Latin</i>	} SASSAFRAS ARBOR, <i>ex florida, ficulneo folio</i> ; Bauhin, Πινάξ, lib. 11, sect. 6. LAURUS SASSAFRAS, <i>foliis integris trilobisque</i> ; Linné, <i>ennéandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 4, ord. 6, <i>famille des lauriers</i> .
<i>Italien</i>	
<i>Espagnol</i>	SASSAFRAS.
<i>Portugais</i>	SASSAFRAS.
<i>Français</i>	SASSAFRAS.
<i>Anglais</i>	SASSAFRAS TREE.
<i>Allemand</i>	SASSAFRASBAUM.
<i>Hollandais</i>	SASSAFRASBOOM.
<i>Danois</i>	SASSAPRASTRÆ.
<i>Suédois</i>	SASSAPRASTRÆD.
<i>Chinois</i>	HOAM CHAM.
<i>Brésilien</i>	AVHUIBA.

LE sassafras appartient au même genre que le laurier, dont j'ai exposé ailleurs le caractère essentiel (*Voyez LAURIER*). Cet arbre a été découvert dans les vastes forêts de l'Amérique Septentrionale : il a été introduit et cultivé, en Europe, dès l'année 1555, par Muntinius : peu auparavant, Monardès en avait publié une description et une figure.

Ses racines sont traçantes et s'étendent au loin ; elles fournissent, surtout dans leur pays natal, un grand nombre de rejets : on tronc s'élève, dans les terrains favorables, jusqu'à la hauteur de vingt ou trente pieds ; il se termine par une ample cime très-étalée et garnie d'un beau feuillage ; son bois est odorant, léger, d'un blanc tirant sur le roux ; ses rameaux glabres, cylindriques, recouverts d'une écorce lisse et verdâtre. — Les feuilles sont alternes, pétiolées, variables dans leur forme et leur grandeur, glabres, d'un vert foncé en dessus, plus pâles et un peu glauques en dessous ; les unes ovales, entières ; les autres plus ou moins profondément découpées en deux ou trois lobes, à peu près comme celles du figuier commun ; dans leur jeunesse, elles sont molles, velues, lanugineuses en dessous. — Les fleurs sont petites, herbacées ou d'un blanc jaunâtre, hermaphro-

SASSAFRAS.

dites sur certains individus, mâles ou stériles sur d'autres, disposées en petites grappes lâches, presque en corymbes ou paniculées, longues de deux ou trois pouces; les pédoncules velus, munis de bractées linéaires, caduques. — Le calice (ou la corolle) est partagé en six découpures profondes, linéaires, concaves, ouvertes en étoile; six étamines plus courtes que le calice; leurs filamens privés de glandes; un ovaire ovale, surmonté d'un style plus long que les étamines; le stigmate obtus et tronqué. — Les fruits sont des baies ovales, bleuâtres à l'époque de la maturité, entourées, à leur base, par le calice, sous la forme d'une petite cupule rougeâtre.

L'écorce de cet arbre est rugueuse à l'extérieur, friable et d'un brun ferrugineux; son bois est léger et d'une couleur gris de fer. L'une et l'autre exhalent une odeur aromatique, fragrante et suave, analogue à celle du fenouil, et offrent une saveur chaude et aromatique. Ces qualités, toutefois, sont plus prononcées dans l'écorce que dans le bois, quoique celui-ci soit beaucoup plus employé. Le bois du tronc est moins aromatique et beaucoup moins actif que celui des branches et des rameaux.

Le sassafras contient une assez grande quantité d'huile volatile, fragrante, très-aromatique, âcre, incolore d'abord, mais qui devient ensuite jaunâtre et même rouge. Par analogie avec les autres lauriers, on croit généralement qu'il renferme du camphre. On en retire, en outre, une substance mucilagineuse et un principe résineux, la première plus abondante que l'autre, et plus particulièrement associée au principe aromatique, puisque l'eau s'empare spécialement de l'arôme de ce végétal, et l'alcool de sa saveur.

Placé avec avantage parmi les toniques diffusibles, ce médicament agit à la manière des substances aromatiques, en excitant le ton des organes, et, probablement aussi, en stimulant instantanément le système nerveux. C'est en vertu de son action excitante, qu'il augmente l'énergie de l'estomac et favorise la digestion, qu'il excite la transpiration cutanée et même la sueur, qu'il provoque la sécrétion des urines, l'écoulement des règles, et quelquefois même la résolution de certains engorgemens atoniques, selon qu'il exerce plus particulièrement son influence sur l'appareil digestif, sur les exhalans de la peau, sur les reins, sur l'utérus ou sur d'autres organes, qui, faute d'une réaction suffisante, se laissent engorger par diffé-

SASSAFRAS.

rens liquides. Par suite de cette manière d'agir, le sassafras a été recommandé comme stomachique contre la dyspepsie idiopathique, les spasmes abdominaux des hypocondriaques, et les flatuosités indépendantes de l'inflammation ou de l'excès de sensibilité de l'appareil digestif. Beaucoup d'auteurs attestent ses succès dans les catarrhes chroniques, dans les cachexies froides et les hydropisies primitives. On lui attribue beaucoup d'efficacité, surtout contre la goutte atonique et les rhumatismes anciens. Enfin, on lui a également donné des éloges dans le traitement de la gale, des dartres et de la syphilis. L'utilité qu'on lui attribue dans plusieurs de ces maladies, peut être attribuée à la dérivation qu'il opère sur les exhalans cutanés : sans cet effet consécutif, son usage, à cause de son action directement stimulante, ne pourrait avoir que des inconvéniens lorsque ces affections sont accompagnées de chaleur, d'inflammation et de fièvre aiguë. Aussi Murray a-t-il judicieusement remarqué que le sassafras ne convient point aux sujets d'une constitution sèche, aux bilieux, aux pléthoriques, à ceux qui sont doués d'une sensibilité excessive, et qui sont sujets aux phlegmasies ou aux hémorrhagies. En revanche, il peut être d'un grand avantage dans les maladies que nous venons d'indiquer, et dans beaucoup d'autres affections chroniques, lorsqu'elles sont exemptes de phlogose, et accompagnées de pâleur, de flaccidité et d'atonie, ainsi que cela a lieu ordinairement chez des sujets d'un tempérament lymphatique, d'une sensibilité obtuse, et d'une constitution épaisse, froide et humide. Cependant, l'usage du sassafras a singulièrement prévalu dans le traitement des maladies syphilitiques, et chaque jour il y est employé avec plus ou moins de succès, quoique d'une manière banale. Les praticiens, en général, ont même d'autant plus de confiance en ses vertus antivénéériennes, qu'il est regardé, à juste titre, comme un des plus puissans sudorifiques dont la routine a consacré l'usage dans cette affection.

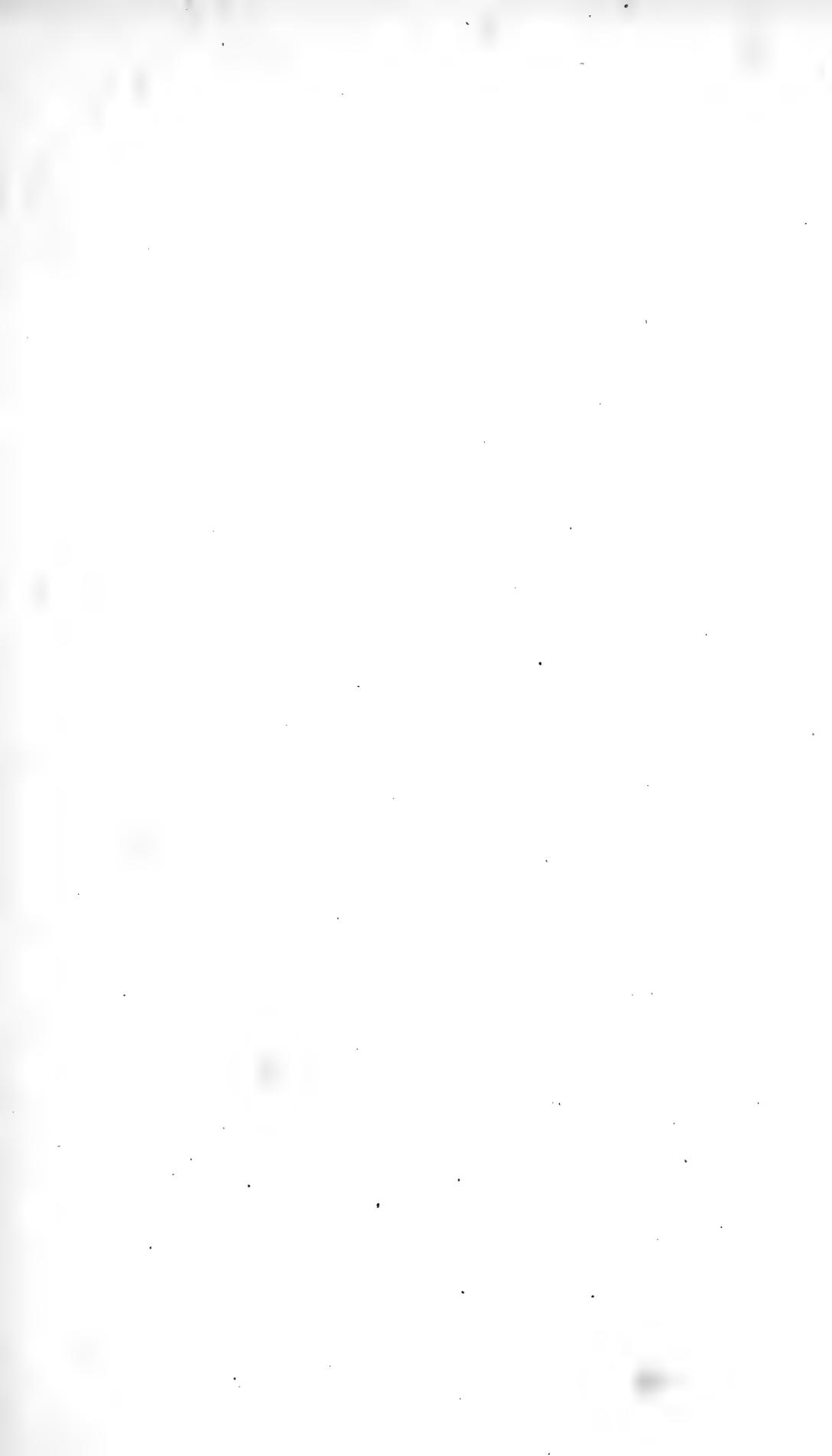
On pourrait administrer le sassafras en poudre, à la dose de quatre grammes (un gros), soit en pilules, soit en électuaire, soit en suspension dans un liquide quelconque. Râpé ou réduit en minces copeaux, on l'administre quelquefois en décoction, à la dose de trente-deux à soixante-quatre grammes (une à deux onces) pour un kilogramme (deux livres) d'eau; et l'on peut augmenter singulièrement la force de cette décoction, en y ajoutant quelques onces de vin blanc. Pour

SASSAFRAS.

lui conserver son arôme, il vaut mieux l'administrer en infusion aqueuse dans des vaisseaux clos, à la dose de seize à trente-deux grammes (dix-huit à trente-six grains). Son huile volatile peut être ingérée à la dose d'une à dix gouttes, sur du sucre, en oléosaccharum, ou dans un excipient quelconque. Ce bois fait partie d'une foule de médicamens composés, prétendus antisiphilitiques, et reproduits sans cesse par l'esprit mercantile et par la cupidité des empiriques, comme de précieuses découvertes.

En Amérique, on emploie avec avantage le bois de sassafras à faire des pieux et des cloisons, qui résistent long-temps aux injures de l'air. Tant qu'il conserve son odeur, on dit qu'il repousse les vers, les punaises et les teignes; et, dans cette vue, on l'emploie à la fabrication des bois de lit et des garde-robes. Quelquefois aussi on en répand des fragmens dans les armoires où l'on conserve des vêtemens, pour détourner les teignes qui détruisent les étoffes de laine. Son écorce sert à teindre en couleur orangée. Les vaches sont très-avides de ses feuilles, lesquelles, lorsqu'elles ont été desséchées et pulvérisées, servent, à la Louisiane, pour aromatiser les sauces. Ses fleurs sont employées en guise de thé dans plusieurs parties de l'Amérique, et ses fruits servent d'alimens aux oiseaux.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Rameau de fleurs. — 2. Étamine. — 3. Fruit entier. — 4. Le même coupé horizontalement, pour faire voir le noyau.





Turpin Pine

Lambert J. Sculp

SAUGE .

a.l.

SAUGE.

<i>Grec.</i>	ελερισφακος, Dioscorides.
	(SALVIA MAJOR, Bauhin, Πινυξ, lib. 6, sect. 6; — Tournefort, clas. 4, sect. 1, gen. 4.
<i>Latin.</i>	SALVIA OFFICINALIS, <i>foliis lanceolato-ovatis, integris, crenulatis, floribus spicatis, calycibus acutis</i> ; Linné, <i>diandrie monogynie</i> , clas. 8, ord. 6, <i>famille des labiées.</i>
<i>Italien.</i>	SALVIA.
<i>Espagnol.</i>	SALVIA.
<i>Portugais.</i>	SALVETTA.
<i>Français.</i>	SAUGE; PETITE SAUGE.
<i>Anglais.</i>	SAGE.
<i>Allemand.</i>	SALBEY.
<i>Hollandais.</i>	SALIE.
<i>Danois.</i>	SALVIE.
<i>Suédois.</i>	SALVIA.
<i>Polonais.</i>	SZALWIA.
<i>Russe.</i>	SCHALWEJA.

LA sauge officinale a jôui, de tout temps, de la plus haute réputation; elle est même devenue une plante d'ornement par les belles variétés que la culture en a obtenues. Le genre qui porte son nom, est aujourd'hui très-nombreux en espèces, remarquables surtout par le caractère des étamines, dont le filament est porté transversalement sur un pivot qui naît du fond de la corolle. Ce filament porte à une de ses extrémités une seconde anthère avortée : on trouve encore, au fond de la corolle, deux rudimens d'étamines avortées. Le calice est un peu campanulé, strié, à deux lèvres, la supérieure à trois dents, l'inférieure à deux lobes; une corolle à deux lèvres; deux étamines fourchues; un style très-long; le stigmate bifide; quatre semences au fond du calice.

Cette espèce a une tige, ou plutôt une souche ligneuse, d'où s'élevënt un très-grand nombre de rameaux droits, presque quadrangulaires, velus, un peu blanchâtres, longs d'environ deux pieds. — Les feuilles sont opposées, assez longuement pétiolées, ridées, comme chagrinées, épaisses, ovales-lancéolées, un peu crénelées à

SAUGE.

leurs bords, d'un vert sombre en dessus, blanchâtres en dessous, quelquefois agréablement panachées. — Les fleurs sont disposées en un épi simple, lâche et terminal, réunies par verticelles rapprochés, munis de bractées caduques, ovales, mucronées. — Le calice est strié, quelquefois coloré, à deux lèvres, à cinq dents très-aiguës, les trois supérieures plus petites; la corolle assez grande, d'un bleu rougêatre, à deux lèvres; la supérieure obtuse, échancrée; l'inférieure à trois lobes; celui du milieu plus grand, échancré. — Elle croît dans les contrées méridionales de la France et de l'Europe. Il en existe encore d'autres espèces européennes; la plus commune est la sauge des prés, qu'on rencontre partout dans les terrains secs et les prés.

Les fleurs et les feuilles de cette plante sont également en usage. Elles exhalent une odeur aromatique, agréable au premier abord, mais qui bientôt devient fatigante. Leur saveur est aromatique, chaude, amère et un peu astringente. Lewis et Cartheuser en ont retiré un extrait aqueux, astringent et un peu amer, un extrait spiritueux aromatique, et de l'huile volatile. Mais outre ce dernier principe, les chimistes modernes y ont reconnu la présence d'une matière extractive, d'une certaine quantité de tannin et du camphre.

Les qualités amère et aromatique prédominent dans la sauge, comme dans la plupart des labiées. En vertu de ces propriétés physiques, elle excite l'action des organes, et active momentanément la plupart des fonctions de l'économie animale. En un mot, elle est essentiellement tonique; et de là découlent les propriétés stomachique, cordiale, nervine, utérine, corroborante, résolutive, etc., dont elle a été décorée. En effet, elle peut relever le ton de l'estomac et faciliter la digestion; solliciter les contractions du cœur et accélérer la circulation générale; exciter l'action de l'utérus et favoriser la menstruation; augmenter l'énergie de l'influence nerveuse et occasionner ainsi la résolution de certains engorgemens indolens. Toutefois, ces effets n'ont lieu réellement que dans les cas de faiblesse et d'atonie, chez des sujets d'une constitution froide et humide, dont la peau est pâle, les chairs flasques, la sensibilité obtuse, et dont les organes sont exempts d'inflammation. C'est dans de semblables circonstances que cette labiée a pu être administrée avec succès contre la paralysie et le tremblement musculaire, la suppression des règles et la leucorrhée ancienne, la goutte vague et les rhumatismes chro-

SAUGE.

niques. Comme diaphorétique et alexitère, elle a été préconisée, jadis, contre les maladies pestilentielles et contagieuses; quelques médecins l'ont même employée en infusion vineuse, à l'invasion des accès de fièvres intermittentes. Mais, en même temps qu'on lui attribuait la faculté de prévenir ainsi le retour de ces affections, en expulsant, au moyen de la sueur, le prétendu principe morbifique, on l'employait, comme astringente et roborante, pour diminuer et supprimer les sueurs excessives, et les autres évacuations trop abondantes, qui affaiblissent et fatiguent si souvent les malades dans les affections chroniques. C'est ainsi que Van Swiéten lui donne des éloges contre les écoulemens abondans de lait qui tourmentent certaines nourrices à l'époque du sevrage.

On a cru trouver, dans l'analogie grossière qui existe entre les petites papilles dont est hérissée la surface des feuilles de sauge, et celles qu'on remarque à la surface de la langue, un indice de certaines vertus occultes propres à guérir les maladies de cet organe; et c'est probablement à cette idée erronée qu'elle est redevable de la réputation dont elle a long-temps joui, contre les aphtes des enfans, où elle ne peut être réellement utile que lorsque cette affection est compliquée de gangrène. La décoction de cette plante a été employée avec succès, en gargarisme, pour déterger les ulcères de la bouche, et favoriser la résolution des engorgemens fongueux dont les gencives sont souvent affectées, dans le scorbut et autres maladies. A l'extérieur, la sauge est quelquefois appliquée avec succès, comme résolutive, soit en sachet qu'on laisse à demeure sur la peau, soit en fomentation, au moyen de sa décoction aqueuse ou de son infusion vineuse, contre les ecchymoses, les œdèmes locaux, les tumeurs froides et les engorgemens atoniques, dont ses diverses préparations sont très-propres à déterminer la résolution. Cependant, cette plante aromatique était beaucoup plus en honneur chez les anciens, qu'elle ne l'est parmi nous. Orphée, suivant Aëtius, en avait connu l'usage; Hippocrate l'employait dans les maladies de la poitrine et de l'utérus, et Galien loue beaucoup ses propriétés échauffante et resserrante.

On pourrait l'administrer intérieurement en substance et pulvérisée, à la dose de quatre grammes (un gros), soit en suspension dans un liquide, soit en pilules ou en électuaire. Ordinairement, on la donne à la dose de quelques pincées en infusion dans cinq hecto-

SAUGE.

grammes (une livre) d'eau ou de vin. On en prépare une teinture alcoolique que l'on prescrit de quatre à huit grammes (un à deux gros), dans des potions ou des juleps appropriés. Son huile volatile peut être ingérée depuis une jusqu'à dix gouttes, sous forme d'oléo-saccharum, dans un jaune d'œuf ou toute autre préparation analogue.

Les feuilles de sauge sont quelquefois employées, pour fumer, en guise de tabac. Plus souvent on en fait des infusions théiformes, qui font partie de la diététique de plusieurs peuples. Les Chinois en sont même, dit-on, aussi avides que nous le sommes de leur thé; de sorte que les négocians hollandais, suivant Bomarre, enlèvent avec soin toute la sauge qui est recueillie sur les côtes de Provence, pour la porter en Chine et au Japon, où ils reçoivent en échange le thé qu'ils apportent en Europe. Ce qu'on a dit des qualités vénéneuses que les crapauds et certains insectes communiquaient aux feuilles de sauge, est entièrement fabuleux. Toutefois, comme beaucoup de corps étrangers et d'impuretés se fixent entre les papilles dont elles sont hérissées, il est utile de les laver avant d'en faire usage.

WEDEL (georgius-wolfgang), *Dissertatio de salvia*; in-4°. Ienæ, 1715.

STENZEL (christianus-godofredus), *De salvia præ thee chinensi præstanti*; in-4°. Vitembergæ, 1723.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Calice et pistil. — 2. Corolle ouverte, pour faire voir les deux grandes étamines à anthères, à balanciers, et les autres avortées. — 3. Étamines : *a.* filet, *b.* connectif, *c.* anthère dont les loges sont distantes. — 4. Pistil. — 5. Fruits.





Turpin P^t

Lambert. J. Sculp.^t

SAULE .

a.l.l.

SAULE.

<i>Grec.</i>	<i>ισα</i> , Dioscorides.
<i>Latin.</i>	{ SALIX VULGARIS ALBA ARBORESCENS; Bauhin, <i>Pinax</i> , lib. 12, sect. 3; — Tournefort, clas. 19, sect. 6, gen. 1. SALIX ALBA, <i>foliis lanceolatis acuminatis serratis utrinque pubescentibus, serraturis infimis glandulosis</i> ; Linné, <i>diœcie triandrie</i> ; — Jussieu, clas. 15, ord. 4, <i>famille des amentacées</i> .
<i>Italien.</i>	SALICE; SALICE BIANCO.
<i>Espagnol.</i>	SALCE; SALCE BLANCO.
<i>Portugais.</i>	SALGUEIRO; SALGUEIRO BRANGO.
<i>Français.</i>	SAULE; SAULE BLANC.
<i>Anglais.</i>	WHITE WILLOW.
<i>Allemand.</i>	WEISSE WEIDE.
<i>Hollandais.</i>	WITTE WILG.
<i>Danois.</i>	HVID PILL.
<i>Suédois.</i>	HVIT PIRL.

LES saules forment, dans la série de leurs espèces, un genre des plus intéressans, et dans lequel nous trouvons cette admirable variété qui caractérise les productions de la nature. Quoiqu'il ne soit ici question que d'une seule espèce, nous croyons devoir la faire précéder de quelques observations sur les variations que présentent, dans leurs formes, la plupart des autres espèces, selon les climats et les localités.

Tandis que les *saules-osiers* se fixent dans les terrains inondés par les eaux, et livrent leurs rameaux flexibles aux mains industrieuses de l'homme, nous voyons les *saules-marseaux* s'élever graduellement du bord des ruisseaux jusque sur les hauteurs, gagner les forêts, et s'établir dans les sols même les plus abandonnés : il n'est pas de terrains qu'ils n'abordent, point de hauteurs auxquelles ils ne parviennent. Sur les sommets des Alpes, ils deviennent le dernier terme de la végétation. A la vérité, ce ne sont plus ces mêmes arbres qui, dans les plaines, nous couvraient de leur ombre; ils ne s'offrent plus à nous que comme de très-petits arbustes perdus dans le gazon que broute le chamois; leurs rameaux tortueux ne forment plus que

SAULE.

des buissons rampans, annonçant les derniers efforts de la végétation luttant contre les glaces et les frimas. Ensevelis, pendant huit à neuf mois de l'année, sous des montagnes de neiges, ils leur résistent, et, vainqueurs des hivers, ils se hâtent, au retour de la chaleur, de reproduire leurs feuilles, leurs chatons et leurs fruits : tels sont, dans la race humaine, ces malheureux Lapons, à taille courte, relégués dans les climats hyperboréens, végétant une partie de l'année sous des huttes basses et enfumées.

Le saule blanc, si commun le long des routes, près des villages, et qui croît naturellement dans les bois, est une espèce très-élégante. A l'aspect de son feuillage d'un vert argenté, luisant et soyeux, le voyageur qui s'est reposé sous les beaux *protea* du cap de Bonne-Espérance, s'y croit transporté de nouveau. Malgré sa beauté, il n'éprouve que notre indifférence ; nous le reléguons dans les bourgs et les campagnes, et rarement nous lui permettons l'entrée de nos jardins de plaisance.

Cet arbre s'élève à la hauteur de vingt-cinq ou trente pieds sur un tronc droit, revêtu d'une écorce cendrée : ses rameaux sont nombreux, élancés, de couleur purpurine ou d'un brun verdâtre, un peu pubescens vers leur sommet. — Les feuilles sont alternes, pétioles, lancéolées, allongées, dentées en scie sur leurs bords, vertes et luisantes en dessus, d'un blanc soyeux en dessous. — Les fleurs sont très-souvent dioïques, réunies en chatons qui naissent peu après les feuilles. — Les chatons mâles sont cylindriques, pédonculés, un peu velus, munis de quelques feuilles à leur base, composés d'écailles imbriquées, puis réfléchies, ovales, concaves, renfermant chacune deux étamines. — Les chatons femelles sont grêles, alternes, longs de deux pouces ; les écailles oblongues, un peu aiguës, munies d'un style court, bifide à son sommet, terminé par quatre stigmates obtus. — Les capsules sont glabres, ovales-oblongues, ventrues à leur base, presque sessiles, à une seule loge, s'ouvrant, à leur sommet, en deux valves fortement réfléchies en dehors, contenant une semence entourée d'une aigrette blanche, luisante. On trouve quelquefois des fleurs femelles à la base des fleurs mâles sur le même chaton. Toutes les parties de cet arbre offrent une odeur faible qui ne déplaît point, et une saveur amère et styptique. Ses fleurs ou chatons, ses feuilles et son écorce ont été introduites depuis long-temps dans

SAULE.

la matière médicale. De nos jours, cette dernière est presque seule en usage, par ses qualités amère et astringente. Cependant, il faut qu'elle soit prise sur des branches de trois ou quatre ans, desséchée avec soin, et conservée à l'abri du contact de l'air et de l'humidité. La couleur noire que prend sa décoction aqueuse, lorsqu'on y verse du sulfate de fer, y manifeste la présence du tannin. On en retire aussi un extrait aqueux très-amer.

Elle exerce une action tonique sur l'appareil digestif, et consécutivement sur le reste de l'économie : action qui est prompte et durable, mais peu intense. Par suite de cette manière d'agir, elle a été employée contre la débilité de l'estomac, et pour expulser les vers intestinaux. Haller conseillait l'usage des bains pris dans sa décoction, pour remédier à la faiblesse des membres abdominaux des enfans. Stone, Clossius, Gunz et plusieurs autres l'ont administrée contre les fièvres intermittentes; elle a même été tellement préconisée contre ces affections, que certains auteurs la regardent comme un fébrifuge aussi puissant que le quinquina. Si, dans quelques cas, l'écorce de saule peut augmenter le ton de l'estomac, et favoriser l'expulsion des vers lombrics, on ne peut douter que, par ses qualités amère et astringente, elle ne soit quelquefois utile contre les fièvres intermittentes accompagnées de pâleur, d'atonie, et exemptes de phlogose et d'irritation de l'appareil digestif. Mais on ne doit point accorder une confiance illimitée à ses propriétés fébrifuges, quand on réfléchit que Bergius et plusieurs autres observateurs, parmi lesquels je pourrais me citer, l'ont administrée dans des fièvres intermittentes de tous types, sans aucun succès. Cette écorce a pu être employée avec avantage, localement, soit en poudre, soit en fomentation, contre les ulcères atoniques et fongueux, contre la gangrène et contre la pourriture d'hôpital, comme le sont chaque jour les substances qui contiennent beaucoup de tannin; mais ce n'est pas une raison pour la décorer des titres pompeux d'antiputride et antigangréneux, qui lui ont été gratuitement accordés. Comment admettre, du reste, la prétendue efficacité qu'on lui attribue si mal-à-propos dans la dysenterie, les hémorrhagies et la phthisie pulmonaire, lorsqu'on a étudié la nature et la marche de ces maladies, et que l'on s'est convaincu, par une longue expérience, des graves inconvéniens qu'il y a à leur opposer des excitans. Sans doute, les effets

SAULE.

de l'écorce de saule ne peuvent pas être aussi dangereux dans les maladies nerveuses, dans la goutte, dans certains engorgemens du foie, et dans les maladies vénériennes, contre lesquelles elle a été plus ou moins préconisée; mais comme aucune série d'observations précises ne vient à l'appui de sa prétendue efficacité dans ces affections, il faut attendre que l'expérience clinique ait prononcé sur ce point.

En substance, on donne l'écorce de saule pulvérisée à la dose d'un ou plusieurs gros. Mais il est évident que si on l'emploie comme fébrifuge, il faut en porter la quantité au moins à trente-deux grammes (une once) dans l'intervalle de deux accès. Cette poudre doit être préparée récemment, et administrée, soit en suspension dans le vin, soit sous forme de bol ou d'électuaire. On donne son extrait à la dose de quatre à six grammes. On l'administre également en infusion vineuse et en décoction aqueuse, à la dose de soixante-quatre grammes (deux onces) pour un kilogramme (deux livres) de liquide.

L'écorce de saule tanne les cuirs. Le bois est employé à la confection des cercles pour les tonneaux. Le charbon qui en provient passe pour être le meilleur dont on puisse se servir pour la fabrication de la poudre à canon. On attribue aussi à ce bois le singulier privilège d'aiguiser les couteaux, et de les rendre aussi polis, et aussi tranchans que la pierre à aiguiser; mais une propriété aussi remarquable aurait besoin d'être confirmée par l'expérience. Les jeunes rameaux du saule produisent, au printemps, une espèce de coton, qui, convenablement préparé, peut rendre de nombreux services à l'économie domestique.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est représentée réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Chaton mâle. — 2. Fleur mâle, accompagnée de son écaille. — 3. Chaton femelle, dont les fruits sont parvenus à leur état de maturité. — 4. Fruit mûr. — 5. Le même ouvert. — 6. Graine isolée.





Turpin D.

Lambert B. Sculp.

SAXIFRAGE.

a.l.

SAXIFRAGE.

<i>Grec.</i>	εμπετρον, Dioscorides,
	SAXIFRAGA ROTUNDIFOLIA ALBA, Bauhin, Πινναξ, lib. 8, sect. 3; — Tournefort, clas. 6, sect. 3, gen. 2
<i>Latin</i>	SAXIFRAGA GRANULATA, foliis caulinis reniformibus lobatis, caule ramoso, radice granulata; Linné, décandrie digynie; — Jussieu, clas. 14, ord. 2, famille des saxifrages.
<i>Italien</i>	SASSIFRAGIA; SASSIFRAGIA BIANCA.
<i>Espagnol</i>	SAXIFRAGA; SAXIFRAGA BLANCA.
<i>Portugais</i>	SAXIFRAGA; SAXIFRAGA BRANCA.
<i>Français</i>	SAXIFRAGE GRANULÉE; SAXIFRAGE BLANCHE.
<i>Anglais</i>	WHITE SAXIFRAGE.
<i>Allemand</i>	WEISSER STEINBRECH; KEILKRAUT.
<i>Hollandais</i>	WITTE STEENBREEK.
<i>Danois</i>	HVID STENBRAEK.
<i>Suédois</i>	HUIT STENBRAECHA.
<i>Bohémien</i>	LOMKAMEN.

QUAND on a visité les hautes montagnes des Pyrénées et des Alpes, avec quel plaisir on se rappelle ces tapis de verdure embellis par ces jolies et nombreuses espèces de *saxifrages*, qui succèdent aux neiges sur ces monts glacés! Ce sont, en général, de petites plantes, dont les feuilles radicales sont réunies en gazons touffus, très-serrés, et qui se plaisent de préférence dans les froides régions des hauteurs; quelques-unes, cependant, croissent dans les plaines: telle est celle dont il s'agit ici, qu'on rencontre assez communément dans les prés secs et sur le bord des bois. Elle présente, en commun avec les autres espèces, pour caractère essentiel: un calice à cinq divisions, tantôt libre, plus souvent adhérent avec l'ovaire; cinq pétales insérés sur le calice; dix étamines; deux styles; une capsule de forme variable, à deux loges, terminée par deux becs recourbés, s'ouvrant plus ou moins au sommet en deux valves courtes.

Ses racines sont composées de fibres roussâtres, très-déliées, garnies d'un grand nombre de petites bulbes arrondies, granuleuses, souvent réunies par paquets. — Ses tiges sont cylindriques, velues,

SAXIFRAGE.

un peu rudes, médiocrement rameuses, peu feuillées. — Les feuilles inférieures ou radicales sont longuement pétiolées, réniformes, un peu velues, vertes à leurs deux faces, bordées de larges crénelures; les supérieures petites, presque sessiles, incisées, presque palmées. — Les fleurs sont blanches, assez grandes, formant à l'extrémité des tiges une panicule lâche, étalée, chargée sur les pédoncules et les calices de poils glanduleux et visqueux.

Cette plante est inodore. Son herbe offre une saveur légèrement âcre et piquante, selon les uns, et comme acidulée, selon d'autres. Sa racine, composée de petits grains ou tubercules farineux, qui ont déterminé sa dénomination spécifique, est amère. Comme son usage est presque entièrement tombé en désuétude, personne ne s'est sérieusement occupé de son analyse chimique. Bergius a remarqué, toutefois, que sa décoction aqueuse noircit lorsqu'on y verse du sulfate de fer; ce qui est une preuve qu'elle contient un principe astringent. Les qualités légèrement styptiques de la saxifrage, auxquelles la présence de ce principe donne lieu, sont probablement la source des propriétés que les anciens lui ont gratuitement attribuées, de dissoudre les calculs urinaires, ou d'en favoriser l'expulsion, et de la réputation dont elle a long-temps joui comme lithontriptique. A l'exemple de beaucoup d'autres plantes un peu amères et légèrement astringentes, cette plante peut bien, dans quelques cas, exciter l'action des reins et provoquer la sécrétion de l'urine, surtout chez les sujets catarrheux, leucophlegmatiques, et d'une sensibilité obtuse: c'est au moins l'opinion que les pharmacologues se forment, en général, de l'action de ces sortes de substances. Mais si cette circonstance peut justifier, jusqu'à un certain point, la faculté diurétique qu'on a accordée à cette plante, elle ne suffit pas pour qu'on lui attribue la moindre efficacité contre les concrétions urinaires. C'est cependant à sa prétendue vertu lithontriptique, que Pline rapporte l'origine du nom de la saxifrage (*saxum frango*), tandis qu'il était bien naturel, ainsi que le remarque M. Decandolle, de le faire dériver de la manière dont elle végète dans les fentes des rochers.

En rejetant comme purement illusoirs les prétendues vertus anticalculeuses de cette plante, si on lui accorde encore quelques propriétés diurétiques, il faut convenir qu'elle est, sous ce rapport, au dessous d'une foule de végétaux de ce genre, dans lesquels cette pro-

SAXIFRAGE.

priété est bien plus développée, et que même, pour cette raison, elle pourrait être bannie, sans inconvénient, de la matière médicale, déjà trop surchargée de substances inertes et superflues.

On n'a rien de certain sur la dose à laquelle on peut administrer cette plante, ni rien de positif sur les formes sous lesquelles il serait le plus avantageux de la donner. Mais on pourrait probablement en faire prendre jusqu'à une once, en décoction, dans un kilogramme d'eau.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Racine et feuille radicale. — 2. feuille caulinaire. — 3. Calice, étamines et pistil. — 4. Pistil. — 5. Fruit. — 6. Le même, coupé en travers. — 7. Graines de grosseur naturelle. — 8. Une graine grossie.







Tourpin P.^o

Lambert F. Sculp.^o

SCABIEUSE.

a. l.

SCABIEUSE.

Latin.....	}	SCABIOSA PRATENSIS HIRSUTA, <i>quæ</i> OFFICINARUM; Bauhin, Πιναξ, lib. 7, sect. 4; — Tournefort, clas. 12, sect. 5, gen. 1.
		SCABIOSA ARVENSIS; <i>corollulis quadrifidis radiantibus, foliis pinnatifidis incisis, caule hispido</i> ; Linné, <i>tétrandrie monogynie</i> ; — Jus-sieu, clas. 11, ord. 1, <i>famille des dipsacées</i> .
Italien.....		SCABBIOSA.
Espagnol.....		ESCABIOSA.
Portugais.....		ESCABIOSA DOS CAMPOS.
Français.....		SCABIEUSE; SCABIEUSE DES CHAMPS.
Anglais.....		FIELD-SCABIOUS.
Allemand.....		SKABIOSE; ACKER-SKABIOSE.
Hollandais.....		GEMEEN SCHURFTKRUID.
Danois.....		SKABIOS; SKABURT.
Suédois.....		AOKERVAEDD.
Polonais.....		DRYAKIEW POLNE.
Russe.....		GRUNDNAJA TRAWA.

LES scabieuses méritaient, par la beauté de leurs fleurs, d'être placées parmi nos plantes d'ornement; plusieurs y ont été admises. Ces fleurs sont réunies en tête dans un involucre ou un calice commun, à plusieurs folioles, placées sur un réceptacle hérissé de poils ou d'écaillés. Chacune d'elles est pourvue d'un double calice; l'extérieur membraneux ou scarieux sur ses bords, souvent élargi en une lame campaniforme, plissé à sa partie inférieure; le calice interne se termine par un petit évasement calleux, d'où partent souvent cinq arêtes ouvertes en étoile. La corolle est tubulée, placée sur le calice intérieur, à quatre ou cinq lobes inégaux; quatre ou cinq étamines attachées à la base du tube de la corolle; un ovaire renfermé dans le calice intérieur; un style; un stigmate échancré; une semence renfermée dans les deux calices persistans.

La scabieuse des champs est une des plus communes; on la rencontre partout, le long des chemins, dans les champs et les prés. Ses racines sont courtes, peu fibreuses, presque simples, d'une épaisseur médiocre. — Ses tiges sont droites, un peu fistuleuses, cylindriques, peu rameuses, légèrement pileuses, longues de deux pieds. —

SCABIEUSE.

Les feuilles sont opposées, pétiolées; les radicales ovales-allongées, souvent entières et lâchement dentées à leur contour; les autres ailées ou pinnatifides; le lobe terminal très-grand, aigu, un peu denté; toutes plus ou moins velues et ciliées. — Les fleurs sont d'un bleu rougeâtre, terminales, soutenues par de longs pédoncules simples, striés, velus; les corolles divisées en quatre lobes presque égaux: celles de la circonférence plus grandes; le calice commun presque de la longueur des fleurs; le réceptacle velu.

Cette plante est sans odeur; sa saveur est herbacée, amère et un peu astringente: tout ce que l'on connaît de ses propriétés chimiques, c'est qu'elle contient une petite quantité de tannin qui se manifeste par la couleur noire que le sulfate de fer donne à sa décoction aqueuse.

La scabieuse a joui, autrefois, d'une grande réputation médicale; mais aujourd'hui elle est bien déchue de la haute estime dont elle jouissait parmi nos crédules aïeux. Cependant elle est encore décorée, dans beaucoup de livres de matière médicale, des titres pompeux de sudorifique, résolutive, détersive, dépurative, antivénérienne, consolidante, vulnéraire, lithontriptique, etc., etc.; dénominations qui ne reposent, pour la plupart, que sur des idées vagues, ou même sur des doctrines entièrement hypothétiques. A la manière de beaucoup de plantes un peu amères et légèrement styptiques, il est bien vrai qu'elle peut exercer, jusqu'à un certain point, une action tonique sur nos organes; mais cette action est si peu intense, si faible même, qu'on ne peut guère espérer d'en obtenir des effets marqués. Toutefois, Rivinus la regardait comme un béchique des plus puissans et d'une grande utilité dans l'empyème et la phthisie pulmonaire. Boerhaave accordait beaucoup d'avantages à sa décoction miellée, dans le traitement des pleurésies et des péricneumonies parvenues à leur dernier période. On l'a surtout préconisée contre les maladies cutanées, et long-temps elle a été administrée avec une extrême confiance, soit intérieurement, sous forme d'extrait, soit à l'extérieur, en bains, contre la gale, les dartres, la teigne, la lèpre, et autres maladies chroniques de la peau; quelques auteurs l'ont même signalée comme un excellent remède contre les affections vénériennes. Mais ces assertions ne reposent évidemment que sur des faits douteux, des observations incomplètes, ou sur des opinions purement erro-

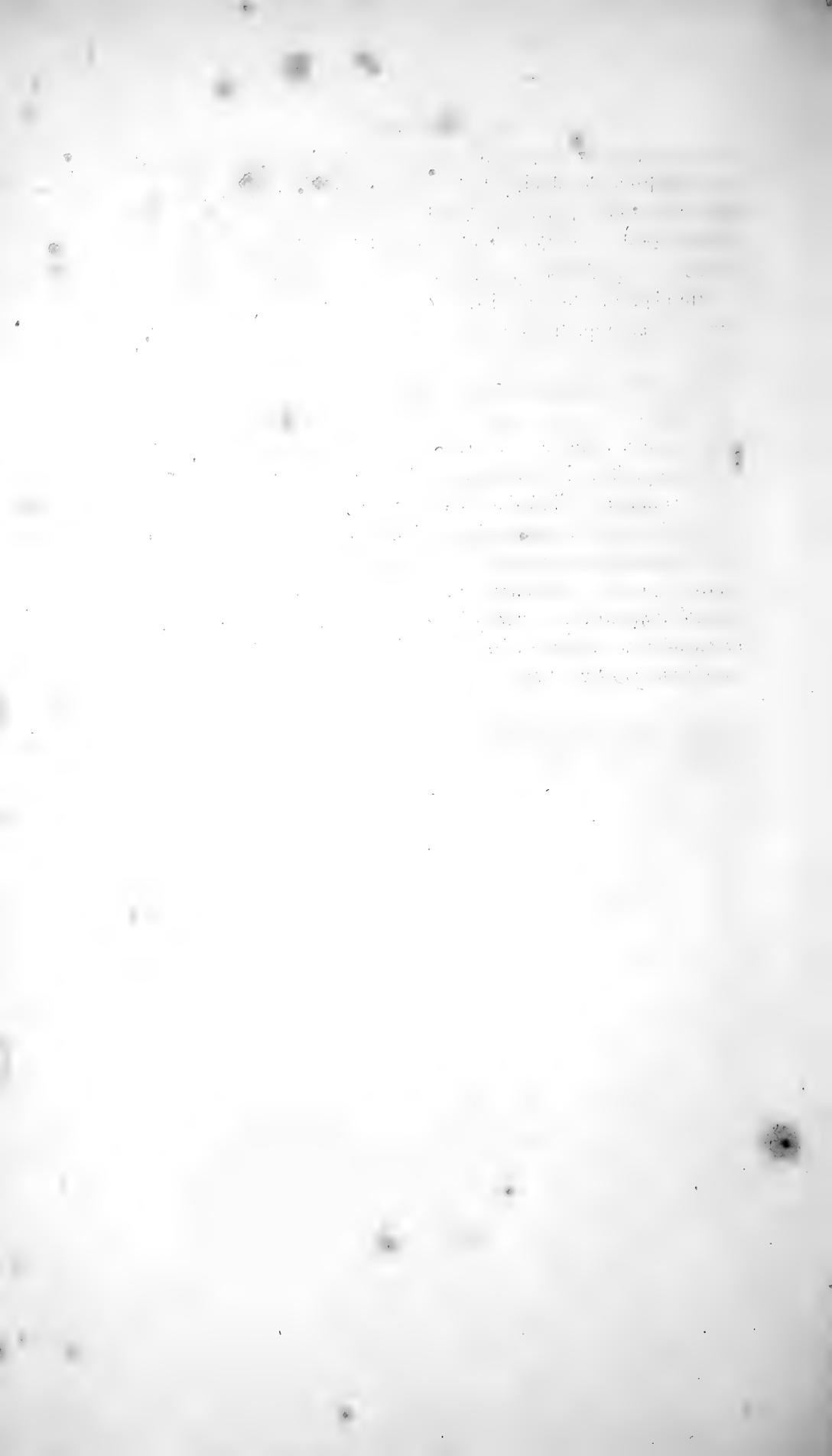
SCABIEUSE.

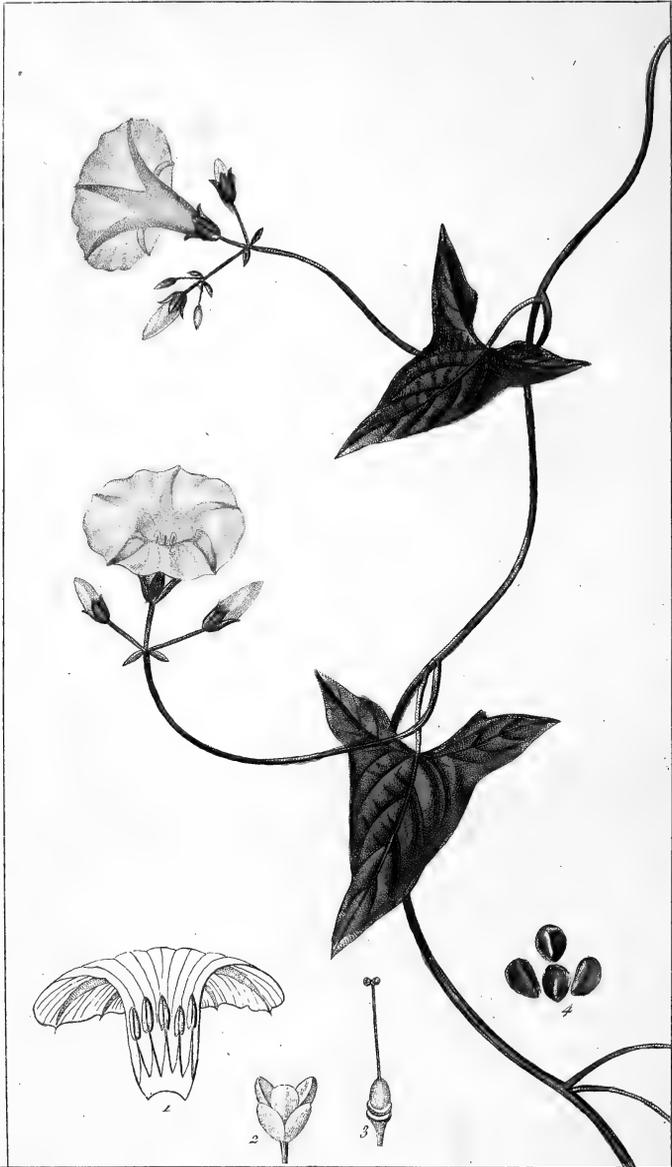
nées. Il ne nous est donc point permis de distinguer la scabieuse de cette multitude de plantes de la même nature, dont l'action est si faible et les effets si peu appréciables, qu'on peut les employer dans les maladies du caractère le plus opposé, avec la même apparence de succès, puisqu'elles n'y opèrent aucun changement sensible.

Cette plante a été administrée en décoction, à la dose de trente-deux à soixante-quatre grammes (une à deux onces) dans un kilogramme (deux livres) d'eau. Son suc a été quelquefois associé à celui des autres plantes réputées dépuratives.

La *scabiosa succisa*, *mors du diable*, a joui d'une réputation au moins égale à celle de la *scabiosa arvensis*. Elle n'offre cependant pas de propriétés plus énergiques, c'est-à-dire qu'elle ne mérite pas plus de confiance. L'infusion de ses racines a une odeur analogue à celle du thé. Ses fleurs desséchées teignent en jaune. Du reste, ainsi que le remarque Spielmann : *Absurdum commentum de radice a dæmone morsa, occasionem dedit, ut a non paucis qui sibi plus fictionibus quam veri studio placent, ad gravissimos morbos fuerit commendata, sed nulla observatio circa eam aliquid, præ reliquis amaris præstantius detexit.*

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Tige et feuilles caulinaires, au trait. — 2. Fleur de la circonférence, accompagnée de son éaille. — 3. Fleur du centre. — 4. Fruit mûr, couronné de son calice.





Turpin P^t

Lambert Sc^o Sculp^t

SCAMONEE.

a. l. l.

SCAMMONÉE.

<i>Grec.</i>	σκαμμωνία, Dioscorides.
	SCAMMONIA SYRIACA, Bauhin, Πιναξ, lib. 8, sect. 1.
	CONVOLVULUS SYRIACUS ET SCAMMONIA SYRIACA, Tournefort, clas. 1, sect. 3, gen. 5.
<i>Latin.</i>	CONVOLVULUS SCAMMONIA, <i>foliis sagittatis postice truncatis, pedunculis teretibus subtrifloris</i> ; Linné, <i>pentandrie monogynie</i> ; — Jus-sieu, clas. 7, ord. 9, <i>famille des liserons</i> .
<i>Italien.</i>	SCAMONEA.
<i>Espagnol.</i>	ESCAMONEA.
<i>Portugais.</i>	ESCAMONIA.
<i>Français.</i>	SCAMMONÉE.
<i>Anglais.</i>	SCAMMONY.
<i>Allemand.</i>	SCAMMONIENWINDE.
<i>Hollandais.</i>	SCAMMONEUM; SYRISCHE WINDE.
<i>Danois.</i>	SKAMMONEUM.
<i>Suédois.</i>	SKAMMONEUM.
<i>Arabe.</i>	SACHMUNIA.

LA scammonée est une substance fournie par les racines de la plante connue depuis très-long-temps sous le même nom, qui croît en Syrie, dans les campagnes de la Mysie, ainsi que dans plusieurs contrées du Levant, et dans laquelle on a reconnu tous les caractères des liserons, ayant, comme eux, un calice persistant à cinq divisions profondes; une corolle campaniforme, plissée à son limbe; cinq étamines; un ovaire supérieur; un style; deux stigmates. Le fruit est une capsule à deux loges, renfermant chacune deux semences arrondies. — Ses racines sont longues, épaisses, très-charnues: il en découle un suc laiteux, par incision: elles produisent des tiges grêles, cylindriques, grimpantes, un peu velues, longues de trois ou quatre pieds et plus. — Les feuilles sont glabres, alternes, pétiolées, hastées, triangulaires, aiguës, longues de deux pouces; leurs angles postérieurs divergens, munis, à leur côté intérieur, d'une petite dent. — Les pédoncules sont solitaires, axillaires, au moins une fois plus longs que les feuilles, chargés d'environ deux ou trois fleurs pédicellées; les pédicelles munis de deux petites bractées subulées. — Les folioles

SCAMMONÉE.

du calice glabres, obtuses et même un peu échancrées à leur sommet. La corolle est grande, campanulée, d'un blanc teint de pourpre.

La racine de cette plante contient un suc laiteux, qui, obtenu, soit en incision, soit par différens procédés sur lesquels les voyageurs ne sont pas d'accord, et épaissi au contact de l'air, est répandu dans le commerce, à l'état concret, sous le nom de scammonée. Cette substance se présente en masses ou en fragmens irréguliers, tantôt d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, tantôt d'un gris-brun, et quelquefois d'une couleur noire. Elle est sèche, légère, cassante et friable. Sa cassure est brillante, son odeur est piquante, un peu nauséabonde, et sa saveur, qui est nulle au premier abord, finit par donner une sensation d'âcreté et d'amertume remarquables. On en distingue deux principales variétés dans les officines : la scammonée d'Alep, qui est la plus estimée, est d'un gris-noir, légère, très-friable, et provient exclusivement du *convolvulus* dont il est ici question ; celle de Smyrne, beaucoup moins précieuse, est noire, plus pesante, moins friable, et paraît appartenir au *periploca scammona*. Cette dernière contient, d'après l'analyse de MM. Bouillon-Lagrange et Vogel, 0,29 de résine, et 0,08 de gomme ; tandis que la première offre 0,60 de résine, et 0,03 de matière gommeuse. Mais, presque toujours, cette gomme résine est sophistiquée avec les sucs concrets de diverses espèces de tythymales et d'apocinées, avec de l'amidon, des cendres, du sable, et autres substances étrangères propres à en augmenter le poids aux dépens de ses qualités.

La scammonée a été connue des anciens ; elle était même d'un très-grand usage parmi les Grecs et les Arabes. Hippocrate en employait la racine comme un purgatif drastique très-puissant. Ses successeurs en recommandaient la décoction acéteuse associée aux farineux, en applications locales, contre l'ischialgie ; ils composaient aussi avec la scammonée concrète, divers topiques qu'ils employaient contre les douleurs locales fixes, la goutte, le rhumatisme chronique, et certaines maladies de la peau. Mais cette gomme résine a surtout été célébrée, comme elle l'est encore, pour ses qualités purgatives.

Son usage, sous ce dernier rapport, a même tellement prévalu, qu'on ne l'emploie plus, depuis long-temps, que pour provoquer les

SCAMMONÉE.

évacuations alvines. Elle agit, en effet, avec beaucoup d'énergie sur le canal intestinal, et purge avec une telle intensité, qu'on s'accorde généralement à la regarder comme un drastique des plus violents. Il serait ridicule de prétendre, avec les humoristes, qu'elle évacue plus particulièrement la pituite, ou qu'elle agit d'une manière spéciale sur certaines parties de la bile, plutôt que sur quelques autres : ces idées sont de pures fictions, indignes de nous arrêter. Mais il serait intéressant de savoir si les qualités vénéneuses qu'Oribase, Aëlius, Hoffmann et plusieurs autres observateurs lui ont attribuées, existent réellement. Or, quelques expériences de M. Orfila, dans lesquelles cette substance a été introduite jusqu'à la dose de quatre gros dans l'estomac de plusieurs chiens, sans qu'il en soit résulté autre chose que des évacuations alvines, sembleraient annoncer qu'elle ne possède aucune propriété délétère. Cependant, l'irritation qu'elle détermine sur l'intestin est si violente, que, si elle était ingérée en trop grande quantité, elle pourrait produire la superpurgation, des coliques, l'inflammation et même l'ulcération de cet organe; et, sous ce rapport, c'est avec raison qu'elle a été signalée par d'habiles médecins comme un purgatif dangereux, qu'il ne faut donner qu'à petite dose et avec beaucoup de circonspection.

D'après ces considérations, il est important de remarquer que si la scammonée est un purgatif avantageux aux hommes forts, aux sujets robustes et très-exercés, aux individus lymphatiques et d'une sensibilité obtuse, elle ne convient nullement aux enfans, aux femmes, aux convalescens, ni en général aux hommes faibles et délicats, doués d'un tempérament nerveux, d'une vive sensibilité, ou disposés aux inflammations, aux hémorrhagies et autres maladies aiguës.

Cela indique assez que cette gomme résine peut être très-utile, comme drastique, dans certains catarrhes anciens et rebelles, dans les hydropisies essentielles, dans la goutte atonique, dans certains cas de manie, d'hydropisie et de colique saturnine, contre les vers intestinaux, et surtout dans le traitement de la gale invétérée, des dartres et de la teigne, et autres maladies chroniques de la peau, lorsque la médication purgative y est nécessaire; mais qu'il ne faut jamais se servir d'un pareil dérivatif dans les fièvres, dans les exanthèmes aigus, dans les phlegmasies des viscères, dans la phthisie et autres maladies, soit aiguës, soit chroniques, accompagnées de

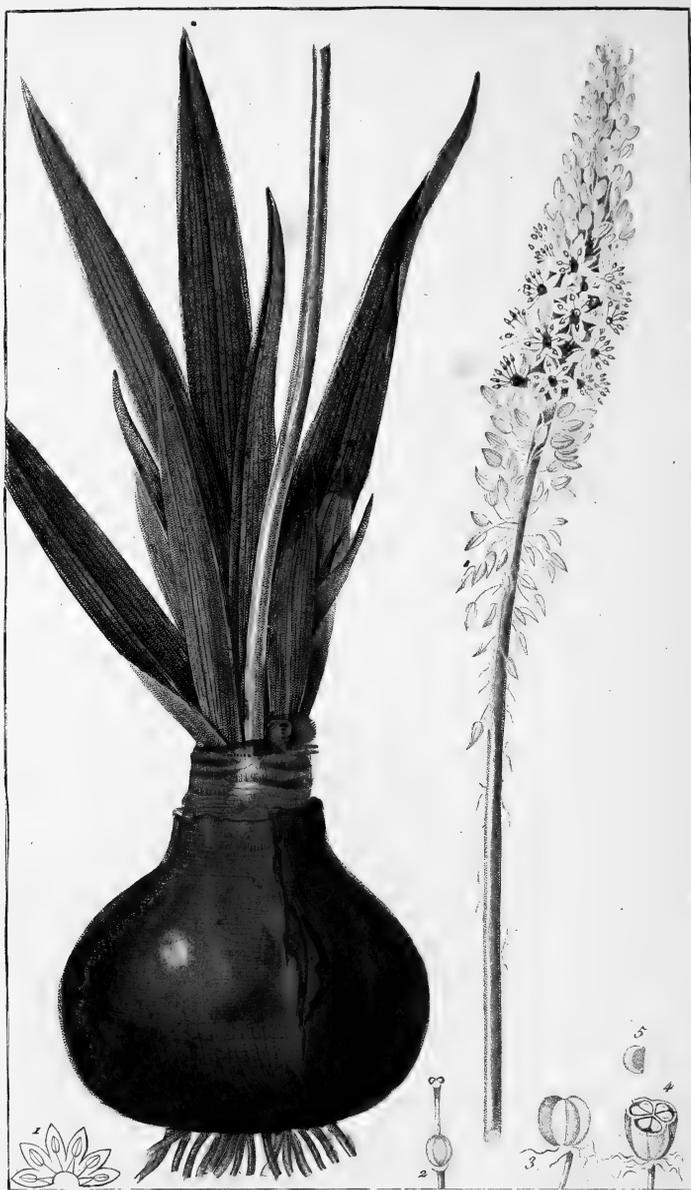
SCAMMONÉE.

soif, de chaleur, de sécheresse, de maigreur ou d'une grande débilité.

En substance, on l'administre de vingt-cinq à soixante-quinze centigrammes (cinq à quinze grains); à la dose d'un scrupule, elle a, suivant Russel, occasioné six selles. On la fait ingérer directement, après l'avoir triturée avec une certaine quantité de sucre, ou associée à différentes substances mucilagineuses qui modèrent son action. Les différentes préparations qu'on lui fait subir dans cette vue, portent le nom de *diagrèdes*. Les livres de matière médicale et les pharmacopées ont retenti long-temps des éloges fastueux prodigués au *diagrède cydonié*, un *diagrède glycyrrhizé*, au *diagrède soufré*, etc., résultats du mélange de la scammonée avec la pulpe du coing, l'extrait de réglisse, ou le soufre. Ce dernier diagrède est particulièrement remarquable en ce qu'il était la base de la fameuse poudre de *Tribus*. Cette poudre devait guérir toutes les maladies; elle a été successivement préconisée sous les titres de poudre des *trois diables*, des *comtes de Warwick*. le titre de *Cornachine*, sous lequel elle a été également désignée, est tiré du nom de Cornachini, professeur de Pise, qui a bien eu la folie de consacrer un livre entier à célébrer les vertus admirables et la toute-puissance de cette nouvelle panacée. La scammonée fait en outre partie d'un grand nombre de médicamens officinaux : tels sont les pilules polychrestes, cochées, dorées, fétides, *sine quibus* et méésentériques de *Charas*, mercurielles de *Bontius*, le sagapenum de *Camilli*, la bénédicte laxative, les sucres de coloquinte de *Pachius*, le diaprurn solutif composé, le diaphœnix, la confection Hamech, l'électuaire de psyllium, le caryocostin, l'opiat méésentérique laxatif l'électuaire diacarthame, l'extrait panchymagogue de *Crollius*, et autres monstrueuses productions de la polypharmacie galénique.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Corolle ouverte, à la base de laquelle on voit cinq étamines. — 2. Calice. — 3. Pistil. — 4. Graines.





Turpin Pinx.

Lambert Sculp.

SCILLE.

all

SCILLE.

<i>Grec.</i>	σκιλλα, Dioscorides.
<i>Latin.</i>	{ SCILLA VULGARIS, <i>radice rubra</i> ; Bauhin, Πιναξ, lib. II, sect. 4. { ORNITHOGALUM MARITIMUM, <i>seu scilla radice rubra</i> ; Tournefort, { clas. 9, sect. 4, gen. 9. { SCILLA MARITIMA, <i>nudiflora, bracteis refractis</i> ; Linné, <i>hexandrie</i> { <i>monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 3, ord. 6, <i>famille des asphodèles</i> .
<i>Italien.</i>	SCILLA; PANCAZIO.
<i>Espagnol.</i>	ESCILA; CEBOLA ALBARRANA.
<i>Portugais.</i>	SCILLA; ESQUILLA; ALVARRANA.
<i>Français.</i>	SCILLE.
<i>Anglais.</i>	SQUIL.
<i>Allemand.</i>	MEERZWIEBEL; SQUILLE.
<i>Hollandais.</i>	SQUILLE; ZEEAJUIN.
<i>Danois.</i>	SKILLE.
<i>Suédois.</i>	SKILLA.
<i>Arabe.</i>	ALASCHIL.

LA grande scille, la scille maritime ou la squille, lorsqu'elle est ornée de ses longues et belles grappes de fleurs blanches, ouvertes en étoile, est un des plus beaux spectacles qui puissent frapper les regards du voyageur dans les plaines incultes, désertes et sablonneuses des côtes maritimes : telle je l'ai souvent rencontrée en Barbarie, couvrant de vastes campagnes par le luxe de sa végétation; elle croît également dans la Syrie, en Sicile, en Espagne, et sur les bords de la mer, dans la Bretagne et la Normandie.

Les bulbes de ses racines sont quelquefois de la grosseur de la tête d'un enfant, composées de plusieurs tuniques épaisses, charnues, blanches ou rougeâtres, selon les variétés, ovales, visqueuses, garnies en dessous de grosses fibres nombreuses, épaisses, charnues. — Il en sort des feuilles amples, toutes radicales, un peu charnues, étalées sur la terre, ovales, oblongues, glabres, obtuses, entières, longues d'environ un pied. — Du centre des feuilles s'élève une hampe épaisse, droite, simple, cylindrique, haute de trois ou quatre pieds, garnie dans presque la moitié de sa longueur de fleurs

SCILLE.

nombreuses, pédicellées, réunies en une grappe dense, un peu conique; les pédicelles plus longs que les feuilles, garnis à leur base de bractées membraneuses et subulées. — Chaque fleur est composée d'une corolle à six découpures très-profondes, elliptiques, ouvertes en étoile; point de calice; six étamines de la longueur de la corolle; leurs filamens comprimés; les anthères oblongues, pendantes; un ovaire supérieur, arrondi; un style; un stigmate simple. — Le fruit est une capsule presque ovale, triangulaire, à trois loges, à trois valves, renfermant plusieurs semences arrondies.

La bulbe de cette plante est seule en usage; elle est pyriforme, de grosseur variée, composée de squames larges, charnues, succulentes, lesquelles sont recouvertes d'autres squames minces et sèches, de couleur rouge ou blanchâtre. Son odeur est piquante, analogue à celle de l'oignon, et irrite les yeux ainsi que le nez. Sa saveur, d'abord mucilagineuse, devient bientôt après amère, âcre et nauséabonde. Les chimistes y avaient déjà reconnu la présence d'une huile volatile, d'une certaine quantité de fécule amilacée et d'une matière gomme-résineuse très-amère; mais M. Vogel a fait voir, par une analyse très-soignée de cette bulbe, qu'elle contient surtout deux principes actifs bien distincts; savoir : une matière âcre volatile qui se décompose à la température de l'eau bouillante, et une substance amère, visqueuse, soluble dans le vinaigre et dans l'alcool, qui a reçu le nom de *scillitine*, et qui paraît être la principale cause de l'action de la scille sur l'économie animale.

D'après les expériences de Hillefeld et de M. Orfila, cette substance donne la mort aux chats et aux chiens; Bergius assure qu'elle tue les rats. On prétend que la pâte qui a servi à envelopper cette bulbe, lorsqu'on la fait cuire dans le four, a été funeste aux cochons et aux poissons à qui elle avait été donnée comme aliment. Geiler a vu des pintades tomber dans une sorte d'ivresse pour en avoir avalé avec leurs alimens. Plusieurs faits rapportés par Lange, Quarin, Murray et autres observateurs, au sujet de son administration intempestive par des empiriques, attestent qu'administrée à haute dose, elle a quelquefois produit chez l'homme de très-graves accidens et même la mort. Des nausées, des vomissemens, la cardialgie, des coliques, des évacuations alvines sanguinolentes, l'hématurie, la strangurie, des mouvemens convulsifs, l'inflammation, la

SCILLE.

gangrène de l'estomac et des intestins, sont les phénomènes pathologiques auxquels elle a ordinairement donné lieu, et la mort souvent en a été la suite. Ces faits, qui, sans doute, n'ont point été inconnus aux anciens, expliquent toutes les précautions prises par eux pour affaiblir et modifier, par différentes préparations pharmaceutiques, les qualités vénéneuses qui lui ont été attribuées dès l'enfance de l'art. Cependant, si l'âcreté réelle de la scille doit la faire considérer comme un médicament dangereux, dont l'administration exige beaucoup d'habileté, de prudence et de circonspection, il en est à son égard, comme des médicamens les plus héroïques et des poisons même les plus dangereux, qui, entre les mains des médocastres et des empiriques produisent chaque jour les accidens les plus funestes, mais qui, administrés par des hommes instruits et expérimentés, peuvent produire les résultats les plus avantageux.

Si l'on se borne à étudier les effets immédiats de cette racine sur l'économie animale, on voit qu'à petite dose elle excite le ton de l'estomac et rend la digestion plus facile. Elle augmente en outre la sécrétion urinaire, facilite et provoque l'excrétion muqueuse des bronches, et semble même augmenter l'énergie des vaisseaux absorbans : à dose un peu plus forte, elle produit les nausées et les vomissemens; à grande dose, elle détermine la purgation, quelquefois l'hématurie, et autres accidens précédemment énumérés. Son usage long-temps continué, même en très-petite quantité, affaiblit l'estomac et trouble la digestion; ce qui arrive également aux toniques et aux amers.

La scille est un des plus anciens médicamens que nous possédions. Épiménide passe pour avoir le premier introduit son usage en médecine. Pline rapporte que Pythagore avait écrit sur ses propriétés un livre qui ne nous est point parvenu. Généralement regardée comme une des substances les plus utiles de la matière médicale, elle est placée à juste titre à la tête des diurétiques les mieux éprouvés. Sous ce rapport, les anciens et les modernes l'ont employée avec beaucoup de succès dans l'ascite, l'hydrothorax, la leucophlegmasie et autres hydropisies essentielles. Tissot et Stoll, entre autres, se louent beaucoup de ses bons effets dans ces affections, où j'ai eu moi-même, depuis dix ans, de fréquentes occasions de l'administrer dans les hôpitaux militaires. Elle est également avantageuse dans certains

SCILLE.

catarrhes chroniques du poumon, qu'il ne faut pas confondre avec la phthisie, et à la fin de la pleurésie et de la péripneumonie, chez des sujets pâles, lymphatiques, d'une sensibilité obtuse, lorsqu'il n'y a plus de soif, de chaleur ni de fièvre. Divers observateurs l'ont administrée, avec non moins de succès, dans l'asthme humide et dans certaines toux chroniques produites par l'engouement ou la surcharge des bronches. On en a également recommandé l'usage dans certaines maladies des voies urinaires exemptes de douleur et d'inflammation, telles que la néphrite calculeuse, les affections catarrhales anciennes de la vessie et du canal de l'urètre; mais, pour qu'elle y soit réellement utile, il faut qu'il n'y ait point de chaleur ni de sécheresse générales. Ce n'est pas en effet seulement par une trop forte dose, que la scille peut être nuisible; elle peut encore devenir funeste, même à petite dose, par suite de certaines dispositions organiques de l'économie animale, soit à l'occasion de l'état particulier d'irritation de certains organes. Par exemple, l'expérience a appris qu'elle ne convient point aux personnes grêles, maigres et très-irritables; aux tempéramens bilieux et nerveux; aux sujets qui ont une disposition imminente aux phlegmasies, aux hémorrhagies, et surtout qu'elle est redoutable pour les phthisiques. Divers observateurs attestent même qu'elle a été très-nuisible à des individus atteints de squirrhe, de cancer, de phthisie, de suppuration intérieure. Il résulte de ces considérations, qu'autant la scille peut être utile lorsqu'elle est administrée par un médecin instruit, judicieux et expérimenté, autant elle peut être dangereuse entre les mains des médocastres et des empiriques, qui, prodiguant de toutes parts, avec ou sans autorisation, et avec une audace qui serait risible si elle était moins meurtrière, les substances les plus incendiaires, sont plus funestes à l'espèce humaine que la peste et la famine réunies.

La scille sèche se donne en poudre à la dose de cinq centigrammes (un grain) à des distances plus ou moins éloignées, jusqu'à ce qu'il survienne des nausées. On l'ingère après l'avoir triturée avec une certaine quantité de sucre, ou bien sous forme de pastilles ou de pilules. Son extrait aqueux, s'administre de la même manière et à la même dose. On la fait macérer dans l'eau, le vin, le vinaigre ou l'alcool, dans la proportion de cinq à quinze parties sur cent parties de liquide, et l'on administre ces différens

SCILLE.

liquides, convenablement édulcorés, ou sous forme de sirop, à doses fractionnées; mais, de toutes les préparations de cette bulbe, la meilleure, la plus usitée et la plus agréable pour les malades, est l'*oxymel scillitique*, que l'on prépare avec le vinaigre, le miel et la scille. On le donne d'une à trois onces en vingt-quatre heures, soit seul, soit incorporé dans une potion ou une boisson appropriée. Suivant Van Swiéten, on peut même l'administrer à plus haute dose, jusqu'à ce que les malades commencent à éprouver des nausées.

Cette racine bulbeuse entre dans les compositions de l'élixir pectoral de *Wedel*, de la poudre composée de *Stahl*, des trochisques d'*Andromaque*, du looch anti-asthmatique de *Mésué*, et dans beaucoup d'autres préparations pharmaceutiques entièrement discréditées.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite au tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Calice ouvert et étamines. — 2. Pistil. — 3. Fruit. — 4. Le même coupé horizontalement. — 5. Graine.





Turpin P.

Lambert J^e Sculp.

SCOLOPENDRE .

all.

SCOLOPENDRE.

<i>Grec.</i>	ασπληνιον, Dioscorides.
<i>Latin.</i>	{ LINGUA CERVINA OFFICINARUM; Bauhin, Πιναξ; lib. 10, sect. 1; — Tournefort, clas. 16, sect. 1, gen. 9. ASPLENIUM SCOLOPENDRIUM, <i>frondibus simplicibus cordato-lingulatis</i> <i>integerrimis, stipitibus hirtutis</i> ; Linné, <i>cryptogamie, ordre des</i> <i>fougères</i> ; — Jussieu, clas. 1, ord. 5, <i>famille des fougères</i> .
<i>Italien.</i>	SCOLOPENDRIA; LINGUA DI CERVO.
<i>Espagnol.</i>	DORADILLA; LENGUA CERVINA.
<i>Portugais.</i>	LINGUA CERVINA.
<i>Français.</i>	SCOLOPENDRE; LANGUE DE CERF; DORADILLE.
<i>Anglais.</i>	HARTS TONGUE.
<i>Allemand.</i>	HIRSCHZUNGE.
<i>Hollandais.</i>	HERTSTONG.
<i>Danois.</i>	HIORTETUNGE.
<i>Suédois.</i>	HIORTTUNGA.
<i>Polonais.</i>	JELENI SZCZAW.
<i>Carniolien.</i>	JELENO SESEGG.

LA *scolopendre* ou *langue de cerf* faisait d'abord partie du genre *asplenium* de Linné, mais, depuis les réformes établies parmi les fougères, elle constitue un genre particulier caractérisé par sa fructification disposée sur le revers des feuilles en lignes éparses, transverses, recouvertes par deux tégumens parallèles, superficiels, d'abord soudés, s'ouvrant par une fente longitudinale.

Ses racines sont brunes et fibreuses; elles donnent naissance à plusieurs feuilles simples, presque longues d'un pied, larges d'un à deux pouces, un peu coriaces, vertes, très-lisses, planes, oblongues, aiguës, échancrées en cœur à leur base, entières ou ondulées à leurs bords, soutenues par des pétioles très-souvent chargés de pois ou d'écailles roussâtres. — La fructification est placée sur le dos des feuilles, disposée, de chaque côté de la principale nervure, par paquets nombreux, oblongs ou linéaires, parallèles entre eux, un peu obliques ou presque perpendiculaires à la nervure du milieu. Ces paquets sont composés de très-petites capsules à une seule loge,

SCOLOPENDRE.

munies d'un anneau élastique, d'où s'échappe une poussière très-fine qu'on regarde comme les semences. — Cette plante croît en Europe, sur les murs, dans les lieux humides et couverts, dans les puits et sur le bord des ruisseaux : elle offre plusieurs variétés remarquables dans ses feuilles ordinairement planes et entières à leurs bords, quelquefois ondulées et légèrement incisées ; plus fortement découpées et élargies en crête à leur sommet dans une autre variété.

Cette plante, lorsqu'elle est fraîche, offre une odeur herbacée et une saveur légèrement styptique ; mais ces qualités disparaissent par la dessiccation, et alors elle exhale une odeur aromatique, agréable, quoique très-faible. Elle contient du mucilage uni à un principe légèrement astringent qui noircit la solution du sulfate de fer ; elle a un léger arôme, qui fait que son infusion plaît généralement.

Toutes les qualités physiques de la scolopendre consistent donc essentiellement dans une faible stypticité et dans un léger arôme. Elles ont suffi, toutefois, aux pharmacologistes, pour la décorer des titres d'astringente, résolutive, altérante, diurétique, béchique, vulnéraire, etc. ; mais il faut convenir que, si elle possède réellement ces vertus, ce qui n'a encore été confirmé par aucune expérience directe, elles y sont bien peu développées. De semblables propriétés médicinales ne pourraient être, en effet, que le résultat de son action tonique ou excitante ; or, la scolopendre agit, sous ce rapport, avec si peu d'énergie sur l'économie animale, que ses effets consécutifs sont, la plupart du temps, inappréciables.

Cependant les anciens médecins en faisaient beaucoup de cas. Galien, entre autres, vante ses bons effets contre la diarrhée et la dysenterie. On la recommande contre les écoulemens muqueux et contre les hémorrhagies ; elle a même particulièrement joui d'une certaine réputation contre le catarrhe pulmonaire, la toux et l'hémoptysie. On lui a également attribué, comme à la plupart des plantes un peu astringentes, la faculté d'expulser les graviers qui se forment dans les reins, et qui sont quelquefois charriés par les urines. Il est facile de voir, néanmoins, que ces éloges sont exagérés, et que si elle a été quelquefois utile dans ces maladies, ce n'a pu être certainement dans leur première période, ni lorsqu'elles ont eu un caractère aigu et décidément inflammatoire ; car, dans ces cas, les mucilagineux les plus doux peuvent seuls y convenir. La scolopendre

SCOLOPENDRE.

a bien été décorée, en outre, de la propriété illusoire de résoudre les obstructions ; mais cette assertion doit être regardée comme non avenue, jusqu'à ce que l'on ait donné à ce mot banal une signification moins vague que celle qu'il présente à un esprit exact : aussi son usage médical est presque entièrement tombé en désuétude. On se borne ordinairement à l'associer aux capillaires et autres feuilles de la famille des fougères, pour en faire des infusions théiformes qui plaisent par leur léger arôme, et qui peuvent quelquefois provoquer la transpiration, augmenter la sécrétion de l'urine, et faciliter l'expectoration, mais plutôt par l'action de l'eau et de la chaleur auxquelles elles servent d'excipient, que par leurs vertus spéciales.

Les feuilles de scolopendre, qu'on peut aussi administrer en infusion dans l'eau, le lait ou le vin, font partie des espèces prétendues vulnéraires, que les colporteurs vendent sur les places publiques, sous le nom de *faltranck* ou vulnéraire suisse.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Portion de feuille sur laquelle on a représenté deux lignes de fructification (sores). *a.* Indusie double ; *b.* Indusie plus ouverte. — 2. Capsule (conceptacle) grossie. — 3. La même ouverte. — 4. Séminules.





Tourpin P.

Lambert. P. sculp.

SCORDIUM.

a. l. l.

SCORDIUM.

<i>Grec.</i>	σχορδιον, Dioscorides. SCORDIUM; Bauhin, Πιναξ, lib. 7, sect. 1. CHAMÆDRIS PALUSTRIS, CANESCENS, seu SCORDIUM OFFICINARUM; Tounefort, clas. 4, sect. 4, gen. 1.
<i>Latin.</i>	TEUCRIUM SCORDIUM, foliis oblongis sessilibus dentato-serratis, floribus geminis axillaribus pedunculatis, caule diffuso; Linné, didynamie gymnospermie; — Jussieu, clas. 8, ord. 6, famille des labiées.
<i>Italien.</i>	SCORDIO.
<i>Espagnol.</i>	ESCORDIO.
<i>Portugais.</i>	ESCORDIO.
<i>Français.</i>	SCORDIUM; GERMANDRÉE AQUATIQUE.
<i>Anglais.</i>	WATER GERMANDER.
<i>Allemand.</i>	WASSERKNOBLAUCH.
<i>Hollandais.</i>	WATERLOOK.
<i>Danois.</i>	SKORDIUM.
<i>Polonais.</i>	CZOSNKOWC ZIELE.
<i>Lithuanien.</i>	EMBUITI.
<i>Bohémien.</i>	WODNĀ CZESNEK.
<i>Hongrois.</i>	VIZI FOGHAGYMA.
<i>Arabe.</i>	SCORDEON.

LE *scordium* croît dans les fossés humides, aux lieux aquatiques et marécageux. Il répand une odeur assez forte, mais qui n'est pas désagréable, quoiqu'elle approche un peu de celle de l'ail; il appartient à un genre très-nombreux en espèces, caractérisé par un calice campaniforme, plus souvent tubulé, à cinq dents; une corolle labiée; le tube court; la lèvre supérieure fort courte, presque nulle, avec une échancrure d'où sortent les étamines; l'inférieure assez grande, étalée, à trois lobes; celui du milieu plus grand, échancré au sommet: quatre étamines didyames; les filamens inclinés et arqués; un ovaire supérieur, à quatre lobes; un style bifide à son sommet; deux stigmates; quatre semences nues au fond du calice.

Ses racines sont fibreuses; ses tiges faibles, ordinairement couchées sur la terre, velues, un peu rameuses, longues d'environ un pied et demi. — Les feuilles sont opposées, sessiles, pubescentes,

SCORDIUM.

molles, ovales-oblongues, d'un vert blanchâtre, obtuses, dentées à leur contour, longues d'environ un pouce. — Les fleurs sont peu nombreuses, axillaires, ordinairement deux dans chaque aisselle, portées sur des pédoncules courts; la corolle est blanchâtre, un peu purpurine, ou d'un rouge un peu blanchâtre.

Dans l'état frais, le scordium exhale une odeur alliagée qui porte facilement à la tête; sa saveur est amère, âcre et persistante; avec le temps, son odeur s'évanouit, et sa saveur devient plus désagréable. Les premiers chimistes qui se sont occupés de recherches sur la composition chimique de cette plante, en ont retiré un extrait aqueux et un extrait alcoolique : ce dernier, moins abondant, mais plus amer et beaucoup plus actif que l'autre. On a reconnu, depuis, qu'elle recèle une petite quantité d'huile volatile, et un principe gomme-résineux, qui est la principale source de ses propriétés médicinales. Ces dernières sont très-nombreuses, si l'on s'en rapporte aux livres de matière médicale; puisque le scordium est réputé tonique, excitant, échauffant, stomachique, cordial, sudorifique, emménagogue, et qu'il passe même, avec encore moins de raison, pour être anthelmintique, fébrifuge, alexitère, alexipharmaque, antiputride, etc. On a remarqué qu'il communique son odeur alliagée au lait des vaches qui en broutent.

Si l'on examine avec soin l'action de cette plante sur l'économie animale, on reconnaît facilement qu'elle augmente le ton de l'estomac et de l'intestin, la contractilité du cœur, et l'action de la plupart de nos organes sécréteurs. Elle peut aussi faciliter la digestion, provoquer l'expulsion des vers intestinaux, accélérer la circulation, augmenter la chaleur générale, la transpiration cutanée, la sécrétion de l'urine, l'exhalation pulmonaire, et même favoriser l'éruption des menstrues. Par la même raison, elle peut, dans certains cas, donner plus d'énergie à l'absorption interstitielle, et solliciter la résolution des engorgemens pâteux et indolens : aussi en a-t-on recommandé l'usage dans l'atonie de l'estomac, les flatuosités et autres accidens qui en dépendent; dans l'hydropisie, l'anasarque, l'aménorrhée, l'asthme humide, et autres maladies chroniques exemptes de soif, de sécheresse, de chaleur et de fièvre. Quelques auteurs ont vanté ses succès contre les affections vermineuses, d'autres s'en sont servis contre les fièvres intermittentes; mais la peste, les maladies

SCORDIUM.

contagieuses, putrides, et la gangrène, sont les affections contre lesquelles le scordium a été le plus préconisé. Ses propriétés antiputrides et alexipharmques non-seulement ont été portées jusqu'aux nues, mais il s'en faut peu qu'il n'ait été considéré comme le spécifique de la peste et de la gangrène. Cependant, comment admettre l'efficacité du scordium dans les maladies pestilentielles, lorsqu'on réfléchit que ces terribles affections résistent souvent aux méthodes de traitement les plus variées, les mieux combinées, et les mieux adaptées à leurs différentes périodes, aux symptômes qui y prédominent, et autres circonstances qui les compliquent? En admettant même, comme une vérité, la fable rapportée par Galien, qu'à la suite d'une bataille, les morts, qui étaient gisans sur des plantes de scordium, furent longtemps exempts de putréfaction, et qu'ainsi fut découverte sa propriété antiseptique, doit-on juger de ce qui se passe dans nos organes doués de la vie, par ce qu'ils éprouvent après la mort, et croire que cette plante soit susceptible de prévenir la putridité et la gangrène, lorsqu'on réfléchit que ces accidens, étant le résultat d'un excès d'irritation ou d'inflammation des organes, ne peuvent être que favorisés et déterminés par l'administration d'un pareil excitant? Les propriétés antiputrides du scordium ne sont donc pas moins illusoire que ses propriétés alexitères, à moins qu'on ne l'emploie à l'extérieur pour exciter l'inflammation des parties saines qui aboutissent à des parties gangrénées, pour favoriser la séparation et la chute des escarres. Comme topique stimulant, on l'emploie aussi quelquefois dans cette vue, soit en cataplasme, soit en poudre, contre les ulcères atoniques et la pourriture d'hôpital.

Intérieurement, on peut le faire prendre en poudre de quatre à huit grammes (un à deux gros). Son suc exprimé et clarifié se donne de seize à trente-deux grammes (quatre à huit gros). Le plus souvent on l'administre en infusion à la dose de quelques pincées pour un kilogramme d'eau ou de vin. Cette plante entre dans la composition d'un grand nombre de préparations pharmaceutiques, parmi lesquelles on peut citer le diascordium liquide d'*Hoffmann*, l'essence alexipharmque de *Stahl*, et surtout le fameux diascordium de *Fracastor*. Ce farrago, jadis si estimé, si souvent et si mal-à-propos employé encore par les esclaves de la routine, dans la dysenterie, la phthisie pulmonaire, et autres maladies que tous les excitans aggra-

SCORDIUM.

vent, est composé du reste d'une foule de substances gommeuses, toniques, aromatiques, amères, astringentes et narcotiques, à chacune desquelles il serait difficile d'indiquer la part qu'elles ont eue aux prétendues guérisons qu'on lui attribue.

CAMERARIUS (rudolphus-jacobus), *Dissertatio de scordio*; in-4°. *Tubingæ*, 1706.
WEDEL (Joannes-Adolphus), *Dissertatio de scordio*; in-4°. *Ienæ*, 1716.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière grossie. — 2. La même, vue de face. — 3. Pistil. — 4. Graine mûre grossie.





Turpin P.^t

Lambert. F. Sculp.

SCROPHULAIRE.

a. l. l.

SCROFULAIRE.

	SCROPHULARIA AQUATICA MAJOR ; Bauhin, <i>Πισαξ</i> , lib. 6, sect. 5 ; — Tournefort, clas. 3, sect. 3, gen. 3.
Latin	
Italien	SCROFOLARIA ACQUATICA.
Espagnol	ESCROFULARIA ACUATICA.
Portugais	ESCROFULLARIA DOS RIOS.
Français	SCROFULAIRE ; SCROFULAIRE AQUATIQUE.
Anglais	WATER-FIGWORT.
Allemand	WASSER-BRAUNWURZEL.
Hollandais	WATER-SPEEN-KRUID.

LA *scrofulaire* vient, sur le bord des ruisseaux, se réunir aux plantes aquatiques, et contribuer avec elles à l'ornement de ces lieux champêtres : elle s'élève, par ses fleurs en girandole et d'un brun rougeâtre, au dessus de la plupart des autres plantes. Très-voisine de la *scrofulaire noueuse*, elle s'en distingue par ses racines non tuberculées, par ses feuilles obtuses, ainsi que les crénelures ; elle présente, pour caractère essentiel, un calice persistant, à cinq lobes arrondis ; une corolle presque globuleuse, à cinq lobes inégaux, presque à deux lèvres ; le tube court et renflé ; la lèvre supérieure orbiculaire, bilobée, souvent munie d'une écaille vers son milieu ; l'inférieure à trois lobes, celui du milieu réfléchi ; quatre étamines didyames, inclinées sur la lèvre inférieure ; un style ; une capsule bivalve, à deux loges, arrondie, acuminée au sommet ; les valves séparées par une double cloison ; les semences petites et nombreuses.

Ses racines sont composées de fibres grêles et touffues, presque fasciculées, sans tubercules : il s'en élève des tiges droites, glabres, rameuses, tétragones, un peu ailées sur leurs angles, hautes de trois à quatre pieds. — Les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales-oblongues, presque en cœur, simplement crénelées, un peu obtuses à leur sommet, ainsi que les nervures, vertes, glabres, plus pâles en

SCROFULAIRE.

dessous. — Les fleurs sont rougeâtres, un peu ferrugineuses; elles forment une grappe nue, terminale, interrompue, garnie de petites bractées opposées, lancéolées; les pédoncules partiels plusieurs fois bifurqués.

La scrofulaire exhale, lorsqu'on la froisse, une odeur fétide, très-repoussante. Sa saveur est amère, un peu âcre et extrêmement nauséuse. On en a retiré, à peu près en égales proportions, un extrait aqueux amer, et un extrait spiritueux d'une amertume plus grande encore.

Quoiqu'elle soit réputée anodine, résolutive, carminative, anthelmintique, sudorifique, vulnéraire; quoiqu'on lui ait prodigué de fastueux éloges pour la guérison des hémorrhoides, de la gale et des affections scrofuleuses, ses véritables propriétés médicinales sont très-peu connues; et il serait à désirer, pour les progrès de la science, que quelque médecin habile et zélé s'occupât de les soumettre à une série d'expériences cliniques.

Ainsi que ses qualités physiques semblent l'annoncer, cette plante paraît, toutefois, agir sur l'économie animale à la manière des excitans amers. On a observé, en effet, qu'elle détermine la purgation, et qu'à haute dose elle provoque le vomissement. C'est probablement à son action purgative qu'elle doit la propriété de favoriser l'expulsion des vers intestinaux, et l'évacuation des gaz qui s'accumulent quelquefois en si grande quantité dans le canal intestinal. Il n'est point déraisonnable de penser que les exhalations cutanées puissent recevoir, dans certains cas, l'influence de ces effets excitans, et l'on peut expliquer ainsi les effets sudorifiques qu'on lui attribue. Si elle a été utile contre la gale, ainsi que divers auteurs l'attestent, et si son emploi, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, a eu, contre les scrofules, les succès qu'on lui attribue, et qui semblent lui avoir fait imposer le nom de scrofulaire, c'est bien évidemment aussi à l'excitation qu'elle exerce sur l'économie animale qu'il faut rapporter ce phénomène. Cependant, comment concilier une semblable manière d'agir, avec les avantages qu'on prétend en avoir obtenus contre les hémorrhoides et l'esquinancie, qui, en général, réclament l'emploi des médicamens adoucissans?

De nos jours, cette plante est rarement administrée intérieurement, elle est même exclusivement en usage comme topique. Divers

SCROFULAIRE.

auteurs l'ont employée en fomentation ou en cataplasme sur les tumeurs scrofuleuses, sur les ulcères atoniques et gangréneux; on prétend même qu'elle est extrêmement utile pour favoriser la cicatrisation des plaies. On s'appuie d'une prétendue expérience faite, pendant un long siège de la Rochelle, sur un grand nombre de blessés qu'on fut obligé de panser avec la décoction de scrofulaire, après avoir épuisé tous les autres médicaments des pharmacies, et qui guérirent parfaitement. Mais en admettant cette histoire comme authentique, on conviendra qu'elle est complètement illusoire, si l'on veut réfléchir un instant que les plaies guérissent tout aussi bien, et même beaucoup plus promptement, lorsqu'elles sont pansées avec de l'eau pure, et même avec de simple charpie.

A l'intérieur, on pourrait administrer la scrofulaire depuis huit jusqu'à seize grammes (deux à quatre gros), en décoction dans un kilogramme (deux livres) d'eau; mais on y a rarement recours, à cause du peu de données positives que nous possédons sur sa manière d'agir et sur les effets consécutifs auxquels elle peut donner lieu.

D'après le botaniste Marchand, les feuilles de cette plante, mêlées avec celles du séné, enlèvent, à la décoction de ces dernières, le mauvais goût qui la caractérise, sans altérer en rien ses propriétés purgatives.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Feuille caulinaire, inférieure, au trait. — 2. Calice et pistil. — 3. Corolle. — 4. Corolle ouverte dans laquelle on voit quatre étamines. — 5. Pistil dont l'ovaire est entouré, d'un côté, d'un corps glanduleux. — 6. Fruit de grosseur naturelle. — 7. Le même, coupé horizontalement. — 8. Graine de grosseur naturelle. — 9. Une graine grossie.

... les ...

... (1) ...

... on ...

... on ...

... les ...

... les ...



Turrin. P⁶

Lambert. F. Sculp

SEBESTE.

a. 11

SÉBESTE.

<i>Grec.</i>	μυζα, Dioscorides.
<i>Latin.</i>	SEBESTENA SYLVESTRIS ET DOMESTICA; Bauhin, Πιναξ, lib. II, sect. 6. CORDIA MYXA, foliis ovatis supra glabris, corymbis lateralibus calycibus decemstriatis; Linné, pentandrie monogynie; — Jussieu, clas. 8, ord. 9, famille des borraginées.
<i>Italien.</i>	SEBESTO.
<i>Espagnol.</i>	SEBESTO.
<i>Portugais.</i>	SEBESTEIRA.
<i>Français.</i>	SÉBESTE; SÉBESTIER DOMESTIQUE.
<i>Anglais.</i>	SEBESTEN.
<i>Allemand.</i>	SEBESTENBAUM.
<i>Hollandais.</i>	SEBESTENBOOM.
<i>Danois.</i>	SEBESTENTRÆE.
<i>Suédois.</i>	SEBESTENTRAED.
<i>Malais.</i>	DAUN-CAUDAL.

L'ARBRE qui produit les *sébestes* dont les Arabes font usage depuis long-temps, croît en Égypte : on prétend qu'il croît également dans les Indes; mais quelques auteurs sont portés à croire que l'arbre des Indes est une espèce différente. Les *sébestes* appartiennent à un genre dont le caractère essentiel consiste dans un calice persistant, un peu tubulé, à cinq divisions; une corolle infundibuliforme, à cinq, quelquefois six ou huit lobes; cinq étamines, quelquefois quatre ou huit, attachées au tube de la corolle; un ovaire supérieur; le style bifide; ses divisions fourchues. Le fruit est un drupe globuleux, contenant un noyau à deux ou quatre loges, dont quelques-unes avortent; une semence dans chaque loge.

Le *sébestier* est un arbre d'une médiocre grandeur; son tronc est épais; son bois blanchâtre; son écorce écailleuse, avec quelques lignes purpurines; les rameaux ponctués, lisses et cendrés. — Les feuilles sont grandes, alternes, pétiolées, presque ovales, rétrécies à leur base, un peu aiguës, pubescentes dans leur jeunesse, rudes dans leur vieillesse, dentées vers le sommet; les pétioles deux fois plus courts que les feuilles. — Les fleurs sont odorantes, disposées en un panicule ample, terminal, un peu resserré. Leur calice est

SÉBESTE.

vert, cylindrique, marqué de dix stries, à cinq découpures aiguës : la corolle est blanche, à cinq ou six lobes très-ouverts, et même un peu réfléchis. Le fruit consiste en un drupe glabre, pulpeux, ovale, acuminé, contenant un noyau profondément sillonné, réduit à deux loges par avortement.

Les fruits de cet arbre sont de petits drupes noirs, de la grosseur et de la forme d'une petite prune. Ils renferment une pulpe rousâtre, inodore, succulente, d'une saveur douce et mucilagineuse qui a beaucoup de rapport avec celle des prunes, des jujubes et autres fruits analogues. On ne s'est point occupé de leur analyse chimique, sur laquelle on ne possède par conséquent que de vagues aperçus ; mais tout porte à croire qu'à l'exemple de ces autres fruits, ils contiennent du sucre associé au mucilage visqueux et abondant dont ils sont essentiellement composés.

Si les sébestes ont beaucoup d'analogie avec les figes, les dattes, etc., par leurs qualités physiques, ils s'en rapprochent également par leurs propriétés médicinales : ils sont en effet très-nutritifs, et jouissent, en même temps, de propriétés éminemment adoucissantes, émollientes, lubrifiantes, relâchantes et légèrement laxatives. Leur décoction dans l'eau, comme toutes les boissons douces et mucilagineuses, peut être employée avec succès dans la plupart des maladies fébriles et d'irritation. Ainsi, on en fait usage dans les phlegmasies des membranes muqueuses, telles que les aphtes, l'angine, la diarrhée, la dysenterie, le catarrhe vésical, la leucorrhée, la blennorrhagie aiguë, et le catarrhe pulmonaire. Les anciens l'ont particulièrement recommandée dans les affections de la poitrine, telles que la pleurésie, la péripneumonie, la toux, l'enrouement et la phthisie pulmonaire. Elle n'est pas d'un moindre avantage dans la néphrite, la strangurie et autres lésions des voies urinaires. La pulpe des sébestes peut être employée, comme un doux laxatif, dans toutes les maladies où les purgatifs sont à redouter, et plus particulièrement lorsque quelqu'un de nos viscères est le siège d'une inflammation ou d'une vive irritation. Matthiolo observe que dix à douze gros de cette pulpe purgent autant que celle de casse.

A l'extérieur, les Égyptiens appliquent le mucilage de ces fruits sur diverses espèces de tumeurs ; et, à leur exemple, nous pourrions en appliquer la pulpe, comme émolliente, sur les bubons, les

SÉBESTE.

panaris, le furoncle et autres tumeurs inflammatoires, si nous étions moins riches que nous ne le sommes en substances indigènes de même nature. En un mot, les sébestes conviennent, soit à l'intérieur, sous différentes formes, dans toutes les circonstances où les mucilagineux sont indiqués; il faut seulement avoir soin de ne pas trop en surcharger l'estomac dans les maladies aiguës, de crainte que le travail que nécessiterait la digestion du mucilage visqueux qui y abonde ne fatigue cet organe, n'occasionne du malaise, de l'anxiété, et autres accidens qui pourraient entraver ou retarder la solution de la maladie.

On peut les donner en décoction à la dose de trente ou soixante-cinq grammes (environ une ou deux onces) sur un kilogramme (deux livres) d'eau. Leur pulpe, comme purgative, doit être administrée d'une once à une once et demie. On en fait des pâtes, des tablettes, et des sirops qui sont réputés contre les rhumes.

Par leurs qualités nutritives, les sébestes sont dignes de figurer parmi les plus salutaires alimens de l'homme; ils conviennent dans les pays chauds et secs, aux sujets maigres et ardents, aux tempéramens bilieux et sanguins, aux jeunes gens, à ceux qui sont sujets aux hémorrhagies, aux phlegmasies; ils sont surtout très-avantageux aux dartreux, aux phthisiques, à ceux qui sont atteints de maladies organiques ou en proie à des irritations spéciales.

Les Égyptiens composent avec ces fruits une glu très-visqueuse, qui est en usage pour prendre les oiseaux à la pipée, et qui, importée en Europe sous le nom de glu d'Alexandrie, est employée dans plusieurs arts.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fruit entier. — 2. Le même, coupé horizontalement pour faire voir le noyau.

in the past, I might have the same amount of time to do
the same amount of work, but my quantity of work is not
the same as in the past. I have had to do more work in less
time.

It is true that I have had to do more work in less
time, but I have also had to do less work in less
time. I have had to do less work in less time
because I have had to do more work in less time.

I have had to do more work in less time, but I
have also had to do less work in less time. I
have had to do less work in less time because I
have had to do more work in less time.

I have had to do more work in less time, but I
have also had to do less work in less time. I
have had to do less work in less time because I
have had to do more work in less time.

I have had to do more work in less time, but I
have also had to do less work in less time. I
have had to do less work in less time because I
have had to do more work in less time.





Turpin Pinx.

Lambert Sculp.

SÉNÉ.

all

SÉNÉ.

<i>Grec.</i>	<i>σενά</i> , Les Grecs du moyen âge.
<i>Latin.</i>	{ SENNA ALEXANDRINA, sive FOLII ACUTIS; Bauhin, Πινάξ, lib. 11, sect. 1; — Tournefort, clas. 21, sect. 5, gen. 1. CASSIA SENNA, foliis sejugis subovatis, petiolis eglandulatis; Linné, décandrie monogynie; — Jussieu, clas. 14, ord. 11, famille des légumineuses.
<i>Italien.</i>	SENA.
<i>Espagnol.</i>	SEN.
<i>Portugais.</i>	SENNE.
<i>Français.</i>	SÉNÉ.
<i>Anglais.</i>	SENNA.
<i>Allemand.</i>	SENNETSTRAUCH.
<i>Hollandais.</i>	SENNE.
<i>Danois.</i>	SENET.
<i>Suédois.</i>	SENNET.
<i>Arabe.</i>	SENE.

QUAND on ne considère que les gousses plates et comprimées du *séné*, on est étonné de le voir placé dans le même genre avec la casse, dont les gousses sont si différentes; mais Linné, dans l'établissement de ce genre, n'a considéré, comme caractère essentiel, que la forme de la corolle et des étamines, les seuls constans et uniformes; tandis que ceux du fruit sont très-variables, selon les espèces: d'où il suit, que les casses se distinguent par un calice à cinq folioles caduques, concaves et colorées; cinq pétales très-ouverts, concaves, arrondis, inégaux; les deux inférieurs un peu plus grands; dix étamines libres, inégales; trois petites souvent stériles; quatre de grandeur moyenne, droites et fertiles; trois inférieures très-grandes, à anthères oblongues et arquées; un ovaire supérieur, pédicellé; le style court; le stigmate simple. Le fruit est une gousse plus ou moins allongée, tantôt mince et aplatie, tantôt enflée et cylindrique, avec des cloisons transverses plus ou moins complètes, et des semences attachées à la suture supérieure.

Il paraît, d'après les observations de Forskhal, et de quelques botanistes plus modernes, qu'il y a eu de la confusion dans l'exposé

SÉNÉ.

de la synonymie appliquée par Linné au *cassia senna*, et que deux espèces différentes s'y trouvent réunies. — La première, que l'on cultive en Italie, et que l'on soupçonne originaire du Levant, s'élève à la hauteur d'environ un pied et demi sur une tige médiocrement rameuse. — Ses feuilles sont pétiolées, alternes, ailées, vertes en dessus, un peu glauques et à peine pubescentes en dessous, composées de six paires de folioles ovales, obtuses ou elliptiques, à côtés inégaux à leur base; la dernière paire plus grande; point de glandes sur les pétioles. — Les fleurs sont d'un jaune pâle, traversées par des veines purpurines, réunies en grappes sur de longs pédoncules axillaires et terminaux. — Les gousses sont ovales-oblongues, comprimées, courbées en arc, contenant des semences noirâtres, en cœur.

La seconde espèce, le *cassia lanceolata* de Forskhal, que l'on croit être le véritable séné d'Alexandrie, plus efficace que le premier, est un arbrisseau de deux ou trois pieds, muni de rameaux allongés et plians. Ses feuilles sont composées de cinq paires de folioles plus étroites, toutes égales, lancéolées, aiguës, glabres, d'un vert clair, longues d'un pouce; le pétiole muni, au dessus de sa base, d'une glande sessile. — Les fleurs sont d'un jaune pâle, disposées en grappes longuement pédonculées; elles produisent des gousses ovales-oblongues, très-comprimées, arquées, velues dans leur jeunesse; les semences en cœur, petites et blanchâtres.

Les feuilles et les fruits ou follicules de ce végétal, sont également employés aux usages de la médecine. Dans le commerce, on distingue trois variétés des premières; savoir: le *séné d'Italie*, composé de folioles obtuses au sommet, arrondies, d'une couleur verte, d'une odeur nauséuse, d'une saveur amère, âcre, nauséabonde; le *séné d'Alexandrie*, de Seyde, de la *Palte*, de la *Ferme*, etc., dont les folioles sont aiguës, ovales, d'un jaune verdâtre, presque sans odeur, dans l'état de siccité; enfin, le *séné de Tripoli*, composé de folioles plus grandes, vertes et peu pointues, d'une odeur et d'une saveur faibles. Ces différentes variétés, dont la première seule appartient au *cassia senna*, sont souvent mélangées par les droguistes avec les feuilles du baguenaudier, *coluta arborescens*, qui sont également purgatives. Soumis à l'analyse chimique, le séné a fourni de l'huile volatile, qui ne paraît pas étrangère à son action purgative, puisqu'il perd cette propriété par l'ébullition; une matière soluble

SÉNÉ.

dans l'eau , qui renferme plusieurs sels , et , entre autres , du sulfate de potasse , et un principe soluble dans l'alcool , dont on ne connaît pas bien la nature , mais qui se change en résine par l'addition de l'oxigène.

Ce médicament paraît avoir été introduit dans la matière médicale par les Arabes : depuis cette époque , il est peu de purgatifs qui aient eu une aussi grande réputation , et dont on fasse un aussi fréquent usage. Il est vrai qu'on a débité bien des fables sur sa manière d'agir : ainsi , les uns avec Actuarius lui attribuaient la facilité de purger la bile et la pituite ; d'autres , à l'exemple d'Averroès , bornent sa puissance à l'expulsion de la pituite seule ; Mésué lui accordait la propriété spéciale d'évacuer la mélancolie ou bile noire , et d'autres auteurs ont porté la fiction jusqu'à prétendre qu'il agissait à la fois sur toutes les humeurs corrompues. Mais de semblables hypothèses doivent , on le sent très-bien , être condamnées à un éternel oubli.

Lorsqu'il est introduit par la bouche dans l'appareil digestif , le séné trouble plus ou moins la digestion ; il excite quelquefois les nausées et le vomissement , et toujours des évacuations alvines : son odeur suffit même pour purger certains individus. Son action purgative , constante et assez énergique , quoique modérée , est accompagnée d'un sentiment de chaleur à l'estomac , de quelques coliques , de flatuosités et de soif. Il donne une couleur jaunâtre aux évacuations alvines ; son usage n'est pas ordinairement suivi de constipation. A tous ces titres , il est un des purgatifs des plus utiles , lorsqu'on veut purger et produire en même temps une légère excitation générale ; mais , par le fait même de cette excitation , il ne doit point être employé chez ceux dont l'appareil digestif est doué d'une susceptibilité excessive , ou en proie à une irritation manifeste. Son usage serait même dangereux , ainsi que l'ont reconnu plusieurs habiles observateurs , dans les fièvres aiguës , dans les phlegmasies des membranes et des viscères , dans les hémorrhagies , dans certaines lésions organiques , telles que le squirrhe , le cancer , la phthisie pulmonaire , les tubercules , les concrétions hépatiques , et dans la suppuration des viscères. En revanche , il peut être d'un très-grand avantage , et les praticiens s'accordent généralement à le regarder comme un excellent purgatif dans l'embarras intestinal et les affections vermineuses , dans les hydropisies essentielles , dans les dartres , l'éléphantiasis , et autres maladies chroniques de la peau. On peut s'en servir

SÉNÉ.

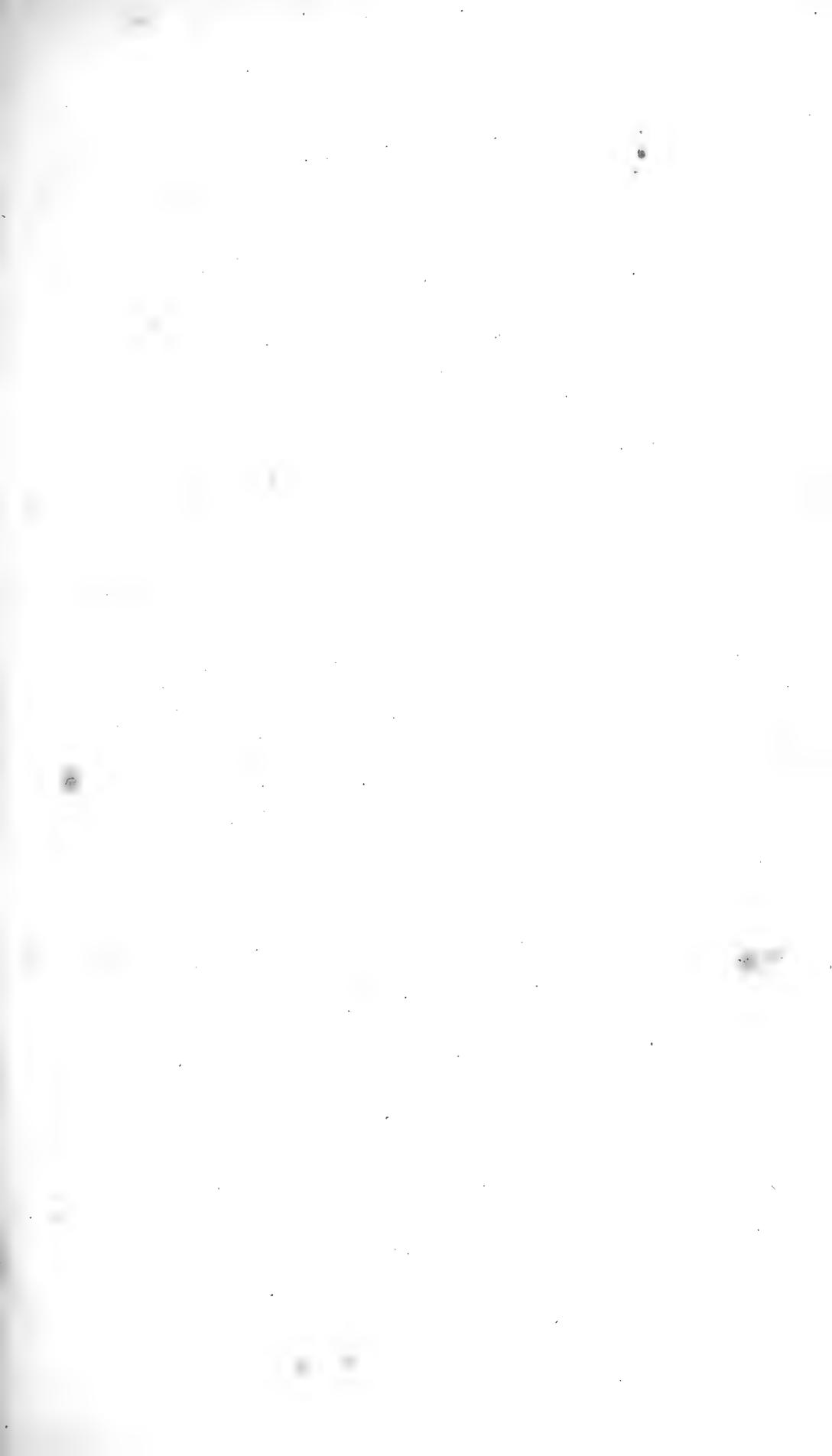
avec beaucoup de succès dans l'apoplexie, et autres névroses où il faut opérer une puissante dérivation sur l'intestin, et lorsqu'on veut supprimer d'anciens exutoires. On peut aussi l'administrer en lavement pour remplir la même indication.

Quelques auteurs ayant accordé une vertu purgative plus prononcée, les uns aux follicules, les autres aux feuilles et même aux pétioles de cette plante, Schwilgué n'a pu observer cependant aucune différence entre la manière d'agir de ces différentes parties du séné.

Le séné est rarement employé en substance, à cause du volume considérable qu'il occupe sous forme pulvérulente. Cependant on l'administre quelquefois réduit en poudre, et associé à une substance aromatique quelconque et au miel, sous forme d'électuaire, à la dose de quatre ou huit grammes (un à deux gros). Il faut, toutefois, que cette poudre soit préparée récemment, car elle perd ses vertus purgatives par le contact de l'air. Ordinairement on administre le séné en macération à froid, ou en infusion à vaisseaux clos, à la dose de quatre à seize grammes (un à quatre gros), sur soixante à deux cents grammes (environ deux à six onces) d'eau, que l'on aromatise convenablement : presque toujours on l'associe à quelque sel purgatif ou à quelque doux minoratif. On ne l'administre point en décoction, parce qu'il perd, par cette opération, sa propriété purgative. L'extrait aqueux, et la teinture alcoolique qu'on en préparait jadis, ne sont plus en usage. Le séné faisait partie d'un grand nombre de préparations officinales, aujourd'hui tombées justement dans le plus profond discrédit.

SENNER, *Dissertatio de senna*; in-4°. *Aldorfii*, 1733.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Pétale inférieur. — 2. Pétale supérieur. — 3. Fruit dont on a enlevé la moitié d'une valve pour faire voir la disposition des graines. — 4. Graine grossie.





Turpin Del.

Lambert Sculp.

SENEÇON.

a. l. l.

SÉNEÇON.

<i>Grec.</i>	νηρίστρον, Théophraste, Dioscorides.
	} SENECIO MINOR, <i>vulgaris</i> ; Bauhin, Πινναξ, lib. 3, sect. 6; — Tournefort, clas. 12, sect. 2, gen. 15.
<i>Latin.</i>	
	} SENECIO VULGARIS, <i>corollis nudis, foliis pinnato-sinuatis amplexicaulibus, floribus sparsis</i> ; Linné, <i>syngénésie polygamie superflue</i> ; Jussieu, clas. 10, ord. 3, <i>famille des corymbifères</i> .
<i>Italien.</i>	
<i>Espagnol.</i>	HIERBA CANA; BONVARON.
<i>Portugais.</i>	TASNEIRIHNA.
<i>Français.</i>	SÉNEÇON; SÉNEÇON COMMUN.
<i>Anglais.</i>	SIMSOM; COMMON GROUNDSEL.
<i>Allemand.</i>	KREUZKRAUT; GEMEINE KREUZPFLANZE,
<i>Hollandais.</i>	GEMEEN KRUISKRUID.
<i>Danois.</i>	KAARSURT.
<i>Suédois.</i>	STENOERT.
<i>Polonais.</i>	STARZEK WIELKI.
<i>Russe.</i>	KRESTOWNIK.

Le séneçon était connu chez les Grecs sous le nom d'*érigeron* : les Latins y ont substitué celui de *senecio*, comparant aux cheveux des vieillards, la blancheur de l'aigrette qui couronne les semences. Cette plante est très-commune, et se montre dans toutes les saisons de l'année : on la rencontre plus particulièrement dans les lieux cultivés. Elle appartient à un genre très-étendu, dont le caractère essentiel consiste dans un calice commun, cylindrique, composé de folioles égales entre elles, membraneuses et noirâtres à leur sommet, entourées à leur base de quelques petites écailles en forme de second calice ; la corolle est flosculeuse (radiée dans quelques espèces) ; les fleurons tubulés, hermaphrodites, à cinq dents ; les demi-fleurons femelles et fertiles, lorsqu'il en existe ; cinq étamines syngénèses ; un style ; deux stigmates réfléchis ; les semences surmontées d'une aigrette simple, molle, sessile ; le réceptacle nu.

Le *séneçon commun*, ou *herbe au charpentier*, a une tige tendre, rameuse, fistuleuse, presque glabre, haute d'environ un pied. — Les feuilles sont molles, sessiles, alternes, amplexicaules, un peu épais-

SÉNEÇON.

ses, ailées, sinuées, denticulées à leurs bords, irrégulières, glabres ou un peu blanchâtres, et légèrement cotonneuses en dessous. — Les fleurs sont disposées en une sorte de corymbe très-lâche, terminal; les pédoncules, grêles et pendans; les calices, cylindriques, composés de folioles glabres, fort étroites, aiguës et noirâtres à leur sommet, entièrement rabattues sur les pédoncules après l'émission des semences; la corolle est jaune, à peine plus longue que le calice, uniquement composée de fleurons hermaphrodites; les semences étroites, un peu noirâtres, couronnées d'une aigrette très-blanche, simple et soyeuse; le réceptacle nu, médiocrement alvéolé.

Cette plante inodore offre une saveur herbacée, légèrement acide ou comme salée; du reste, elle ne présente aucune qualité physique qui la distingue de la plupart des plantes oléracées. On ne sait rien sur sa composition chimique. Ses propriétés médicinales, si elle en possède réellement, ne sont pas mieux connues. Quelques auteurs, il est vrai, l'ont placée parmi les plantes émollientes; et, à ce titre, elle a été considérée comme adoucissante, et comme jouissant de la faculté de résoudre ou de favoriser la suppuration des tumeurs et des engorgemens inflammatoires. Or, comment concilier ces effets avec les propriétés vomitives et purgatives qu'on lui attribue?

Divers auteurs de matière médicale rapportent, en effet, que son suc administré à l'intérieur provoque le vomissement, et détermine la purgation. C'est probablement à son action supposée purgative sur le canal intestinal, qu'il faut rapporter la faculté, que Tournefort lui reconnaît, d'expulser les vers intestinaux; Rai rapporte même que les hippocrates anglais s'en servent, sous ce rapport, dans les affections vermineuses des chevaux. Le séneçon a été vanté, en outre, contre les coliques, l'ictère, les maladies du foie et la leucorrhée: mais si ses effets purgatifs et anthelmintiques ne sont pas encore suffisamment prouvés, ceux qu'on lui attribue dans les différentes maladies que je viens d'indiquer sont bien plus douteux encore, et ne peuvent pas plus servir à fixer nos idées sur les véritables vertus de cette plante, qu'ils ne permettent de l'administrer à l'intérieur dans le traitement de nos maladies.

Comme topique, on l'a employée à l'extérieur dans plusieurs circonstances. Cuite dans le lait ou dans le beurre, elle a été surtout recommandée, sous forme de cataplasme, contre les hémorroïdes,

SÈNEÇON.

les furoncles, et les engorgemens laiteux des mamelles, à l'époque du sevrage, ou autres circonstances dans lesquelles le lait ne peut s'écouler. Si les applications du séneçon ont été utiles dans ces différens cas, ce n'a pu être qu'en agissant à la manière des émoulliens. Or, nous possédons un très-grand nombre de substances où cette qualité est bien plus prononcée et beaucoup mieux prouvée. Ces considérations, très-propres à jeter du doute et de l'incertitude sur les effets qu'on a attribués à cette plante, justifient pleinement les auteurs qui l'ont expulsée de la matière médicale, et le peu d'estime qu'elle a conservé parmi nous.

Toutefois, si l'on voulait tenter de la soumettre à des expériences cliniques, on pourrait, d'après l'indication de l'illustre Tournefort, en administrer le suc à la dose de soixante-quatre grammes (deux onces), ou la poudre à celle d'un à quatre grammes et plus.

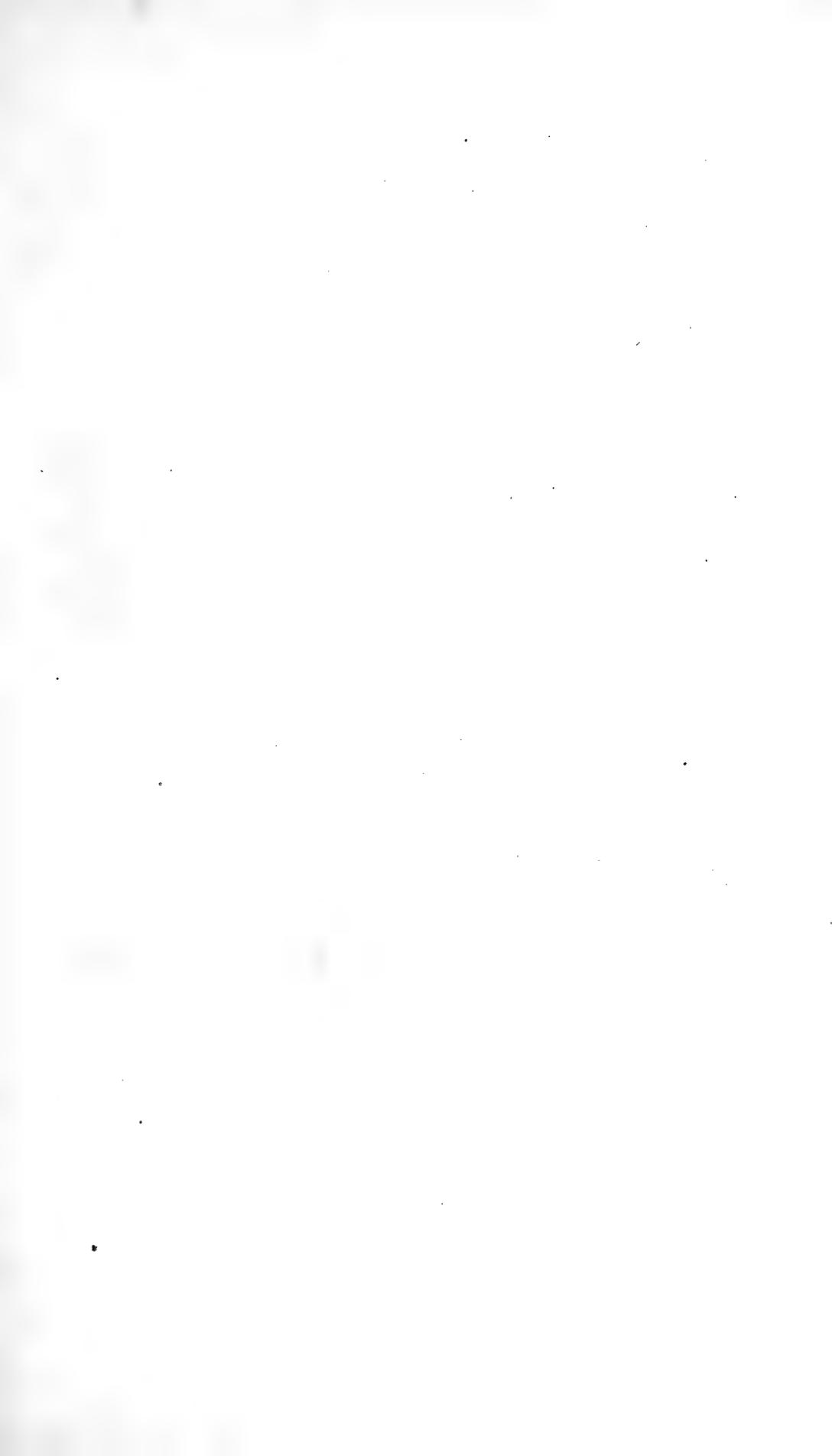
Les lièvres et les lapins sont très-avides de cette plante.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Feuille inférieure, au trait. — 2. Fleuron grossi.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is essential for the company's financial health and for providing reliable information to stakeholders.

2. The second part of the document outlines the specific procedures for recording transactions. It details the steps from initial entry to final review, ensuring that all necessary information is captured and verified.

3. The third part of the document addresses the role of the accounting department in this process. It highlights the need for clear communication and collaboration between different departments to ensure that all transactions are properly recorded and reported.





Lucas P^o

Lambert Sculp^o

SERPENTINAIRE.

a. l.

SERPENTAIRE.

Latin.....	} ARISTOLOCHIA SERPENTARIA; <i>foliis cordato-oblongis planis, caulibus infirmis flexuosis teretibus, floribus solitariis</i> ; Linné, <i>hexandrie</i> ; — Jussieu, clas. 5, ord. 1, <i>famille des aristoloches.</i>
Italien.....	
Espagnol.....	SERPENTARIA DE VIRGINIA.
Français.....	SERPENTAIRE; ARISTOLOCHE SERPENTAIRE.
Anglais.....	VIRGINIAN SNAKE-ROOT.
Allemand.....	VIRGINISCHE SCHLANGENWURZEL.
Hollandais.....	VIRGINISCHE SLANGENWORTEL.
Danois.....	SLANGROED.
Suédois.....	ORMROT.

LA serpentaire, dont les racines nous sont envoyées de la Virginie, et que l'on a ainsi nommée à cause des propriétés qu'on lui attribue contre la morsure des serpens, appartient aux *aristoloches*, genre très-remarquable par la forme de ses fleurs composées d'une corolle (ou d'un calice coloré) tubulée, ventrue à sa base, dilatée à son orifice, tronquée obliquement à son bord, qui se prolonge d'un côté en une languette plus ou moins longue, de forme variée; six anthères presque sessiles, placées sous le stigmate; un ovaire inférieur, surmonté d'un style très-court, terminé par un stigmate concave, à six divisions. Le fruit est une capsule hexagone, à six loges, renfermant chacune plusieurs semences comprimées.

L'aristoloché serpentaire a pour racines un faisceau de fibres d'un gris cendré, très-serrées, fort menues, entremêlées les unes dans les autres, presque simples, longues de trois ou quatre pouces : elles produisent plusieurs tiges presque droites, un peu flexueuses, faibles, point rameuses, longues de huit à dix pouces. — Les feuilles sont alternes, médiocrement pétiolées, planes, vertes, minces, oblongues, en cœur, parsemées de quelques poils courts, longues de trois pouces sur un et demi de large. — Les fleurs sont solitaires, portées sur des pédoncules courts et simples, qui naissent de la base des feuilles et même du collet de la racine. La corolle est d'un pour-

SERPENTAIRE.

pre foncé; la capsule arrondie, anguleuse, s'ouvrant en six valves à son sommet, renfermant quatre à six semences en cœur, un peu épaisses, de couleur grisâtre.

La racine est la seule partie de la serpentaire qui soit employée en médecine; elle est composée d'un grand nombre de petites radicules ou fibrilles longues, minces, tortueuses, brunes à l'extérieur, et blanchâtres intérieurement. Son odeur est aromatique, très-forte, comme camphrée, et sa saveur aromatique, âcre et amère. La chimie ne nous a point encore suffisamment éclairés sur la nature des principes qui la constituent. Toutefois, d'après Schwilgué, elle contient de l'huile volatile, du camphre et de l'extractif: l'eau et l'alcool s'emparent également de ses qualités actives. Murray a observé que son extrait spiritueux, qui pèse moitié moins que son extrait aqueux, a des propriétés beaucoup plus énergiques.

Cette racine, introduite dans la matière médicale par les Anglais, vers la fin du dix-septième siècle, est éminemment tonique. L'excitation qu'elle exerce sur l'économie animale, est prompte, vive et très-intense; les phénomènes consécutifs auxquels elle donne lieu, par suite de cette manière d'agir, peuvent être locaux ou généraux: ainsi, elle est stomachique, et quelquefois purgative, si l'on considère les effets de son action stimulante sur l'estomac et l'intestin; diaphorétique, diurétique, emménagogue, lorsqu'on a égard à l'excitation qu'elle exerce sur la peau, sur les reins ou sur l'utérus, et à l'augmentation de la transpiration, de la sécrétion urinaire, ou à l'écoulement des menstrues qui en sont la suite.

On lui a attribué, en outre, beaucoup d'autres propriétés médicales; ainsi, on l'a signalée comme propre à expulser les vers intestinaux, à favoriser l'éruption des exanthèmes languissans, à guérir les fièvres intermittentes, les fièvres pétéchiales, putrides, malignes, nerveuses, et autres de mauvais caractère; comme susceptible de prévenir et de dissiper les accidens qui résultent de la morsure des serpens venimeux et des animaux enragés; d'arrêter et de corriger la putridité. Examinons jusqu'à quel point on peut lui accorder de semblables vertus.

Comme cette racine stimule vivement le canal intestinal, et détermine même à haute dose la purgation, il n'y a rien d'étonnant qu'elle provoque en même temps la sortie des vers intestinaux. A raison de

SERPENTAIRE.

L'excitation générale qu'elle produit sur l'économie en général, et sur le système nerveux en particulier, elle a pu, dans beaucoup de cas, arrêter les fièvres intermittentes qui étaient exemptes d'inflammation de l'appareil digestif, qui existaient depuis long-temps et étaient accompagnées de pâleur et d'atonie; mais lorsque ces fièvres sont accompagnées de l'irritation des premières voies, ou entretenues par quelque inflammation latente, non-seulement la serpentinaire ne pourrait point en arrêter les accès, mais elle pourrait augmenter la maladie. A l'égard des fièvres putrides ou adynamiques, pétéchiales, etc., et des fièvres malignes ou nerveuses, ainsi que ne permettent pas d'en douter les collections des symptômes sympathiques dont on a composé ces prétendues fièvres, si elles sont réellement le résultat, dans le premier cas, d'une atteinte profonde portée aux propriétés vitales et même au tissu de l'appareil digestif, et, dans le second, d'une vive irritation ou d'un état de phlogose du système nerveux, on reconnaîtra facilement que la serpentinaire ne peut pas y être plus utile que les autres médicamens incendiaires; et nonobstant les assertions de la plupart des praticiens de nos jours, et malgré les pompeux éloges que Sydenham, Pringle, Hillary, lui ont prodigués dans ces affections, nous ne pouvons qu'élever des doutes sur sa prétendue efficacité. Quant à ses propriétés alexitères, et à ses prétendus succès contre la rage, ils sont purement illusoire, et tiennent bien plus aux opinions erronées des humoristes, qu'à des faits bien observés. Il en est de même de sa faculté antiseptique, qui en a fait préconiser l'usage dans la gangrène. Il est bien évident, en effet, que la serpentinaire, en excitant localement, peut, dans la gangrène primitive et par atonie, comme cela a lieu chez les vieillards, déterminer l'inflammation dans les parties encore saines, établir une ligne de démarcation qui s'oppose aux progrès de la mortification, et favoriser la chute des escarrhes; mais lorsque la gangrène est le produit de l'inflammation portée au plus haut point d'intensité, il est bien évident qu'une semblable substance ne pourrait qu'étendre ses ravages.

On voit donc que cette racine ne convient que dans quelques cas particuliers, contre les fièvres intermittentes et contre les affections gangréneuses; qu'elle est bien plus nuisible qu'utile dans les fièvres putrides et malignes, et que ses prétendus succès contre le venin

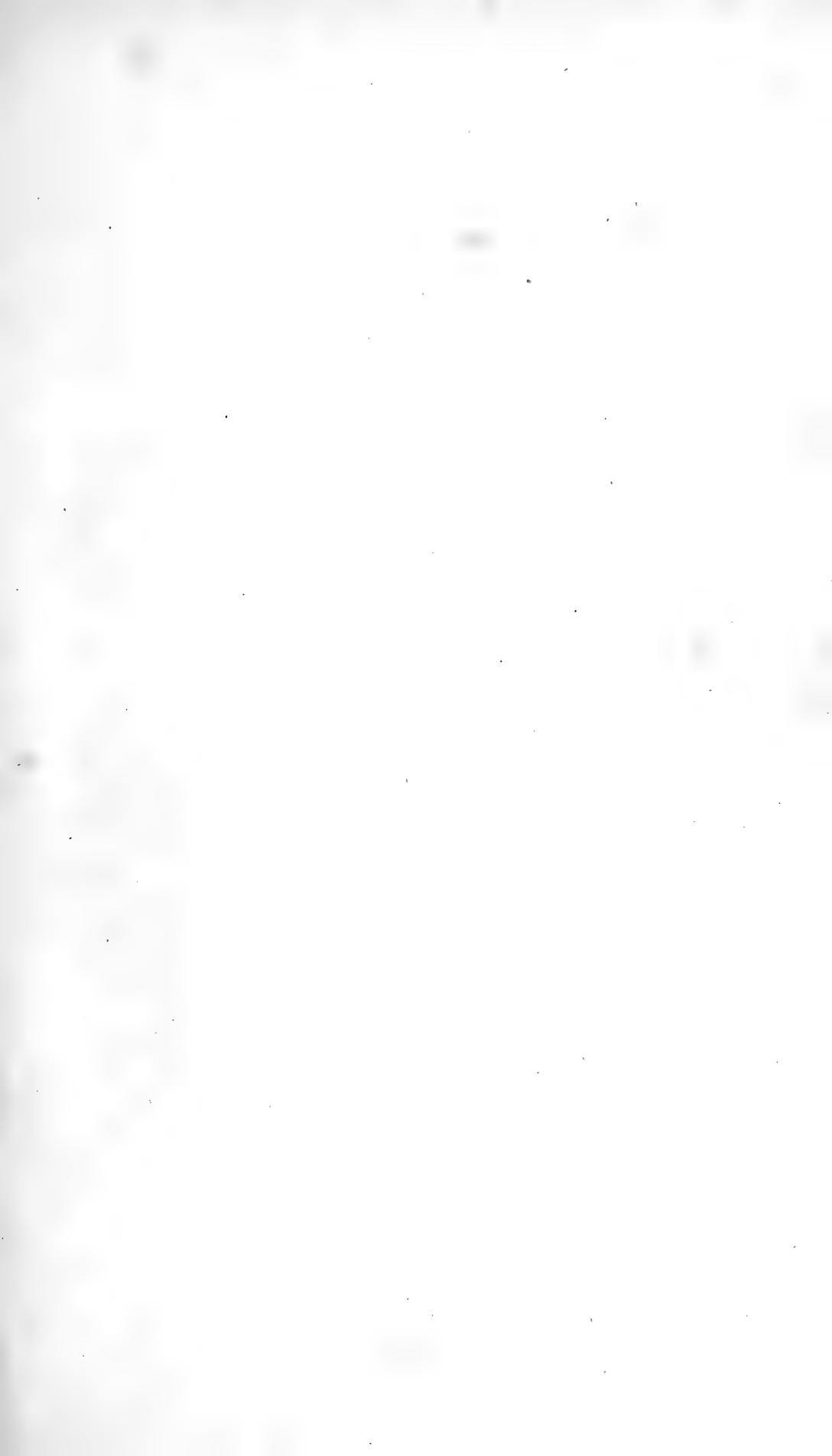
SERPENTAIRE.

des serpens et contre la rage, ne reposent que sur des idées préconçues. En revanche, elle peut convenir dans diverses névroses, telles que l'épilepsie, l'hystérie, la paralysie, lorsque ces affections sont accompagnées de flaccidité, de pâleur et d'une sensibilité obtuse; dans plusieurs hydropisies essentielles, et autres affections chroniques où il faut augmenter le ton des organes, ou activer certaines sécrétions languissantes.

En substance, on la donne pulvérisée à la dose d'un à deux grammes, soit en suspension dans un peu d'eau-de-vie, soit associée au miel sous forme de pilules et d'électuaire. On l'administre aussi en infusion, à vaisseaux clos, à la dose de deux à quatre grammes, sur cinq hectogrammes ou un kilogramme d'eau ou de vin. Sa décoction est moins en usage : on y a cependant quelquefois recours, en y associant de l'alcool, de l'hydrochlorate d'ammoniaque, et autres stimulans propres à augmenter son activité.

Elle entre dans la composition de plusieurs médicamens, tels que la poudre anti-épileptique de Londres, et celle d'écrevisses de Charas, ou de la comtesse de Kent.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Graine capsulaire. — 2. Graine.





Turpin Del.

Lambert Sculp.

SERPOLET.

a. l. l.

SERPOLET.

<i>Grec</i>	ερπυλλος, Dioscorides.
	SERPILLUM VULGARE, MINUS; Bauhin, Πιναξ, lib. 6, sect. 4; — Tournefort, clas. 4, sect. 3, gen. 8.
<i>Latin</i>	THYMUS SERPILLUM, floribus capitalis, caulibus repentibus, foliis planis obtusis ciliatis; Linné, didynamie gymnospermie; — Jus-sieu, clas. 8, ord. 6, famille des labiées.
<i>Italien</i>	SERPILLO; SERPOLLO.
<i>Espagnol</i>	SERPOL.
<i>Portugais</i>	SERPOL; SERPIL.
<i>Français</i>	SERPOLET; THYM SAUVAGE.
<i>Anglais</i>	MOTHER OF THYME.
<i>Allemand</i>	QUENDEL.
<i>Hollandais</i>	QUENDEL; WILDE THYM.
<i>Danois</i>	VILDTIMIAN.
<i>Suédois</i>	BRACKTIMIAN.
<i>Polonais</i>	MACIERZANKA.
<i>Russe</i>	SCHADOWNIK.

LE serpolet est, parmi les plantes aromatiques, une des plus communes; il croît partout, sur les pelouses sèches, les collines, le long des chemins et dans les terrains arides, dont il couvre la surface par ses tiges rampantes, et qu'il parfume par son odeur pénétrante, approchant quelquefois de celle de la mélisse. Il est du même genre que le thym, offrant, comme lui, pour caractère essentiel, un calice tubulé, strié, à cinq dents, presque à deux lèvres, fermé par des poils pendant la maturation; une corolle courte, à deux lèvres, la supérieure plane, échancrée, l'inférieure plus longue, à trois lobes obtus; quatre étamines didynames; un style; le stigmatte aigu, bifide; quatre petites semences au fond du calice.

Les racines sont dures, grêles, ligneuses; elles produisent un grand nombre de tiges très-rameuses, couchées sur la terre, presque ligneuses; les rameaux grêles, rougeâtres, un peu velus, souvent redressés à l'époque de la floraison. — Les feuilles sont petites, planes, un peu dures, presque sessiles, souvent traversées par un sillon longitudinal, ciliées à leurs bords, plus ordinairement à leur base, de forme variable, ovales-élargies ou ovales-lancéolées, quel-

SERPOLET.

quefois beaucoup plus étroites, aiguës. — Les fleurs sont d'un pourpre plus ou moins foncé, quelquefois tout-à-fait blanches, disposées en petites grappes très-courtes, opposées, axillaires, pédicellées, qui, par leur réunion, forment des épis très-courts, souvent en forme de tête terminale. — Les calices sont souvent d'un pourpre-violet ou un peu rougeâtre; la corolle variable dans sa grandeur; les étamines tantôt plus courtes, quelquefois plus longues que la corolle.

Parmi les variétés que fournit cette espèce, on en rencontre une qui répand une odeur très-pénétrante de citron ou de mélisse; une autre, qui n'est qu'un accident occasioné par la piqûre d'un insecte, et qui produit de petites têtes blanches tomenteuses, situées au sommet des rameaux.

Cette plante, très-connue par l'odeur suave, aromatique et fragrante qu'elle exhale, soit dans l'état frais, soit après la dessiccation, offre une saveur aromatique et amère, et contient, comme les autres labiées, une huile volatile très-odorante, du camphre et une matière extractive amère : l'eau et l'alcool se chargent également de ses qualités actives.

A l'exemple des autres substances aromatiques et âcres, elle détermine sur l'économie animale une excitation prompte et instantanée, qui tient à la fois à l'impression tonique qu'elle exerce sur l'estomac, et à son influence très-marquée sur le système nerveux en particulier : ainsi, à toutes les qualités toniques, stomachiques, diurétiques, résolutives, qu'elle partage avec les autres labiées, elle joint une propriété céphalique et antispasmodique manifeste. Cependant l'usage médical de cette plante est presque entièrement tombé en désuétude, tandis que l'on prodigue les plus fastueux éloges à des végétaux bien moins actifs, et dont tout le mérite consiste souvent à offrir une odeur et une saveur insupportables.

L'illustre Linné attribue à l'infusion du serpolet la faculté de dissiper les céphalalgies produites par l'ivresse. Cette plante convient parfaitement pour élever modérément le ton de l'estomac et de l'intestin, dans l'apepsie idiopathique et certaines flatuosités des hypochondriaques, dans la gastrodynie, et autres douleurs abdominales qui tourmentent si souvent les mélancoliques, les hystériques et les sujets affaiblis par les travaux de l'esprit et par une vie sédentaire. Son infusion chaude, dont on se sert avec avantage pour provoquer

SERPOLET.

la transpiration, exciter la sécrétion urinaire, augmenter l'exhalation pulmonaire, et favoriser l'écoulement menstruel, pourrait être extrêmement utile dans la leucorrhée ancienne, la diarrhée chronique, les catarrhes de vieille date, et autres affections lentes accompagnées de pâleur, de relâchement, de débilité, et dans lesquelles il est important de solliciter l'action de la peau et d'augmenter ses sécrétions. En bain, soit général, soit local, on emploie avec non moins de succès son infusion aqueuse dans certaines maladies chroniques de la peau, telles que la galle invétérée, le prurigo; dans les scrofules, le rachitis et le scorbut; dans certaines névroses accompagnées de débilité, dans l'aménorrhée, la chlorose, et dans l'épuisement causé par l'anonisme et l'abus des plaisirs éternans.

On y a plus souvent recours, comme topique, pour favoriser la résolution de certains épanchemens séreux dans le tissu cellulaire, des engorgemens pâteux et de certaines tumeurs atoniques. On l'emploie aussi, soit en fomentations, soit en sachets, qu'on laisse à demeure sur les parties affectées.

Intérieurement, on pourrait administrer le serpolet en poudre à la dose de quatre grammes (un gros) et plus, soit en suspension dans un peu d'eau ou de vin, soit mêlé au miel sous forme de pilules ou d'électuaire. On le donne plus souvent en infusion dans l'eau, dans le vin ou dans le lait, que l'on édulcore avec une suffisante quantité de sucre ou de miel. Son huile volatile s'emploie à la dose d'une à dix gouttes dans un excipient convenable; on en fait une teinture alcoolique dont on peut donner plusieurs grammes (un gros) à la fois.

Les abeilles, qui aiment beaucoup cette plante, vont puiser dans ses fleurs des principes qui donnent à leur miel un goût extrêmement délicat. Elle donne à la chair des moutons qui la broutent une saveur très-recherchée.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière, grossie. — 2. Pistil. — 3. Graine isolée, grossie.





Turrill Del.

Lambert Sculp.

SIMAROUBA.

ali

SIMAROUBA.

Latin.....	} QUASSIA SIMARUBA, <i>floribus monoïcis; foliis abrupte pinnatis; foliis alternis, subpetiolatis; petiolo nudo, floribus paniculatis</i> ; Linné, <i>décandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 13, ord. 15, <i>famille des magnoliers.</i>
Italien.....	
Espagnol.....	SIMARUBA.
Portugais.....	SIMARUBA.
Français.....	SIMAROUBA.
Allemand.....	RUHRINDE.

AUBLET est le premier qui nous ait fait connaître, avec les détails convenables, la plante qui fournit cette écorce intéressante, dont les habitans de la Guiane faisaient usage dans plusieurs de leurs maladies. Linné a rapporté cette plante à son genre *quassia* : quelques auteurs modernes en ont fait un genre particulier, d'après ses fleurs monoïques et quelques autres particularités dans la fructification.

Le simarouba est un arbre d'une médiocre grandeur, dont les racines, ainsi que le tronc, sont revêtus d'une écorce d'un jaune pâle, d'où découle un suc amer, laiteux et jaunâtre; le bois est blanc; les rameaux d'un brun noirâtre. — Ses feuilles sont alternes, pétiolées, fort amples, ailées, sans impaire, composées de folioles alternes, presque sessiles, au nombre de douze à quatorze, ovales-lancéolées, fermes, coriaces, entières, glabres, et d'un vert foncé à leurs deux faces. — Les fleurs sont monoïques, disposées en un panicule ample, lâche, latéral, garni, à la base de ses rameaux, d'une petite foliole sessile. — Le calice est court, persistant, divisé en cinq coupures ovales, aiguës; la corolle blanche, à cinq pétales lancéolés, aigus, insérés au fond du calice; dix étamines libres; un ovaire divisé en cinq lobes; un style marqué de cinq stries; le stigmate à cinq rayons ouverts en étoile; le réceptacle épais, charnu, accompagné de dix écailles velues. — Le fruit consiste en cinq capsules conni-

SIMAROUBA.

ventes à leur base, un peu charnues, de la forme et de la grandeur d'une olive, renfermant chacune une semence ovale. — Les fleurs mâles ne diffèrent des femelles que par l'avortement de leurs ovaires, privés d'ailleurs de style et de stigmate : les étamines manquent dans les fleurs femelles.

L'écorce de cet arbre, desséchée, se présente dans le commerce en longs morceaux roulés sur eux-mêmes; elle est mince, flexible, tenace, de texture fibreuse, pâle, inégale, comme couverte de verrues à sa face interne, et d'un gris jaunâtre intérieurement. Entièrement dépourvue d'odeur, elle offre une saveur amère, franche, et dépouillée de toute stypticité. Son principe amer est parfaitement soluble dans l'eau et l'alcool. Son infusion ne subit aucun changement par son mélange, soit avec les sels à base de fer, soit avec la noix de galle; elle précipite en blanc avec les nitrates de plomb et d'argent.

Cette substance, qui fut introduite dans la matière médicale en 1717, était employée, dit-on, de temps immémorial à Surinam, dans le traitement des fièvres putrides, si connues dans ce pays, lorsqu'un esclave noir, nommé *Quassi*, la fit connaître à Dahlberg, qui en adressa un échantillon à l'illustre Linné, des mains duquel elle se répandit en Europe. On la regarde généralement comme l'amer le plus pur et le plus intense que nous possédions; et, en vertu de cette qualité, elle a été placée parmi les toniques et les stomachiques les plus puissans. Son action est lente, peu intense, mais durable; elle augmente l'appétit pendant un certain temps, et, à l'exemple de tous les amers, son usage long-temps continué finit par détruire les forces digestives. On lui a attribué la faculté d'arrêter le vomissement et la diarrhée provenant d'atonie; comme si l'atonie pouvait produire le vomissement et la diarrhée! Ses effets consécutifs sont extrêmement obscurs. Elle n'opère, en effet, aucun changement appréciable dans la chaleur générale, dans la circulation, dans la transpiration, ni dans les différentes sécrétions. Cependant son action secondaire se manifeste, dans certains cas, par la suspension des accès des fièvres intermittentes, par l'éloignement des attaques de goutte, et par le soulagement des douleurs occasionées par les calculs urinaires, phénomènes qui lui sont communs, du reste, avec tous les amers. On voit clairement, d'après ces considérations, com-

SIMAROUBA.

ment le simarouba peut être employé avec avantage dans la dyspepsie atonique, dans certains cas de flatuosités intestinales, dans les affections vermineuses; comment il peut favoriser la guérison de certaines hydropisies essentielles, de l'anasarque, des scrofules, de la leucorrhée chronique, de la chlorose, et des catarrhes anciens accompagnés de pâleur et d'atonie générale. On conçoit également que son usage a pu être utile dans les fièvres intermittentes qui tendent à la chronicité, et qui sont exemptes d'irritation gastrique et de lésions de tissu. On peut admettre, enfin, que des femmes épuisées par de longues et anciennes hémorrhagies utérines, se sont bien trouvées de l'emploi de cette écorce amère, ainsi que l'attestent Jussieu, Degner, Speer et autres observateurs; mais admettre d'une manière absolue son efficacité dans les fièvres putrides, malignes, nerveuses et hectiques, ainsi que dans les hémorrhagies en général, serait s'exposer nécessairement à de funestes erreurs de thérapeutique. Malgré les éloges pompeux qui lui ont été prodigués contre ces fièvres, je ne doute pas que le simarouba ne soit complètement exclus un jour de leur traitement, si, libre de tous préjugés, et plus familier qu'on ne l'est encore avec l'autopsie cadavérique, on parvient un jour à reconnaître, avec M. Broussais, que ces prétendues fièvres ne sont autre chose que des collections arbitraires de symptômes, résultats d'une atteinte formidable portée aux propriétés vitales, et souvent même au tissu de l'appareil digestif, du système nerveux, ou de quelque viscère essentiel à la vie. Du reste, quoique cette écorce ait été signalée, en quelque sorte, comme le spécifique du flux de ventre, que son efficacité ait été préconisée surtout contre la diarrhée et la dysenterie, par Antoine Jussieu, Tissot, Pringle, Lind, Werlhoff, Zimmermann, et beaucoup d'autres médecins français, anglais et allemands, je pense qu'on peut raisonnablement douter de son avantage dans les affections qui tiennent évidemment à l'irritation ou à l'inflammation de la membrane muqueuse de l'intestin, inflammation ou irritation que tous les toniques aggravent et exaspèrent. Que peut-on conclure, en effet, d'observations semblables à celle que rapporte Degner, d'une femme qui, long-temps tourmentée par un flux de ventre rebelle, en fut délivrée par l'usage du simarouba continué pendant six semaines, quand on réfléchit que ce terme est bien rarement dépassé par la dysenterie la plus intense

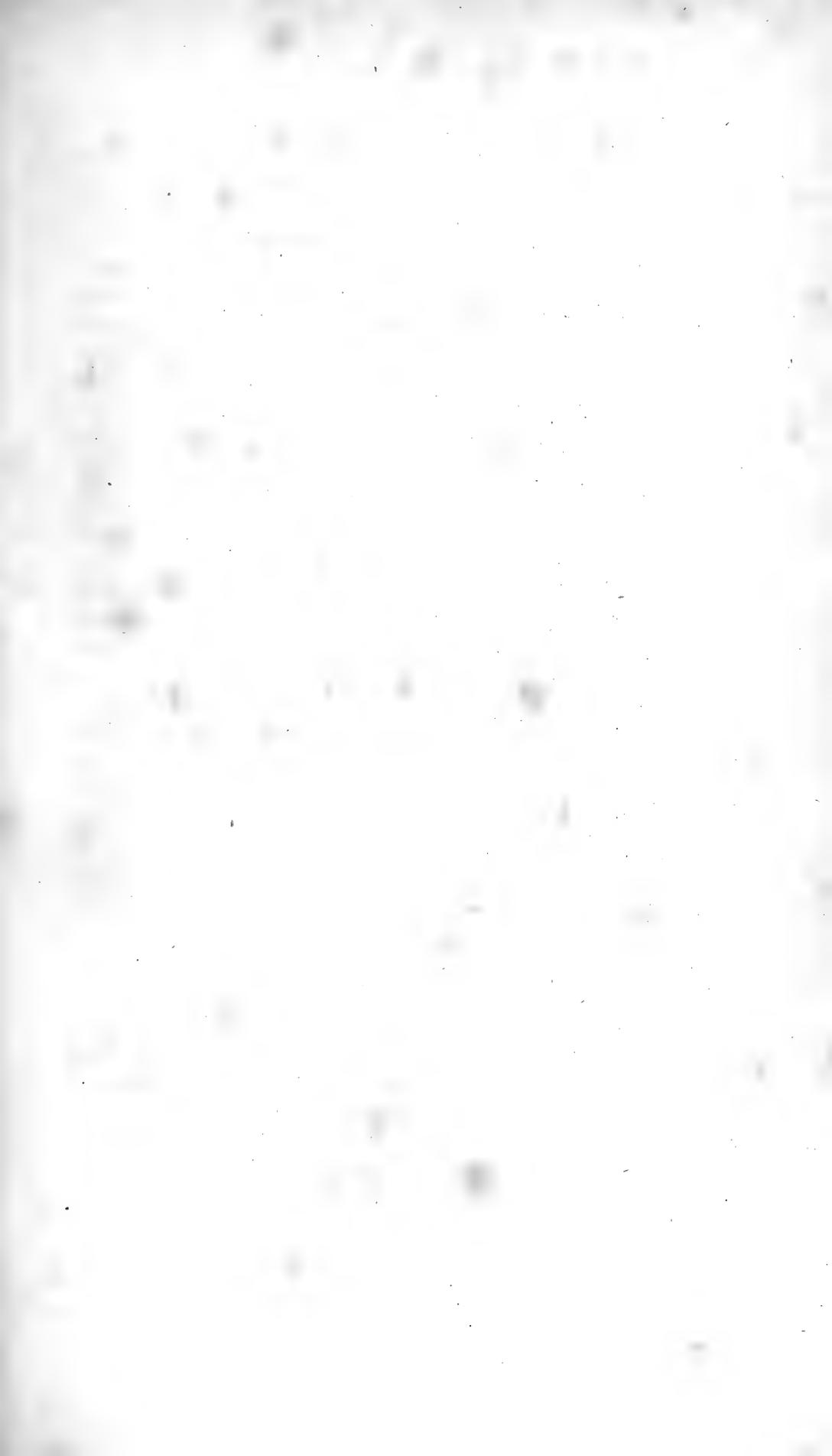
SIMAROUBA.

abandonnée aux seuls efforts de la nature? L'illustre Antoine Jussieu, qui a tant mérité des sciences naturelles, a malheureusement beaucoup contribué à étendre la réputation antidysentérique de cette écorce, en lui attribuant de grands succès dans une épidémie de dysenterie qui régna à Pau en 1723. Il est obligé de convenir, toutefois, qu'elle occasionait souvent le vomissement, qu'elle augmentait le flux de sang et de sérosité; c'est-à-dire, qu'elle aggravait considérablement la maladie, au point qu'il avoue avoir été souvent obligé d'en diminuer la dose : mais l'engouement pour cette nouvelle substance, que l'imagination avait décorée d'avance des propriétés les plus héroïques, sur la foi aveugle de quelque Africain sauvage et superstitieux, empêchait ce savant botaniste de réfléchir sur des faits aussi évidens; et, lorsque la nature triomphait à la fois de la maladie et du remède, il attribuait à ce dernier une guérison qui n'avait pu qu'en être retardée et considérablement entravée.

Comme la ténacité de cette écorce rend sa pulvérisation très-difficile, on l'administre rarement en substance : on pourrait, toutefois, la donner en poudre à la dose d'un à quatre grammes (environ un scrupule à un gros), soit en suspension dans de l'eau ou du vin, soit sous forme de pilules ou d'électuaire, associée au miel ou au sirop. Ordinairement on l'emploie en infusion, à la dose de huit à seize grammes (deux à quatre gros), dans un demi ou un kilogramme d'eau ou de vin. Quelques auteurs la prescrivent jusqu'à la dose de trente-deux grammes (une once), en décoction dans un kilogramme (deux livres) d'eau, qu'on fait prendre peu à peu dans l'espace de vingt-quatre heures.

JUSSIEU (Antonius), *An in inveteratis alvi fluxibus simaruba?* in-4°. Parisiis, 1730.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur hermaphrodite, grossie. — 2. Fruit coupé dans sa longueur. — 3. Fruit coupé horizontalement. — 4. Embryon.





Taraxac P.

Lambert Sculp.

SOUCI.

a. 1. 1.

SOUCI.

	{ CATHA VULGARIS; Bauhin, <i>Pivaž</i> , lib. 7, sect. 4; — Tournefort, clas. 15, sect. 4, gen. 1. CALENDULA OFFICINALIS; <i>seminibus cymbiformibus muricatis incurvatis omnibus</i> ; Linné, <i>syngénésie polygamie nécessaire</i> ; — Jussieu, clas. 10, ord. 3, famille des <i>corymbifères</i> .
Latin.....	
Italien.....	FIORRANCIO; CALENDULA ORTENSE.
Espagnol.....	CALENDULA OFICINAL.
Portugais.....	CALENDULA ORTENSE; MARAVILHA BASTARDA.
Français.....	SOUCI.
Anglais.....	COMMON MARIGOLD.
Allemand.....	RINGELBLUME; GOLDBLUME.
Hollandais.....	TAMME GOUDBLOEM.
Danois.....	ALMINDELIGE KOEBLOMME.
Suédois.....	RINGBLOMMA.
Polonais.....	NOGIETEK.
Russe.....	NOGOTKI.

IL croît en France deux espèces de *souci*, l'une à grandes fleurs, qui se trouve dans nos départemens méridionaux, et que l'on cultive dans tous les jardins, où elle produit un grand nombre de belles variétés : c'est le *calendula officinalis*, Linn. ; l'autre beaucoup plus petite, connue sous le nom de *calendula arvensis*, à petites fleurs, est très-commune dans les champs et parmi les vignes. Elles offrent, pour caractère essentiel, un calice commun, composé de plusieurs folioles presque égales, ordinairement disposées sur un seul rang; une corolle radiée; les fleurons du centre, mâles et stériles, ceux qui les entourent, hermaphrodites et fertiles; les demi-fleurons de la circonférence, femelles et fertiles; cinq étamines syngénèses; un style; deux stigmates recourbés; le réceptacle nu; les semences très-irrégulières, membraneuses, arquées, dépourvues d'aigrettes.

Le *souci des jardins* a des tiges assez fortes, épaisses, rameuses, presque glabres, longues d'un pied et plus, un peu rudes. — Les feuilles sont alternes, sessiles, glabres, charnues, très-entières; celles du bas, plus grandes, en forme de spatule; les supérieures, plus petites, presque lancéolées, aiguës. — Les fleurs sont grandes,

SOUCI.

solitaires, terminales, d'une belle couleur jaune; les semences du centre, courbées en arc, hérissées d'aspérités sur leur dos; celles de la circonférence, élargies, obtuses, en forme de nacelle, rudes sur leur dos, en carène. — Le *souci des champs*, assez semblable au précédent, est plus petit dans toutes ses parties. Ses tiges sont grêles, striées; ses feuilles sessiles, lancéolées, point spatulées, entières ou un peu sinuées, et même munies de quelques petites dents à leur contour; les fleurs petites, de couleur jaune; les semences du centre renfermées dans des espèces de capsules membraneuses et convexes; celles de la circonférence, plus longues, prolongées en pointe, souvent bifurquées.

Les fleurs de cette plante exhalent, dans l'état frais, une odeur forte, particulière, qui, sans être agréable, a quelque chose de narcotique. Leur saveur, ainsi que celle des feuilles, est comme acidule et modérément amère; mais toutes ces qualités disparaissent par la dessiccation. On en retire un extrait alcoolique et un extrait aqueux; ce qui annonce que leur principe amer réside dans une résine associée à une substance mucilagineuse.

On a attribué à cette plante des vertus sudorifiques, emménagogues, exanthématiques, antispasmodiques, fébrifuges, et même une vertu narcotique. Cette dernière propriété, toutefois, est loin d'y avoir été constatée par des faits bien observés. A l'égard des autres, elles ne sont réellement que des effets secondaires de l'action du souci sur l'économie animale: or, comme cette action, dont on n'a pas encore convenablement déterminé la nature, paraît fort modérée, si l'on en juge par les qualités physiques de cette plante, on est fondé à ne leur accorder qu'une faible confiance, jusqu'à ce que l'expérience clinique ait définitivement prononcé.

Cependant on a vanté les bons effets du souci contre les vertiges, contre les fièvres intermittentes, dans les affections exanthématiques dont l'éruption languit, dans l'aménorrhée, la chlorose, et dans les affections scrofuleuses. On en a généralement recommandé l'emploi contre l'ophtalmie; mais si, comme amer, il a pu être quelquefois utile dans le traitement des maladies que nous venons d'indiquer, il est bien évident que ce n'est que par ses prétendues qualités narcotiques, qu'on est fondé à lui attribuer de l'efficacité contre l'inflammation de la conjonctive, efficacité qui aurait besoin, du reste, d'être

SOUCI.

appuyée par des faits. Les anciens accordaient surtout une confiance aveugle aux fleurs de cette plante, dans la peste et les fièvres malignes; ils croyaient même que, prises comme aliment, elles étaient un excellent préservatif contre ces affections.

Les feuilles fraîches, suivant Hecquet, écrasées sur les verrues et les durillons, font disparaître ces excroissances. Tournefort attribue à leur application la faculté de détruire les callosités des vieux ulcères.

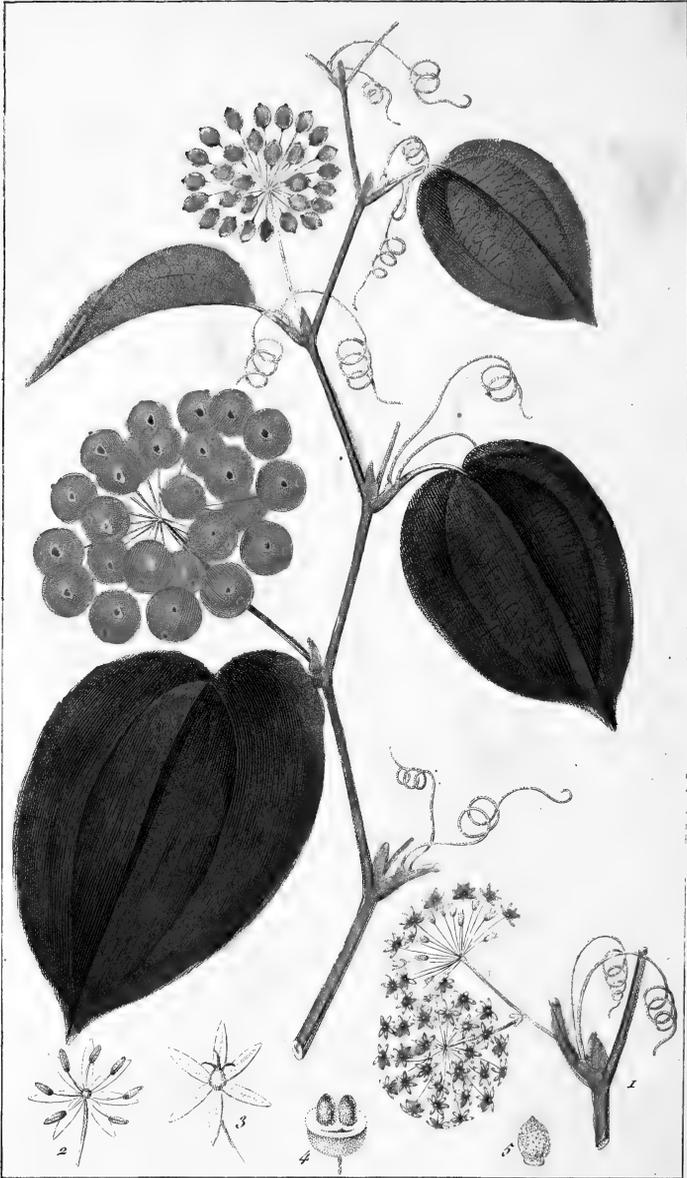
Comme la dessiccation rend le souci entièrement inerte, on ne l'emploie que dans l'état frais, à la dose de seize à trente-deux grammes, en infusion dans un kilogramme d'eau ou de vin. Son eau distillée est dépourvue de propriétés médicinales. Le vinaigre qu'on en prépare par infusion, et qui a joui autrefois d'une sorte de réputation contre la peste, n'a pas, sous ce rapport, plus de vertus que le vinaigre seul.

Les fleurs du souci sont employées dans la teinture pour les couleurs jaunes; elles servent d'ornemens dans les parterres et les jardins.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur femelle, de la circonférence. — 2. Fleur hermaphrodite, au centre. — 3. Fruit stérile. — 4 et 5. Autres fruits appartenant aux deux sortes de fleurs.







Turpinia P.

Lambert J. Sculp.

SQUINE.

a. l. l.

SQUINE.

	(CHINA RADIX; Bauhin, Πιναξ, lib. 8, sect. 1. SMILAX CHINA; caule aculeato teretiusculo, foliis inermibus ovato- cordatis quinquenerviis. Linné, dioécie hexandrie; — Jussieu, cl. 3, ord. 2, famille des asperges.
<i>Latin</i>	
<i>Espagnol</i>	RAIZ CHINA; ESQUINA.
<i>Portugais</i>	ESQUINA.
<i>Français</i>	SQUINE.
<i>Anglais</i>	CHINESE SMILAX.
<i>Allemand</i>	CHINAWURZEL.
<i>Hollandais</i>	CHINAWORTEL.

J'AI exposé, à l'article SALSEPAREILLE, le caractère essentiel du genre *smilax*, auquel appartient la *squine*, plante qui croît à la Chine et au Japon : elle fut mise en vogue, pour la première fois, en 1535, par des marchands chinois, qui la vendirent aux Espagnols comme un puissant spécifique contre les maladies vénériennes. Charles-Quint, de son propre mouvement, en fit usage contre la goutte, à l'insu de ses médecins : dès-lors cette recette devint publique, et mit la squine en grande réputation.

Ses racines sont d'un brun rougeâtre en dehors, blanchâtres et teintes de rouge en dedans, noueuses, fort grosses, tuberculeuses; elles donnent naissance à des tiges glabres, cylindriques, un peu anguleuses, rameuses, allongées, munies, surtout vers leur base, d'aiguillons courts et forts. — Ses feuilles sont coriaces, alternes, pétiolées; les inférieures très-grandes, les supérieures plus petites, ovales, en cœur, obtuses, très-entières, dépourvues d'aiguillons, glabres à leurs deux faces, munies de cinq à sept nervures, accompagnées de vrilles à la base des pétioles. — Les fleurs sont axillaires, assez nombreuses, réunies en ombelle à l'extrémité d'un long pédoncule; la corolle est blanche ou d'un vert jaunâtre, à six découpures profondes, un peu réfléchies : il leur succède des baies arrondies, de la grosseur d'une petite prune.

La racine de la squine est grosse, noueuse, pesante, ligneuse,

SQUINE.

composée de tubercules inégaux, d'un brun rougeâtre à l'extérieur, et d'un blanc-rose en dedans; elle est sans odeur, et d'un goût terreux. Son extrait alcoolique est peu sapide, et celui qu'on en obtient par le moyen de l'eau, est absolument sans saveur. Elle contient des traces d'un principe amer, du mucilage et de la fécule amilacée, qui se précipite, sous forme de gelée, par le simple repos, au fond de sa décoction aqueuse.

D'après Amatus, les Portugais sont les premiers qui ont connu l'usage de cette racine, tandis que, selon Vesale, c'est aux Vénitiens que nous sommes redevables de son emploi en médecine : quoi qu'il en soit, il paraît que c'est vers l'an 1535 qu'elle a été introduite dans la matière médicale. Fallope assure qu'elle a eu beaucoup de succès dans l'hydropisie, la mélancolie et les défaillances; Amatus lui attribue de bons effets dans les engorgemens de la rate; Rivière, contre les obstructions, la phthisie, la gale et la lèpre; Garcias la dit utile pour guérir la paralysie, les tremblemens, la goutte, la sciatique, les scrofules, les squirrhes, etc. Acosta la vante contre la migraine, les hernies et les ulcérations de la vessie, et Monard contre la jaunisse, les fièvres continues, intermittentes et malignes. On a prétendu que son usage entretenait la beauté; et c'est dans cette vue que les Égyptiens, au rapport de Prosper Alpin, l'administrent en bains à leurs femmes, pour leur donner cet embonpoint, qui est la qualité la plus recherchée dans les beautés de leurs sérails.

Cependant, comment admettre que cette racine puisse produire des effets aussi contradictoires, qu'elle puisse avoir une semblable efficacité dans les maladies du caractère le plus opposé, et même dans les affections décidément reconnues incurables? Comment concilier, d'ailleurs, la propriété singulière que Prosper Alpin lui attribue, de donner de l'embonpoint, avec la propriété sudorifique dont elle a été spécialement décorée, et qui la fait figurer encore dans toutes nos pharmacopées, au nombre des quatre bois décorés du titre de sudorifiques? Malgré les éloges pompeux qui lui ont été prodigués par une foule d'auteurs, pour la guérison de la maladie vénérienne, et quoique ses prétendues vertus antisiphilitiques aient été préconisées, au moins autant que celles du gayac et de la salsepareille, on ne peut pas y ajouter plus de foi qu'à celles de cette dernière, dont elle se rapproche, du reste, beaucoup par sa nature

SQUINE.

chimique et par ses faibles propriétés médicinales. Quoique plusieurs malades aient été guéris pendant son usage, observe judicieusement Peyrilhe, on ne peut assurer, d'après l'observation, qu'elle ait opéré directement aucune de ces guérisons.

Du reste, on l'administre en décoction à la dose d'une once (trente-deux grammes) dans deux kilogrammes d'eau réduite à la moitié; mais il est nécessaire de la couper préalablement en copeaux très-minces, et de la soumettre à la macération pendant un jour. Dans le nord de l'Amérique, elle sert à la nourriture des cochons. Faute d'autres substances alimentaires, les hommes pourraient même s'en servir comme aliment. M. Decandolle rapporte que les Américains du Nord en obtiennent, par la macération dans l'eau, une poudre rougeâtre, qui, mêlée avec l'eau bouillante, forme une gelée qu'on mange assaisonnée avec le miel ou le sucre.

VESALIUS (Andreas), *Radici chinæ usus*; in-fol. *Basilæ*, 1546.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Rameau portant deux ombelles de fleurs mâles. — 2. Fleur mâle, grossie. — 3. Fleur femelle, grossie. — 4. Fruit coupé circulairement, dans lequel on voit deux graines, la troisième étant avortée. — 5. Graine.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Faint, illegible text in the middle of the page, possibly a main body paragraph.

Large area of faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a concluding paragraph or a list.





Turpin Del.

Lambert & Deshayes

STAPHISAIGRE .

a. l.

STAPHISAIGRE.

<i>Grec.</i>	σταφισ αγρια, Dioscorides.
	{ STAPHIS AGRIA; Bauhin, Πιναξ, lib. 8, sect. 5.
	{ DELPHINIUM PLATANI FOLIO, STAPHISAGRIA <i>dictum</i> ; Tournefort, cl. 10,
<i>Latin.</i>	{ sect. 2, gen. 3.
	{ DELPHINIUM STAPHISAGRIA; <i>nectariis tetraphyllis petalo brevioribus,</i>
	{ <i>foliis palmatis, lobis obtusis</i> ; Linné, <i>polyandrie digynie</i> ; —
	{ Jussieu, clas. 13, ord. 1, <i>famille des renonculacées</i> .
<i>Italien.</i>	STAFISAGRIA.
<i>Espagnol.</i>	ALBARRAZ.
<i>Portugais.</i>	ALVARRAZ.
<i>Français.</i>	STAPHISAIGRE; HERBE AUX POUX.
<i>Anglais.</i>	STAVESACRE; LICEBANE.
<i>Allemand.</i>	LAENSEKRAUT; STEPHENSKOERNER.
<i>Hollandais.</i>	LUISKRUID.
<i>Danois.</i>	LUUS-URT.
<i>Suédois.</i>	LUS-OERT.

CETTE plante a reçu des Grecs le nom de *staphisaigre* ou d'*herbe aux poux* : c'est ainsi qu'elle a été désignée par Dioscorides, et puis mentionnée par Pline. Elle appartient au genre *delphinium*, dont le caractère essentiel consiste dans un calice en forme de pétale, coloré, à cinq folioles un peu inégales; la supérieure prolongée en éperon à sa base; deux à quatre pétales, savoir : deux pédicelles qui manquent dans plusieurs espèces; deux autres prolongés à leur base en deux éperons insérés dans l'éperon du calice; quelquefois ces deux pétales sont soudés ensemble; des étamines nombreuses; un à trois ovaires, terminés chacun par un style court; un stigmate simple. Le fruit consiste en une ou trois capsules uniloculaires, univalves, s'ouvrant à leur côté intérieur, et renfermant plusieurs semences anguleuses.

La staphisaigre a des tiges droites, pleines, cylindriques, médiocrement rameuses, hérissées de poils mous, hautes d'un à deux pieds. — Ses feuilles sont glabres, alternes, pétiolées, vertes, souvent tachetées de brun, assez fermes, grandes, presque palmées, profondément découpées en lobes divergens, incisés, lancéolés, aigus,

STAPHISAIGRE.

quelquefois bifurqués au sommet; les pétioles velus. — Les fleurs sont assez grandes, de couleur bleue, pédonculées, alternes, disposées en grappes lâches et terminales, simples ou rameuses. — Le calice est un peu velu, à cinq folioles, ovales-obtuses, ouvertes; la foliole supérieure terminée postérieurement en un éperon court, courbé en crochet à son extrémité; la corolle divisée en quatre lobes inégaux, irréguliers; l'éperon divisé en deux pièces à l'intérieur; le fruit composé de trois capsules.

Cette plante croît aux lieux ombragés, dans les départemens méridionaux de la France, en Italie, etc.

Les semences de cette plante sont seules employées en médecine; elles sont d'une forme trigone ou polyèdre, d'une couleur grise, et renferment une substance jaunâtre de nature oléagineuse. Cette substance, ainsi que son enveloppe corticale, sont douées d'une amertume et d'une âcreté remarquables, mais plus énergiques cependant dans l'amande que dans l'écorce. L'eau s'empare en partie, et l'alcool en entier, de leurs principes actifs. Neumann en a retiré, par expression, une certaine quantité d'huile grasse.

Ces fruits, dont les anciens paraissent avoir connu les qualités âcres et corrosives, agissent avec tant d'énergie sur l'économie animale, qu'ils ont été placés, par la plupart des toxicologues, au rang des poisons les plus redoutables. Les expériences de Hillefeld et de M. Orfila sur les chiens, ont prouvé que les semences de la staphisaigre introduites dans l'estomac, ou appliquées sur des plaies faites aux membres, donnaient la mort à ces animaux, après avoir occasionné des efforts de vomissemens, la débilité, le tremblement, l'aphonie, les convulsions; et qu'elles laissaient des traces de phlogose dans l'estomac, un engorgement inflammatoire énorme du membre sur lequel elles avaient été appliquées, et quelquefois même une sorte de congestion sanguine dans les poumons.

Mâchées, ces semences provoquent une abondante sécrétion de salive; ce qui les a fait placer au rang des apophlegmatisans. Lorsqu'on les ingère, elles font éprouver un sentiment d'âcreté et de constriction dans le pharynx, provoquent le vomissement, excitent violemment les évacuations alvines, et procurent même, dans quelques cas, l'expulsion des vers intestinaux; mais comme elles sont susceptibles d'enflammer les tissus avec lesquels on les met en con-

STAPHISAIGRE.

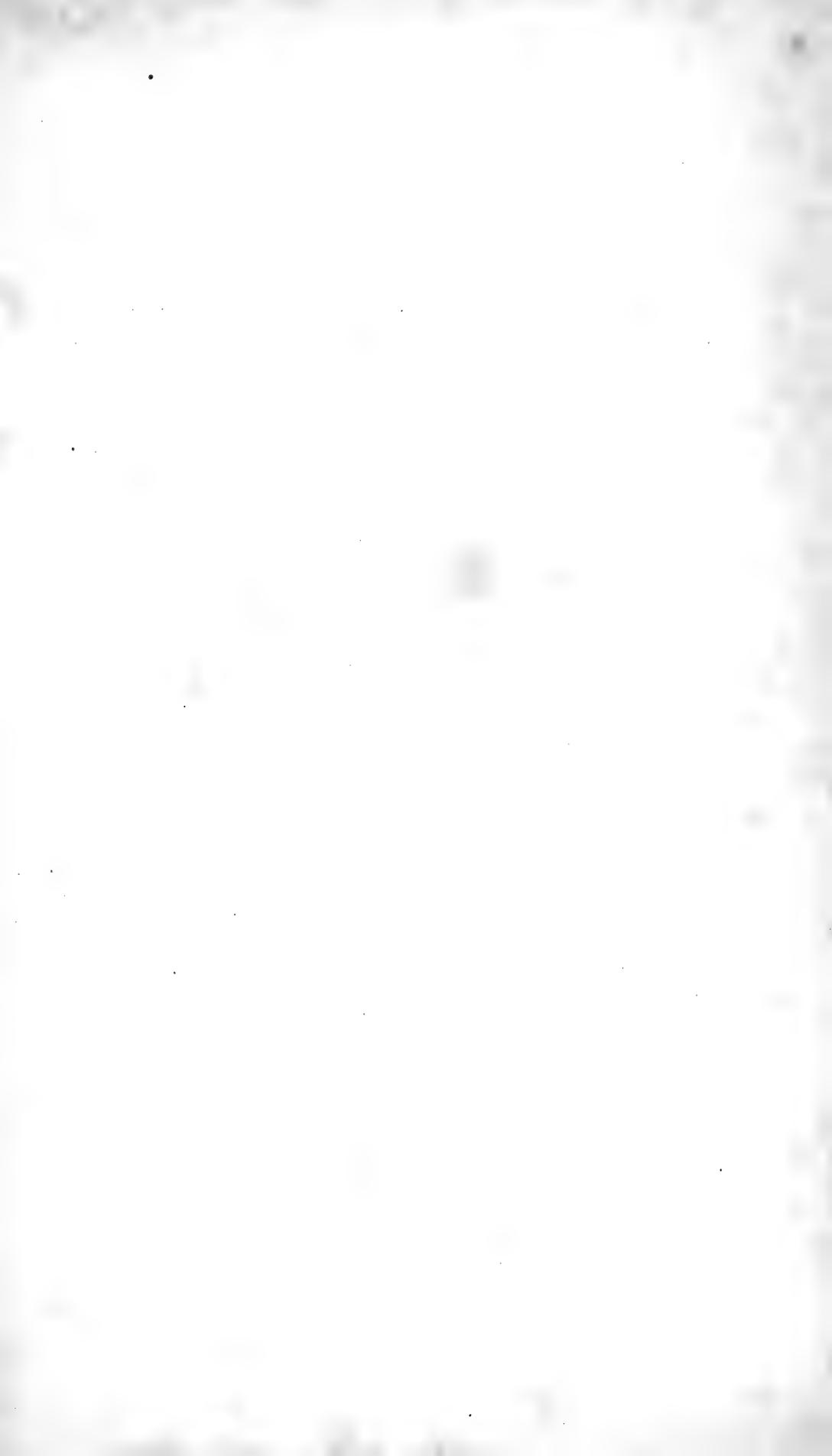
tact, et de donner même la mort par suite de l'irritation locale qu'elles déterminent, et de la lésion sympathique du système nerveux qui en est la suite, on doit être en garde contre leurs propriétés vomitives, purgatives et anthelminthiques, et ne les administrer à l'intérieur qu'avec la plus grande circonspection.

Comme topique, on en a recommandé l'application sur les dents cariées, pour calmer l'odontalgie. Toutefois, leurs qualités vénéneuses, et l'intolérable exacerbation d'une semblable douleur que Schulz a vu résulter de son application sur une dent, dans un cas semblable, doivent faire regarder cette pratique comme téméraire. Leur emploi a été quelquefois utile contre la gale, qui guérit, comme on sait, par l'application, sur la peau, de beaucoup d'autres substances irritantes. La propriété que les anciens leur avaient reconnue, de tuer les poux humains, et qui avait mérité à la staphisaigre le nom de *φτειροκοκκον*, herbe aux poux, l'a fait quelquefois employer dans les affections pédiculaires; elle est même, en quelque sorte, uniquement réservée, parmi nous, à cet usage. En effet, si l'énergie de l'action de cette plante porte à croire qu'on pourra peut-être un jour en retirer de grands avantages dans le traitement de certaines affections chroniques, ses propriétés caustiques et délétères doivent faire singulièrement redouter son administration intérieure, jusqu'à ce que des expériences cliniques bien faites aient fait connaître le genre de succès qu'on peut s'en promettre dans ces maladies.

En substance, on pourrait administrer les semences de staphisaigre pulvérisées, de cinq à dix grains, soit en suspension dans un liquide, soit en pilules. Pour l'usage extérieur, on peut les employer, sous forme pulvérulente, en aspersion, en décoction dans l'eau, ou en infusion dans le vin et le vinaigre; cette dernière préparation a même joui de beaucoup de réputation autrefois. Elles sont la base de l'onguent *ad phthiriasin* ou pédiculaire; elles enivrent les poissons, à la manière de la coque du Levant.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Pistil et étamines. — 2. Corolle. — 3. Étamine grossie. — 4. Pistil.







Turpin Pl.

Lambert Sculp.

STORAX.

a. l. l.

STORAX.

<i>Grec.</i>	στυραξ ^π γαρφαθην.
<i>Latin.</i>	LIQUIDAMBAR ; Bauhin, Πινάζ, lib. 12, sect. 6. LIQUIDAMBAR STYRACIFLUA: <i>foliis palmato-angulatis, lobis indivisis acutis</i> ; Linné, <i>monoécie polyandrie</i> ; — Jussieu, clas. 15, ord. 3, <i>famille des amentacées.</i>
<i>Italien.</i>	STORAGE.
<i>Espagnol.</i>	ESTORAQUE.
<i>Portugais.</i>	LIQUIDAMBREIRO.
<i>Français.</i>	STORAX ; STYRAX.
<i>Anglais.</i>	MAPPLE-LEAVED LIQUID AMBER.
<i>Allemand.</i>	AMBERBAUM.
<i>Hollandais.</i>	AMBERBOOM ; GULDENBOOM.
<i>Suédois.</i>	GYLLENTRAED.

LE *storax* fluide, plus généralement connu sous le nom de *copalme*, est une résine liquide et jaunâtre produite par un arbre qui croît dans la Virginie, le Maryland et la Pensylvanie, nommé *liquidambar styraciflua*; il ressemble à un érable par son feuillage, mais il en diffère essentiellement par ses fleurs et ses fruits.

Son tronc s'élève à la hauteur d'environ quarante pieds; il supporte une cime pyramidale, d'un beau feuillage, dont les rameaux sont cylindriques, glabres et rougeâtres dans leur jeunesse. — Les feuilles sont alternes, pétiolées souvent fasciculées sur le vieux bois, vertes à leurs deux faces, un peu visqueuses, palmées, divisées en cinq, quelquefois sept lobes divergens, allongés, très-aigus, finement dentés à leurs bords, un peu velus sur leurs nervures, chargés de poils dans les aisselles de ces nervures. — Les fleurs sont monoïques, réunies sur des chatons globuleux, en forme de grappes terminales un peu plus courtes que les feuilles. — Les fleurs mâles sont munies à leur base d'un involucre à quatre ou cinq folioles inégales, membraneuses et caduques; point de calice ni de corolle; des étamines nombreuses, réunies en un paquet dense. — Les fleurs femelles, placées au dessous des mâles, sur le même chaton, sont également pourvues d'un involucre à leur base, situées sur un ré-

STORAX.

ceptacle commun, sphérique, alvéolé : elles ont un calice campanulé, anguleux ; point de corolle ; un ovaire oblong, adhérent au calice ; deux styles ; des capsules bivalves, uniloculaires, enfoncées dans les alvéoles du réceptacle, formant une boule hérissée de toutes parts par les pointes saillantes des capsules. — Les semences sont lisses, oblongues, mêlées dans les capsules avec des sortes de paillettes courtes, irrégulières.

Le suc gomme-résineux qui découle spontanément de cet arbre, qu'on obtient, en outre, par des incisions pratiquées à son tronc, et quelquefois aussi par l'évaporation de la décoction aqueuse de ses branches et de ses rameaux, est connu dans le commerce sous les noms de *storax* et de *styrax liquide*. Il ne faut pas le confondre avec le storax calamite, gomme résine, qui s'en rapproche, du reste, beaucoup par sa nature chimique, par ses qualités physiques, et par ses propriétés médicinales, mais qui paraît provenir du *styrax officinal*, et qui offre une consistance solide. Le suc du liquidambar, tel qu'on le trouve dans le commerce, est une substance opaque, glutineuse, de la consistance du miel, d'une couleur gris-brun, d'une odeur balsamique, très-forte, qui est très-suave au premier abord, mais qui devient bientôt fatigante, et d'une saveur aromatique, chaude et amère, analogue à celle des résines. Sa composition chimique n'est pas bien connue ; mais il paraît être composé d'une petite portion de gomme et de beaucoup de résine.

Cette gomme résine a été jadis d'un très-grand usage dans l'art de guérir : mais elle est singulièrement déchuë aujourd'hui de son antique réputation ; d'abord, parce qu'elle est presque toujours sophistiquée avec des résines, des huiles et autres substances, et en ce que les propriétés qu'on lui a attribuées dans certaines maladies, sont bien plus fondées sur l'analogie, qui est souvent trompeuse, que sur des expériences directes. Toutefois, d'après ses propriétés physiques, et d'après l'impression vive et instantanée qu'elle exerce sur les organes du goût et de l'odorat, on est fondé à croire qu'elle agit sur l'économie animale, à la manière des baumes et des résines, en augmentant le ton des organes : c'est ainsi qu'il faut entendre les propriétés corroborante, résolutive, apéritive, incisive, excitante et emménagogue qu'on lui attribue.

Toutefois, on n'en a guère fait usage qu'à l'extérieur ; ainsi on a

STORAX.

recommandé son application emplastique à l'épigastre, pour augmenter l'action de l'estomac, et remédier aux effets de la débilité de cet organe. On paraît s'être bien trouvé de son emploi en onction le long de la colonne vertébrale et des nerfs principaux dans certains cas de paralysie. On a cru qu'elle était utile dans le traitement des engorgemens chroniques des viscères exempts de douleur. On a vanté ses succès contre l'hystérie, la chlorose et l'aménorrhée; mais le styrax ne peut convenir, dans la première et la dernière de ces maladies, que dans les seuls cas où elles sont dues au défaut d'action ou à un état de torpeur de l'utérus. On lui a donné surtout beaucoup d'éloges, comme vulnéraire, dans le pansement des plaies et des ulcères, où il ne peut cependant avoir aucun avantage, si ce n'est lorsque ces solutions de continuité sont exemptes de douleur et d'inflammation.

Le storax ou styrax liquide est la base de l'onguent et de l'emplâtre qui portent son nom. Mais ces topiques, jadis employés d'une manière banale au pansement des ulcères et des plaies, sont aujourd'hui bannis de la pratique chirurgicale par tous les chirurgiens qui ne sont pas demeurés étrangers aux progrès de cet art salutaire.

Les parfumeurs font un grand usage du styrax pour les préparations des parfums, des essences et des cosmétiques; les Orientaux, à qui son odeur forte et suave plaît beaucoup, en font surtout une grande consommation sous ce rapport. On s'en servait jadis en France pour parfumer les gants et autres pelleteries. De temps immémorial il a été employé à l'embaumement des corps. Le bois du *liquidambar styraciflua* paraît même avoir été employé, par les anciens, à la fabrication des cercueils odorans, qui contribuaient par leur arôme à parfumer les restes de ceux qui y étaient déposés, et à les garantir de la putréfaction.

KIRSTEN (J.-J.), *De styrace, dissertatio*; in-4°. *Altdorfi*, 1736.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Étamine détachée d'un chaton male. — 2. Chaton femelle. — 3. Péricarpe détaché. — 4. Fruit. — 5. Graine.





STRAMOINE.

a. 11

STRAMOINE.

Grec.	ἄβρυχος μανικός, Dioscorides.
	SOLANUM FOETIDUM, <i>pomo spinoso oblongo, flore albo</i> ; Bauhin, Πινάξ, lib. 5, sect. 1.
Latin.	STRAMONIUM <i>fructu spinoso, rotundo, flore albo, simplici</i> ; Tournefort, clas. 2, sect. 1, gen. 5.
	DATURA STRAMONIUM; <i>pericarpium spinosis erectis ovatis, foliis ovatis glabris</i> ; Linné, <i>pentandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 8, ord. 8, famille des solanées.
Italien.	STRAMONIO; POMO SPINOSO.
Espagnol.	ESTRAMONIO.
Portugais.	ESTRAMONIA.
Français.	STRAMOINE; POMME ÉPINEUSE; HERBE AUX SORCIERS.
Anglais.	THORN-APPLE.
Allemand.	STECHAPFEL; TOLLKRAUT.
Hollandais.	DOORNAPPEL.
Danois.	PIIG-AEBLE; ELSKOV'S-VILLIE.
Suédois.	SPIKKLUBBA.
Polonais.	PSINKL.
Russe.	DURNISCHNIK.
Hongrois.	MASZLAG; TSATTANTO.

LE *stramoine* est, à ce que l'on croit, originaire de l'Amérique. Cette plante, cultivée d'abord dans les jardins de l'Europe, s'est semée d'elle-même, naturalisée, et propagée partout dans les champs depuis plusieurs siècles, tant en Europe que dans le Levant et la Barbarie : elle appartient au genre *datura*, caractérisé par un grand calice tubulé, ventru, à cinq angles, à cinq découpures; une corolle fort grande, plissée, en forme d'entonnoir, dont le tube s'évase insensiblement en un limbe à cinq angles, à cinq dents; cinq étamines; un style; un stigmate à deux lames; une capsule lisse ou hérissée, à quatre loges divisées par des cloisons, dont deux seulement parviennent jusqu'au sommet; les semences sont nombreuses, attachées sur des *placenta* épais, saillans, ponctués.

Cette plante répand une odeur narcotique et repoussante. Ses tiges sont épaisses, droites, glabres, herbacées, fistuleuses, très-ramifiées, hautes de deux ou trois pieds; ses rameaux diffus, un

STRAMOINE.

peu comprimés, tors ou cannelés. — Les feuilles sont amples, pétiolées, alternes, glabres, ovales, élargies, molles, anguleuses, sinuées à leurs bords; les angles inégaux, très-aigus. — Les fleurs sont grandes, blanches ou un peu violettes, une fois plus longues que le calice, latérales, presque solitaires, soutenues par des pédoncules courts. Il leur succède des capsules ovales, de la grosseur d'une prune, marquées de quatre sillons, armées de fortes pointes droites, raides, aiguës et piquantes; elles renferment des semences noirâtres, réniformes, un peu comprimées. — L'aspect sinistre de cette plante, l'odeur vireuse, nauséabonde et repoussante que ses différentes parties exhalent, sa saveur amère, nauséuse, narcotique, sont autant d'indices de ses propriétés vénéneuse et délétère. Nous ne possédons aucune analyse exacte de ses principes. Schwilgué y reconnaît toutefois de l'huile volatile et de l'extractif. On sait aussi que son suc, réduit à la consistance d'extrait, paraît contenir du nitrate de potasse. Du reste, l'analogie de ses effets avec ceux de l'opium fait présumer qu'elle s'en rapproche par sa composition chimique.

Les effets vénéneux de cette plante ne sont point douteux, des expériences nombreuses et de malheureuses observations ont prouvé que sa racine, ses feuilles, ses capsules et ses semences produisent les mêmes accidens. Elle agit à la fois comme narcotique et comme irritant, et mérite, à tous égards, le rang qu'elle occupe parmi les poisons narcotico-âcres. Elle ne se borne pas à produire l'ivresse, et toutes sortes d'actions et de paroles extravagantes; les faits rapportés par Swaine, Kramer, Vandermonde, Storck, Sauvages, Haller, Lobstein, Pinel, Alibert, et autres observateurs, attestent qu'elle détermine la soif et un sentiment de strangulation, le ballonnement du ventre, une chaleur vive, la rougeur de la face, la paralysie, des tremblemens, la chorée ou des convulsions, l'hydrophobie, un délire furieux, l'aliénation mentale, toutes sortes de gestes et de contorsions insolites. Dans l'espèce d'ivresse que les Asiatiques se procurent par l'usage de différentes préparations, dont le stramoine est la base, ils éprouvent toutes sortes d'illusions fantastiques dans leur délire, et d'autres fois une fureur aveugle qui les pousse à commettre les plus grands crimes avec audace. Ses effets vont même jusqu'à donner la mort, ainsi que l'attestent divers observateurs. Les vomitifs, donnés sur-le-champ, sont de tous les

STRAMOINE.

moyens le plus convenable pour remédier à l'empoisonnement qu'elle occasionne, et, lorsqu'on a ainsi expulsé les matières vénéneuses, on administre les boissons acidulées.

Quels que soient les effets délétères de ce végétal, et la gravité des accidens auxquels son administration donne lieu, on a cherché à tirer parti de son action narcotique dans le traitement de certaines maladies. A l'extérieur, on l'a appliqué, soit en décoction, soit en cataplasme, sur les chancres et les carcinomes, contre la brûlure et les hémorroïdes, sur certaines tumeurs inflammatoires ou autres, accompagnées de douleurs; sur les mamelles gorgées de lait, pour suspendre leur sécrétion. Sous ces différens rapports, elle a été décorée des titres d'hypnotique, anodine, résolutive, calmante, etc., parce qu'en assoupissant le sentiment de la douleur, elle a pu permettre le sommeil, et favoriser la résolution des engorgemens.

A l'intérieur, on en fait usage contre différentes maladies nerveuses. Storck, le premier, a cherché à administrer le suc de ses feuilles épaissi, dans l'épilepsie et les convulsions. Il a été suivi, dans cette pratique, par Odhel, Bergius, Durande, Maret, et autres praticiens, qui en ont fait usage dans ces affections, ainsi que dans la chorée, la manie, la mélancolie et autres névroses, mais avec des succès douteux; car, s'ils en ont obtenu quelquefois des avantages, le plus souvent ils n'en ont retiré aucun résultat satisfaisant. Il est même difficile d'admettre l'efficacité de cette plante narcotique, en principe, dans le traitement de ces névroses, jusqu'à ce que les cas particuliers où elle réussit aient été déterminés avec plus de soin et d'exactitude qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. En attendant, si l'on se borne à l'examen des effets immédiats de ce médicament sur l'économie animale, on voit qu'il excite ordinairement la nausée, qu'il occasionne la soif, et qu'il augmente la sécrétion de la salive. Il excite quelquefois l'appétit, et produit, dans certains cas, de légères coliques, de la diarrhée ou la constipation; il provoque, en outre, dans diverses circonstances, la transpiration cutanée, et la sécrétion urinaire. Son usage, long-temps continué, occasionne, à certains malades, des douleurs dans les membres, du prurit à la peau, le hoquet, la somnolence, ou un sommeil très-agité. Il rend quelquefois les malades comme stupides, et produit diverses anomalies de la vue

STRAMOINE.

et autres fonctions nerveuses; enfin, imprudemment administrée, cette plante peut occasioner l'inflammation de l'intestin, le narcotisme et la mort : ce qui fait un devoir de ne l'administrer qu'avec une extrême circonspection.

A l'imitation de Storck, on n'a guère employé que le suc des feuilles du stramoine, épaissi en consistance d'extrait. On peut l'administrer, sous forme pilulaire, à la dose de cinq à dix centigrammes (un ou deux grains), dont on augmente journellement la dose, jusqu'à deux grammes (demi-gros) en vingt-quatre heures : mais si on la donnait, de prime-abord, en aussi grande quantité, on produirait certainement l'ivresse, la somnolence et autres accidens nerveux; on pourrait peut-être, avec beaucoup plus d'avantage, administrer la plante entière, ou chacune de ses parties sèches et pulvérisées, avec la même précaution que son extrait, et à la dose de quelques grains seulement.

On dit que les Orientaux emploient cette plante narcotique pour se procurer cette espèce de délire voluptueux qui les soulage momentanément du fardeau de la servitude et de la vie. Les femmes turques en mêlent souvent aux liqueurs excitantes qu'elles font prendre à leurs époux, sous prétexte de les exciter aux plaisirs de l'amour, pour les endormir ou les stupéfier; elles se vengent ainsi de l'esclavage et de l'oppression de leurs tyrans, en se livrant alors avec sécurité à leurs intrigues amoureuses. On sait le criminel usage que des brigands firent pendant un temps en France du stramoine; ils en mêlaient au vin et autres liqueurs qu'ils offraient aux voyageurs, et ils les dépouillaient lorsqu'ils étaient assoupis.

WEDENBERG, *De stramonii usu in morbis convulsivis*; in-4°. Upsalæ, 1772.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Corolle ouverte pour faire voir les cinq étamines. — 2. Pistil. — 3. Fruit coupé horizontalement. — 4. Graine isolée.



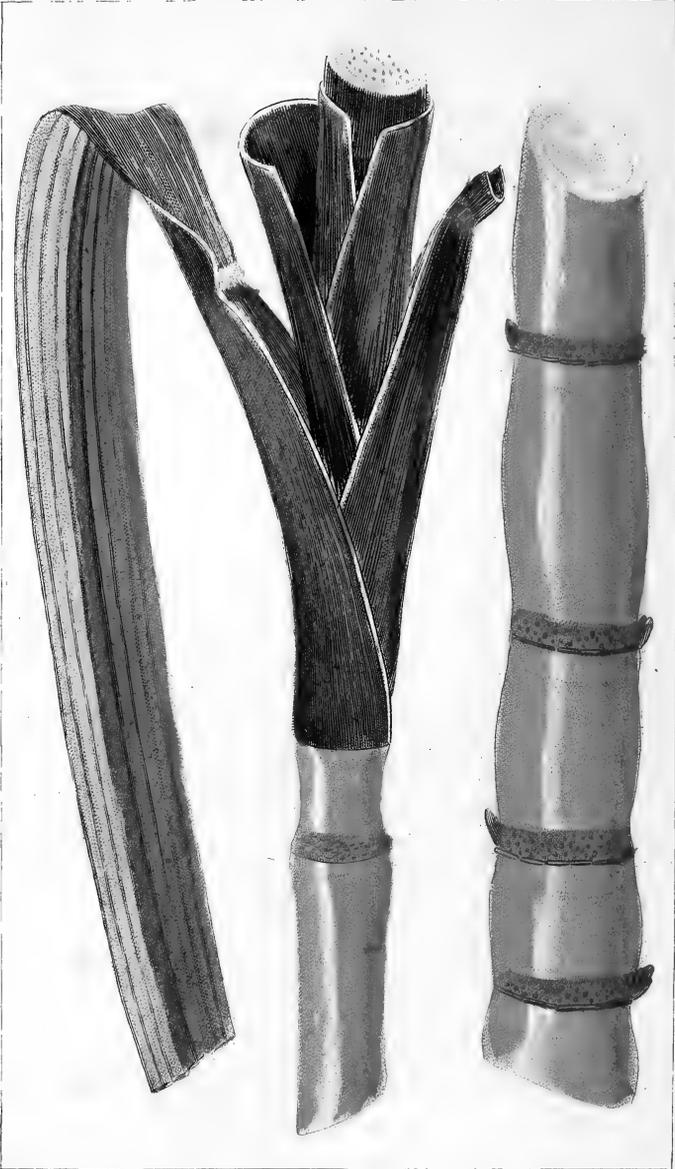
Turpin P.

Lambert P. Sculp.

SUCRE .

a. l.

333. (bis)



Thapa 2^e

Lambert J^e Sculp^t

SUCRE .

a 11

SUCRE.

<i>Grec.</i>	σακχαρον.			
<i>Latin.</i>	<table> <tr> <td rowspan="2">}</td> <td>ARUNDO SACCHARIFERA; Bauhin, Πιναξ, lib. 1, sect. 3.</td> </tr> <tr> <td>SACCHARUM OFFICINARUM; <i>floribus paniculatis, foliis planis</i>; Linné, <i>triandrie digynie</i>; — Jussieu, clas. 2, ord. 4, famille des <i>graminées</i>.</td> </tr> </table>	}	ARUNDO SACCHARIFERA; Bauhin, Πιναξ, lib. 1, sect. 3.	SACCHARUM OFFICINARUM; <i>floribus paniculatis, foliis planis</i> ; Linné, <i>triandrie digynie</i> ; — Jussieu, clas. 2, ord. 4, famille des <i>graminées</i> .
}	ARUNDO SACCHARIFERA; Bauhin, Πιναξ, lib. 1, sect. 3.			
	SACCHARUM OFFICINARUM; <i>floribus paniculatis, foliis planis</i> ; Linné, <i>triandrie digynie</i> ; — Jussieu, clas. 2, ord. 4, famille des <i>graminées</i> .			
<i>Italien.</i>	ZUCCHERO.			
<i>Espagnol.</i>	AZUCAR.			
<i>Portugais.</i>	ASSUCAR.			
<i>Français.</i>	SUCRE.			
<i>Anglais.</i>	SUGAR.			
<i>Allemand.</i>	ZUCKER.			
<i>Hollandais.</i>	SUIKER.			
<i>Danois.</i>	SUKKER.			
<i>Suédois.</i>	SOKKER.			
<i>Polonais.</i>	CEKIER.			

LE *sucre*, cette substance si agréable, si généralement répandue aujourd'hui chez toutes les nations, est le produit d'une simple graminée, que l'on nomme vulgairement *canne à sucre* ou *canamelle*, et en latin *saccharum officinale*. Il est très-probable qu'elle tire son origine des Indes Orientales. Elle a été cultivée en Chine dès la plus haute antiquité : pendant bien long-temps les Égyptiens, les Grecs, les Latins n'ont connu d'autres sucre que celui qu'ils obtenaient d'une espèce de bambou, jusque vers la fin du treizième siècle, époque à laquelle des marchands, qui faisaient le commerce de l'Inde, en rapportèrent la véritable canne à sucre, qui fut cultivée d'abord dans l'Arabie Heureuse, puis en Nubie, en Égypte et dans l'Éthiopie. Quelque temps après la découverte de l'Amérique, on la transporta aux Antilles, à la Guiane et dans toutes les îles françaises.

Cette précieuse graminée est d'un aspect très-agréable, surtout lorsqu'elle est en fleurs. Ses racines sont fibreuses, obliques, géniculées; elles produisent plusieurs tiges droites, luisantes, épaisses d'un pouce et plus, hautes au moins de huit à dix pieds, et pleines d'une moelle blanchâtre et succulente, nues à leur partie inférieure. — Ses feuilles, assez semblables à celles des roseaux, sont planes,

SUCRE.

striées, glabres, rudes à leurs bords, d'un vert glauque ou jaunâtre, larges d'un pouce, longues de trois ou quatre pieds, traversées par une nervure blanche, terminées par une longue pointe aiguë. — Un long pédoncule lisse, terminal et sans nœuds supporte un très-beau panicule ample, argenté, long de deux pieds, divisé en ramifications grêles et nombreuses, chargé d'un grand nombre de petites fleurs blanches et soyeuses. — Chaque fleur est composée de deux valves calicinales, munies extérieurement et à leur base d'un duvet long et soyeux : elles ne contiennent qu'une seule fleur composée de deux valves corollaires ; trois étamines ; deux styles.

La culture a obtenu de cette plante plusieurs variétés, mentionnées dans les ouvrages d'agriculture, et que plusieurs auteurs ont décrites comme espèces.

Le suc de cette plante, dont l'usage a été introduit en Europe par les Portugais, au commencement du dix-septième siècle, n'est pas moins remarquable par sa saveur douce et extrêmement agréable, que par le grand nombre d'usages auxquels il est employé : il contient beaucoup d'eau, du sucre cristallisé, du sucre incristallisable, et un peu de gomme, de ferment, d'albumine ou de fécule verte, du ligneux et quelques sels ; il a une grande tendance à la fermentation acéteuse et alcoolique.

Pour l'obtenir en grand, on coupe les tiges de la canne à sucre, trois ou quatre mois après la floraison ; on en sépare les feuilles, qui sont rejetées, et on les soumet à la pression entre deux rouleaux de bois durs, qu'on désigne sous le nom de *roles*, et qui sont mus en sens contraire par le mécanisme des moulins. Le suc doux et visqueux qui en découle, est recueilli sous le nom de *vesou* ou *vin de canne* ; et les tiges, qui en sont privées, portent le nom de *bagasses*, et sont employées à la nourriture des bestiaux. Le vesou est porté dans des chaudières où on le fait bouillir avec un peu de chaux. Dans cette opération l'albumine se coagule, vient nager à la surface du liquide sous forme d'écume que l'on enlève avec une écumoire : alors on filtre la liqueur à travers une étoffe de laine placée sur une claie d'osier ; on la laisse reposer, puis on la décante pour en séparer quelques matières terreuses ; on la remet dans des chaudières, où on la fait évaporer jusqu'à consistance d'un sirop épais, et on la verse ensuite dans des caisses, dont le fond est percé de trous que

SUCRE.

l'on bouche avec des chevilles Au bout de vingt-quatre heures, lorsque la matière commence à cristalliser, on l'agite pour favoriser sa solidification; cinq à six heures après, on débouche les trous du fond de la caisse pour donner issue au sirop non cristallisé, que l'on recueille sous le nom de *moscouade* ou *miel de sucre*, pour le soumettre à une nouvelle évaporation. La matière solide qui reste dans les caisses est exposée pendant quelques jours à l'action de l'air, et, lorsqu'elle est suffisamment desséchée, on la livre au commerce sous le nom de *cassonade*, *sucre brut*, etc. Dans cet état, le sucre contient diverses matières étrangères et jaunâtres dont on le prive par le raffinage. Cette opération consiste à dissoudre la cassonade dans de l'eau, à y ajouter du sang de bœuf, et à soumettre le tout à l'ébullition. L'albumine du sang, à mesure qu'elle se coagule dans cette opération, qui doit être répétée trois fois, s'empare de toutes les matières étrangères insolubles, et forme une écume que l'on enlève. Lorsque le liquide est bien clarifié, on le passe à travers une étoffe de laine, on l'évapore jusqu'à consistance d'un sirop épais, que l'on met dans des rafraîchissoires. Quand sa température est descendue à 40°, on le verse dans des cônes de bois, dont le sommet, dirigé en bas, doit être percé par un trou, que l'on bouche avec une cheville : le sucre ne tarde pas à s'y cristalliser; alors on débouche le sommet du cône, la partie liquide, qui porte alors le nom de *mélasse*, s'écoule dans des pots disposés pour la recevoir, et le sucre qui reste dans les cônes, n'a plus besoin que de l'opération du *terrage* pour être entièrement purifié.

Cette dernière partie du raffinage a pour objet de priver le sucre des dernières parcelles de sirop coloré qu'il contient encore, et s'opère ainsi : on recouvre la base des cônes de sucre dans leurs moules, d'une légère couche d'argile délayée dans l'eau. Cette argile cède peu à peu son eau à la matière sucrée qu'elle traverse insensiblement en entier, dissout complètement les particules sirupeuses, et les entraîne avec elle par l'ouverture du sommet du cône par où elle s'écoule. Ce terrage doit être renouvelé quatre fois à huit jours d'intervalles, pour rendre le raffinage parfait; alors les pains de sucre sont retirés de leurs cônes. On les laisse sécher pendant un ou deux mois à l'étuve, pour les affermir, et on les livre ensuite au commerce sous le nom de *sucre pur*, *sucre raffiné*.

SUCRE.

Dans cet état de pureté, le sucre est amorphe, blanc, brillant, d'une cassure grenue ou vitreuse, fragile, phosphorique, inodore, d'une saveur particulière, très-douce et extrêmement suave : il est entièrement soluble dans la salive, dans la moitié de son poids d'eau, et dans cent fois son poids d'alcool à 25°. Par l'évaporation lente de ses dissolutions, il est susceptible de cristalliser en prismes hexaèdres, terminés par des sommets à deux faces; et alors il prend le nom de *sucre candi*.

Le sucre, tel que nous venons de le décrire, n'a pas été connu des anciens; et il est bien probable, ainsi que le remarque Murray, que la matière douce qu'ils employaient sous les noms de *Σακχαρον*, *σακχαρ*, n'était autre chose qu'une substance sucrée, associée à beaucoup d'autres matières étrangères, telle que nous l'offrent encore spontanément certains végétaux dans les contrées méridionales. Le sucre, en effet, ne se trouve pas seulement dans le suc de canne, il est un des matériaux immédiats des végétaux les plus répandus; on peut même l'obtenir en grand de la rave, du navet, de la betterave, de la carotte, du scorsonère, et autres racines mucilagineuses et sucrées. On le retire également des tiges du maïs, du sorgho et de plusieurs graminées; la moelle de certains palmiers, le suc de l'érable, plusieurs espèces de lichen en fournissent une grande quantité: il est, en outre, plus ou moins abondant dans les fruits de plusieurs palmiers, dans les figes, les raisins, les dattes, les jujubes, les prunes, les pêches, les poires, les cerises, les groseilles, les châtaignes, et autres fruits soit à pépins, soit à noyaux, qui nous servent de nourriture. Mais ce n'est que par des procédés très-savans et très-complicqués qu'on l'isole des autres substances auxquelles il est uni; et ces procédés étaient entièrement inconnus aux Grecs et aux Romains.

Sous le rapport médical, le sucre jouit de propriétés adoucissantes, relâchantes et en même temps très-nutritives; en grande quantité, il devient même quelquefois purgatif. On lui a attribué, en outre, une vertu résolutive; mais cette propriété ne peut être en lui que le résultat de la faculté qu'il paraît avoir de calmer l'irritation des organes, irritation dont la cessation amène nécessairement le dégorgement. C'est probablement à son action adoucissante qu'il faut rapporter les succès que Lobb lui a attribués dans les affections arthritiques

SUCRE.

et calculeuses, soit pour diminuer la douleur, soit pour entraîner les graviers qui se forment dans les reins. Chaque jour, en effet, on emploie avec succès sa solution aqueuse dans ces affections; et on pourrait en retirer le même avantage dans les maladies de la poitrine, dans celles de l'appareil digestif, et même dans les autres affections des voies urinaires. Les propriétés antiputrides qui lui ont été attribuées par Beccher, Pringle, Macbride, Targioni, n'ont aucun fondement réel, puisqu'elles ne reposent que sur des expériences faites sur des matières animales privées de vie, dont le sucre retarde en effet la putréfaction: mais il n'en est pas moins vrai que le sucre, par ses qualités adoucissantes et alimentaires, peut être d'une grande utilité dans le traitement des maladies faussement dites putrides, et particulièrement dans le scorbut, et les prétendues fièvres nerveuses et adynamiques. On sait que l'opinion populaire accuse le sucre de favoriser le développement des vers intestinaux chez les enfans; mais, sans invoquer, contre cette erreur, l'action délétère que le sucre, soit en poudre, soit en solution, exerce sur les lombrics terrestres, dont on les saupoudre, ou qui y sont plongés, ainsi que l'a expérimenté Rédi, n'est-elle pas suffisamment démentie par l'observation journalière de personnes exemptes de vers, quoique faisant usage de beaucoup de sucre? Andry et plusieurs autres observateurs attestent même que cette substance a quelquefois provoqué l'expulsion d'une grande quantité de vers intestinaux, particulièrement d'ascarides lombricoïdes, et semblent lui accorder une vertu anthelminitique. Toutefois, de toutes ses propriétés médicinales, la plus remarquable est, sans contredit, celle que présente le sucre, de prévenir les accidens de l'empoisonnement par le vert-de-gris, et de neutraliser complètement l'action de ce poison, lorsqu'il est ingéré immédiatement en grande quantité, soit en poudre, soit en solution aqueuse. En effet, M. Duval a prouvé, par des expériences très-exactes, que le sucre, avalé en grande quantité, prévenait entièrement les accidens auxquels donne lieu ce sel cuivreux. Les expériences que M. Orfila a faites sur les chiens confirment pleinement ce fait; de sorte que l'on peut regarder le sucre comme un des meilleurs antidotes dans cet empoisonnement.

Appliqué à l'extérieur, comme topique, sous forme pulvérulente, le sucre a été regardé comme détersif, discussif et léger cathérétique.

SUCRE.

Ces propriétés sembleraient contredire la vertu adoucissante qui lui a été assignée plus haut. Mais je pense que dans ce cas le sucre en poudre agit mécaniquement, en irritant un peu les parties dénudées sur lesquelles on l'applique, jusqu'à ce que ses mollécules aient été dissoutes dans les liquides animaux. Ainsi on en recommande l'application en aspersion sur les ulcères blafards et atoniques, sur les fissures des mamelles, sans inflammation et peu douloureuses; en insufflation sur les petits ulcères et les taies de la cornée. On prétend aussi qu'insufflé dans les fosses nasales, il a quelquefois guéri le coryza chez de jeunes sujets. Sa solution, dans l'eau, a été recommandée en gargarisme contre les aphtes des enfans, et contre certaines ulcérations de la bouche; en injection dans le conduit auditif externe, pour remédier à certains écoulemens sanieux de l'oreille, et en clystère pour solliciter doucement l'action du gros intestin.

La vapeur épaisse, aromatique et suave du sucre brûlé passe pour avoir la propriété de purifier l'air et de sanifier les lieux infects. Toutefois, cette vapeur n'a pas plus d'action que les autres vapeurs aromatiques sur les miasmes contagieux et sur les émanations délétères : elle se borne à les masquer, à rendre le nerf olfactif insensible à leur action; et lorsque ces miasmes ou ces émanations ont un caractère pernicieux, ils n'en agissent pas moins d'une manière funeste sur l'économie animale, quoique à l'insu de l'organe de l'odorat.

Le sucre, considéré comme aliment, a eu beaucoup de détracteurs et d'apologistes. Les premiers, à la tête desquels se présente l'illustre Storck, accusent le long usage du sucre d'altérer le tissu des dents, d'occasioner des ulcérations sur les parois de la bouche, d'opérer la dissolution du sang et des humeurs (comme si un liquide pouvait être dissous!), et de produire beaucoup d'autres inconvéniens également controuvés ou entièrement illusoire. Ils se fondent sur ce qu'il donne la mort aux sangsues, aux vers qui sont plongés dans sa solution aqueuse, à des grenouilles, à des lézards, à des colombes à qui on en a fait avaler une certaine quantité. Mais peut-on conclure, des effets en apparence délétères du sucre sur de semblables animaux, à ses qualités malfaisantes sur l'homme, dont l'organisation et la sensibilité diffèrent tant de celles des premiers? Je ne le pense pas. M. Magendie, il est vrai, a observé que le sucre pur, à l'exem-

SUCRE.

ple de plusieurs autres substances privées d'hydrogène, donné pendant long-temps, pour seule et unique nourriture, à des chiens, finissait par amener la faiblesse, le marasme et la mort. Mais ne perdons pas de vue que les expériences de M. Magendie n'ont été faites que sur des carnivores, et qu'on ne doit pas conclure, des effets d'un semblable aliment sur ces animaux, à son action sur les herbivores, ni sur l'homme, qui vit également de matières végétales et animales.

Comment admettre d'ailleurs des qualités malfaisantes dans une matière que la nature semble avoir essentiellement créée pour la nourriture de l'homme et des frugivores, en la répandant en abondance, et souvent même avec une généreuse prodigalité, dans les substances qui, sur toutes les parties du globe, nous fournissent les alimens les plus agréables, les plus salutaires et les plus nourrissans, et qui est recherchée avec avidité par les insectes, par plusieurs oiseaux, par les rongeurs, par les herbivores, par les singes, et par l'homme surtout? Ne voyons-nous pas, dans les colonies, les hommes qui sont employés à la fabrication du sucre, acquérir beaucoup d'embonpoint, et offrir tous les signes de la force et la santé la plus florissante, en mangeant en abondance de la mélasse, de la cassonade ou du sucre? Parmi nous, voyons-nous des mangeurs de sucre moins bien portans que ceux qui n'en font aucun usage? et, parmi les nombreux exemples de longévité que l'on pourrait citer, chez les individus qui consomment habituellement une grande quantité de cette substance, on peut se rappeler le duc de Beaufort, qui, pendant quarante ans, en a mangé plus d'une livre par jour, et a vécu jusqu'à soixante-dix ans; et le célèbre jurisconsulte batave Coster, qui a poussé sa carrière jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, quoiqu'il en ait fait, pendant sa vie, une énorme consommation.

Si cette substance, prise en excès, peut être nuisible, comme le sont les substances les plus salutaires dont on fait abus, elle n'en constitue pas moins, lorsqu'elle est prise avec modération, un aliment très-sain, très-nourrissant et très-agréable. Le sucre, en effet, plaît à presque tous les hommes : mais il est plus particulièrement et plus vivement appeté par les enfans, par les femmes, par les vieillards, et par les sujets délicats et d'un tempérament nerveux; ce qui est encore une preuve de sa qualité alibible. Les adultes, et surtout ceux

SUCRE.

qui mènent une vie très-exercée, qui ont de la rudesse dans les manières, des passions féroces, le goût blasé, et la sensibilité de l'estomac épuisée par l'usage du vin, des liqueurs alcooliques, des épices et du tabac, y sont beaucoup moins portés. Par la même raison, les habitans du Nord en font beaucoup moins usage que ceux du Midi, qui, en général, en font leurs délices, et auxquels la nature le fournit en abondance dans les fruits et autres substances dont ils tirent presque entièrement leur nourriture.

La pharmacie fait un grand usage du sucre pour édulcorer les boissons des malades, pour rendre certains médicamens plus agréables, et pour cacher l'amertume ou le mauvais goût de certains autres; pour favoriser la trituration du camphre, et autres drogues qui ne peuvent être pulvérisées sans cela; pour étendre, augmenter le volume, et permettre de mesurer de très-petites quantités de certains médicamens très-actifs, tels que le kermès, le sublimé corrosif, l'ipécacuanha qu'on ne peut donner qu'à très-petite dose. Sous forme de sirop, il sert d'excipient et conserve les qualités médicamenteuses de plusieurs substances, dont il rend l'administration facile; enfin, il entre dans la composition des conserves, des confectons, des pâtes, des pastilles, des tablettes, des trochisques, des robs et autres préparations pharmaceutiques. Associé au mucilage d'orge, au suc des roses rouges, des violettes, etc., il porte le nom de sucre d'orge, rose, violet, etc.

Sous le rapport de l'économie domestique, ses usages sont si nombreux et si variés, que plusieurs arts s'occupent à l'envi de lui faire subir les formes nombreuses et les modifications variées propres à flatter le goût et la sensualité. Les ménagères l'emploient pour confire et conserver les fruits pulpeux et autres substances végétales alimentaires. Les cuisiniers l'associent avec avantage à diverses matières nutritives, dans les crèmes, les beignets, les tourtes, les compotes, les marmelades et autres productions de leur art. Les limonadiers ne peuvent s'en passer dans la préparation des limonades, du punch, des glaces et des sorbets. Les confiseurs, dont l'occupation unique est de transformer le sucre et de l'associer de toutes les manières possibles à d'autres substances, en forment une innombrable quantité de liqueurs, de pâtes, de confitures, de dragées et autres bonbons. Le suc de canne donne, par la fermentation, une liqueur

SUCRE

alcoolique, un peu amère et puissant tonique, connu sous le nom de *rum* ou *taffia*. La plante elle-même, privée de son suc, sert de nourriture aux bestiaux, et de combustible pour alimenter le feu des chaudières où l'on évapore la *mélasse*. Enfin, le sucre est un des produits les plus remarquables de l'industrie moderne : c'est lui qui a donné tant d'activité, d'étendue et d'importance à la culture de la canne qui le produit; il est un des principaux objets du commerce qui s'exerce entre l'Ancien et le Nouveau Monde, entre les colonies et leurs métropoles; il est employé, enfin, à tant d'usages divers, sous les rapports médical, diététique, pharmaceutique, économique, qu'il est devenu, pour toutes les nations civilisées, un objet de première nécessité.

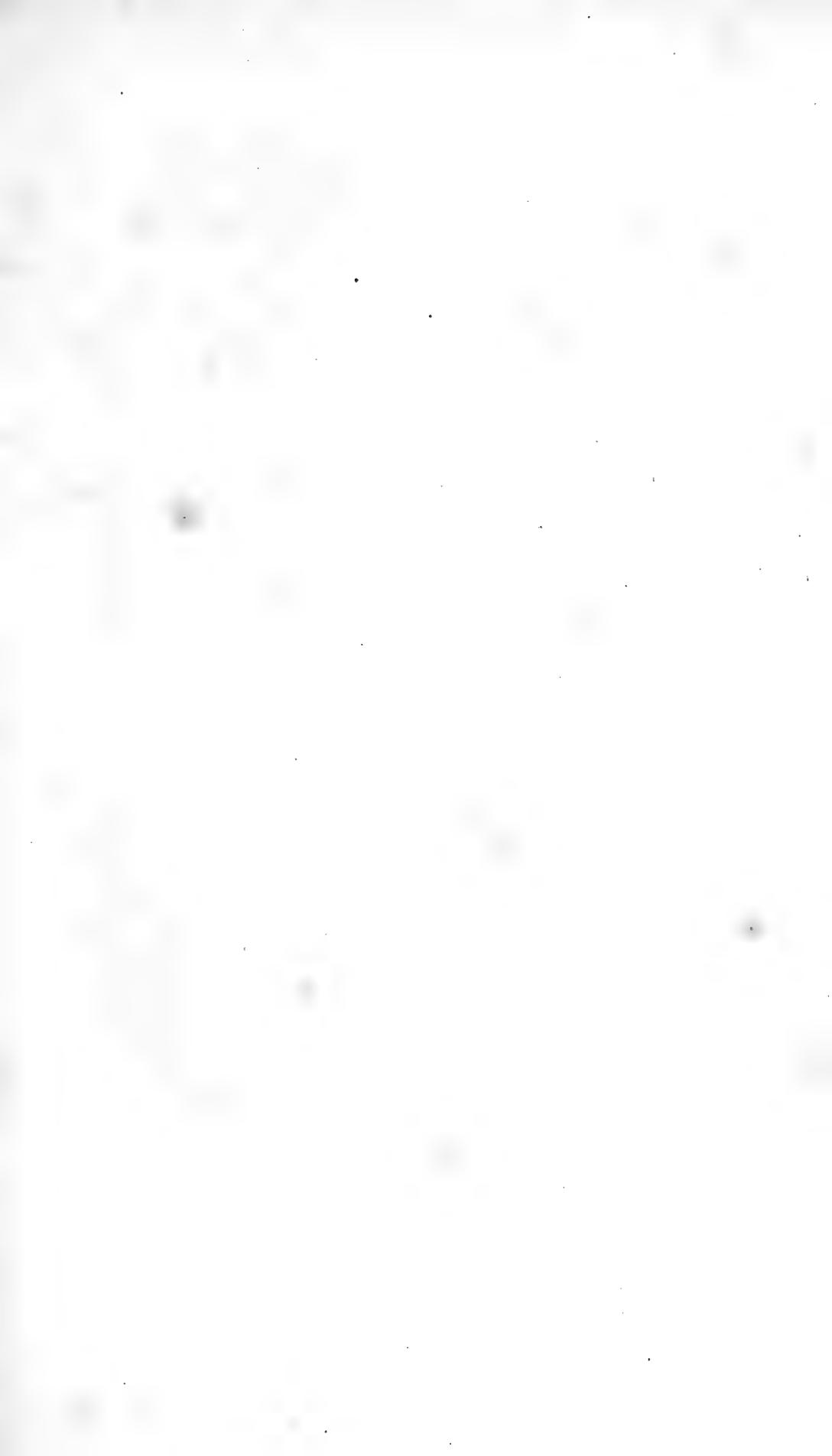
HOFEMANN (FRIDERICUS), *Dissertatio sistens sacchari historiam naturalem et medicam*; in-4°. Halæ, 1701.

RUYS, *Dissertatio de sacchari effectibus salubribus et insalubribus in corpus humanum*; in-4°. Duisburgi, 1775.

EXPLICATIONS. PLANCHE 333. (*La plante est réduite au huitième de sa grandeur naturelle.*) — 1. Rameau de fleurs, composé de quelques épillets, détaché d'un panicule. — 2. Fleur entière, grossie. — 3. La même, ouverte.

PLANCHE 334. (*La plante est réduite au quinzième de sa grandeur naturelle.*) — 1. Épi. — 2. Épillet uniflore. — 3. Le même, ouvert.







Toxicaria P.

Lambert J. Sculp.

SUMAC VÉNÉNEUX

a.l.l.

SUMAC.

<i>Grec.</i>	<i>ρουρ</i> , Dioscorides.
<i>Latin.</i>	RHUS FOLIO ULMI; Bauhin, <i>Pinax</i> , lib. 2, sect. 4.
	TOXICODENDRON TRIPHYLLON, <i>folio sinuato pubescente</i> ; Tournefort, clas. 21, sect. 1, gen. 2.
<i>Italien.</i>	RHUS TOXICODENDRON; <i>foliis ternatis, foliolis petiolatis angulatis pubescentibus, caule radicante</i> ; Linné, <i>pentandriè trigynie</i> ; — Jus-sieu, clas. 14, ord. 12, famille des térébinthacées.
	SOMMACO.
<i>Espagnol.</i>	ZUMAQUE.
<i>Portugais.</i>	SUMAGRE.
<i>Français.</i>	SUMAC; SUMAC VÉNÉNEUX.
<i>Anglais.</i>	POISON-OAK.
<i>Allemand.</i>	GIFTSUMACH.
<i>Hollandais.</i>	VERGIFTBOOM.
<i>Suédois.</i>	FOERGIFTIGA TRÆD.

LE caractère commun aux différentes espèces de *sumac*, consiste dans des fleurs hermaphrodites; mais, dans quelques espèces, on trouve aussi des fleurs mâles mêlées avec les hermaphrodites, d'autres dont les mâles sont séparées des femelles sur des pieds différens. Le calice est petit, à cinq divisions; la corolle à cinq pétales; les étamines au nombre de cinq; trois styles courts; un petit drupe supérieur, renfermant une, quelquefois deux ou trois semences osseuses, presque globuleuses.

Le *sumac* vénéneux, cultivé dans nos jardins, est un arbrisseau peu élevé. M. Bosc, qui l'a observé dans la Caroline, où il croît, ainsi que dans la Virginie et au Canada, m'a dit que c'était une plante grimpante, qui parvenait quelquefois jusqu'au sommet des plus grands arbres, et acquérait un tronc d'environ quatre pouces de diamètre. Dans sa jeunesse, ses tiges sont rampantes, et ses feuilles sinuées ou dentées; mais dès que ces tiges rencontrent un arbre, elles s'y cramponnent par de petites racines latérales, s'élèvent le long du tronc, et se divisent en plusieurs rameaux. — Les feuilles sont alternes, distantes, longuement pétiolées, composées de trois

SUMAC.

folioles pédicellées, minces, vertes, glabres, ovales, longues d'environ trois pouces, quelquefois pubescentes en dessous, d'ailleurs variables dans leur forme et leur grandeur, quelquefois anguleuses et même lobées, acuminiées à leur sommet. — Les fleurs sont dioïques, latérales et axillaires, disposées, vers l'extrémité des rameaux, en petites grappes courtes, glabres, médiocrement étalées, peu ramifiées, d'un vert blanchâtre, longues d'un à deux pouces. — Elles produisent de petits drupes secs, d'un blanc jaunâtre, striés, ne renfermant qu'une seule semence globuleuse et striée.

Ce végétal n'a point d'odeur manifeste; mais il possède une âcreté virulente, telle que le simple contact de ses feuilles et de son écorce suffit pour déterminer, dans certains cas, une cuisson brûlante de la peau, avec rougeur, gonflement, vésication, en un mot, une véritable inflammation érysipélateuse, accompagnée de pustules remplies d'une sérosité limpide, ainsi que Fontana et M. Amoureux l'ont éprouvé eux-mêmes. Cette plante, pulvérisée, introduite dans l'estomac d'un petit chien, à la dose de trois gros, et son extrait aqueux, appliqué sur le tissu cellulaire d'un autre chien, à la dose d'un gros et demi, n'ont produit aucun accident; mais le même extrait, à la dose de demi-once, soit qu'il ait été avalé par l'animal, soit qu'on l'ait introduit dans une plaie faite à la cuisse, a produit, le deuxième ou le troisième jour, un grand affaiblissement, l'immobilité, l'insensibilité et la mort, sans laisser d'autres lésions anatomiques, que des traces d'inflammation de l'estomac, lorsqu'il avait été introduit dans cet organe, et dans le membre blessé, lorsqu'il avait été appliqué sur le tissu cellulaire.

On n'est point d'accord sur la source des propriétés vénéneuses du toxicodendron : on a long-temps attribué ses effets délétères au suc laiteux, gomme-résineux, qu'il renferme; mais, d'après les expériences de M. Van Mons, on est fondé à croire qu'elles résident dans un gaz particulier que cet arbre exhale pendant la nuit, à l'ombre et sous un ciel couvert, et qui, d'après l'auteur que nous venons de citer, paraît être un hydrogène carboné, tenant en dissolution un miasme hydrocarboné, très-délétère. Une chose fort remarquable, et bien digne de fixer l'attention des physiologistes, c'est que ce gaz, recueilli en plein jour sous l'influence des rayons solaires, ne produit aucun effet, tandis que celui que l'arbre exhale en l'ab-

SUMAC.

sence du soleil, occasionne tous les accidens d'une inflammation érysipélateuse et pustuleuse très-intense. M. Van Mons a reconnu, en outre, que les effets qu'il exerce sur l'économie animale, varient selon le degré de susceptibilité individuelle; de sorte que tel individu n'en recevra aucune impression, tandis que tel autre en sera très-vivement affecté.

Le suc laiteux de ce sumac ne paraît cependant pas plus exempt de qualités vénéneuses que le gaz qui s'en exhale. M. Alibert parle d'un de ses élèves qui en éprouva les effets nuisibles après se l'être inoculé. Toutefois, si l'on considère que ce suc, ainsi que l'a observé l'illustre Fontana, appliqué sur le tissu cellulaire des lapins, des cochons d'Inde et des pigeons, n'a produit aucun accident; que M. Boullon se l'est inoculé impunément; si l'on remarque, en outre, que beaucoup d'animaux en mangent, en Amérique, sans en être incommodés, on sera tenté d'admettre qu'à l'exemple du gaz dont nous venons de parler, le suc laiteux du toxicodendron ne manifeste ses qualités délétères, et n'agit, comme poison, que dans certaines circonstances dépendantes de la susceptibilité individuelle, et peut-être aussi de la quantité de la substance employée.

En attendant que de nouvelles observations aient fixé définitivement les idées sur ce point, on peut conclure, provisoirement, que la poudre, l'extrait, le suc et les émanations gazeuses de cet arbre, agissent, dans certaines circonstances, sur l'économie animale, à la manière des poisons âcres et narcotiques, en déterminant une vive irritation locale, suivie d'une inflammation pustuleuse particulière; et qu'après avoir été absorbés, ils stupéfient le système nerveux. Si ce poison avait été introduit dans l'estomac, les vomitifs, d'abord, et ensuite les boissons adoucissantes et laxatives, sont les moyens les plus propres à prévenir et à remédier aux accidens qu'il occasionne; et, lorsque ses effets sont purement locaux, l'eau pure, que les Américains emploient pour les combattre, est bien préférable aux huileux et à l'ammoniaque, qui ont été préconisés en Europe comme l'antidote du sumac.

Malgré ses qualités vénéneuses, ce végétal a été introduit dans la matière médicale comme un médicament héroïque; et peut-être un jour aura-t-on à se féliciter de cette conquête moderne. Une foule d'observations tendent à établir son efficacité contre les dartres, et

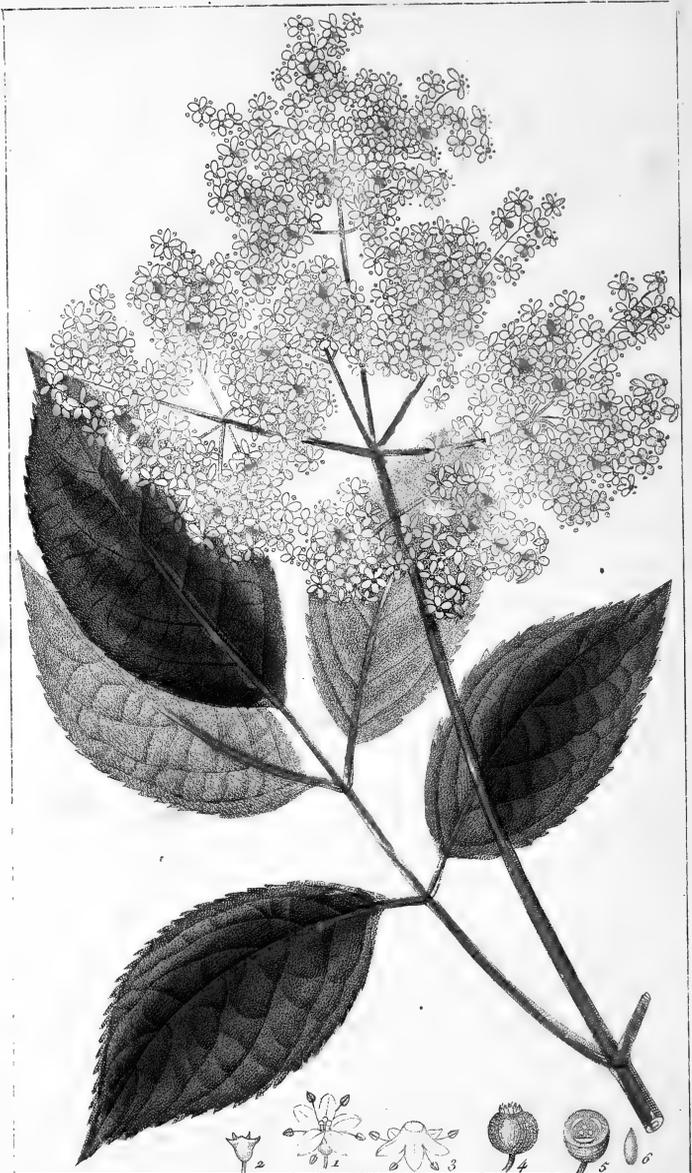
SUMAC.

surtout contre l'hémiplégie et la paralysie. Dufrenoy, à Valenciennes; Verdeyen Kok, Van Baerlen, Rumpel, à Bruxelles; Poutingon et Gouan, à Montpellier; Alderson, Kellie et Duncan, en Angleterre, attestent, à l'envi, ses succès presque merveilleux dans ces maladies : leurs observations paraissent même si concluantes, qu'on serait tenté d'admettre avec eux l'efficacité de ce végétal, s'il n'était plus sage de douter encore, quand on songe, suivant la remarque judicieuse de M. Alibert, combien ont été déçues les espérances qu'on avait fondées sur les vertus chimériques de tant d'autres plantes, dont les prétendues propriétés n'ont été ni moins exaltées, ni moins préconisées que celles du toxicodendron.

Les feuilles de cet arbre, desséchées, peuvent être administrées en poudre à la dose de cinquante centigrammes à un gramme (dix à vingt grains), et, en infusion aqueuse, à dose double. On a eu plus souvent recours à leur extrait aqueux, que l'on donne d'abord à la dose de cinquante centigrammes (dix grains), et dont on augmente successivement la quantité, jusqu'à une once par jour.

L'écorce et les feuilles du *rhus toxicodendron*, ainsi que celles des *rhus corearia*, *radicans*, *vernix* et *typhinum*, contiennent beaucoup de tannin, de l'acide gallique, un peu de fécule verte, de gomme et de résine. Ces trois dernières espèces de sumac jouissent à peu près des mêmes propriétés que le toxicodendron, quoique à un plus faible degré. Le *rhus corearia*, ainsi nommé à cause de l'usage qu'en font les tanneurs, pour la préparation des cuirs, a été mal-à-propos recommandé contre la diarrhée et la dysenterie. Son écorce est employée beaucoup plus utilement dans la teinture. Ses semences servaient jadis d'assaisonnement dans les cuisines.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière, grossie. — 2. Fruit. — 3. Graine.



Turpin P.

Lambert Sculp.

SUREAU.

a. U.

SUREAU.

<i>Grec.</i>	$\alpha\kappa\theta\eta$, Dioscorides.
<i>Latin.</i>	{ SAMBUCUS fructu in umbella nigro; Bauhin, Πινναξ, lib. 12, sect. 1; — Tournefort, clas. 20, sect. 6, gen. 1. SAMBUCUS NIGRA; <i>cymis quinquepartitis, caule arboreo</i> ; Linné, pen- tandrie tryginie; — Jussieu, clas. 11, ord. 3, famille des chèvre- feuilles.
<i>Italien.</i>	SAMBUCO; SAMBUGARO.
<i>Espagnol.</i>	SAUCO.
<i>Portugais.</i>	SUBUGUEIRO.
<i>Français.</i>	SUREAU; SUREAU COMMUN.
<i>Anglais.</i>	COMMON ELDER.
<i>Allemand.</i>	HOHLUNDER; HOLDER; FLIEDER.
<i>Hollandais.</i>	VLIERBOOM.
<i>Danois.</i>	HYLD.
<i>Suédois.</i>	FLAEDER.
<i>Polonais.</i>	BEZ.
<i>Russe.</i>	BUSINA.
<i>Lithuanien.</i>	PLUSCHU KOHKS.
<i>Chinois.</i>	U-CHU-YU.

LE sureau croît avec facilité dans toute sorte de terrain, quoi-
qu'il préfère les sols un peu humides et les haies, où il produit un
très-bel effet par son feuillage élégant, et par ses jolies fleurs d'une
odeur douce, d'une blancheur éclatante, relevée par le vert foncé
des feuilles. Théophraste et Dioscorides l'ont mentionné sous le nom
d' $\alpha\kappa\theta\eta$. Son caractère essentiel consiste dans un calice à cinq divisions
courtes; une corolle en roue, à cinq lobes; cinq étamines alternes,
avec les divisions de la corolle; trois stigmates sessiles; une baie à
trois semences.

Cet arbrisseau s'élève à la hauteur de huit à douze pieds et plus.
Son écorce est de couleur cendré; son bois blanc et cassant; ses ra-
meaux verts, fistuleux, remplis d'une moelle abondante très-blanche.
— Les feuilles sont opposées, pétiolées, ailées avec une impaire,
glabres, d'un vert foncé, composées de cinq à sept folioles oppo-
sées, pédicellées, ovales-lancéolées, dentées en scie, acuminées.
— Les fleurs sont blanches, odorantes, petites et nombreuses, dis-

SUREAU.

posées en un ample corymbe terminal, presque en ombelle, sur des pédoncules partiels et rameux. — Leur calice est glabre, fort petit; leur corolle a cinq lobes concaves, obtus; les baies succulentes, un peu globuleuses, d'abord rouges, puis noires en mûrissant. On en connaît une variété à fruits blancs, une autre à fruits verts. Une des plus remarquables est celle à feuilles laciniées, quelquefois panachées.

L'écorce moyenne du sureau est inodore; mais elle est remarquable par sa belle couleur verte, et par sa saveur douceâtre, amère, âcre et nauséuse. L'odeur de ses feuilles est fétide, et très-repoussante lorsqu'on les froisse, et leur saveur est herbacée et nauséuse. On connaît la saveur amère des fleurs, et surtout l'odeur aromatique, fragrante, qu'elles exhalent dans l'état frais, comme après la dessiccation, odeur qui, suave au premier abord, devient bientôt fatigante et nauséabonde. Quant aux baies, elles sont inodores, d'un goût acidule, et renferment une pulpe molle, de couleur pourpre, qu'elles communiquent à la salive et à divers tissus. Lorsqu'elles sont desséchées, elles sont improprement désignées sous le nom de *grana actes*, graines de sureau. Les véritables semences de cet arbre sont très-petites, et renferment une certaine quantité d'huile grasse. Les fleurs de sureau fournissent une très-petite quantité d'huile volatile. Par la distillation, l'eau et l'alcool se chargent de leur arôme et de leurs qualités actives. Du reste, on ne connaît point encore la nature chimique des principes auxquels les différentes parties de ce végétal doivent leurs propriétés médicinales.

Toutes ces parties, dont les propriétés physiques semblent indiquer une action très-prononcée sur l'économie animale, agissent à la manière des toniques amers et aromatiques, en excitant l'action des organes; et toutes sont plus ou moins vomitives et purgatives: cependant, les fleurs ne produisent cet effet que dans l'état frais. Lorsqu'elles sont desséchées, elles agissent plus particulièrement sur les exhalans cutanés, et augmentent la transpiration ou provoquent la sueur; ce qui leur a acquis une sorte de réputation, comme diaphorétiques et sudorifiques. Les meilleurs praticiens s'accordent à regarder, sous ce rapport, leur infusion comme très-utile à l'invasion des catarrhes pulmonaires, du coryza, de l'angine, et autres affections soit du poumon, soit de l'intestin, qui tiennent à la suppression de la transpiration. On en fait également usage, avec suc-

SUREAU.

cès, dans la dernière période du catarrhe bronchique et des affections pulmonaires, lorsqu'il n'y a plus ni fièvre, ni chaleur, ni soif, pour appeler les forces vitales à la périphérie du corps. On a surtout vanté leurs succès dans la répercussion de la variole, de la rougeole, de la scarlatine et autres exanthèmes, produite par l'action du froid, ou par un état de débilité générale, pour ramener l'éruption à la peau. Comme topique, on les applique, soit en infusion, soit dans des sachets, sur les engorgemens pâteux des articulations, sur des tumeurs froides, et sur les membres œdémateux, pour en opérer la résolution.

Les baies sont manifestement purgatives; mais, comme légèrement excitantes, on leur a également accordé des propriétés sudorifiques et apéritives. Hippocrate les employait, comme drastiques, dans l'hydropisie, et dans certaines maladies de l'utérus. Parmi les modernes, le rob qu'on en prépare a été surtout préconisé comme sudorifique, et même propre à combattre les rhumatismes. Quant aux semences, elles passent pour être laxatives.

L'écorce et les feuilles du sureau en sont les parties les plus énergiques; elles excitent le vomissement, et purgent avec violence: elles produisent même quelquefois une si grande sécrétion du mucus intestinal, et des évacuations alvines si abondantes, qu'il en résulte un état de débilité et de somnolence, qu'on a attribué à la vertu narcotique de ce végétal, mais qui pourrait bien n'être que l'effet de la violente irritation qu'elles déterminent sur le canal intestinal. Hippocrate employait surtout ces feuilles dans l'hydropisie et dans la suppression des lochies, contre laquelle elles ne pourraient être que nuisibles, si la suppression de cet écoulement était due, ainsi que cela a lieu le plus ordinairement, à l'inflammation de l'utérus ou du péritoine. L'écorce moyenne a été également préconisée comme un excellent hydragogue. Boerhaave, Sydenham, et autres observateurs, attestent, sous ce rapport, son efficacité contre l'hydropisie ascite, où l'on sait que les drastiques réussissent en effet assez bien, lorsqu'elle est primitive, accompagnée d'atonie, et exempte d'inflammation ou de lésions organiques. Les feuilles fraîches passent pour avoir la propriété, douteuse à mon avis, de calmer la douleur des hémorroïdes, sur lesquelles on les applique; Rudolphi cite même un exemple de leur succès dans un cas semblable.

SUREAU.

Cette écorce, ainsi que les feuilles, peuvent être administrées, à la dose de trente-deux grammes (une once), en décoction dans un kilogramme (deux livres) d'eau ou de lait. Leur suc, exprimé, purge à la dose de quatre à seize grammes; les baies, ainsi que le rob qu'on en prépare, produisent le même effet à la dose de quatre à seize grammes (un à deux gros), et les semences à celle de seize à trente-deux grammes (une once). On administre les feuilles en infusion théiforme convenablement édulcorée. L'eau distillée des fleurs du sureau, l'esprit et le vinaigre qu'on préparait jadis avec ses baies, ne sont plus employés de nos jours. Le miel, l'emplâtre, le julep du sureau, et autres nombreuses compositions pharmaceutiques dont ce végétal fait partie, sont dignes d'un éternel oubli.

Le bois de sureau, à cause de sa dureté, est utile aux tourneurs et aux tabletiers pour plusieurs ouvrages. Les fleurs, lorsqu'on les fait fermenter avec le vin, donnent à ce liquide une odeur de muscat très-agréable; et les marchands de vin s'en servent très-souvent, sous ce rapport, pour fabriquer du vin de Frontignan. On dit que les baies du sureau tuent les poules, et que les fleurs sont funestes aux dindons. Murray rapporte aussi que le sureau est tellement redouté des chenilles, qu'on peut en préserver facilement les fruits et les plantes oléracées qu'elles dévorent, en plaçant autour des rameaux de sureau chargés de leurs feuilles et de leurs fleurs. L'ombre de cet arbre passe également pour être dangereuse pour l'homme. Les oiseleurs tirent un grand parti de ses baies, qui sont avidement recherchées par la plupart des oiseaux, pour les attirer et les prendre dans leur filets.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière, grossie. — 2. Calice. — 3. Corolle renversée. — 4. Fruit de grosseur naturelle. — 5. Le même, coupé horizontalement. — 6. Graine.





Turpin P.

Lambert J. Sculp.

TABAC .

a. l. l.

TABAC.

<i>Latin</i>	} NICOTIANA MAJOR LATIFOLIA; Bauhin, Πινάξ, lib. 5, sect. 1; — Tournefort, clas. 2, sect. 1, gen. 3. NICOTIANA TABACUM; foliis lanceolato-ovatis sessilibus decurrentibus, floribus acutis; Linné, pentandrie monogynie; — Jussieu, clas. 8, ord. 8, famille des solanées.
<i>Italien</i>	
<i>Espagnol</i>	TABACCO.
<i>Portugais</i>	TABACO.
<i>Français</i>	TABAC; NICOTIANE; PETUN; HERBE A LA REINE.
<i>Anglais</i>	TOBACCO.
<i>Allemand</i>	TABAK; TOBAK.
<i>Hollandais</i>	TABAK.
<i>Danois</i>	TOBAK.
<i>Suédois</i>	TOBAK.
<i>Tatare</i>	TAMEK.
<i>Brésilien</i>	PETMNE.
<i>Bohémien</i>	QUAHUYETL.
<i>Arabe</i>	YOULY.

LE *tabac* n'était d'abord qu'une plante sauvage qui croissait ignorée dans quelques cantons de l'Amérique; mais depuis que les Européens en ont fait un objet de jouissances habituelles et diversement modifiées, la culture du tabac est devenue la base d'un commerce très-étendu. Les habitans de la Floride et du Brésil le nomment *petun*. Les Espagnols, qui le découvrirent pour la première fois à l'île de Tabaco, dans la mer du Mexique, lui donnèrent le nom de *tabac* : il fut ensuite appelé *nicotiane*, du nom de M. Nicot, ambassadeur de France à la cour de Portugal. A son retour en France, il présenta à la reine Catherine de Médicis, du tabac qu'il avait reçu d'un marchand flamand. D'autres personnes, qui, les premières, introduisirent le tabac dans plusieurs autres royaumes de l'Europe, lui donnèrent leur nom; mais celui de *tabac* a été le seul conservé en français, et en latin celui de *nicotiana*.

Le caractère essentiel du tabac consiste dans un calice persistant, à cinq divisions; une corolle infundibuliforme; le limbe divisé en

TABAC.

cinq lobes ; cinq étamines ; un ovaire supérieur ; un style ; un stigmate échancré. Le fruit est une capsule ovale, à deux loges, à deux valves, s'ouvrant au sommet ; les semences nombreuses, attachées à un placenta adhérent à la choison.

On connaît plusieurs espèces de tabac : celle dont il est ici question est la plus commune. Ses tiges sont cylindriques, assez fortes, un peu fistuleuses, légèrement pubescentes, ramifiées, glutineuses, ainsi que toute la plante, haute de quatre à cinq pieds. — Les feuilles sont molles, fort grandes, sessiles, un peu décurrentes à leur base, ovales-lancéolées, aiguës, très-entières, vertes, presque glabres. — Les fleurs, d'un pourpre rougeâtre, sont disposées en un beau panicule terminal ; la corolle est velue en dehors ; son tube une fois plus long que le calice ; le limbe plane, à cinq lobes aigus ; les capsules ovales, marquées d'une rainure de chaque côté, accompagnées du calice persistant, un peu velu.

Cette plante exhale une odeur forte, piquante et vireuse. Sa saveur est âcre, amère, nauséabonde. Ses feuilles, qui sont seules en usage, d'après l'analyse de M. Vauquelin, contiennent une grande quantité d'albumine, une matière rouge peu connue, qui se boursouffle beaucoup quand on la chauffe, et qui se dissout dans l'eau et dans l'alcool ; un principe âcre, volatil, incolore, bien soluble dans l'alcool, beaucoup moins soluble dans l'eau, et auquel le tabac doit ses propriétés vénéneuses ; de la résine verte, du ligneux, de l'acide acétique, et plusieurs sels à base de chaux, de potasse et d'ammoniaque. Lorsqu'on les distille, elles fournissent une huile empyreumatique, qui surpasse en âcreté et en virulence tous les autres produits les plus vénéneux.

Le tabac, dont l'usage a été introduit en France, en 1550, par Nicot, ambassadeur français en Portugal, agit, sur l'économie animale, à la manière des poisons âcres et narcotiques ; il détermine l'irritation, et même l'inflammation des organes avec lesquels on le met en contact, et, porté par absorption sur le système nerveux, il opère la sédation des propriétés vitales. Si on l'applique sur la pituitaire, il détermine l'éternement, et augmente la sécrétion du mucus nasal. Lorsqu'on le mâche, il excite une abondante sécrétion de salive et de mucosités buccales. Quand on l'avale, il occasionne des nausées, des vomissemens, l'anxiété, d'abondantes évacuations al-

TABAC.

vines ; quelquefois aussi il semble solliciter l'action des reins ou celle de la peau , et provoquer la diurèse ou des sueurs abondantes ; mais , plus souvent , il donne lieu aux vertiges , à la céphalalgie , au tremblement , à des défaillances , à la paralysie , aux convulsions , à l'état comateux , à l'apoplexie. S'il a été pris en assez grande quantité , la mort survient à la suite de cette série d'accidens formidables ; et l'on trouve souvent alors des traces d'inflammation ou d'ulcération sur les parties avec lesquelles le poison a été mis en contact , sans aucune altération sensible dans le système nerveux. D'après les expériences que MM. Brodie et Orfila ont tentées , à ce sujet , sur des chiens , des chats et des lapins , ces phénomènes sont également produits par le tabac en substance , par sa décoction , par son extrait aqueux et par sa fumée. Ils ont également lieu , soit qu'il soit introduit dans l'estomac ou dans le rectum , appliqué sur des surfaces dénudées , inséré dans le tissu cellulaire , ou injecté dans les veines ; soit qu'il ait été simplement appliqué sur la peau affectée d'excoriations. Quelquefois même des effets délétères se manifestent par la seule application de la poudre ou de la fumée de tabac , en trop grande quantité , sur la membrane muqueuse de la bouche ou des fosses nasales : ainsi on a vu des hommes tomber dans la somnolence , et mourir apoplectiques , après avoir pris par le nez une trop grande quantité de cette poudre. Le célèbre Santeuil éprouva de violens vomissemens et des douleurs atroces , au milieu desquelles il expira , après avoir bu un verre de vin , dans lequel on avait mis du tabac d'Espagne. Murray rapporte l'histoire de trois enfans qui furent pris de vomissemens , de vertiges , de sueurs abondantes , et moururent , en vingt-quatre heures , au milieu de tremblemens et de convulsions , pour avoir eu la tête frottée avec un liniment composé de tabac , dans l'espoir de les délivrer de la teigne.

Ces faits , et beaucoup d'autres qu'on pourrait ajouter , prouvent bien manifestement les propriétés délétères de cette plante solanée ; mais rien n'égale la virulence extrême et la redoutable énergie de l'huile empyreumatique qu'on en retire par la distillation. Cette substance est tellement vireuse , qu'appliquée sur la langue d'un chien de moyenne taille , à la dose d'une seule goutte , elle a produit de violentes convulsions et une mort prompte. Le même effet a lieu lorsqu'elle est introduite dans l'estomac , dans le rectum , ou dans le tissu

TABAC.

cellulaire des chiens et des chats, sur lesquels on en a fait la triste expérience.

Les émanations de cette plante solanée, elles-mêmes, ne sont pas exemptes de dangers : on a vu le narcotisme et tous les accidens que nous avons indiqués plus haut, être produits instantanément chez des sujets qui y avaient été subitement exposés. On peut juger, d'ailleurs, par la maigreur, le teint hâve, et la décoloration générale des ouvriers qui sont employés dans les manufactures de tabac, de la pernicieuse influence de ses émanations; d'après l'observation de M. Cadet de Gassicourt, ces ouvriers sont même exposés à des maladies particulières, telles que des vomissemens, des coliques, la céphalalgie, les vertiges, les flux de sang, le tremblement musculaire, et des affections aiguës et chroniques de la poitrine, qui n'ont pas d'autres sources que ces émanations délétères.

Il résulte, de toutes ces considérations, que le tabac est doué de propriétés vénéneuses très-énergiques; que sa partie la plus active paraît résider dans ses principes solubles et dans son huile empyreumatique; que ses effets délétères paraissent dépendre d'une action spéciale sur le système nerveux, et d'une irritation locale susceptible d'enflammer les tissus avec lesquels il est mis en contact.

Cependant on n'a pas craint d'employer une substance aussi vénéneuse dans le traitement de diverses maladies. A l'intérieur, on en a particulièrement fait usage dans l'asthme, la paralysie et les affections soporeuses. En lavement, il a été recommandé, comme anthelminitique, contre les ascarides vermiculaires qui s'accumulent quelquefois en si grande quantité dans le rectum; mais c'est surtout contre l'asphyxie qu'il a été plus spécialement administré, sous cette forme, soit pour solliciter les évacuations alvines, soit pour déterminer une vive irritation, qui puisse se transmettre, de l'intestin, qui est un des organes les derniers vivans, au reste de l'économie, quoique la vie y paraisse déjà éteinte, ainsi que cela a lieu à la suite de la submersion, de la strangulation ou de l'asphyxie par défaut d'air respirable : dans ce cas, on peut l'introduire dans le rectum, soit en décoction, soit en fumée, au moyen de divers appareils, plus ou moins ingénieux, qui ont été inventés pour cet objet. Diemerbroeck regardait l'usage du tabac comme un excellent prophylactique contre la peste. Administré intérieurement, à petite dose, on lui a égale-

TABAC.

ment attribué la propriété de résoudre les obstructions commençantes, et surtout les engorgemens des glandes mésentériques; mais l'une et l'autre de ces assertions sont entièrement dénuées de preuves, et également illusoires.

Comme topique, le tabac en feuille, en poudre ou en fumée, peut être introduit dans la bouche et dans le nez pour augmenter les sécrétions buccales et nasales, pour exciter l'éternument, et pour opérer, par ces émonctoires naturels, une dérivation salutaire dans certaines maladies de la tête. Ainsi, on en a recommandé l'usage, et il a été quelquefois employé avec succès contre la céphalalgie, les douleurs de dents, certaines surdités ou autres lésions de l'ouïe, dans l'enchifrènement ancien, l'ophtalmie chronique, les fluxions habituelles sur la figure, et autres affections locales exemptes d'inflammation et de chaleur ou d'une nature froide et indolente.

A l'extérieur, on s'en est quelquefois servi, comme excitant, pour déterger des ulcères atoniques, pâles, blafards, sanieux et putrides; pour guérir la gale et la teigne; pour faire disparaître les poux de la tête et du pubis : mais, de quelque manière qu'on l'emploie, il ne faut pas perdre de vue qu'il est un poison dangereux, et que, chez les sujets qui n'y sont pas habitués, il peut produire les accidens les plus graves, tels que le tremblement, les convulsions, la paralysie, le coma, l'insensibilité et la mort. On doit chercher par conséquent à le remplacer, dans les cas où il est indiqué, par d'autres médicamens susceptibles d'opérer les mêmes effets, et exemptes de ses inconvéniens.

Quoique son usage habituel ou diététique soit quelquefois très-utile aux sujets épais, lourds, replets et chargés d'embonpoint, aux tempéramens lymphatiques, aux individus d'une constitution humide et froide, dont la sensibilité est obtuse, dont les membranes muqueuses sont habituellement surchargées de mucosités, en général il ne convient point aux personnes maigres et délicates, aux tempéramens nerveux, aux constitutions sèches et très-irritables : il est surtout nuisible aux sujets qui sont disposés au tremblement et aux convulsions. Des observateurs dignes de foi attestent même que son usage, modéré, a aggravé diverses névroses, et provoqué le retour de l'épilepsie, de l'hystérie et de la manie.

Comme émétique, les feuilles du tabac, séchées, se donnent inté-

TABAC.

rieurement, en décoction ou en infusion, de deux à quatre ou six grammes dans un kilogramme d'eau : on donne la même préparation en lavement. Leur extrait aqueux peut être administré à la dose de cinq à vingt-cinq centigrammes. Le fameux sirop de Quercetan, préparé avec l'infusion de tabac, le miel et le vinaigre, a été employé de huit à trente-deux grammes pour une dose.

En voyant de toutes parts les hommes fumer, priser ou mâcher du tabac, sur toutes les parties du globe, à toutes les latitudes, sous l'influence de tous les climats, dans tous les degrés de la civilisation, dans toutes les conditions de la vie sociale, dans les palais et dans les chaumières, sous la tente et sur le tillac ; en considérant qu'il est partout vivement appeté, que partout on est avide de la sensation qu'il produit, que sa privation cause un malaise et un véritable tourment difficiles à supporter par ceux qui y sont habitués, qu'en tous lieux, enfin, son usage est tellement nécessaire, qu'il est devenu une source abondante de richesses pour la plupart des gouvernemens habiles à spéculer sur les vices des peuples et sur le penchant irrésistible du vulgaire à l'imitation ; en se livrant à ces considérations, dis-je, on aurait lieu d'être surpris que les accidens formidables, et souvent funestes, qui peuvent en être la suite, ne se manifestent pas plus souvent chez les personnes qui en font usage, si l'on ne savait que l'habitude a l'heureux privilège de rendre l'économie animale insensible aux influences les plus délétères, et de neutraliser, en quelque sorte, les causes les plus pernicieuses.

Cependant, comment se fait-il qu'une substance aussi vireuse, et qui, lorsqu'on n'y est pas habitué, affecte très-désagréablement nos organes, soit devenue un objet si précieux pour tant de nations sauvages, barbares ou plus ou moins civilisées ? Ce n'est pas ici le lieu de résoudre cette importante question médico-philosophique. Observons, toutefois, qu'en vertu de son organisation, l'homme a sans cesse besoin de sentir ; que presque toujours il est malheureux, soit par les fléaux que la nature lui envoie, soit par les tristes résultats de ses passions aveugles, de ses erreurs, de ses préjugés, de son ignorance et de ses barbares institutions. Le tabac exerçant sur nos organes une impression vive et forte, susceptible d'être renouvelée fréquemment et à volonté, on s'est livré avec d'autant plus d'ardeur à l'usage d'un semblable stimulant, qu'on y a trouvé à la fois le

TABAC.

moyen de satisfaire le besoin impérieux de sentir, qui caractérise la nature humaine, et celui d'être distrait momentanément des autres sensations pénibles ou douloureuses qui assiègent sans cesse notre espèce; que le tabac aide ainsi à supporter l'accablant fardeau de la vie. Avec le tabac, le sauvage endure plus courageusement la faim, la soif, et toutes les vicissitudes atmosphériques; il aide le barbare et l'esclave à souffrir patiemment la servitude, la misère, l'oppression et le honteux avilissement auxquels il est éternellement condamné sous le despotisme. Parmi les hommes qui se disent civilisés, son secours est souvent invoqué contre l'ennui et la tristesse; il soulage quelquefois momentanément les tourmens de l'ambition déçue de ses espérances, et concourt à consoler, dans certains cas, les malheureuses victimes de l'arbitraire et de l'injustice.

Aussi voyons-nous que le tabac est beaucoup plus avidement recherché par les peuples sauvages ou entièrement barbares, que par les nations dont la civilisation est la plus avancée, et que son usage est beaucoup moins étendu parmi les hommes qui vivent dans un beau climat, au milieu de l'abondance, et sous l'égide tutélaire des lois, que parmi ceux qui habitent un pays malsain, qui végètent sous un ciel inclément, ou qui sont soumis aux caprices d'un maître. Il est aussi d'un usage beaucoup plus fréquent dans les classes abjectes, avilies, et les plus malheureuses de la société, telles que les soldats, les marins, les hommes livrés aux arts mécaniques, les mendiants, qui sont sans cesse sous la dépendance des hommes et des choses, que dans les classes qui jouissent d'un certain degré de liberté et d'aisance, dont l'existence morale est bien développée, qui cultivent leur raison, exercent leur esprit, et se livrent à l'étude des sciences ou aux professions libérales; et si, dans cette dernière classe, on voit quelques individus asservis à l'habitude du tabac, ce sont bien plus souvent des hommes à passions noires et concentrées, des égoïstes, des ambitieux, des êtres altérés de la soif de l'or ou du pouvoir, dévorés par l'envie, rongés par les soucis, ou tourmentés par les remords; des despotes farouches, d'avidés conquérans, de sanguinaires usurpateurs, que des hommes portés à la bonté et à la bienveillance, aux doux épanchemens de l'amour et de l'amitié, dont les idées sont libérales, l'âme élevée, les sentimens affectueux, et qui sont animés d'une ardente et généreuse philanthropie. Ces der-

TABAC.

niers peuvent s'arrêter et se complaire dans ces nobles et précieux sentimens, source intarissable du vrai bonheur; les autres, en proie aux soucis rongeurs, aux passions les plus sinistres, ou aux tortures d'une âme coupable, ont besoin d'affaiblir leurs tourmens par des sensations violentes. De là l'usage du tabac et de tant d'autres stimulans, tels que l'opium, l'eau-de-vie, etc., où tant d'hommes malheureux et tant de nations mal civilisées vont chercher un allègement passager à leurs souffrances.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Feuille inférieure, au trait. — 2. Pistil. — 3. Base d'une corolle sur laquelle sont insérées cinq étamines d'inégale grandeur. — 4. Fruit. — 5. Le même, coupé en travers. — 6. Graines de grosseur naturelle. — 7. Une autre, grossie.





Tournef. Pl.

Lambert J.° Sculp.

TAMARIN.

a. V. l.

TAMARIN.

<i>Latin</i>	} SILIQUA ARABICA, quæ TAMARINDUS; Bauhin, <i>Pivaž</i> , lib. 11, sect. 2. TAMARINDUS; Tournefort, <i>appendix</i> . TAMARINDUS INDICA; Linné, <i>triandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 14, ord. 2, famille des légumineuses.
<i>Italien</i>	
<i>Espagnol</i>	TAMARINDO.
<i>Portugais</i>	TAMARINHEIRO.
<i>Français</i>	TAMARIN; TAMARINIER.
<i>Anglais</i>	TAMARIND-TREE.
<i>Allemand</i>	TAMARINDENBAUM.
<i>Hollandais</i>	TAMARINDENBOOM.
<i>Danois</i>	TAMARINTRÆE.
<i>Suédois</i>	TAMARINTRÆD.
<i>Arabe</i>	TAMMER BENDI.

LE *tamarin* est la pulpe des gousses du *tamarinier*, arbre d'un beau port, qui croît dans les Indes Orientales, qu'on trouve aussi dans l'Amérique, dans l'Égypte et dans l'Arabie. Son tronc est assez élevé, revêtu d'une écorce brune, divisé en branches très-étalées, en rameaux diffus, un peu cendrés.

Les feuilles sont d'un beau vert, alternes, pétiolées, ailées avec une impaire; les folioles nombreuses, opposées, presque sessiles, linéaires, entières, obtuses, quelquefois un peu échancrées à leur sommet, longues de six à dix lignes, un peu pubescentes dans leur jeunesse. — Les fleurs sont alternes, réunies au nombre de cinq à six en petites grappes lâches, un peu pendantes; les pédicelles un peu arqués, plus longs que les fleurs. — Le calice est turbiné, strié à sa base, divisé à son limbe en quatre folioles caduques, colorées, un peu pubescentes; trois pétales presque égaux, obtus, ondulés; trois étamines fertiles, réunies à leur base en un seul paquet; quatre autres plus petites, stériles, et deux filamens sétacés; un ovaire supérieur, pédicellé; le style arqué; le stigmate épais. — Le fruit consiste en une gousse allongée, un peu comprimée, longue de trois à cinq pouces, indéhiscente, remplie, entre les deux enveloppes,

TAMARIN.

d'une pulpe épaisse, d'une acidité agréable, contenant plusieurs semences assez grandes, luisantes, anguleuses et comprimées.

La pulpe des fruits de cet arbre, introduite dans la matière médicale par les Arabes, est d'une consistance molle et gluante, d'une couleur brune tirant sur le noir; elle offre une odeur vineuse et une saveur très-acide, fort agréable quand elle est récente, mais plus ou moins nauséabonde lorsqu'elle a vieilli dans les magasins et les officines, où elle est ordinairement parsemée de graines et de débris des siliques d'où elle a été retirée. M. Vauquelin en a extrait de l'amidon, du sucre, de la gelée, de la gomme, beaucoup d'acide citrique, du tartrate-acide de potasse, de l'acide tartarique, de l'acide malique et de l'eau.

En vertu de plusieurs de ses principes constituans, cette pulpe jouit de propriétés nutritives; mais elle est essentiellement rafraîchissante, relâchante et laxative. Lorsqu'elle est fraîche, elle forme, par sa dissolution dans l'eau, une boisson acidule fort agréable et très-utile pour étancher la soif, pour apaiser l'ardeur des premières voies et la chaleur générale qui se développe à l'invasion de la plupart des maladies aiguës. On s'en sert plus particulièrement dans les fièvres et les phlegmasies qui ont pour principe l'irritation de l'appareil digestif, comme d'une boisson rafraîchissante, et propre à expulser les matières fécales, qui, par leur séjour prolongé dans les intestins, deviendraient une nouvelle source d'irritation. Ainsi, on l'administre fréquemment dans les fièvres primitives de tous genres, et surtout dans les fièvres bilieuses, dans la fièvre jaune et dans le typhus. Son usage n'est pas moins utile dans les embarras gastriques et intestinaux, dans les hernies étranglées, dans la dysenterie et la péritonite. On y a également recours contre la néphrite aiguë et la blennorrhagie; mais autant cette boisson est agréable lorsqu'elle est préparée avec les tamarins frais, ainsi que cela a lieu en Amérique, où ils sont indigènes, autant sa saveur est désagréable lorsqu'on s'est servi de ceux de nos officines; ce qui fait qu'on administre rarement leur pulpe, sous cette forme, parmi nous. Lorsqu'on a recours à cette pulpe comme laxative, on lui donne une forme plus concentrée, et on l'associe même ordinairement à diverses autres substances purgatives.

Les recherches de M. Vauquelin ont jeté une vive lumière sur la

TAMARIN.

nature des mélanges qu'on peut se permettre à cet égard, et de ceux que la composition chimique de cette substance doit exclure. C'est ainsi que les acides tartareux et citrique que contient la pulpe des tamarins, décomposent l'acétite, le tartrite de potasse et le tartrite de soude, qu'on lui associe par conséquent fort mal-à-propos, et donnent naissance à des tartrites acidulés qui se précipitent, et à des citrates de potasse et de soude qui restent suspendus dans la liqueur. L'acide tartareux possède, en outre, la propriété de décomposer une partie du sulfate, du nitrate et du muriate de potasse : de sorte que, toutes les fois qu'on y associe ces sels pour aider son action purgative, ils sont décomposés, et leur action devient nulle.

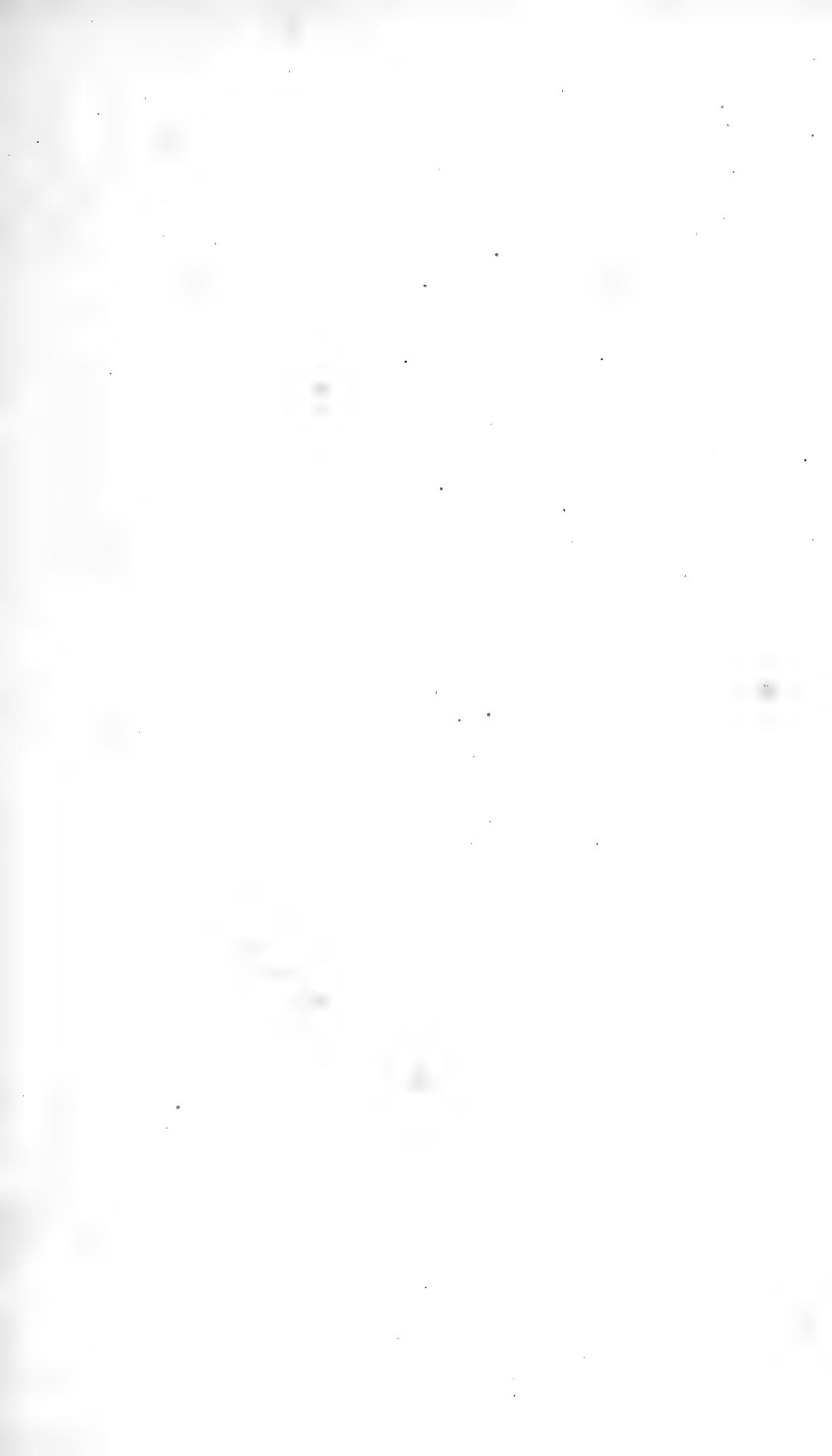
Cette pulpe peut se donner, en substance, à la dose d'une ou deux onces, soit seule, soit associée au miel ou au sucre sous forme d'électuaire. On l'administre plus souvent en décoction, à la même dose, dans une plus ou moins grande quantité d'eau : elle entre dans la composition des électuaires de casse, de séné, catholique, lénitif, et autres préparations pharmaceutiques inusitées.

Les tamarins du commerce sont souvent avariés et sophistiqués; ceux qui sont envoyés en pulpe contiennent souvent du cuivre qui provient des vases dans lesquels leur pulpe a été préparée. L'excessive acidité qu'ils présentent, dans certains cas, tient quelquefois à la fermentation acéteuse qu'ils ont subie dans la traversée, et d'autres fois à l'acide sulfurique que les marchands y introduisent.

Les Turcks et les Arabes font un grand usage de ses fruits frais, dans leurs voyages, pour se désaltérer. Dans l'Inde et en Amérique, on les confit au miel et au sucre; dans cet état, ils constituent un aliment aussi agréable que salubre, et qui est d'un grand avantage à bord des vaisseaux. En Afrique, les nègres en mêlent avec le riz et le couscou dont ils se nourrissent.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Étamines et pistil. — 2. Étamines insérées sur l'orifice du tube calicinal. — 3. Fruit entier, dont on a enlevé une portion de valve, afin de faire voir la pulpe et une graine. — 4. Graine isolée.







Tournef. Pl.

Lambert. P. Sculp.

TANAISIE .

a. l. l.

TANAISIE.

Latin.....	}	TANACETUM VULGARE, <i>luteum</i> ; Bauhin, <i>Πιναξ</i> , lib. 4, sect. 1; — Tournefort, clas. 12, sect. 3, gen. 7.
		TANACETUM VULGARE; <i>foliis bipinnatis incisisserratis</i> ; Linné, <i>syngénésie polygamie superflue</i> ; — Jussieu, clas. 10, ord. 3, <i>famille des corymbifères</i> .
Italien.....		TANACETO.
Espagnol.....		TANACETO.
Portugais.....		TANASIA.
Français.....		TANAISIE.
Anglais.....		TANSY.
Allemand.....		RHEINFARRN; WURMFARRN.
Hollandais.....		REINEVAREN; WOOMKRUID.
Danois.....		REINFAN; ORMEKRUD.
Suédois.....		RENFANA.
Polonais.....		WROTECZ
Russe.....		DEWETILNIK.
Bohémien.....		WRATYC.

DES fleurs touffues, d'un beau jaune doré, en forme de petites têtes hémisphériques, réunies en gros bouquets, à l'extrémité d'un grand nombre de rameaux, sur une tige de deux ou trois pieds; telle se présente la *tanaisie* dans les terrains incultes, pierreux et un peu humides : leur éclat est relevé par un feuillage d'un vert foncé, agréablement découpé, répandant une odeur particulière, assez pénétrante et balsamique. Considérée dans ses caractères génériques, cette plante offre des fleurs toutes flosculeuses; les fleurons du disque, hermaphrodites, à cinq lobes; ceux de la circonférence, femelles et à trois lobes; le calice commun, composé d'écaillés imbriquées, aiguës, petites, très-serrées; le réceptacle nu; cinq étamines syngénèses; un style; deux stigmates; les semences couronnées par un rebord membraneux.

Ses tiges sont droites, fermes, presque glabres, striées, cylindriques, rameuses, quelquefois un peu velues; les rameaux nombreux, paniculés. — Les feuilles amples, alternes, pétiolées, planes, gla-

TANAISIE.

bres; les inférieures deux fois ailées; les folioles très-découpées, presque sessiles, alternes, étroites, linéaires, aiguës, un peu décurvées, plus ou moins crépues dans une variété cultivée. — Les fleurs, d'un jaune brillant, sont disposées en corymbes terminaux, munis de petites bractées courtes, aiguës; les calices glabres, hémisphériques, d'un vert un peu jaunâtre; la corolle à peine plus longue que le calice; le réceptacle conique, ponctué; les semences pentagones, en cône renversé, couronnées par une très-petite membrane, à cinq dents à peine sensibles.

Cette plante corymbifère exhale une odeur forte, fragrante et désagréable; sa saveur est amère et nidoreuse; elle contient une huile volatile, jaunâtre, âcre et amère. L'eau et l'alcool lui enlèvent également ses principes actifs. Son extrait spiritueux a cependant plus d'énergie que celui qu'on obtient au moyen de l'eau; ce qui tend à prouver que ses propriétés médicinales résident essentiellement dans une matière de la nature des résines. Toutefois on est encore très-peu éclairé sur sa composition chimique.

Ses feuilles, ses fleurs et ses semences jouissent à peu près également des qualités physiques que nous venons d'énoncer, et des mêmes propriétés médicinales; elles sont éminemment toniques et stimulantes. C'est à l'excitation prompte et durable que les différentes parties de cette plante exercent sur l'économie animale, qu'il faut attribuer les nombreuses propriétés secondaires qui lui sont accordées. La tanaisie, en effet, est réputée stomachique, carminative, vermifuge, sudorifique, emménagogue, antispasmodique : elle le devient bien réellement, selon qu'elle porte plus particulièrement son action sur l'estomac, sur l'intestin, sur les exhalans cutanés, sur l'utérus, et sur le système nerveux en général; mais il faut que ces différens effets aient lieu, que nos organes soient dans un état d'atonie, qu'il y ait un affaiblissement réel de leurs propriétés vitales. S'ils étaient le siège d'une irritation, d'une inflammation, ou même si leurs fonctions étaient troublées par un excès d'action, ou une trop grande énergie vitale, la tanaisie, comme tous les stimulans, au lieu de favoriser la digestion et l'expulsion des gaz intestinaux, au lieu d'exciter la sueur ou l'écoulement menstruel, et au lieu de calmer les spasmes, ne ferait qu'augmenter le trouble : c'est ce qu'il faut avoir sans cesse sous les yeux, si l'on veut apprécier les éloges que les

TANAISIE.

auteurs de matière médicale ont prodigués à cette plante dans le traitement des maladies.

Ainsi, elle a été vantée contre les fièvres intermittentes. On en a fait usage dans l'hydropisie, dans la goutte et dans la chlorose, où elle peut avoir, en effet, quelques succès lorsque ces affections sont atoniques et exemptes d'inflammation locale. Elle a été également recommandée contre les vermifuges et l'épilepsie, où il ne paraît cependant pas qu'elle puisse avoir beaucoup d'utilité, si ce n'est dans les cas où ces affections tiennent à un état de débilité générale, ou à la présence des vers intestinaux. C'est, en effet, contre ces animaux parasites, que la tanaisie a été plus particulièrement signalée. Hoffmann et Rosenstein attribuent beaucoup d'efficacité à l'usage de sa décoction en lavement contre les ascarides vermiculaires : mais ce sont ces semences, dont les qualités anthelmintiques ont surtout été célébrées; tandis que ses fleurs ont été particulièrement administrées, par Simon Pauli, contre l'hystérie.

A l'extérieur, la tanaisie, en cataplasme et en infusion, a été recommandée contre les entorses, les contusions, les engelures et autres affections dans lesquelles elle peut, à la manière des stimulans, être utile ou nuisible, selon qu'elle est bien ou mal appliquée : en un mot, cette plante, amère et fétide, peut-être employée, soit extérieurement, soit intérieurement, dans tous les cas où il faut déterminer une action tonique locale, ou une excitation générale, vive et durable. Mais, à cause de son odeur et de sa saveur désagréables, elle est ordinairement remplacée par d'autres plantes de la même famille, qui peuvent produire des effets analogues, sans avoir le même inconvénient.

En substance, on pourrait l'administrer, sous forme pulvérulente, de deux à quatre grammes (un demi à un gros). On la donne ordinairement en infusion, à la dose de quatre ou huit grammes (un ou deux gros) dans un kilogramme (deux livres) d'eau, de vin ou de lait. En lavement, on peut augmenter sa dose d'un tiers ou du double. Son suc peut être administré à la dose de cent vingt-huit grammes (quatre onces). On ne se sert plus de sa conserve, malgré la réputation qu'elle a usurpée jadis contre l'épilepsie.

On prétend que, répandue entre les matelas, la tanaisie met en fuite les puces et les punaises. Dans quelques contrées du Nord, ses

TANAISIE.

feuilles sont employées, à titre de condiment, ainsi que celles du *tanacetum balsamita*, *grand baume* ou *coq des jardins*, dans la préparation des gâteaux et autres alimens.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Feuille inférieure, au trait. — 2. Calice commun et réceptacle. — 3. Fleuron hermaphrodite de la circonférence. — 4. Fleuron hermaphrodite du centre.



Théa D.

Lambert P. Sculp.

THÉ.

a. 11

THÉ.

Latin.....	} THEA VIRIDIS, <i>floribus enneapetalis</i> ; Linné, <i>polyandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 13, ord. 10, <i>famille des orangers</i> .
Italien.....	
Espagnol.....	TE; TE VERDE.
Portugais.....	CHA; CHA VERDE.
Français.....	THÉ; THÉ VERT.
Anglais.....	TEA; GREEN TEA.
Allemand.....	THEE; GRUENER THEE.
Hollandais.....	THEE; GROENE THEE.
Danois.....	THE; GROENEE THE.
Suédois.....	THEE; GROENT THEE.
Polonais.....	TE.
Russe.....	TSCHAI.
Chinois.....	CHA.
Japonais.....	TEH; TSJA.

IL serait difficile de fixer l'époque où les Chinois commencèrent à faire usage du thé; elle est sans doute très-reculée : mais nous savons que le thé ne fut introduit en Europe que vers le milieu du dix-septième siècle. Tulpius, médecin hollandais, fit, le premier, connaître cette plante dans une dissertation publiée en 1641; Jonquet, médecin français, en fit le plus grand éloge en 1657, la nomma *herbe divine*, la comparant à l'ambroisie : mais l'usage du thé ne commença à se répandre qu'en 1659, époque à laquelle Bontekoï, médecin de l'électeur de Brandebourg, en loua beaucoup les propriétés dans un traité qu'il publia sur le café, le thé et le chocolat. Cette plante offre, pour caractère essentiel, un calice à cinq ou six divisions profondes ; de trois à neuf pétales ; des étamines très-nombreuses, insérées sur le réceptacle ; un ovaire supérieur ; un style ; trois stigmates ; une capsule à trois coques arrondies, à trois loges, s'ouvrant longitudinalement d'un seul côté, renfermant une ou deux semences sphériques.

Le thé croît naturellement à la Chine et au Japon : c'est un arbrisseau toujours vert, dont les tiges sont très-rameuses, et s'élèvent à

THÉ.

la hauteur de quatre à six pieds. Quelques voyageurs prétendent qu'elles parviennent quelquefois jusqu'à trente pieds. — Ses feuilles sont alternes, très-médiocrement pétiolées, d'un vert un peu luisant, dures, glabres, ovales-lancéolées ou elliptiques, dentées en scie à leur moitié supérieure, entières à leur base. — Les fleurs sont solitaires, ou réunies deux à deux, dans l'aisselle des feuilles, sur des pédoncules courts. — Le calice est persistant, court, à cinq divisions obtuses; la corolle blanche; trois, six, quelquefois neuf pétales étalés, arrondis; les étamines plus courtes que la corolle; les anthères à deux loges; les capsules à trois coques réunies par leur base, et monospermes. Les semences sont sphériques, de la grosseur d'une aveline, contenant, sous une peau brune, luisante, un noyau huileux, d'une saveur amère.

Plusieurs botanistes ont, d'après Linné, distingué le *thé bout* et le *thé vert*, comme deux espèces : le premier ayant six pétales, et le second neuf; caractère inadmissible dans un genre où le nombre des pétales est variable. Les différentes dénominations par lesquelles on distingue plusieurs sortes de *thé*, n'annoncent ni des espèces, ni même souvent des variétés, mais elles dépendent des différentes préparations qu'on lui fait éprouver. Ainsi, dans le *thé vert impérial*, les feuilles ne sont point roulées, elles sont d'un vert clair et d'un parfum agréable; dans le *thé hysson*, les feuilles sont petites, fortement roulées, d'une couleur tirant sur le bleu; dans le *thé bout*, les feuilles sont d'un vert-brun; elles sont larges, non roulées, d'une couleur tirant sur le jaune dans le *thé bout-sou-chong*. Le *thé sumlo* a le parfum de la violette : son infusion est pâle; elle est plus colorée, et les feuilles plus larges dans le *thé congou*.

Les feuilles de cet arbrisseau sont seules en usage. Les Chinois les récoltent avec le plus grand soin, aux mois de mars et d'avril, à l'époque de leur épanouissement. Ils les font chauffer sur des plaques de fer ou de terre, en les retournant sans cesse jusqu'à ce qu'elles se fanent : alors on les étend sur des nattes pour les refroidir et les éventer; ensuite on les humecte avec de l'eau chaude, et on les dessèche et humecte ainsi alternativement, trois ou quatre fois de suite, sur des plaques de fer médiocrement chaudes. Quand elles sont bien desséchées, on les enferme dans des bouteilles de verre bien bouchées, ou dans des boîtes vernissées en dehors, et intérieurement

THÉ.

tapissées de lames de plomb, dans lesquelles elles sont apportées en Europe.

Dans cet état, le thé se présente en petites feuilles allongées, ridées, contournées, et roulées sur elles-mêmes, d'une couleur verdâtre, d'une odeur aromatique très-suave, et d'une saveur fort agréable, quoique amère et un peu styptique. Ainsi que le remarque M. Virey, ces feuilles, dans l'état frais, paraissent renfermer un principe âcre et enivrant, combiné avec du tannin et de l'acide gallique; mais ce principe, auquel il faut rapporter les qualités sédatives et narcotiques qu'on attribue au thé, se dissipe en grande partie par la dessiccation, et autres préparations que l'on fait subir à ses feuilles avant de les livrer au commerce.

Les Chinois distinguent deux sortes de thé, les noirs et les verts, dans chacune desquelles ils reconnaissent sept variétés distinctes : le thé *impérial*, le thé *vert* et le thé *bout* sont les plus remarquables. Quoique ces quatorze variétés de thé soient réellement la feuille du même végétal, elles présentent d'assez nombreuses différences, qui résultent du terroir, de l'exposition, de la culture, de l'époque à laquelle les feuilles ont été cueillies, de la manière dont elles ont été récoltées, du degré de torréfaction qu'on leur a fait subir, et du temps plus ou moins long qui s'est écoulé depuis leur récolte. Les jeunes feuilles de thé sont beaucoup plus actives que celles qui sont entièrement épanouies; celles qui ont été fortement torréfiées le sont beaucoup moins que celles qui n'ont subi qu'un léger degré d'ustion. Le thé récent est beaucoup plus fort que celui qui a vieilli dans les magasins, et celui qui nous vient par terre, que celui qui nous est apporté par les vaisseaux. A toutes ces différences que présente le thé du commerce, si l'on ajoute celles qui résultent de sa fréquente sophistication, des procédés qu'on emploie pour l'administrer, des substances qu'on lui associe, des dispositions individuelles des personnes qui en font usage, on pourra se rendre raison des effets contradictoires qu'on lui attribue, des avantages dont on le gratifie, des maux dont on l'accuse, et de la difficulté réelle qu'on éprouve à déterminer son mode d'action sur l'économie animale.

Quoique le thé, en général, puisse exercer une action tonique sur nos organes, en vertu du tannin et de l'acide gallique qui entrent dans sa composition, ses principaux effets paraissent tenir à l'in-

THÉ.

fluence que son principe âcre et odorant exerce sur le système nerveux. Ce principe, dont l'eau s'empare par la distillation, exerce une action stupéfiante si énergique, que, d'après les expériences de Lettsom et de Smith, l'eau distillée de thé, introduite dans l'estomac d'une grenouille, ou appliquée sur ses nerfs cruraux, détermine promptement la paralysie. Le premier de ces observateurs a vu un gramme de thé en poudre, pris trois ou quatre fois par jour, produire, quelques heures après, une débilité générale, le refroidissement du corps et un état de somnolence. Whytt, après avoir bu à jeun une forte infusion de thé, a ressenti lui-même des vertiges, une grande débilité, et beaucoup de fréquence dans le pouls. Cette même boisson a fait éprouver à Murray un sentiment d'ivresse, l'affaiblissement passager de la mémoire, un état de langueur et de débilité remarquable.

Cependant le thé, en infusion légère ou à petite dose, excite le ton de l'estomac, et produit quelquefois un bien-être général : il augmente la transpiration cutanée, ou la sécrétion de l'urine, selon que l'on est exposé à une température chaude ou froide ; il excite quelquefois la gaïté, et donne de l'activité aux sujets lourds, disposés à l'assoupissement. A haute dose, surtout lorsque le système nerveux jouit d'une sensibilité vive, et que l'estomac participe à cette exaltation vitale, il produit de l'anxiété, un sentiment de pesanteur à l'épigastre, des nausées, des flatuosités, et quelquefois même des évacuations alvines. Dans ces mêmes circonstances, il peut occasioner des vertiges, un état de stupeur, la tristesse, une faiblesse générale, des tremblemens et quelquefois même des convulsions. Des observateurs dignes de foi assurent lui avoir vu produire des attaques d'hystérie et d'hypocondrie ; mais, ainsi que le remarque Murray, ces accidens primitifs n'ont ordinairement lieu que chez des sujets très-déliçats, d'un tempérament nerveux, d'une constitution mobile et très-irritable, comme sont ordinairement les femmes vaporeuses et les hommes hypocondriaques.

Son usage, prolongé et abusif, rend, dit-on, le teint plombé ou livide, ébranle et noircit les dents, rend les hommes mous, timides et languissans ; il occasionne des tremblemens aux personnes maigres, qu'il dessèche davantage, selon M. Virey, et aux personnes énervées, qu'il énerve encore plus. Toutefois, en rapportant au thé ces diffé-

THÉ.

rens accidens, il ne faut pas perdre de vue qu'ils sont dus en partie à la grande quantité d'eau chaude qui lui sert d'excipient, et qui, à elle seule, serait bien susceptible d'engourdir, d'affaiblir et de troubler la plupart de nos fonctions.

Si le thé produit des accidens graves, à l'exemple de toutes les substances dont les propriétés médicinales sont très-énergiques, il est également susceptible de produire, dans certains cas, des effets très-salutaires. Percival lui attribue, comme à l'opium, la faculté d'apaiser les mouvemens nerveux désordonnés, de dissiper les spasmes et l'insomnie; d'autres ont cru qu'il pouvait diminuer l'inflammation des organes, opinion qui n'est pas aussi bien fondée. Bucchan l'a employé avec succès contre la cardialgie, celle surtout qui a lieu chez les femmes enceintes. Des individus affectés d'hystérie, d'hypochondrie, d'asthme et autres affections nerveuses, se sont quelquefois trouvés instantanément soulagés par quelques tasses d'infusion de thé, surtout lorsqu'ils n'étaient pas habitués à son usage. Chaque jour on l'administre avec avantage dans les indigestions, pour aider l'appareil digestif à se débarrasser des matières alimentaires qui le fatiguent, et contre les flatuosités. Son infusion remédie souvent aux effets de l'ivresse et de la crapule; on lui attribue même la faculté d'éteindre l'action irritante des liqueurs alcooliques. A l'invasion des phlegmasies thoraciques, et des affections catarrhales, telles que le coryza, l'angine, la diarrhée, la dysenterie, etc., si souvent produites par la cessation subite, directe ou sympathique des fonctions de la peau, il peut être très-utile pour rappeler la transpiration et pour opérer une prompt solution, et, en quelque sorte, l'avortement de ces maladies. Son usage ne serait pas moins utile dans les exanthèmes aigus, chez certains sujets pâles et faibles, dans les temps froids et humides, lorsque l'éruption languit ou menace de délitescence. Son emploi peut être fort avantageux dans diverses affections des voies urinaires, et surtout dans les rhumatismes.

En général, on recommande de n'employer le thé qu'au bout d'un ou deux ans, lorsqu'il a perdu une partie de son énergie. On s'en sert rarement en poudre, forme sous laquelle il pourrait cependant être administré à la dose de cinquante centigrammes, répétée plusieurs fois par jour. Le plus souvent on l'administre en infusion à la dose d'un gramme dans un kilogramme d'eau. On diminue l'activité

THÉ.

de cette infusion en l'édulcorant avec le sucre, et en la coupant avec le tiers, la moitié, ou le double de son poids de lait. On rejette le produit de la première et même de la deuxième infusion, pour ne faire usage que de la troisième, selon que l'on redoute plus ou moins son action sur le système nerveux.

Le thé qui est conservé depuis long-temps, est moins propre à produire des accidens que celui qui est nouveau. Le thé *bohea* excite moins que le thé vert, l'infusion moins que la décoction, le produit de la première infusion beaucoup plus que celui des infusions subséquentes. Ses effets, constamment subordonnés à l'idiosyncrasie des individus, sont par cela même très-variables, et souvent contradictoires; ce qui fait qu'il est rarement employé comme médicament.

En revanche, son usage diététique, emprunté aux Chinois et introduit en Europe par les Hollandais vers le milieu du dix-septième siècle, s'est tellement répandu parmi nous, que, suivant Lettsom, la quantité de celui qui est importé actuellement s'élève à vingt et une mille livres pesant chaque année : on l'emploie en infusion, surtout au repas du matin, et on l'associe ordinairement au sucre, au lait et au beurre. Son usage, d'après ce que nous avons dit précédemment, ne convient pas aux personnes maigres, sèches, très-irritables, aux tempéramens nerveux, ni à ceux qui sont disposés aux tremblemens et aux convulsions. Il ne convient pas non plus dans les lieux secs et élevés, ni sous l'influence d'une température sèche et chaude; mais il a, dans certains cas, des avantages réels : ainsi, il diminue l'embonpoint excessif; il produit une exaltation passagère; il est utile aux individus lourds, épais, corpulens, aux tempéramens lymphatiques, aux vieillards pituiteux, aux personnes sédentaires, à celles qui mangent beaucoup, et qui vivent surtout de substances grasses; il convient particulièrement dans les pays plats, dans les temps humides et dans les contrées froides. Le thé a surtout un avantage très-important et incontestable, qui rend son usage indispensable aux Chinois et aux Hollandais : c'est celui de purifier les eaux troubles, puantes et insalubres, dont ces peuples et beaucoup d'autres sont obligés de se servir, en précipitant les matières étrangères qui y sont contenues, et en remédiant, par son odeur aromatique, à la fadeur désagréable et malsaine que leur donne l'ébullition.

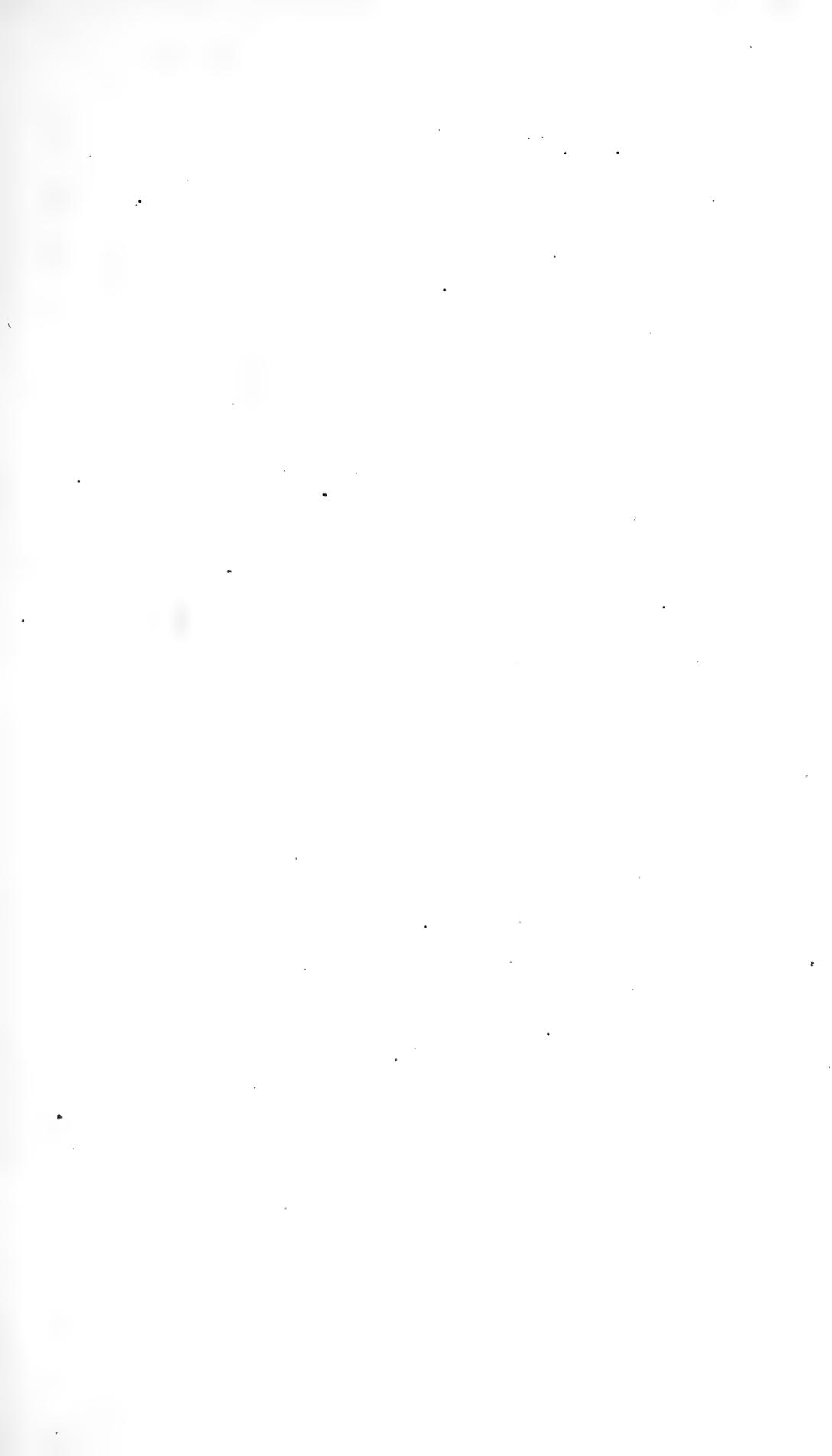
THÉ.

Un des faits, qui n'est pas le moins curieux de l'histoire médicale du thé, c'est que les Chinois et les Japonais sont aussi avides des feuilles de notre sauge officinale, que nous le sommes des feuilles de leur thé vert. Tandis que les spéculateurs intéressés à cet échange vont acheter à grands frais le thé à ces peuples asiatiques, ils leur vendent chèrement les feuilles de sauge, qui ne leur coûtent presque rien en Europe, et pour lesquelles les Chinois ont une estime particulière. La sauge, toutefois, n'est pas la seule plante indigène qui puisse remplacer le thé avec avantage : vingt plantes diverses, presque toutes indigènes, lorsqu'elles sont convenablement desséchées, exhalent une odeur et offrent une saveur analogues à celles du thé, forment par l'infusion une boisson aromatique non moins agréable que lui, et produisent à peu près les mêmes effets ; il ne manque même à plusieurs d'entre elles, que de n'être pas nées à l'extrémité de l'Asie, pour avoir une réputation égale à celle du thé, sous le rapport diététique.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante, chargée de fleurs et de fruits, est réduite aux trois quarts de sa grandeur naturelle.*) — 1. Calice et pistil. — 2. Étamine. — 3. Graine.









Turpin D.

Lambert P. Sculp.

THYM.

a l.

THYM.

Grec.	θυμος, Dioscorides.
Latin.	{ THYMUS VULGARIS, <i>folio tenuiore</i> ; Bauhin, Πιναξ, lib. 7, sect. 4.
	{ THYMUS <i>supinus caudicans odoratus</i> ; Tournefort, clas. 4, sect. 3, gen. 7.
Italien.	{ THYMUS VULGARIS; <i>erectus, foliis revolutis ovatis, floribus verticillato-</i>
	{ <i>spicatis</i> ; Linné, <i>didynamie gymnospermie</i> ; — Jussieu, clas. 8, ord. 6, <i>famille des labiées</i> .
Espagnol.	TOMILLO.
Portugais.	TOMILHO.
Français.	THYM.
Anglais.	THYME.
Allemand.	THYNUAN.
Hollandais.	THYM.
Danois.	TIMIAN.
Suédois.	TIMIAN.
Polonais.	TYM.
Russe.	FIMIAN.
Bohémien.	WLASKA.

LES émanations aromatiques du thym, plus particulièrement encore la qualité de ses fleurs, attirent sur les montagnes des essaims d'abeilles qui viennent y recueillir ce miel parfumé dont les poètes ont chanté l'excellence.

Redolentque thymo fragrantia mella, a dit Virgile dans ses *Géorgiques*. Théophraste, et avec lui la plupart des anciens ont vanté également la délicatesse du miel aromatisé par le thym. Il est à croire que c'est principalement à cette plante que le miel du mont Hymette a dû son ancienne réputation. Cet arbuste croît sur les rochers et sur les collines arides de nos départemens méridionaux, ainsi que dans le Levant, les îles de la Grèce, l'Espagne, l'Italie, etc. J'ai exposé le caractère essentiel de ce genre à l'article SERPOLET.

Ses racines sont tortueuses, dures, ligneuses, ramifiées : il s'en élève plusieurs tiges droites, cylindriques, cendrées ou d'un brun rougeâtre, légèrement velues, chargées de rameaux nombreux, grêles, opposés, redressés. — Ses feuilles sont opposées, sessiles,

THYM.

fort petites, ovales, un peu repliées à leurs bords, étroites, presque obtuses, ponctuées, d'un vert cendré en dessus, un peu pubescentes en dessous. — Les fleurs sont réunies en verticilles rapprochés en tête ou en épi au sommet des rameaux, accompagnés de bractées. — Leur calice est tubulé, velu, strié, à cinq dents tubulées, inégales, un peu ciliées; la corolle petite, blanchâtre ou légèrement purpurine; le lobe du milieu de la lèvre inférieure entier.

Cette espèce fournit quelques variétés : les unes à feuilles plus larges, quelquefois panachées; d'autres chargées sur les rameaux d'un duvet blanchâtre et cotonneux.

On sait que l'odeur forte, aromatique et agréable du thym est plus suave dans l'état frais qu'après la dessiccation. Sa saveur est aromatique, chaude et amère. La couleur brune que prend son infusion aqueuse, lorsqu'on y verse du sulfate de fer, y décèle une certaine quantité de tannin; elle contient en outre une huile volatile jaunâtre, très-odorante, âcre, et une certaine quantité de camphre, que Neumann avait pris mal-à-propos pour une substance résineuse.

Ces qualités physiques du thym et la nature de ses principes constituans le placent naturellement parmi les substances toniques et excitantes. A l'exemple des autres plantes aromatiques, il élève le ton des organes sur lesquels on l'applique, et détermine une excitation générale : de là les propriétés stomachique, céphalique, expectorante, emménagogue, nervine, corroborante, résolutive qu'on lui a attribuées. En effet, il est susceptible d'augmenter l'action de l'estomac; de donner plus d'énergie à l'influence nerveuse ou cérébrale; d'exciter les exhalations pulmonaires, et de favoriser l'expectoration; de solliciter l'action de l'utérus, et de provoquer par conséquent l'éruption des règles; enfin, l'on sait qu'en augmentant la sensibilité et la contractilité insensibles, il peut, dans quelques cas, favoriser la nutrition des organes et provoquer l'absorption des fluides épanchés, mais il faut pour cela que le sujet soit dans un état d'atonie et de relâchement.

Cette plante aromatique a été ainsi recommandée dans la dyspepsie des vieillards qui tient à l'atonie de l'appareil digestif, dans les catarrhes chroniques des bronches, du vagin et du canal de l'urètre, lorsqu'il n'y a plus ni phlogose, ni douleur; dans l'aménorrhée et la chlorose qui sont accompagnées de pâleur générale et d'inertie de

THYM.

l'utérus, dans la leucophlegmasie et autres maladies exemptes d'inflammation.

A l'extérieur, son infusion a été appliquée en fomentation pour déterger les ulcères atoniques et blafards, et en sachets pour résoudre d'anciens engorgemens pâteux et indolens. Son huile essentielle a été appliquée, et quelquefois avec succès, comme toutes les substances âcres, sur les dents cariées, dans l'odontalgie. En un mot, le thym peut être administré avec succès, à l'exemple des autres plantes aromatiques, soit intérieurement, soit à l'extérieur, dans tous les cas où il faut exercer une médication tonique, soit générale, soit locale : mais son action est trop faible pour qu'on puisse le considérer autrement que comme auxiliaire dans le traitement de la plupart des maladies où il est indiqué.

On pourrait l'administrer en poudre à la dose de quatre grammes et plus ; mais on ne l'emploie guère qu'en infusion, depuis quatre jusqu'à seize grammes, dans cinq kilogrammes d'eau ou de vin. Son huile volatile se prescrit, depuis une jusqu'à dix gouttes, en oléosaccharum ou dans un excipient convenable.

Le thym est bien plus célèbre et bien plus en vogue par ses usages économiques que par ses propriétés médicinales : il est un des condiments les plus agréables, les plus vulgaires et les plus employés parmi nous dans nos préparations culinaires. Les ménagères en aromatisent les sauces, les jambons, etc. ; les charcutiers en font un grand usage dans les préparations de charcuterie ; les épiciers et les confiseurs s'en servent pour aromatiser les figues, les dattes, les raisins, les pruneaux, et autres fruits secs qu'on veut conserver longtemps.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière, grossie.

1870

1870

1870

1870

1870

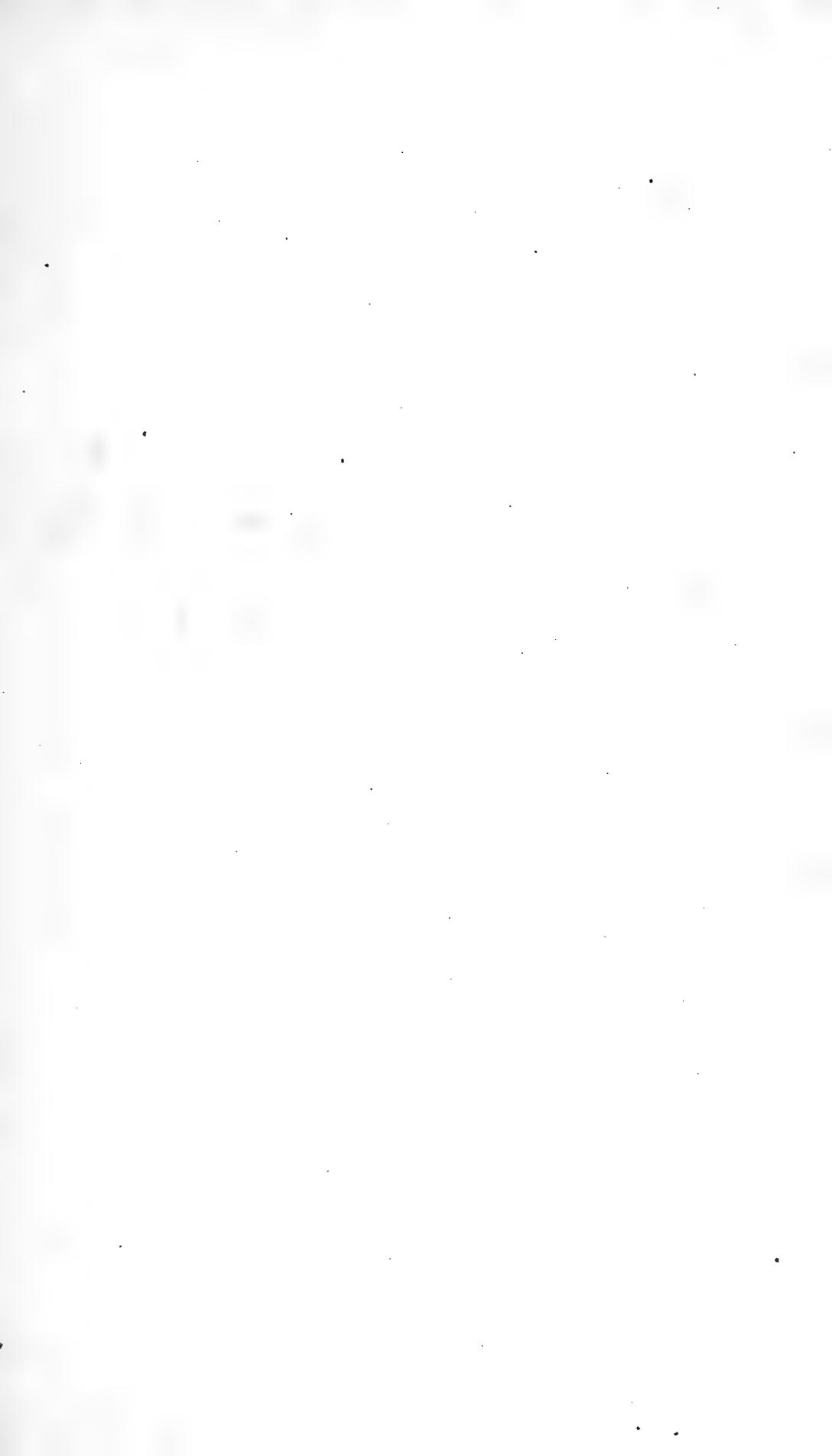
1870

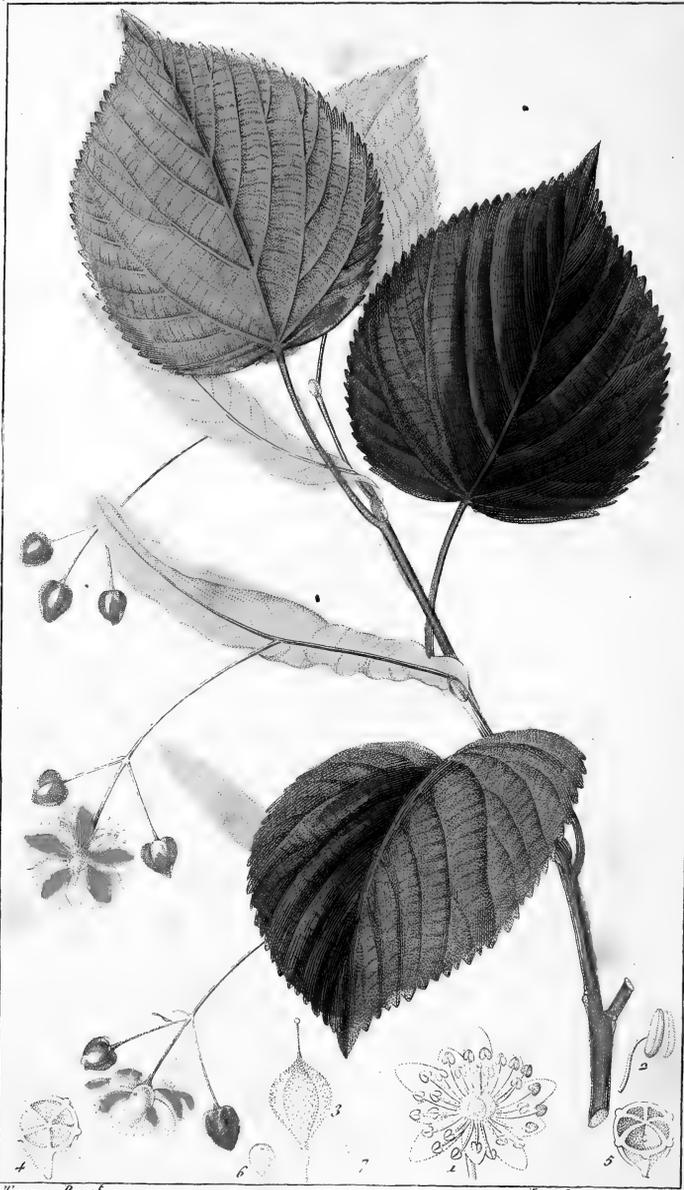
1870

1870

1870

1870





TILLEUL .

a. l. l.

TILLEUL.

Grec.	Φιλύρα, Dioscorides.
Latin.	TILIA FEMINA, <i>folia majore</i> ; Bauhin, Πιναζ, lib. 11, sect. 5; — Tournefort, clas. 21, sect. 1, gen. 4.
	TILIA EUROPÆA; <i>floribus nectario destitutis</i> ; Linné, <i>polyandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 13, ord. 19, famille des liliacées.
Italien.	TIGLIA.
Espagnol.	TILO.
Portugais.	TIL.
Français.	TILLEUL; TILLAU; TILLET; TILIER; TIL.
Anglais.	LIME-TRÆ; LINDEN-TRÆ.
Allemand.	LINDE; LINDENBAUM.
Hollandais.	LINDE; LINDENBOOM.
Danois.	LIND; LINDETRÆE.
Suédois.	LIND.
Polonais.	LIPA.
Russe.	LIPA.
Hongrois.	HARS-FA.
Baskir.	SIUKA.
Arabe.	UGLAMUR.
Géorgien.	WERCHWY.
Japonais.	BADAISIN.

Le tilleul est un ancien habitant de nos forêts : il est mentionné dans Théophraste sous le nom de *tilia* qu'on lui a conservé. On a désigné sous celui de *philyra* les feuilletts du *liber* employés aux mêmes usages que le papier : les anciens en formaient aussi les bandelettes de leurs couronnes. Pline cite l'écorce du tilleul comme servant à couvrir les toits des chaumières, à fabriquer des corbeilles et de grands paniers pour le transport du blé et des raisins. Son bois flexible était employé pour les boucliers.

Le caractère essentiel du tilleul consiste dans un calice caduc, à cinq divisions profondes; une corolle à cinq pétales alternes avec les divisions du calice, nus à leur base dans les tilleuls d'Europe, munis d'une petite écaille dans ceux d'Amérique; un grand nombre d'étamines libres, insérées sur le réceptacle; un style; une capsule supérieure, coriace, globuleuse, indéhiscence, d'abord à cinq loges, puis souvent à une seule loge monosperme par avortement.

TILLEUL.

Sous le nom de *tilleul* d'Europe (*tilia europæa*), Linné avait réuni comme variétés deux plantes, que l'on a depuis distinguées avec raison comme deux espèces bien caractérisées.

La première, le tilleul sauvage (*tilia sylvestris*, Desf.; seu *tilia microphylla*, Vent.), est un arbre d'environ quarante ou cinquante pieds, dont l'écorce est épaisse, crevassée; le bois blanc, coriace, léger; les rameaux glabres, nombreux, un peu anguleux dans leur jeunesse. — Les feuilles sont fermes, pétiolées, alternes, un peu arrondies, échancrées en cœur à leur base, acuminées au sommet, vertes, glabres en dessus, très-légèrement pubescentes en dessous, et munies, dans l'aisselle des nervures, d'une petite touffe de poils ferrugineux; les dentelures mucronées. — Les fleurs sont odorantes, axillaires, d'un blanc sale, réunies de deux à six en forme de petit corymbe à l'extrémité d'un pédoncule commun, inséré vers le milieu d'une bractée membraneuse, étroite, allongée, lancéolée, d'un blanc jaunâtre. — Les fruits sont petits, presque globuleux, un peu pubescens, quelquefois un peu aigus à leurs deux extrémités, munis de cinq côtes peu sensibles; leur péricarpe est mince et fragile.

La seconde espèce, distinguée sous le nom de *tilia platyphyllos*, par Ventenat, diffère de la précédente par son tronc moins élevé, par ses feuilles plus molles, plus velues, d'environ un tiers plus grandes, à dentelures inégales. Les fleurs paraissent un mois plus tard; les fruits sont plus gros, ovales, presque en toupie et non globuleux, à cinq côtes saillantes; le péricarpe est d'une consistance plus épaisse, presque ligneuse. Cette espèce est moins commune que la précédente; elle est cultivée sous le nom de *tilleul de Hollande*.

L'écorce, les semences et les fleurs de ce végétal ont été jadis employées en médecine; aujourd'hui, on ne fait usage que de ces dernières. Toutes ces parties du tilleul, il est vrai, contiennent une plus ou moins grande quantité de mucilage doux et visqueux; mais tandis que l'écorce unit à sa qualité mucilagineuse une légère amertume, et que les semences recèlent une quantité notable d'huile grasse, les fleurs se distinguent par un arôme particulier, d'une odeur extrêmement suave, qui se fait sentir à plusieurs mètres de distance lorsqu'elles sont fraîches, mais qui diminue par la dessiccation.

TILLEUL.

En vertu de sa nature mucilagineuse, l'écorce moyenne du tilleul a été préconisée comme émolliente et antiphlogistique; elle a même été particulièrement signalée comme propre à diminuer la douleur de l'inflammation et de la brûlure, parce qu'elle renferme un principe légèrement amer. Nous possédons d'ailleurs un grand nombre de substances mucilagineuses plus pures et plus faciles à obtenir; mais son usage médicamenteux est entièrement tombé en désuétude sous ce rapport.

Les fleurs de tilleul, souvent et mal-à-propos confondues avec les bractées, communiquent leur arôme à l'eau par la distillation: ce qui reste est une matière mucilagineuse, douce et suave, susceptible d'éprouver la fermentation vineuse lorsqu'elle est étendue d'eau et exposée à une température convenable, et dont on peut aussi retirer de l'alcool. Cartheuser en a également obtenu un extrait spiritueux, austère et sans amertume. Ces fleurs, à raison de leur arôme, ainsi que leur eau distillée, exercent une influence manifeste sur le système nerveux; l'impression qu'elles déterminent sur l'économie animale peut même occasioner la sédation, ainsi que le prouvent les vertiges et la somnolence que différens individus ont éprouvés, dans certains cas, en se promenant dans une atmosphère saturée de leurs émanations odorantes. Ordinairement, toutefois, elles produisent un certain bien-être, qui diminue ou apaise les troubles nerveux, et auquel elles doivent la grande réputation dont elles jouissent depuis une époque très-reculée, comme anodines et antispasmodiques. Les anciens leur attribuaient surtout beaucoup d'efficacité contre l'épilepsie; on a même prétendu que l'ombre du tilleul guérissait les épileptiques, ce qui devrait s'entendre tout au plus des émanations odorantes et suaves qui sont répandues autour de cet arbre pendant sa floraison. Plusieurs observateurs assurent, en effet, que les fleurs du tilleul, administrées d'une manière quelconque, ont fait disparaître dans certains cas cette terrible maladie; et chaque jour on l'emploie, sinon avec le même succès, au moins sans aucun inconvénient, dans cette névrose, ainsi que dans l'hystérie, l'asthme, la toux convulsive, les vomissemens nerveux, les convulsions, les spasmes abdominaux qui tourmentent les hypocondriaques, et autres affections spasmodiques.

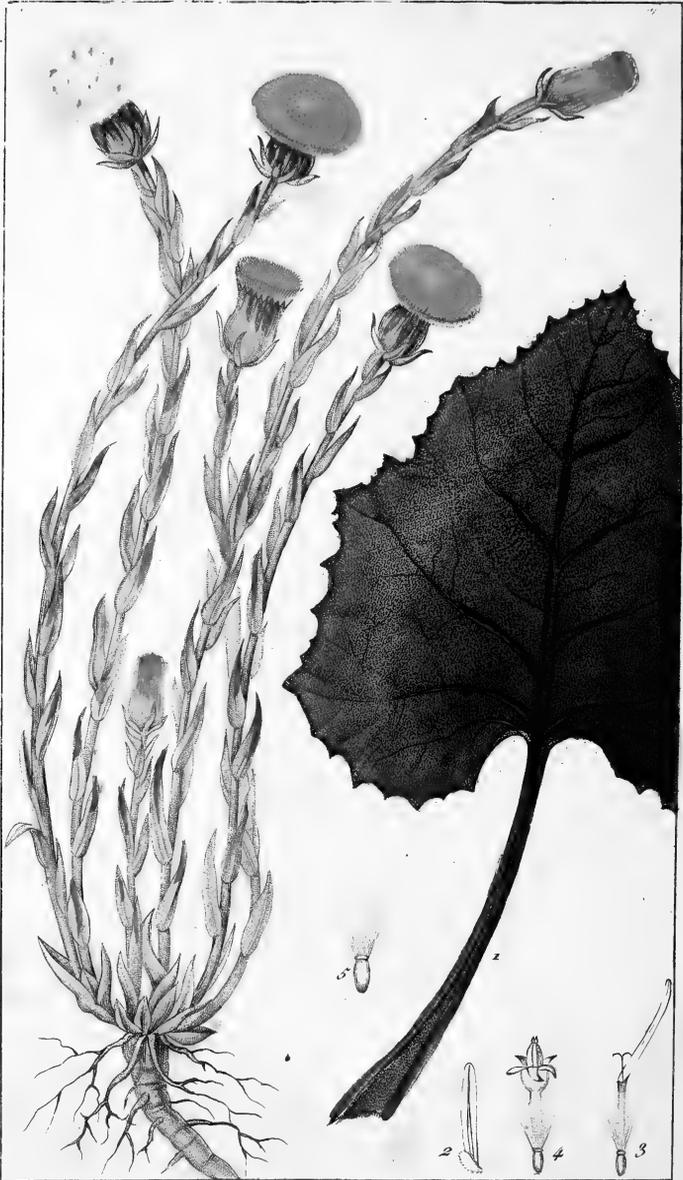
J'ignore sur quel fondement on a accordé aux semences du tilleul

TILLEUL.

pulvérisées la propriété d'arrêter l'hémorrhagie nasale lorsqu'on les prend en guise de tabac; leurs qualités muqueuses et oléagineuses semblent n'avoir que bien peu de rapports avec cette manière d'agir: aussi sont-elles entièrement oubliées. Quant aux fleurs, on les administre en infusion théiforme, convenablement édulcorée, ou bien on donne leur eau distillée à la dose de trente-deux à soixante-quatre grammes.

Par l'élégance de son feuillage, par son aptitude à prendre toutes les formes que la tonte lui imprime, surtout par l'odeur suave qu'il exhale pendant sa floraison, le tilleul est utilement employé aux plantations des promenades publiques. Son bois, tendre et léger, est utile aux sculpteurs, aux layetiers, et son charbon est recherché par les peintres. La grande quantité de mucilage que contient son écorce lui donne des qualités nutritives, et pourrait la faire employer comme aliment dans des temps de famine. Après avoir été macérée dans l'eau, et convenablement préparée, on en fabrique des cordes, des câbles et des toiles d'emballage; ses feuilles desséchées servent de fourrage aux vaches, aux chèvres et aux brebis. On a cru que la pâte muqueuse, oléagineuse qui résulte de la trituration des semences du tilleul avec le sucre, pourrait former une sorte de chocolat; mais cette pâte diffère trop de celle du cacao, pour pouvoir remplacer cette substance: enfin, la sève du tilleul contient une assez grande quantité de sucre qu'on pourrait en extraire avec avantage. Huit tilleuls ont fourni, dans l'espace de sept jours, à M. Dalhman, quatre-vingt-quatorze pots suédois de sève ou de liquide, qui, soumis à l'ébullition pendant quelques heures, ont donné trois livres et demie de sucre brun, une demi-livre de sirop ou moscouade, et quatre onces de sucre en poudre.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière, grossie. — 2. Étamine. — 3. Fruit. — 4. Coupe transversale du même. — 5. Une autre coupe présentant quelques-unes des loges oblitérées. — 6. Graine vue du côté convexe. — 7. La même, vue du côté anguleux.



Turpin P^{te}

Lambert. P. Sculp^t

TUSSILAGE.

a. l. l.

TUSSILAGE.

Grec.	βηχιον, Dioscorides.
Latin.	TUSSILAGO VULGARIS; Bauhin, Πισαξ, lib. 5, sect. 6; — Tournefort, clas. 14, sect. 1, gen. 4.
	TUSSILAGO FARFARA; <i>scapo imbricato unifloro, foliis subcordatis angulatis denticulatis</i> ; Linné, <i>syngénésie polygamie superflue</i> ; — Jussieu, clas. 10, ord. 3, <i>famille des corymbifères</i> .
Italien.	TUSSILAGGINE, UNGHIA CAVALLINA.
Espagnol.	TUSILAGO; UNA DE ASNO.
Portugais.	TUSSILAGEM.
Français.	TUSSILAGE; PAS D'ÂNE; TACONNET.
Anglais.	COLTS-FOOT.
Allemand.	HUFLATTICH.
Hollandais.	HOEFBLAD.
Danois.	HESTEROV.
Suédois.	HÆSTHOF.

CE *tussilage*, connu sous le nom vulgaire de *pas d'âne*, par la comparaison que l'on a faite de la forme de ses feuilles avec l'empreinte du pied d'un âne, a été mentionné par Dioscorides, sous le nom de *béchiôn*, faisant allusion à la propriété qu'on lui attribue de calmer la toux. Pline lui a conservé la même dénomination; mais, dans les siècles d'ignorance, d'anciens botanistes l'ont désigné sous le nom bizarre de *filius ante patrem*, à cause de ses fleurs qui paraissent avant les feuilles. Le caractère essentiel de cette plante consiste dans un calice commun, à plusieurs folioles disposées sur un seul rang; des fleurs flosculeuses ou radiées; les fleurons tantôt tous hermaphrodites, tantôt femelles, fertiles vers la circonférence, hermaphrodites dans le centre; cinq étamines syngénèses; un style; deux stigmates; les semences couronnées par des aigrettes simples et sessiles, quelquefois pédicellées; le réceptacle nu.

Les racines du pas d'âne sont fort longues, grêles, traçantes, blanchâtres. Après l'émission des fleurs, elles produisent des feuilles toutes radicales, assez grandes, pétiolées, ovales, un peu arrondies, échancrées en cœur, légèrement anguleuses, lisses, d'un vert gai en

TUSSILAGE.

dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous, garnies à leurs bords de petites dents charnues et rougeâtres. — Les hampes s'élèvent immédiatement des racines : elles sont droites, simples, uniflores, fistuleuses, longues de six à dix pouces, un peu rougeâtres, chargées d'un duvet blanchâtre, garnies d'écailles éparses, membraneuses, lancéolées, aiguës. — Les fleurs sont radiées, solitaires, d'un beau jaune; les écailles du calice glabres, étroites, linéaires, toutes égales, accompagnées à leur base de quelques petites bractées cotonneuses à leurs bords; des fleurons hermaphrodites dans le centre; des demi-fleurons femelles à la circonférence.

Cette plante croît sur les pentes un peu humides, stériles, sablonneuses, aux lieux exposés au soleil.

On distingue encore plusieurs autres espèces de tussilages, tels que le *tussilage odorant*, qui fleurit en hiver, que l'on cultive comme plante d'agrément depuis quelques années, qui croît en Italie, et que j'ai recueilli en Barbarie, sur les bords d'un ruisseau, proche des ruines de l'ancienne Tabrarca. Notre *tussilage pétasite* est remarquable par ses grosses racines, par ses grandes et larges feuilles, par ses belles fleurs d'une teinte purpurine, mélangées de blanc, disposées en un panache élégant, se montrant avant les feuilles, dans les premiers jours du printemps, sur le bord des ruisseaux, et des fossés humides.

Le tussilage est presque inodore. Sa saveur est muqueuse, désagréable, amère et un peu stiptique. Cette dernière qualité, ainsi que la couleur noire que son infusion acquiert par le contact du sulfate de fer, y décèlent bien un principe astringent; mais, du reste, on ne connaît point la nature de ses principes constituans. Si ses qualités physiques expliquent jusqu'à un certain point, sans les justifier toutefois, les propriétés directement opposées et souvent contradictoires dont il a été décoré, comment concilier les vertus tonique, stomachique, fébrifuge, sudorifique, béchique, alexitère, que certains auteurs lui attribuent, avec les propriétés émolliente, relâchante et antiphlogistique, qui lui sont moins libéralement accordées par d'autres?

Pendant cette plante a été employée, dès l'enfance de l'art, dans le traitement de la toux et autres affections de la poitrine,

TUSSILAGE.

Hippocrate faisait usage de sa racine dans l'ulcération des poumons. Pline et Dioscorides nous apprennent que la fumée de ses feuilles était recommandée par les anciens contre la toux et l'orthopnée; et cet usage antique, au rapport de l'illustre Linné, se retrouve parmi les habitans de quelques contrées de la Suède. Divers auteurs lui ont donné de grands éloges contre le catarrhe pulmonaire. Fuller et après lui Cullen l'ont employée contre la phthisie scrofuleuse; mais le célèbre professeur d'Édimbourg avoue que, si le mucilage lui a paru quelquefois utile contre les écrouelles, dans beaucoup de cas il n'en a obtenu aucun effet. M. Alibert, sous les yeux duquel cette plante a été administrée à l'hôpital Saint-Louis, dans diverses affections scrofuleuses, n'a pas été plus heureux. Malgré ces faits positifs, très-propres à nous mettre en garde contre les éloges exagérés qui ont été prodigués au tussilage, on ne s'est pas borné à vanter son efficacité contre la toux, l'asthme, la phthisie, et autres maladies chroniques des poumons; on l'a singulièrement préconisé dans les phlegmasies aiguës de ces organes, lorsque la chaleur et les autres symptômes sont modérés. Toutefois, comme aucun fait précis ne sert de preuve aux assertions qu'on a débitées en sa faveur, il est permis de douter des prétendus succès qu'on lui attribue; il est même raisonnable de penser que, si cette plante ne peut convenir dans les phlegmasies à cause de son amertume et de l'excitation légère qui en est la suite, son action tonique est trop faible pour qu'on puisse y avoir recours avec succès dans les maladies où il faut augmenter l'action des organes par une médication de cette nature: de sorte que, sous aucun rapport, la matière médicale n'a point à regretter l'oubli presque absolu dans lequel le tussilage est enfin tombé, après avoir joui si long-temps d'une réputation usurpée.

Comme topique, la fumée de cette plante a été recommandée contre l'odontalgie, et ses feuilles, en cataplasmes contre les inflammations locales. A l'intérieur, on l'administre, soit en infusion, soit en décoction, à la dose de huit à seize grammes (deux à quatre gros) dans un kilogramme (deux livres) d'eau. Son suc a été donné de trente-deux à cent vingt grammes. Son eau distillée est entièrement inerte. Le sirop et la conserve qu'on en préparait jadis n'ont d'autres propriétés que celles que leur imprime le sucre qui entre dans leur composition.

TUSSILAGE.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Feuille radicale. — 2. Deux écailles détachées du calice commun. — 3. Fleuron femelle de la circonférence. — 4. Fleuron hermaphrodite du centre.





Tourpin Pinx!

Lambert sculp!

VALÉRIANE

a.l.

VALÉRIANE.

<i>Grec.</i>	Φου, Dioscorides.
	VALERIANA SYLVESTRIS MAJOR; Bauhin, Πιναξ, lib. 4, sect. 6; — Tournefort, clas. 2, sect. 2, gen. 4.
<i>Latin.</i>	
<i>Italien.</i>	VALERIANA.
<i>Espagnol.</i>	VALERIANA.
<i>Portugais.</i>	VALERIANA.
<i>Français.</i>	VALÉRIANE; VALÉRIANE SAUVAGE.
<i>Anglais.</i>	VALERIAN; OFFICINAL VALERIAN.
<i>Allemand.</i>	BALDRIAN; OFFICINELLER BALDRIAN.
<i>Hollandais.</i>	VALERIAAN; WILDE VALERIAAN.
<i>Danois.</i>	BALDRIAN; VELANDSURT.
<i>Suédois.</i>	VENDEROT.
<i>Polonais.</i>	KOZLEK.
<i>Russe.</i>	MAUN; BALDERJAN.

CETTE belle plante croît aux lieux un peu humides, dans les bois : elle se fait remarquer par ses amples bouquets de fleurs odorantes, portées au sommet d'une haute tige presque simple, et garnie de feuilles ailées ; elle appartient à un genre très-étendu, caractérisé par un calice à peine sensible, adhérent avec l'ovaire, dont le limbe, roulé en dedans pendant la floraison, se développe ensuite de manière à former une sorte d'aigrette qui couronne la semence ; une corolle plus ou moins irrégulière, tubulée, à cinq lobes un peu inégaux, quelquefois en bosse ou éperonnée à sa base ; les étamines ordinairement au nombre de trois, rarement solitaires, quelquefois avortées, insérées sur le tube de la corolle ; un seul style ; le fruit est une capsule à une ou plusieurs loges avortées ; une semence ; point de périsperme ; l'embryon droit ; la radicule supérieure.

La valériane officinale a des racines blanchâtres, fibreuses, un peu amères, d'une saveur forte et pénétrante : elles produisent des tiges droites, cannelées, fistuleuses, d'un vert jaunâtre, glabres ou un peu velues, hautes de quatre à cinq pieds. — Les feuilles sont

VALÉRIANE.

opposées, pétiolées, distantes, ailées avec une impaire; les folioles sessiles, lancéolées, aiguës, glabres ou un peu velues, lâchement dentées à leurs bords. — Les fleurs sont rougeâtres, quelquefois blanches, légèrement odorantes, disposées en un panicule très-étalé, composé de rameaux opposés, terminé par de petits corymbes partiels. — Le limbe du calice est roulé en dedans, et forme un rebord épais; la corolle est tubulée, infundibuliforme, munie d'un petit renflement latéral vers sa base; le limbe divisé en cinq lobes presque égaux; trois étamines saillantes; les semences oblongues, cylindriques, couronnées par une aigrette plumeuse.

La racine de cette plante, telle qu'elle se présente dans les officines, est fibreuse, d'une consistance ligneuse, brune en dehors, et d'un blanc jaunâtre en dedans, d'une odeur forte, pénétrante, nauséuse, comme camphrée. Elle a la singulière propriété d'attirer les chats. Sa saveur est chaude, amère, salée et un peu âcre : elle contient une petite quantité d'huile volatile, qui paraît être la source de son arôme; une matière résineuse, cause de son âcreté, et un extrait mucilagineux.

Lorsqu'elle a été cueillie avant la fructification, desséchée avec soin, et conservée à l'abri de l'humidité dans des vaisseaux bien bouchés, cette racine exerce une action prompte, intense et instantanée; ses effets, bornés d'abord à l'organe sur lequel on l'applique, deviennent bientôt généraux, en s'étendant rapidement à tous les appareils, soit de la vie organique, soit de la vie animale. Lorsqu'elle est ingérée, elle augmente l'action de l'appareil digestif, au point de provoquer, à haute dose, le vomissement, la purgation et l'expulsion des vers intestinaux. Consécutivement elle excite la sueur, provoque la sécrétion de l'urine, ou sollicite l'écoulement des règles; mais elle est spécialement réputée par son action sur le système nerveux, et par ses effets légèrement narcotiques et puissamment anti-spasmodiques.

Elle a été plus particulièrement administrée dans les maladies nerveuses; mais c'est surtout contre l'épilepsie qu'elle paraît avoir eu le plus de succès. Depuis l'heureux emploi que le noble Italien Fabius Columna en fit sur lui-même contre cette redoutable affection dont il était atteint, un grand nombre d'observateurs parmi lesquels se distinguent Cruger, Lentilius, Schuckmann, Sauvages,

VALÉRIANE.

Scopoli, Marchant, Stoerck, Tissot et le savant Haller, ont constaté son efficacité dans cette névrose, soit chez les enfans, soit chez les adultes. Il est bien remarquable que la valériane a eu surtout des succès contre l'épilepsie produite par la peur, la colère et autres affections morales. D'après ses effets sur le canal intestinal et sur les vers intestinaux, on peut croire aussi à son utilité contre celle qui est due à la présence de ces animaux parasites; mais comme cette maladie convulsive reconnaît un grand nombre de causes diverses, qui réclament des moyens de traitement très-variés et souvent entièrement opposés, il n'est point étonnant que cette racine stimulante, après avoir réussi dans certains cas qui ne sont pas encore assez exactement déterminés, ait échoué dans beaucoup d'autres, ainsi que l'ont observé Rocher, et plus récemment M. Alibert. Toutefois, l'épilepsie n'est pas la seule névrose dans laquelle la valériane ait été administrée avec succès, elle a été employée dans les convulsions, dans l'hystérie, la chorée, la colique saturnine. Quelques faits épars sembleraient même indiquer qu'on s'en est servi avec avantage dans la paralysie, l'hémicrânie, la leucophlegmasie, et dans les névroses de la rétine.

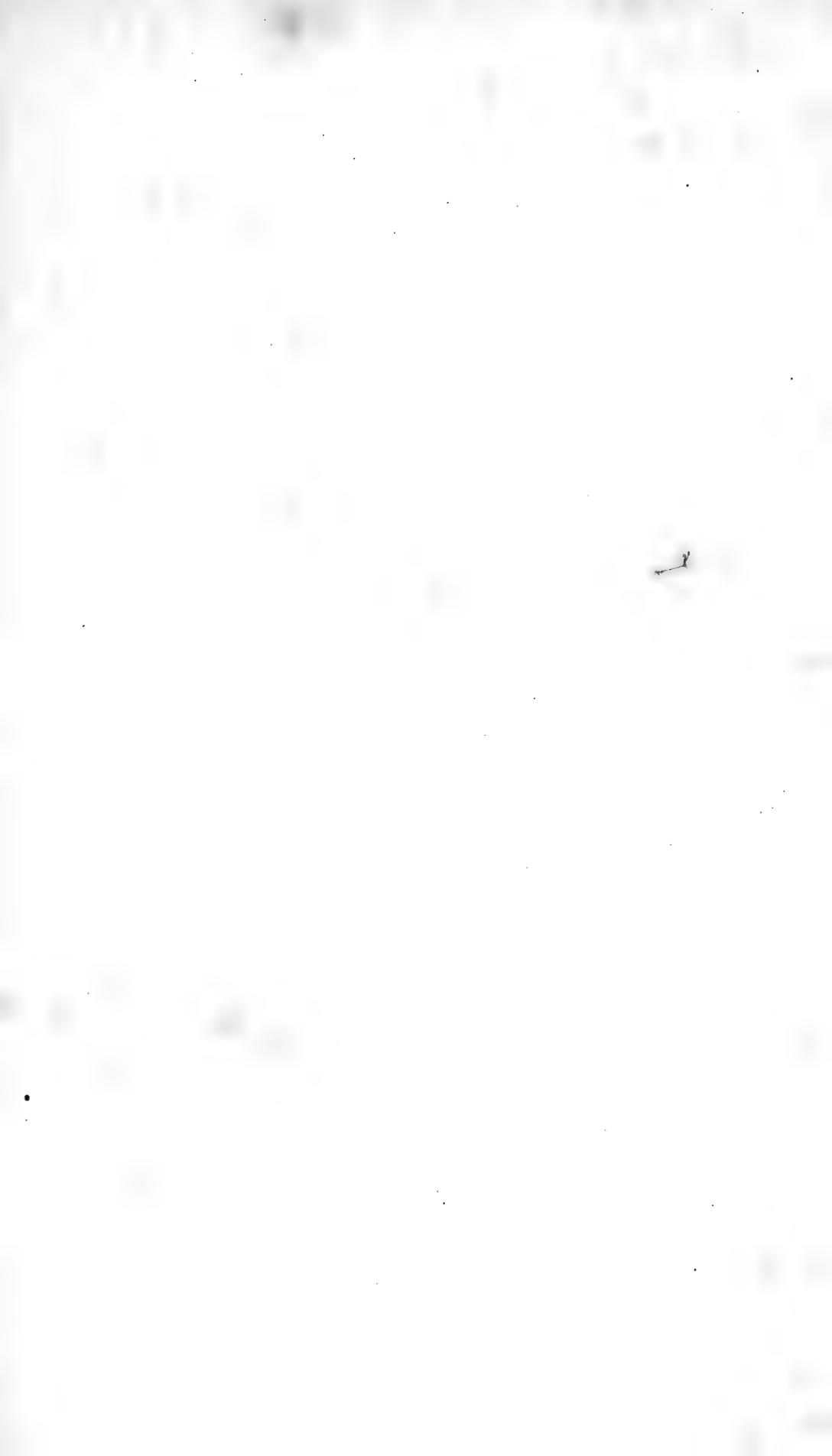
A l'extérieur, son huile volatile a été administrée en onction sur les membres paralysés. On a prétendu que, mêlée au tabac, et introduite sous forme pulvérulente dans les fosses nasales, elle avait la propriété de remédier à l'affaiblissement de la vue. Cette assertion aurait besoin d'être confirmée par l'expérience.

La manière la plus sûre et la plus convenable d'employer intérieurement cette racine, est de l'administrer en poudre, depuis deux jusqu'à quatre grammes et plus, soit en suspension dans un peu d'eau, de vin ou de lait, soit incorporée avec le miel ou tout autre corps mou, sous forme de pilules, de bols ou d'électuaires. On peut aussi donner son infusion aqueuse, préparée à vaisseaux clos, dans la proportion de dix à vingt parties de racine sur cent parties d'eau bouillante. Sa macération alcoolique, que l'on prépare avec dix ou quinze parties de racine sur cent parties d'alcool à dix degrés, peut être administrée, à la dose de seize ou trente grammes, dans une certaine quantité de vin. Son extrait aqueux est entièrement inerte. Son huile volatile se donne intérieurement, à la dose de cinq à six gouttes, dans un excipient convenable. La racine de valériane, ainsi

VALÉRIANE.

que le remarque Cullen, est souvent mal conservée et détériorée dans les officines : la propriété singulière qu'elle a d'attirer les chats, peut servir à reconnaître si elle est de bonne qualité. La grande valériane, *valeriana phu*, et le nard celtique, *valeriana celtica*, paraissent jouir des mêmes propriétés médicinales.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux trois quarts de sa grandeur naturelle.*) — 1. Racine et tige stolonifères. — 2. Fleur entière accompagnée de son écale. — 3. Pistil, au sommet de l'ovaire duquel on a laissé la base de la corolle, afin de faire voir qu'en cette partie sont deux lobes distincts. — 4. Coupe verticale d'une fleur entière, dans laquelle on voit l'ovule suspendu au sommet de la cavité de l'ovaire, et au dessus, dans le tube de la corolle, la cloison qui sépare le vrai tube de celui de l'éperon. — 5. Fruit mûr.





Turpin P^c

Lambert Sculp

VANILLE.

a. l. l.

VANILLE.

Latin.....	} EPIDENDRON VANILLA; <i>scandens, foliis ovato-oblongis nervosis sessilibus caulinis, cirrhis spiralibus</i> ; Linné, gynandrie diandrie; — Jussieu, clas. 4, ord, 3, famille des orchidées.
Italien.....	
Espagnol.....	VAYNILLA.
Portugais.....	VANILHA.
Français.....	VANILLE.
Anglais.....	VANILLA.
Allemand.....	VANILLE.
Hollandais.....	BANILJE.
Mexicain.....	TLIXOCHITL. (<i>fleur noire</i>).

CETTE plante, si intéressante par l'odeur agréable de ses fruits, appartient à la famille brillante des orchidées. Linné l'avait placée parmi les *epidendrum*; des auteurs plus modernes l'en ont retirée, pour en former un genre particulier, caractérisé par une corolle caduque, articulée avec l'ovaire, composée de six pétales; cinq oblongs très-ouverts, presque égaux; un sixième en lèvre, creusé en capuchon à sa base, divisé ensuite en une lame élargie; point de calice; une anthère terminale, operculée; le pollen en petits paquets granulés; un ovaire oblong, supportant un style très-court, élargi en un stigmate concave, faisant corps avec la lèvre. Le fruit est une capsule en forme de silique, charnue, cylindrique, à une seule loge, à deux valves, des semences globuleuses.

Cette plante a des tiges sarmenteuses qui grimpent et s'attachent par des vrilles aux arbres qu'elles rencontrent, et souvent les surmontent: elles sont vertes, cylindriques, noueuses, de la grosseur du doigt, remplies d'un suc visqueux; les racines sont rampantes, très-longues, tendres, succulentes, d'un roux pâle. — Les feuilles sont sessiles, alternes, distantes, ovales-oblongues, aiguës, lisses, molles, un peu épaisses, longues de neuf ou dix pouces sur environ trois de large, traversées par des nervures longitudinales; les vrilles simples, plus courtes que les feuilles. — Les fleurs sont disposées,

VANILLE.

vers le sommet des tiges, en grappes axillaires, pédonculées, de la longueur des feuilles. La corolle est grande, fort belle, blanche en dedans, verdâtre en dehors, composée de cinq pétales presque égaux, très-ouverts, ondulés à leurs bords, souvent roulés vers leur extrémité; le sixième, plus court, très-blanc, roulé en cornet presque comme la fleur de la digitale. — Le fruit est une capsule pulpeuse, charnue, presque de la grosseur du petit doigt, longue de six à sept pouces, presque cylindrique, un peu arquée, noirâtre, s'ouvrant en deux valves, très-odorante, remplie d'un grand nombre de petites semences noires. On en distingue plusieurs variétés, qui toutes paraissent appartenir à la même espèce.

La vanille croît aux lieux humides et ombragés, sur le bord des sources et des ruisseaux, dans presque toutes les contrées chaudes de l'Amérique Méridionale.

Le fruit de cette plante exotique renferme une pulpe molle et brune. Il est remarquable par une odeur balsamique, forte, très-suave, et par une saveur chaude et piquante fort agréable. On en retire une huile volatile très-odorante, et de l'acide benzoïque. L'eau et l'alcool paraissent également se charger de ses principes actifs : du reste, on est très-peu éclairé sur la composition chimique de ce fruit, et sur la nature de l'efflorescence cristalline et blanchâtre dont sa surface se recouvre dans certaines circonstances. On distingue trois sortes de vanilles dans le commerce : la première, nommée *pompona* ou *bova* par les Espagnols, offre des gousses plus grosses que les autres, comme renflées et d'une odeur très-forte; la deuxième, beaucoup plus estimée, est désignée sous le nom de *vanille de ley* ou *légitime* : ses gousses sont minces, son odeur est très-suave; la troisième, qui est la moins estimée de toutes, est la *vanille bâtarde*. Ces différentes sortes de vanilles ne sont toutefois que de simples variétés du même fruit, dépendantes du terroir, de la culture, de l'exposition, de son degré de maturité, et peut-être aussi des préparations qu'on lui a fait subir. Lorsque la vanille est de bonne qualité, un paquet de cinquante gousses doit peser de cinq à huit onces; mais il n'est pas rare qu'elle soit sophistiquée, soit par les Mexicains, soit par les marchands d'Europe.

Il est encore incertain si les qualités actives de ce fruit résident dans ses semences, ainsi que le pensait l'illustre Linné, ou dans sa

VANILLE.

pulpe, comme on le croit généralement. Quoi qu'il en soit, ses qualités physiques très-prononcées sont un indice certain de l'énergie de ses propriétés médicinales. La vanille, en effet, exerce une action puissante sur l'économie animale, et justifie pleinement les titres de tonique, stimulante, échauffante, corroborante, stomachique, céphalique, diurétique, emménagogue, aphrodisiaque, etc., qu'on lui a accordés. L'impression vive et forte qu'elle détermine sur le système nerveux par son arôme fragrant, et sur l'estomac lorsqu'on l'ingère, se transmet rapidement et d'une manière sympathique à tous nos organes, dont elle active plus ou moins les fonctions. Ainsi, lorsque l'économie animale est dans un état d'atonie et de relâchement, la vanille peut faciliter la digestion, activer la nutrition, augmenter la transpiration cutanée ou la sécrétion de l'urine, solliciter l'écoulement des règles, exciter des désirs vénériens, provoquer même les contractions de l'utérus, et occasioner divers autres effets secondaires, résultat de son action tonique.

Elle a été recommandée, sous ces différens rapports, contre la dyspepsie atonique, dans la mélancolie, l'hypocondrie et la chlorose, dans lesquelles l'appareil digestif est si souvent frappé d'atonie, ou dans un état de torpeur. On en fait quelquefois usage dans les catarrhes chroniques anciens et dans les écoulemens muqueux, rebelles, pour exciter les émonctoires cutanés, et changer l'ordre vicieux des mouvemens vitaux, qui accumulent les forces vitales sur les membranes muqueuses. On y a quelquefois recours dans l'aménorrhée atonique, chez les femmes pâles, indolentes. Dans les mêmes cas, on lui attribue la faculté de déterminer les contractions de l'utérus, et de favoriser l'expulsion du fœtus lorsque l'accouchement languit par défaut d'action de l'utérus.

On peut l'administrer, en substance, à la dose d'un ou deux grammes, ou en infusion, depuis deux jusqu'à quatre grammes, dans cinq hectogrammes d'eau, de vin ou de lait; cependant on y a rarement recours comme médicament. A cause de la suavité de son odeur, elle est presque exclusivement réservée aux usages économiques.

Son usage peut avoir beaucoup d'inconvéniens chez les jeunes gens, chez les sujets secs, ardents et très-irritables; il serait également nuisible aux personnes disposées aux inflammations, aux hé-

VANILLE.

morrhagies, ou tourmentées par des maladies de la peau et autres irritations habituelles; mais, comme condiment, la vanille peut être utile aux personnes faibles, qui mènent une vie sédentaire, dont les fonctions digestives sont languissantes. Sous ce rapport, les cuisiniers l'associent avec avantage aux crèmes, aux gâteaux, et autres préparations culinaires, dont un semblable condiment est très-propre à favoriser la digestion. Les limonadiers s'en servent pour aromatiser le punch, les glaces et les sorbets; les confiseurs en préparent beaucoup de liqueurs de table, des conserves et autres bonbons. Mais la vanille est surtout d'un très-grand usage pour aromatiser le chocolat, auquel elle donne une odeur et une saveur très-agréables, en même temps qu'elle le rend plus facile à être digéré par les sujets faibles et d'une sensibilité obtuse.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fruit entier. — 2. Coupe du même, pour faire voir qu'il contient un grand nombre de très-petites graines nichées dans une pulpe blanchâtre.





VERONIQUE.

a. l. l.

VÉRONIQUE.

<i>Latin</i>	} VERONICA MAS SUPINA ET VULGATISSIMA; Bauhin, Πινάξ, lib. 7, sect. 1 ; — Tournefort, clas. 2, sect. 6, gen. 4.
<i>Italien</i>	VERONICA.
<i>Espagnol</i>	VERONICA.
<i>Portugais</i>	VERONICA.
<i>Français</i>	VÉRONIQUE; VÉRONIQUE MALE; THÉ D'EUROPE.
<i>Anglais</i>	MALE SPEEDWELL.
<i>Allemand</i>	EHRENPREIS; WUNDERAUT.
<i>Hollandais</i>	EERENPRYS.
<i>Danois</i>	AERENPRIIS.
<i>Suédois</i>	AERENPREIS; JORDKRYPA.

IL est peu de genres dont les espèces soient plus variées, plus répandues en Europe que celui des véroniques : elles croissent presque partout, mais sous des formes différentes ; les unes habitent le bord des ruisseaux, les lieux humides, marécageux ; d'autres font briller dans les champs, au milieu des prés, leur corolle d'un bleu céleste : les collines, les pelouses sèches, les revers gazonneux des montagnes en sont agréablement tapissés, ainsi que le bord des chemins que les haies couvrent de leur ombre ; on en trouve jusque sur le sommet des Pyrénées et des Alpes. Les bois en renferment de très-belles espèces, telles que celle dont il est ici question. Toutes sont caractérisées par un calice à quatre lobes un peu inégaux ; deux étamines ; un style ; une capsule plus ou moins comprimée, ovale, ou en cœur renversé, à deux loges renfermant plusieurs semences arrondies.

Les tiges de la véronique officinale sont très-souvent rampantes, quelquefois redressées, dures, cylindriques, velues, longues de six à dix pouces, simples ou divisées, dès leur base, en rameaux semblables aux tiges. — Les feuilles sont opposées, médiocrement

VÉRONIQUE.

pétiolées, ovales, obtuses ou un peu aiguës, rétrécies à leur base, rudes, velues et comme chagrinées, dentées en scie à leurs bords, quelques-unes sont presque rondes et plus petites. — Les fleurs sont petites, d'un bleu pâle traversé par des veines rougeâtres, disposées ordinairement en deux grappes latérales, axillaires, qui quelquefois paraissent terminales; ces grappes sont pubescentes, droites, longues de trois à quatre pouces. — Les quatre divisions du calice sont pileuses, obtuses; les lobes de la corolle obtus; les capsules, ovales, comprimées, échancrées en cœur à leur sommet, un peu pubescentes et ciliées.

Quoique la véronique soit inodore, l'eau distillée qu'elle fournit est très-faiblement aromatique. Sa saveur est amère, un peu chaude et styptique : elle paraît contenir de l'extractif et du tannin. Toutefois, ce dernier principe y est en si petite quantité, que le sulfate de fer n'opère aucun changement dans son infusion aqueuse. L'eau et l'alcool se chargent également de ses principes actifs; mais son extrait spiritueux est beaucoup plus amer que celui qu'on en obtient au moyen de l'eau.

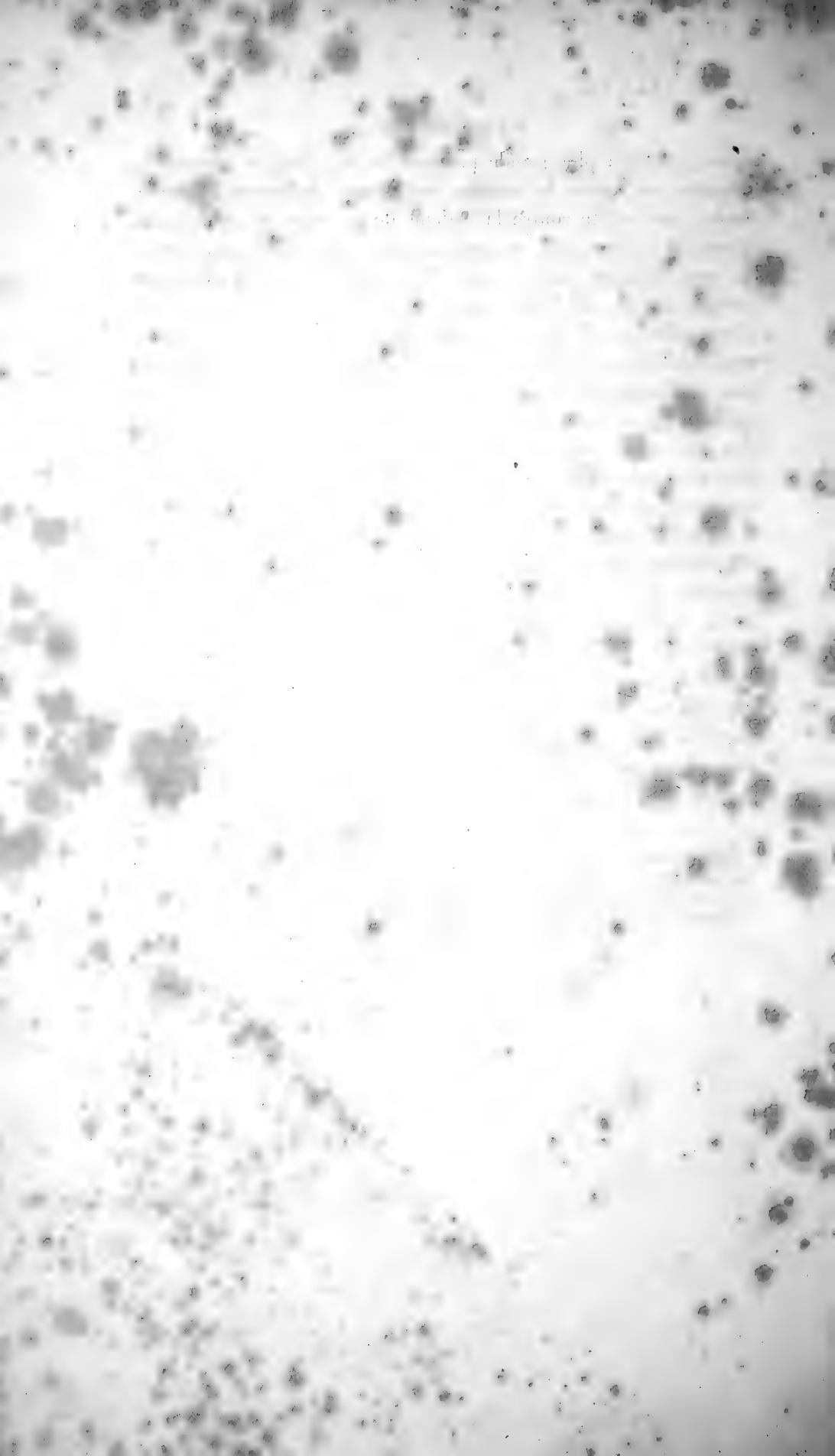
Cette plante se rapproche beaucoup des substances amères par sa manière d'agir sur l'économie animale : elle élève un peu le ton des organes. Toutefois, son action tonique est si faible, si lente, et les effets secondaires auxquels elle donne lieu sont si obscurs, qu'elle a été également recommandée contre les maladies qui demandent des toniques, et contre celles qui ne réclament que des adoucissants. Elle a surtout été long-temps en usage, et se trouve encore quelquefois employée dans diverses maladies de la poitrine. La toux, la dyspnée, les rhumes, l'asthme, la phthisie pulmonaire, sont les affections contre lesquelles elle a été spécialement préconisée. Hoffmann a surtout contribué à accréditer sa réputation par les succès qu'il prétend en avoir obtenus dans ces affections. Cependant ne doit-on pas craindre, avec le sage Murray, *ne adstringens stirps screatum potius cohibeat, quam adjuvet, nisi debilitas pulmonum subsit, cui subvenire potes quodammodo roborans veronicæ vis?* A l'exemple de tous les végétaux légèrement astringens, la véronique a été préconisée contre les affections calculeuses. Il est possible, en effet, qu'elle puisse quelquefois exciter l'action des reins, et provoquer une abondante sécrétion d'urine, lorsque ces organes sont dans l'atonie ;

VÉRONIQUE.

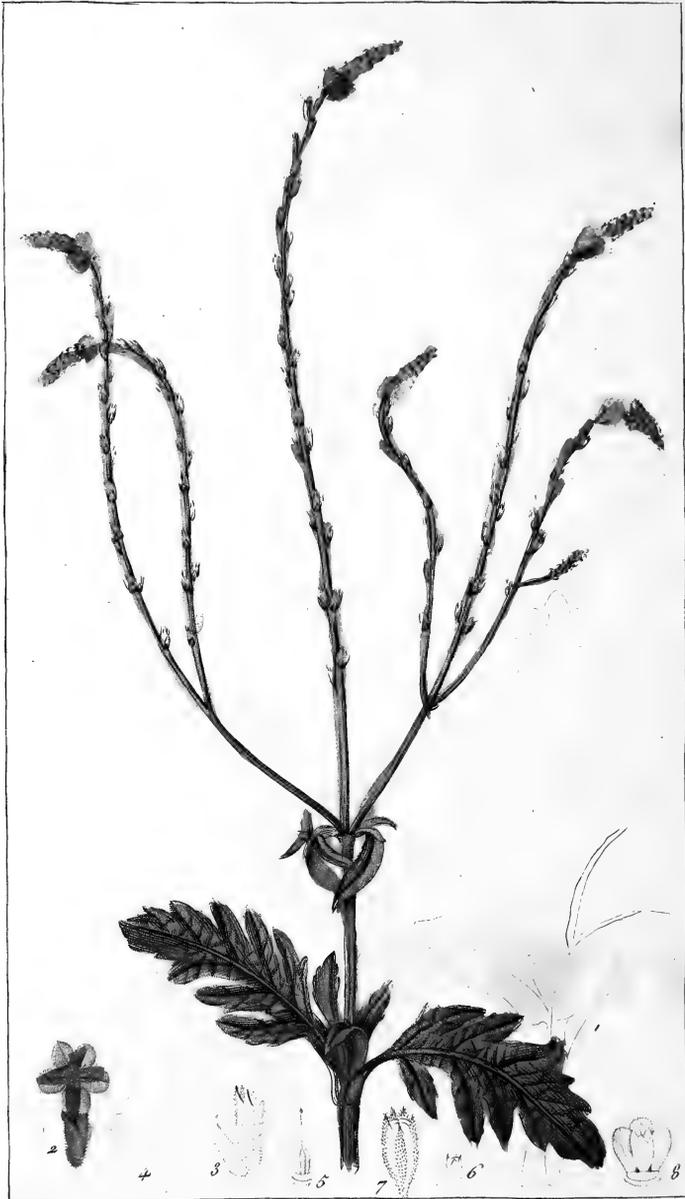
mais si, par cette plus grande quantité d'urine, elle peut prévenir la formation ou opérer la solution des petites concrétions urinaires rénales, son utilité contre les calculs de la vessie est entièrement illusoire : du reste, elle ne peut convenir dans aucun cas, lorsque les voies urinaires sont le siège d'une inflammation quelconque. Certains auteurs ont loué ses bons effets dans la gale, le prurit, et autres affections de la peau, contre lesquelles ses succès sont au moins douteux. L'efficacité qu'on lui attribue comme vulnéraire dans le traitement des plaies n'est pas moins illusoire. Quant à la guérison des ulcères cacoèthes, que Pauli lui attribue, si elle a eu lieu dans quelques cas par l'application locale de cette plante, ce dont il est très-permis de douter, il faut avouer que ces ulcères avaient besoin d'une bien faible excitation.

Si l'on en croit certains auteurs allemands, tels que F. Hoffmann et J. Franck, qui ont élevé jusqu'aux nues les propriétés réelles ou supposées de la véronique, cette plante serait aussi précieuse que le thé, son infusion serait même préférable à celle des feuilles du *thea viridis*. On l'emploie en effet souvent, sous cette forme, à la dose de quatre ou huit grammes pour un kilogramme d'eau : alors elle agit manifestement comme diurétique et sudorifique, selon le degré de température auquel on est exposé ; mais cet effet est bien moins dû à son amertume légère, qu'à l'eau et à la chaleur, qui en sont l'excipient.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière, de grandeur naturelle. — 2. Corolle ouverte pour faire voir l'insertion des deux étamines. — 3. Calice et pistil. — 4. Pistil. — 5. Fruit grossi. — 6. Le même, coupé horizontalement. — 7. Graine isolée.







Turpin Pinx.

Lambert Sculp.

VERVEINE .

a.l.l.

VERVEINE.

Grec.	ισροβοτανη, περιστερων.
	VERBENA COMMUNIS, <i>flore caruleo</i> ; Bauhin, Πιναξ, lib. 7, sect. 4; — Tournefort, clas. 4, sect. 3, gen. 4.
Latin.	VERBENA OFFICINALIS; <i>tetandra, spicis filiformibus paniculatis, foliis multifido-lacinatis, caule solitario</i> ; Linné, <i>diandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 8, ord. 5, <i>famille des gattiliers</i> .
Italien.	VERBENA.
Espagnol.	VERBENA.
Portugais.	VERBENA.
Français.	VERVEINE; HERBE SACRÉE.
Anglais.	VERVAIN.
Allemand.	EISENKRAUT.
Hollandais.	YZERKRUID.
Danois.	JERNURTZ.
Suédois.	JOERNOERT.
Polonais.	ZELEZNIK.
Russe.	SCHELESNIK.
Chinois.	MA-PIEN-TSAO.

L'ÉTYMOLOGIE du mot *verveine*, composé du latin *herba Veneris*, rappelle les propriétés que les anciens attribuaient à cette plante : ils la croyaient propre à rallumer les feux d'un amour près de s'éteindre. Les magiciens la faisaient entrer dans leurs enchantemens ; les Grecs en formaient des couronnes pour les hérauts d'armes chargés d'annoncer la paix ou la guerre. C'était avec cette plante que les prêtres nettoyaient les autels pour les sacrifices ; d'où vient qu'elle se nommait en grec *hierobotane* (*herba sacra*, herbe sacrée). Les druides la faisaient entrer dans l'eau lustrale, et la cueillaient avec des cérémonies particulières.

La verveine est très-commune dans les champs, le long des haies, sur le bord des chemins : elle offre pour caractère essentiel un calice à cinq dents, dont une presque tronquée ; une corolle courbée en forme d'entonnoir, à cinq lobes irréguliers ; quatre étamines didynames ; deux plus courtes, très-souvent stériles ; un style ; un stigmate obtus ; quatre semences oblongues, environnées, surtout avant leur maturité, d'un tissu utriculaire un peu charnu. — Ses tiges sont

VERVEINE.

droites, tétragones, dures, striées, un peu purpurines, rudes sur leurs angles, simples ou munies vers leur sommet de quelques rameaux opposés, très-étalés. — Les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales-oblongues, un peu ridées, d'un vert sombre, parsemées de quelques poils courts, profondément découpées en lobes inégaux, obtus, incisés, le terminal beaucoup plus grand. — Les fleurs sont petites, sessiles, d'un blanc-violet, disposées en épis longs et filiformes, accompagnées de bractées courtes, aiguës. Le calice est pubescent; l'orifice de la corolle fermé par quelques poils; le limbe à cinq lobes arrondis.

La verveine est inodore. Sa saveur est un peu astringente et très-faiblement amère. On ne s'est point occupé de son analyse chimique; mais le faible développement de ses propriétés physiques annonce qu'on ne doit en attendre aucun des effets merveilleux que la superstition des anciens s'en promettait, et tout semble justifier le discrédit dans lequel elle est tombée parmi les médecins les plus éclairés de notre époque.

Cependant, d'après la puissance miraculeuse que les anciens attribuaient à cette plante herbacée, les modernes, long-temps asservis aux idées les plus absurdes et aux opinions les plus fabuleuses sur les propriétés des médicamens, lui ont servilement accordé une foule de propriétés médicinales tellement contradictoires, que leur simple comparaison suffirait pour les faire rejeter par tout esprit juste, comme de vains produits de l'imagination, accrédités par l'ignorance, la crédulité et l'imposture. Comment concilier, en effet, les pompeux éloges qu'on lui a prodigués contre les maux de gorge, la jaunisse, et les ulcères de la bouche, avec l'efficacité qu'on lui attribue contre l'hydropisie commençante, la chlorose et les ulcères de mauvais caractère? Peut-on s'empêcher de sourire, quand on lit que l'infusion de cette plante merveilleuse dissipe les vapeurs et fait disparaître les coliques; que son eau distillée guérit l'ophtalmie et augmente le lait des nourrices? Malgré notre vénération pour les noms justement célèbres de Forestus, Hartmann, de Haen, etc., pouvons-nous admettre, d'après l'autorité de ces auteurs, que la verveine, appliquée sur la tête en cataplasmes ou en décoction, a guéri de redoutables céphalalgies? ou plutôt, si cette guérison a eu lieu, ne doit-on pas l'attribuer à l'action de l'eau chaude dont ces

VERVEINE.

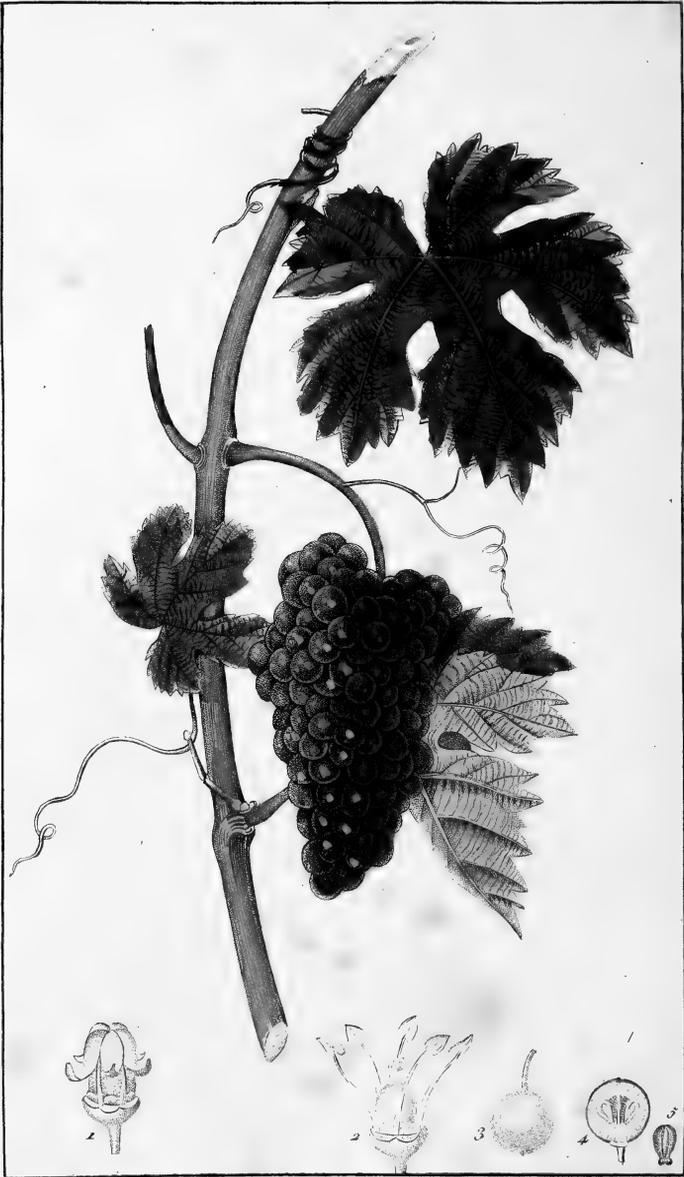
cataplasmes étaient l'excipient ? Il est vrai qu'on accorde la même efficacité contre les douleurs de tête à la plante elle-même, séchée ou verte, suspendue au cou ; mais on sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la vertu de semblables amulettes, qui n'exhalent aucune odeur, et qui n'exercent aucune impression sur la peau. L'application de cette plante sur la poitrine, préconisée contre la pleurésie et les douleurs de côtés, ne paraît pas avoir d'autres effets que ceux des cataplasmes, ou autres applications émollientes susceptibles de produire un bien local sur la partie douloureuse ; car l'effet vésicant que certains auteurs lui attribuent paraît entièrement controuvé.

Les propriétés médicinales de la verveine ne reposent donc que sur des faits douteux, de fausses observations ou des préjugés. C'est une plante purement magique, dont le nom se retrouve dans les charmes, les enchantemens des anciens, comme dans les mystères ténébreux de la cabale chez les modernes, et autres opérations des sorciers du moyen âge, qui ont encore des successeurs parmi nous, malgré les étonnans progrès des sciences physiques depuis ces temps d'ignorance et de barbarie. Les anciens s'en servaient pour purifier les autels de Jupiter. On lui attribuait la propriété de resserrer les nœuds de l'amitié, et de réconcilier les cœurs aliénés par la haine. Elle était en grande vénération parmi les druides. Avant de la cueillir, ils faisaient un sacrifice à la Terre ; ils ne l'arrachaient qu'à la pointe du jour. Au temps de la Canicule, ils s'en servaient pour l'aspersion de l'eau lustrale et pour chasser les esprits malins.

Cependant il est douteux que toutes ces propriétés médicinales, sacrées, magiques et cabalistiques puissent être rapportées à la plante dont nous nous occupons. S'il est vrai, comme le pensent Haller, Spielmann et autres savans, que les anciens aient donné le nom de verveine à beaucoup de plantes diverses qu'il est impossible de déterminer, il faudrait partager entre elles les vertus vraies ou fausses que la superstition et la crédulité réunies ont accumulées sur notre verveine, qui ne mérite, du reste, aucune confiance, et dont l'usage médical est entièrement tombé en désuétude.

VERVEINE.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est un peu plus petite que nature.*) —
1. Feuille inférieure, au trait. — 2. Fleur entière, grossie. — 3. Calice accompagné de son
écaille. — 4. Corolle ouverte pour faire voir les quatre étamines. — 5. Pistil. — 6. Fruit de
grosseur naturelle. — 7. Le même, grossi. — 8. Le même, dépourillé de son calice.



Turpin Del

Lambert Sculp

VIGNE.

a. 11.

VIGNE.

<i>Grec</i>	<i>αμπελος</i> , Dioscorides.
<i>Latin</i>	{ VITIS VINIFERA; Bauhin, Πιναξ, lib. 8, sect. 1; — Tournefort, clas. 21, sect. 2, gen. 4. VITIS VINIFERA; <i>foliis lobatis, sinuatis, nudis</i> ; Linné, <i>pentandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 13, ord. 12, <i>famille des vignes</i> .
<i>Italien</i>	VITE.
<i>Espagnol</i>	VID.
<i>Portugais</i>	VIDEIRA.
<i>Français</i>	VIGNE.
<i>Anglais</i>	VINE.
<i>Allemand</i>	WEINSTOCK.
<i>Hollandais</i>	WYNGAARD.
<i>Danois</i>	WUNTRÆE.
<i>Suédois</i>	VINSTOCK.
<i>Polonais</i>	WINNA MACICA.
<i>Russe</i>	WINOGRAD.
<i>Bohémien</i>	KMEN WINNY.
<i>Arménien</i>	OTRIK.
<i>Géorgien</i>	WASI.
<i>Hébreu</i>	GHEPHEN.
<i>Arabe</i>	AENÆB.
<i>Kalmuk</i>	SUR MEDUN.
<i>Chinois</i>	PU-TAO.
<i>Indou</i>	ORIGUR.

EN vain l'on chercherait à fixer l'époque à laquelle remonte la connaissance de la vigne et l'invention du vin : elle se perd dans l'obscurité des siècles les plus reculés. Les uns prétendent qu'Osiris, le Bacchus des Grecs, a découvert la vigne dans les environs de Nysa, dans l'Arabie Heureuse; d'autres attribuent cette découverte à Noé. On pense que ce fut le roi Géryon qui transporta la vigne en Espagne. Les Phéniciens en introduisirent la culture dans les îles de l'Archipel, dans la Grèce, dans la Sicile, enfin en Italie et dans le territoire de Marseille. Son pays natal n'est pas mieux connu; il est cependant à croire qu'elle est originaire de l'Asie. Quoiqu'elle croisse assez bien dans tous les terrains, elle préfère les sols légers et graveleux, les coteaux découverts, exposés au midi.

VIGNE.

Le caractère essentiel de la vigne consiste dans un calice fort petit, à cinq dents ; cinq pétales réunis au sommet, se détachant par la base et tombant tous ensemble ; cinq étamines ; un stigmate sessile ; une baie à deux loges ; deux ou trois semences dans chaque loge.

La vigne cultivée offre un trop grand nombre de variétés pour être décrites avec exactitude ; je me bornerai à faire connaître la vigne sauvage, telle qu'elle s'est présentée à mes observations sur les côtes de Barbarie. Ses tiges se divisent en rameaux souples, très-longs, difformes, sarmenteux, s'entortillant autour des corps qui les environnent, s'y attachant par leur vrilles contournées en spirale, s'élevant quelquefois jusqu'au sommet des plus grands arbres, ou se répandant au loin sur les broussailles. — Les feuilles sont simples, planes, alternes, pétiolées, tomenteuses et très-blanches en dessous dans leur jeunesse, velues en dessus, puis presque glabres, échan-crées en cœur à leur base, divisées en trois ou cinq lobes dentés, incisés, aigus ; les vrilles opposées aux feuilles. — Les fleurs sont petites, odorantes, d'un vert jaunâtre, disposées en grappes latérales, touffues, opposées aux feuilles ; les étamines sont étalées, un peu plus longues que la corolle. L'ovaire est ovale, divisé en cinq loges ; il lui succède une petite baie globuleuse, ordinairement noire à sa maturité, d'une saveur aigrelette, renfermant plusieurs semences dures et osseuses.

La vigne n'est pas moins célèbre par l'antiquité de sa culture, que par l'utilité que la médecine retire de ses nombreux produits, dont nous allons examiner rapidement les propriétés.

La sève de ce végétal est un liquide aqueux, transparent, inodore et insipide. Suivant M. Deyeux, elle contient une matière végétale animale, qui y est dissoute par de l'acide acétique et de l'acétate de chaux. Elle se putréfie facilement au contact de l'air : du reste, elle paraît entièrement inerte, et n'agit pas différemment de l'eau pure. Quoiqu'elle soit en grande vénération parmi les commères et les empiriques contre les maladies des yeux, elle ne peut donc y avoir aucune efficacité, et ne mérite aucune confiance.

Les fruits de la vigne, connus sous le nom de *raisins*, se présentent en grappes plus ou moins volumineuses, sont très-austères et fortement acides avant leur maturité. Leur suc, alors connu sous le nom de *verjus*, exerce une astriction puissante sur nos organes ;

VIGNE.

en gargarisme, il a été recommandé à la fin des angines, dans le relâchement de la luette, et contre le gonflement des gencives exempt de douleur. On s'en est servi aussi quelquefois pour remédier aux lithymies, à l'asphyxie, et à l'apoplexie commençante.

A leur maturité, les raisins sont remarquables par la délicieuse saveur de leur pulpe succulente, douce, sucrée, légèrement acidule, et quelquefois même accompagnée d'un arôme très-suave : ils contiennent beaucoup d'eau, une assez grande quantité de sucre, du mucilage et quelquefois un peu d'acide.

Dans l'état frais, les raisins, à l'exemple des autres fruits horaires, jouissent de propriétés rafraîchissantes, adoucissantes, relâchantes, légèrement laxatives et éminemment nutritives. Leur usage sous le rapport thérapeutique est extrêmement avantageux dans le cours des maladies organiques et des affections nerveuses, chroniques, accompagnées de constipation, de chaleur, de fréquence dans le pouls, d'amaigrissement, de fièvre hectique et de consommation. Leur emploi a quelquefois produit des succès inattendus dans l'hystérie, l'hypocondrie, la manie, et surtout dans le scorbut. Les raisins ne sont pas moins avantageux dans la convalescence de la plupart des fièvres dites primitives, des diarrhées, des dysenteries, des hémorrhagies et des affections aiguës des voies urinaires. Sous le rapport de la diététique, ils conviennent peu dans les pays froids et humides, dans les temps pluvieux, surtout aux vieillards décrépits, aux sujets qui mènent une vie sédentaire, qui ont l'estomac affaibli, et qui sont disposés à la leucophlegmasie; mais en revanche leur usage est extrêmement avantageux aux jeunes gens et aux adultes, aux tempéramens bilieux et nerveux, aux constitutions sèches, morbides et très-irritables. Ils sont un aliment très-salutaire dans les climats chauds et secs. En général, ils apaisent la soif, diminuent la chaleur générale, favorisent ou entretiennent la liberté du ventre, et fournissent un chyle doux et réparateur.

Ces fruits, desséchés au soleil ou dans les fours, et conservés dans des caisses à l'abri du contact de l'air, constituent les *raisins secs* (*passulæ*, *uvæ passæ*). Dans cet état, ils renferment beaucoup moins d'eau, leurs principes sont plus concentrés, et ils contiennent une beaucoup plus grande quantité de sucre. Leur décoction est souvent employée comme émolliente adoucissante, et relâchante

VIGNE.

dans le traitement des maladies de la poitrine, des affections catarhales, et autres lésions des membranes muqueuses. Pris en grande quantité, ils agissent comme laxatifs. Les raisins secs constituent un aliment de dessert fort agréable, et très-salutaire. Les ménagères et les cuisiniers les emploient en outre, comme condiment, dans un grand nombre de préparations culinaires, et les confiseurs en composent des confitures et des bonbons très-déliçats. On peut, en les faisant fermenter avec une certaine quantité d'eau, en obtenir d'excellent vin.

Le suc des raisins, obtenu par expression, et connu sous le nom de *moût* (*mustum*), est un liquide plus ou moins épais, d'une couleur plus au moins foncée, d'une saveur mucilagineuse, douce et sucrée : il contient de l'eau, une grande quantité de sucre, une matière particulière soluble dans l'eau, susceptible de se transformer en ferment par le contact de l'air, un peu de mucilage, du tartrate acide de chaux et plusieurs sels. Il est adoucissant et très-nutritif, et ses qualités se bornent à celles des sirops et du miel, qu'il peut fort bien remplacer dans la plupart des préparations pharmaceutiques. Pour retirer avec avantage le sucre que contient assez abondamment son suc, on sature l'excès d'acide tartarique avec de la craie, on agite lorsqu'il n'y a plus d'effervescence, on laisse déposer la liqueur, on la décante, on la traite par du sang ou du blanc d'œuf, on fait évaporer le liquide, puis on le laisse refroidir et cristalliser : en soumettant alors cette matière au raffinage, on obtient un sucre blanc et cristallisé, entièrement semblable à celui de la *canne à sucre*. Le moût de raisin, exposé au contact de l'air et à la température de 15 ou 20°, éprouve la fermentation vineuse, et donne ainsi naissance au vin.

Ce qui reste sous le pressoir lorsqu'on a exprimé le suc des raisins, ou le *marc*, mis à l'écart dans les celliers ou sous des hangars, ne tarde pas à s'échauffer ; il acquiert même parfois une température de 30° et au delà. Dans cet état, on en fait usage sous forme de bain. Son premier effet est de déterminer une abondante transpiration : l'excitation vive qu'il exerce sur la peau se transmet avec énergie aux tissus sous-jacens, surtout au système nerveux. Sous ces différens rapports, le *bain de marc* est souvent employé avec succès dans la paralysie et la contracture

VIGNE.

succès dans la paralysie et la contracture des membres, dans les rhumatismes, la sciatique, et les douleurs rebelles des articulations.

Le vin est le produit le plus précieux et le plus important de la vigne : c'est un liquide d'une odeur et d'une saveur particulières, quoique variables. Les nombreuses modifications qu'il présente sous le rapport de la couleur, de la densité, de la force, de la dureté, de la douceur, de l'âpreté, du moelleux, et autres qualités physiques beaucoup mieux appréciées par les gourmets que par les chimistes et les médecins, résultent, comme celles des raisins dont il provient, du climat, du sol, de la culture, etc., quelquefois aussi de sa préparation.

En général, le vin est composé d'eau, d'une quantité d'alcool plus ou moins considérable, d'un peu de mucilage, de matière végétale-animale, d'une petite quantité de tannin, qui lui communique une saveur âpre, de tartrate de chaux et autres sels. On croit aussi qu'il renferme une huile particulière, à laquelle il devrait ce que les gourmets appellent le *bouquet du vin*; mais ce principe n'a jamais été isolé. Il est des vins qui contiennent du sucre : ils ont alors une saveur douce et sucrée, comme les vins de Malaga, d'Alicante, de Lunel et de Frontignan; mais cela n'a lieu que lorsqu'ils proviennent de raisins qui en contiennent eux-mêmes beaucoup, et que la fermentation a été incomplète. Il en est d'autres, tels que nos vins mousseux de Champagne, qui contiennent beaucoup d'acide carbonique : ce qui leur donne un goût piquant et acide, avec la faculté de mousser. On peut obtenir des vins de cette nature avec toutes sortes de raisins : il suffit, pour cela, de les mettre en bouteille avant que la fermentation soit achevée; cette opération continue dans la bouteille : l'acide carbonique qui se forme, ne pouvant se dégager, se combine avec le liquide, dont il tend à se séparer aussitôt qu'en débouchant on enlève les obstacles qui s'opposaient à son dégagement. Les vins rouges présentent en outre une matière colorante, bleue, qui est avivée par les acides, et dont les vins blancs sont entièrement privés. Ce principe colorant réside dans l'enveloppe du raisin : ce qui fait qu'on peut fabriquer du vin blanc avec des raisins noirs, lorsqu'on a soin de les débarrasser de leur enveloppe.

Les vins du Midi, en général, sont beaucoup plus sucrés et surtout

VIGNE.

beaucoup plus spiritueux que les autres ; ils contiennent communément de 20 à 25 centièmes d'alcool : c'est ce qui fait qu'ils sont plus nourrissans et surtout beaucoup plus stimulans, et qu'on ne peut en user qu'avec modération : tels sont les vins de Grèce, de l'Italie Méridionale, des îles Canaries, de l'Espagne, du Portugal. Ceux du Nord, au contraire, sont peu spiritueux, puisque la proportion de l'alcool n'y est guère que de 12 à 15 centièmes, et, au lieu d'être sucrés, ils sont plus ou moins acides : tels sont les vins des départemens de la Meurthe et de la Moselle, les vins du Rhin, de Hongrie et d'Autriche. Les vins de France tiennent le milieu entre les vins du Nord et ceux du Midi, et participent des propriétés des uns et des autres ; mais ceux de nos contrées méridionales, comme les vins de Bordeaux, du Languedoc, du Roussillon et de la Provence, se rapprochent des vins du Midi par leurs qualités sucrées ou spiritueuses, tandis que ceux du Poitou, de l'Angoumois, de la Touraine, de la Bourgogne, et surtout ceux de la Champagne, se rapprochent des vins du Nord.

Le vin est un des toniques les plus utiles que possède la matière médicale ; et, quoique en général il produise, à cause de l'abus qu'on en fait, beaucoup plus de mal que de bien, il peut être considéré comme un des plus puissans moyens dont la thérapeutique et la diététique puissent faire usage. A petite dose, surtout lorsqu'on n'y est pas habitué, il détermine un agréable sentiment de chaleur dans l'estomac, il augmente l'action de cet organe, facilite la digestion, et perfectionne la nutrition ; il active la circulation, augmente la chaleur générale et la transpiration cutanée ; il provoque dans certains cas la sécrétion de l'urine, du lait, du sperme ; il excite les fonctions cérébrales, dispose à la gaieté, à la joie, à la confiance ; il donne de la valeur et de la jactance ; il imprime plus d'énergie aux mouvemens musculaires. Les vins rouges foncés en couleur exercent une impression plus durable que les vins légers et que les vins blancs : ceux-ci excitent plus particulièrement l'action des reins, et sont souvent employés avec succès comme diurétiques. Les vins doux sont très-nourrissans ; ils occasionent souvent des aigreurs et quelquefois la purgation. Ceux qui sont très-spiritueux portent plus particulièrement leur action sur le système nerveux, et produisent facilement l'ivresse. Les vins nouveaux âpres et austères occasionent des coli-

VIGNE.

ques. Chez les sujets d'un tempérament nerveux, et dont la sensibilité est très-exaltée, le vin de la meilleure qualité, même en très-petite proportion, peut produire une excitation générale tellement intense, qu'il en résulte du trouble dans la digestion, une chaleur incommode, une sorte de malaise, de l'embarras dans l'exercice des fonctions intellectuelles; mais, à haute dose, il détermine l'affaiblissement des sens et des mouvemens volontaires, le trouble de l'entendement, la somnolence, l'ivresse enfin, qui peut être accompagnée de délire gai ou furieux, de coma, et même d'un état apoplectique. Cette ivresse est passagère, lorsqu'elle est produite par des vins acides, chargés d'acide carbonique; elle est plus durable, lorsqu'elle est due à des vins très-spiritueux. Le vin est ordinairement dangereux et souvent funeste aux sujets grêles et très-irritables, à ceux qui sont disposés aux dartres, à l'éléphantiasis, à la phthisie pulmonaire, à l'hémoptysie, aux individus affectés de gastrites et de pneumonies, soit aiguës, soit chroniques. Son usage rend souvent ces dernières maladies mortelles.

Le long usage du vin finit par nous rendre insensibles à ses effets; son abus affaiblit et finit par oblitérer la sensation du goût; il débilite l'estomac, détruit l'appétit, engourdit les facultés intellectuelles, affaiblit les mouvemens volontaires; il rend dur, grossier, querelleur; il ferme toutes les avenues aux affections douces de l'âme, aux suaves épanchemens du cœur et aux jouissances pures de l'entendement; il dispose aux tremblemens, à l'apoplexie, à la goutte, et, si l'on en croit certains observateurs, il est une des causes les plus puissantes des calculs urinaires. L'abus du vin peut donner lieu enfin à des inflammations chroniques de l'appareil digestif ou autres viscères abdominaux, et occasioner des hydropisies incurables.

Cependant, comme tonique, ce liquide, à petite dose, est un des médicamens les plus utiles qu'on puisse employer pour activer le ton de l'estomac, et pour favoriser la digestion et la nutrition languissante. Il est souverainement salutaire dans l'hypocondrie, la mélancolie, la chlorose et l'aménorrhée; il n'est pas moins avantageux dans les catarrhes chroniques, les hydropisies essentielles, la paralysie idiopathique, le scorbut et les affections scrofuleuses; il est souvent beaucoup plus puissant que le quinquina pour arrêter les fièvres intermittentes, lorsqu'elles sont exemptes d'irritation gastri-

VIGNE.

que : l'expérience même confirme au vin rouge vieux la qualité d'anthelmintique efficace.

Le vin convient surtout aux vieillards, aux tempéramens lymphatiques, aux constitutions lentes et humides, aux personnes qui mènent une vie trop sédentaire, à celles qui se nourrissent d'alimens grossiers et peu nutritifs; il est d'un très-grand avantage à ceux qui habitent des pays froids et humides, des contrées aquatiques, surtout dans les saisons pluvieuses et brumeuses, à ceux dont les habitations sont insalubres, qui fréquentent les hôpitaux et les prisons; il est un excellent prophylactique contre les affections miasmatiques et contagieuses, et contre les effets du chagrin et de la tristesse : mais il convient peu aux sujets maigres, secs et très-irritables, aux tempéramens sanguins et nerveux, aux individus pléthoriques, à ceux dont la sensibilité est très-exaltée; il ne convient pas mieux dans les climats chauds et secs, ni dans les fortes chaleurs de l'été, quoique l'on pense généralement le contraire : c'est ce qui fait que les Espagnols, les Napolitains et les Grecs en boivent si peu, et que la loi de Mahomet en défend l'usage aux Musulmans répandus sur le vaste continent de l'Asie et dans la partie la plus chaude de l'Europe.

Le vin rouge, comme topique, est employé en fomentation, en embrocation, en injection, etc., pour exciter la réaction des parties affectées d'engorgemens pâteux, de tumeurs indolentes, de gonflemens fongueux, ou d'ulcérations atoniques et gangréneuses; mais son emploi le plus important est comme boisson diététique.

Sous ce rapport, le vin occupe un des premiers rangs, et peut-être la première place parmi les substances stimulantes dont l'habitude a rendu l'usage un objet de première nécessité parmi presque toutes les nations. Le vin, en effet, plaît à presque tous les hommes; tous les peuples en sont avides. Ceux à qui la nature a refusé la vigne, cherchent à y suppléer par différentes boissons alcooliques préparées avec les fruits muqueux et acides, avec les céréales, avec le lait; et ce goût dominant, ou plutôt cette fureur universelle des hommes pour le vin ou les boissons vineuses, est le plus fort argument de ceux qui pensent que cette boisson est absolument et essentiellement nécessaire à l'espèce humaine. Cependant, si le vin ou les boissons alcooliques, en général, étaient aussi nécessaires qu'on le dit à l'entretien de notre vie, à la conservation de nos forces, com-

VIGNE.

ment se ferait-il que des nations entières, qui n'en connaissent d'aucune espèce, jouissent d'autant de force et de vigueur que celles qui en font le plus d'usage? et, chez le même peuple, comment arriverait-il que la santé, la longévité et l'énergie physique et morale se rencontrent, en général, à un plus haut degré dans les classes qui ne boivent jamais de vin, que dans celles qui en font la plus grande consommation? Si je compare, en effet, les robustes habitans des montagnes de la Suisse et de l'Écosse, et même nos bons paysans de l'Auvergne et du Limousin, qui ne boivent jamais que de l'eau pure, avec les habitans de la Flandre et de la Champagne, et ceux de Paris ou de Londres, où il se fait une si grande consommation de vin et de liqueurs alcooliques de toute espèce, je vois que le résultat, sous le rapport de la santé, de la longévité et de la vigueur, est en faveur des premiers. Il paraît donc que le vin, comme l'opium, le thé, le tabac, etc., est bien plus recherché à cause de la sensation vive qu'il produit sur l'organe du goût, que par son utilité directe pour l'entretien de la santé; il paraît enfin que la sensualité et le besoin de sentir ont seuls accredité son usage.

L'*alcool* qu'on obtient par la distillation du vin est un liquide transparent, incolore, d'une odeur forte et agréable, d'une saveur chaude et caustique; il est volatil, inflammable, et se réduit par l'analyse en hydrogène et en carbone; il agit comme le vin, mais avec beaucoup plus d'intensité et d'énergie : il donne lieu par conséquent aux mêmes inconvéniens. On l'emploie dans les mêmes cas que le vin, mais avec beaucoup plus de circonspection et à beaucoup plus petite dose, parce qu'il peut donner lieu à des accidens bien plus graves. En qualité de médicament, on l'emploie rarement seul; mais, comme il dissout facilement les résines, le camphre, on s'en sert comme excipient pour favoriser l'administration, et pour seconder les effets des toniques, des amers et autres médicamens stimulans.

Un dernier produit de la vigne ou du raisin, également utile à la médecine, aux arts et à l'économie domestique, c'est le *vinaigre*. On l'obtient en abandonnant le vin au contact de l'air à la température de 18 à 20° : il est liquide, blanc ou rouge, d'une odeur piquante, d'une saveur très-acide; il est en grande partie composé d'eau et d'acide acétique. Ce liquide exerce une excitation vive,

VIGNE.

mais d'un genre tout différent de celle du vin et de l'alcool; car il désaltère et produit consécutivement un sentiment de fraîcheur: du reste, il excite l'appétit, favorise la digestion, augmente la transpiration cutanée et la sécrétion urinaire; il excite aussi l'appareil pulmonaire, au point qu'il détermine la toux et quelquefois même l'hémoptysie, surtout chez les sujets dont la sensibilité des poumons est très-exaltée; il exerce aussi une excitation notable sur le système nerveux. Mais ces effets immédiats, au lieu d'être suivis de soif et de chaleur, occasionent un sentiment de fraîcheur, qui le fait regarder comme un des moyens les plus rafraîchissans. On y a recours pour augmenter l'appétit, pour supprimer les hémorrhagies de l'appareil digestif et des organes qui sympathisent avec lui. On en fait usage pour exciter les poumons à la fin de certaines péripneumonies accompagnées de faiblesse générale, dans la troisième période des catarrhes, pulmonaires et alors on l'associe au miel. Étendu d'une grande quantité d'eau, on l'emploie dans les phlegmasies de l'appareil digestif et des voies urinaires, ainsi que dans les fièvres aiguës et les maladies pestilentielles, telles que le typhus, la peste et la fièvre jaune.

Il constitue un des médicamens les plus en usage et les plus universellement répandus. On l'associe aux alimens végétaux et animaux pour en relever le goût, pour les préserver de la putréfaction, et pour les conserver. Associé à l'eau, il corrige la fadeur et le mauvais goût de celle qui est insalubre, et forme ainsi une boisson agréable et salubre, dont les Grecs et les Romains faisaient anciennement usage sous le nom d'*oxycrat* et de *posca*. Cette eau vinaigrée, associée au miel ou au sucre, forme une limonade qui peut remplacer toutes les boissons acides: on en fait aussi un sirop acide très-agréable, et d'un usage très-salubre en été et dans les maladies aiguës.

Enfin, les feuilles de la vigne servent de pâture aux vaches, aux chèvres et autres animaux. Les branches ou sarmens, réduits en fagots, servent à réchauffer et à égayer le foyer du vigneron, en même temps qu'elles fournissent des cendres précieuses pour les blanchisseuses, qui s'en servent pour les lessives, et pour les chimistes, qui en retirent de l'alcali.

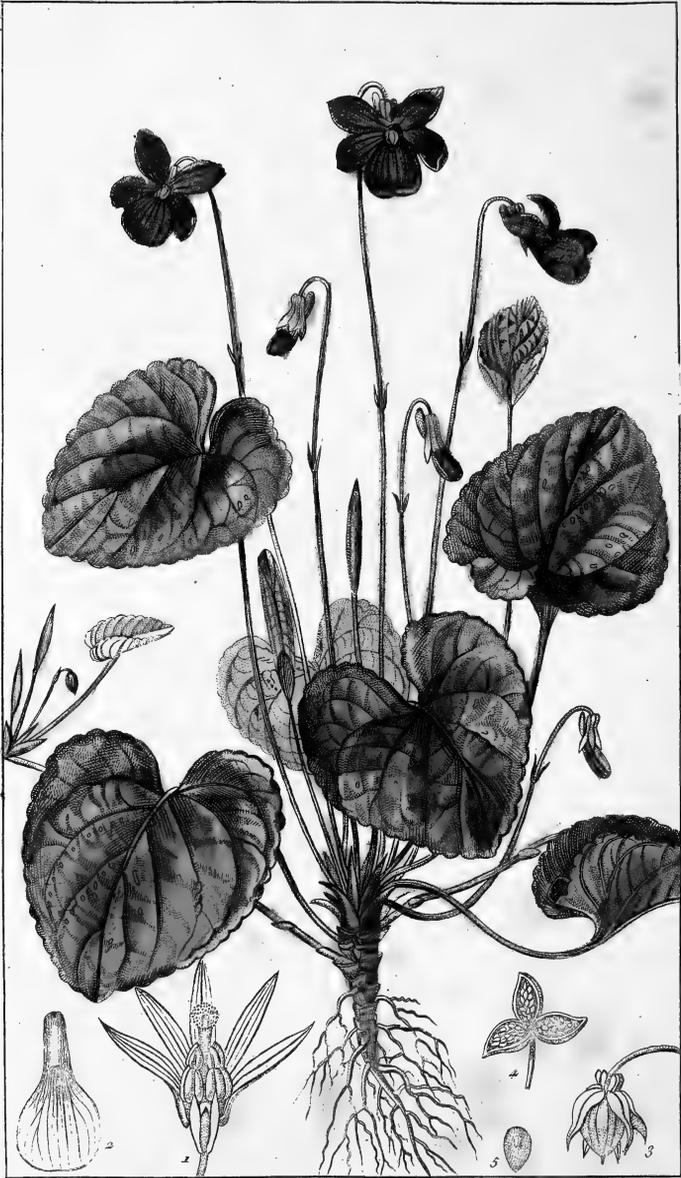
VIGNE.

- BUECHNER (Andreas-elias), *Dissertatio de vino, ut medicina et veneno*; in-4°. Halæ, 1756.
- BURMESTER (N.), *Dissertatio de usu vini medico*; in-4°. Gottingæ, 1797.
- RUSCH (Benjamin), *An inquiry into the effects of ardent spirits upon the humano body and mind*; c'est-à-dire, Recherches sur les effets des liqueurs spiritueuses sur le physique et le moral de l'homme; in-8°. Philadelphie, 1805.
- BERNARDIN (Edme-Philippe), *Dissertation sur le vin et les liqueurs spiritueuses*; 30 pages in-4°. Paris, 1811.
- CANU (Ferdinand), *Recherches sur l'histoire, la nature, les effets et l'emploi hygiénique du vin et des liqueurs spiritueuses*; 39 pages in-4°. Paris, 1815.
- LOEBENSTEIN LOEBEL (Eduard), *Die Anwendung und Wirkung der Weine in lebensgefaehrlichen Krankheiten, und deren Verfaelschungen*; c'est-à-dire, L'emploi et les effets du vin dans les maladies dangereuses, et les falsifications dont cette liqueur est susceptible; in-8°. Paris, 1816.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite à la moitié de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur dont la corolle s'ouvre de bas en haut. — 2. La même, dégagée de sa corolle. — 3. Fruit. — 4. Le même, coupé dans sa longueur. — 5. Graine.







Turpin P^c

Lambert J^e Sculp

VIOLETTE.

a. l. l.

VIOLETTE.

<i>Grec.</i>	109, πορφυροῦν, Dioscorides.
<i>Latin.</i>	{ VIOLA MARTIA, <i>flore simplici, odorato</i> ; Bauhin, Πινὰξ, lib. 6, sect. 1; — Tournefort, clas. 11, sect. 1, gen. 2. { VIOLA ODORATA; <i>acaulis, foliis cordatis, stolonibus reptantibus</i> ; Linné, <i>syngénésie monogamie</i> ; — Jussieu, clas. 13, ord. 20; <i>famille des cistes.</i>
<i>Italien.</i>	VIOLA; VIOLA MARZIA; VIOLA MAMMOLA.
<i>Espagnol.</i>	VIOLETA.
<i>Portugais.</i>	VIOLETTA.
<i>Français.</i>	VIOLETTE; VIOLETTE ODORANTE; VIOLETTE DE MARS.
<i>Anglais.</i>	SWEET VIOLET.
<i>Allemand.</i>	MAERZVEILCHEN.
<i>Hollandais.</i>	TAMME VIOL.
<i>Danois.</i>	MARTSFIOLER.
<i>Suédois.</i>	AERTA FIOLER.
<i>Polonais.</i>	SKOPEK.
<i>Russe.</i>	PACKUTSCHAJA FIALKO.
<i>Bohémien.</i>	FIALKE.
<i>Arménien.</i>	MANISCHAR.
<i>Chinois.</i>	KIST-TUONG-HOA.

IL n'est pas, au retour du printemps, de fleur plus recherchée, il n'en est point de mieux connue que la violette. En vain elle se cache sous l'herbe; son parfum la trahit; le bleu empourpré de sa corolle perce à travers le gazon. Enlevée à son obscurité, elle reçoit les honneurs auxquels elle semblait vouloir se dérober. Elle croît dans les bois, le long des haies et dans les lieux un peu couverts. Le caractère de ce genre consiste en un calice persistant, à cinq divisions prolongées au dessous de leur base; cinq pétales inégaux, le supérieur plus grand, terminé en éperon à sa base; cinq étamines libres, adhérentes par leurs anthères; les deux filamens supérieurs prolongés en appendices qui pénètrent dans l'éperon; les anthères membraneuses à leur sommet; l'ovaire supérieur; un style; le stigmate aigu ou en entonnoir. Le fruit est une capsule à trois angles, à une seule loge, s'ouvrant en trois valves très-étalées; les semences nombreuses, at-

VIOLETTE.

tachées le long du milieu des valves; un périsperme charnu; l'embryon droit; la radicule inférieure. — Ses racines sont composées d'un grand nombre de fibres touffues. Il sort du collet de ces racines plusieurs rejets traçans et des feuilles toutes radicales, longuement pétiolées, en forme de cœur, finement crénelées à leurs bords, vertes, glabres, quelquefois légèrement pubescentes, obtuses ou un peu aiguës à leur sommet. — Les fleurs sortent immédiatement des racines, portées sur de longs pédoncules très-simples, glabres, uniflores, munis de quelques petites bractées lancéolées, aiguës. — Les folioles du calice sont glabres, obtuses; les pétales arrondis à leur sommet. Les capsules s'ouvrent en trois valves concaves, ovales, contenant un grand nombre de semences petites, arrondies et blanchâtres.

On rencontre dans les champs, les bois, les prés humides, plusieurs autres espèces de violettes, parmi lesquelles se trouve la pensée (*viola tricolor*), la *violette* de chien, sans odeur, la *violette* hérissée, celle des marais, etc.

Cette plante a été beaucoup plus employée autrefois en médecine qu'elle ne l'est aujourd'hui; son usage est même en quelque sorte tombé en désuétude.

Sa racine, fibreuse, noueuse, géniculée, est brune à l'extérieur, blanchâtre intérieurement, d'une saveur un peu nauséuse, et se rapproche de l'épicacuanha par ses propriétés physiques comme par son action sur l'économie animale. Les expériences de MM. Coste et Villemet prouvent, en effet, qu'à la dose de demi-gros elle provoque le vomissement et détermine la purgation. Sous ce rapport, elle peut être considérée comme succédanée de la racine du Brésil, et employée dans les mêmes cas.

Ses feuilles, inodores, d'une saveur herbacée, muqueuse et un peu amère, ont été décorées de propriétés rafraîchissantes par Galien, et de vertus vomitives et purgatives par plusieurs de ses successeurs. Ces deux dernières propriétés n'y sont cependant pas très-bien constatées; de sorte que la plupart des auteurs se bornent à les regarder comme émollientes: on ne les emploie même que sous ce rapport et comme topiques, soit en cataplasme, soit en décoction.

Les fleurs de la *violette*, remarquables surtout par la douceur et

VIOLETTE.

la suavité de l'odeur qu'elles exhalent dans l'état frais, et qu'elles perdent en se desséchant, sont un peu amères et légèrement mucilagineuses. C'est sans doute à ces deux qualités qu'elles sont redevables de l'action purgative que certains auteurs leur attribuent, et que Péchlin leur a vu produire, mangées en salade. Toutefois, leurs principales propriétés sont dues à l'arôme suave et fragrant dont elles sont douées, et que l'eau leur enlève, soit par la distillation, soit par la simple infusion. Cet arôme exerce une impression si énergique sur le système nerveux, qu'il a quelquefois produit la céphalalgie, la syncope et même l'apoplexie, ainsi que Murray le rapporte d'après Triller, d'une dame qui mourut apoplectique, pour avoir été exposée, pendant la nuit, aux émanations d'un pot de violettes imprudemment placé près de son lit. Mais si ces fleurs odorantes peuvent être quelquefois nuisibles, dans certains cas elles paraissent avoir été salutaires. Dioscorides atteste leur avantage dans l'épilepsie des enfans, et Baglivi, leur efficacité contre toutes les affections nerveuses ou convulsives; les médecins de nos jours les emploient, comme légèrement anodines, en infusion théiforme, dans les maladies inflammatoires de la poitrine, des membranes muqueuses, et surtout contre les affections exanthématiques.

Les semences de cette plante ont joui pendant quelque temps d'une certaine réputation, comme diurétiques et lithontriptiques; elles ont été préconisées pour exciter la sécrétion de l'urine et pour dissoudre ou favoriser l'écoulement des calculs urinaires. Schulz rapporte que leur emploi fit rendre une grande quantité de calculs rénaux ou de graviers à l'empereur Maximilien; et cette prétendue cure impériale n'a pas peu contribué à les accréditer et à les mettre en vogue parmi les courtisans, et la foule des empiriques qui leur ressemblent: mais les médecins éclairés et vraiment dignes de ce nom, savent à quoi s'en tenir sur les prétendues vertus et sur la réputation usurpée de ces semences, comme sur tant d'autres drogues que les progrès des sciences médicales condamnent à un éternel oubli.

La racine de violette se donne en substance et sous forme pulvérulente à la dose d'un à deux grammes, et en infusion à une dose double ou triple. Ses feuilles sont employées en quantité suffisante, et à l'extérieur seulement, en décoction ou sous forme de cataplasme.

VIOLETTE.

Ses fleurs ne sont guère administrées qu'en infusion théiforme, convenablement édulcorée. On fait toutefois avec leurs pétales un sirop qui conserve l'agréable odeur de la violette, et qui est très-utile pour aromatiser certains médicamens, et particulièrement les tisanes et les potions que l'on donne aux malades. On a depuis longtemps renoncé à l'emploi de ses semences.

La couleur pourpre des pétales de cette fleur, séparée par le moyen de l'eau, est très-précieuse pour les chimistes : ils s'en servent dans les laboratoires comme réactif, pour reconnaître la présence des acides, qui la rougissent, et des alcalis, qui la colorent en vert.

WEDEL (georgius-wolfgang), *Dissertatio de viola martia purpurea*; in-4°. Ienæ, 1716.

TRILLER (daniel-guilielmus), *Dissertatio de morte subita ex nimio violarum odore suborta*; in-4°. Vitembergæ, 1762.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est de grandeur naturelle.*) — 1. Calice, étamines et pistil. — 2. Pétale inférieur, d'une corolle, à onglet cucullé ou terminé en capuchon. — 3. Fruit entier, accompagné de son calice persistant. — 4. Fruit tel qu'il s'ouvre dans la maturité. — 5. Graine grossie.



Typha L.

Lambert & Sealy

ZEDOIRE.

ZÉDOAIRE.

<i>Grec.</i>	Ξαδόρη, Ξαδορα des Grecs du moyen âge.
<i>Latin.</i>	ZEDOARIA ROTUNDA; Bauhin, Πινάξ, lib. 1, sect. 6. KOEMPFERIA ROTUNDA, <i>foliis lanceolatis petiolatis</i> ; Linné, <i>monandrie monogynie</i> ; — Jussieu, clas. 4, ord. 2, famille des <i>balisiers</i> .
<i>Italien.</i>	ZEDOARIA.
<i>Espagnol.</i>	ZEDOARIA.
<i>Portugais.</i>	ZEDOARIA.
<i>Français.</i>	ZÉDOAIRE; ZÉDOAIRE BULBEUSE.
<i>Anglais.</i>	ZEDOARY.
<i>Allemand.</i>	ZITTWER.
<i>Hollandais.</i>	RONDE ZEDOAR.
<i>Malabar.</i>	MAKANKUA.

LA zédoaire est une très-belle plante, qui croît dans les Indes Orientales, ainsi qu'à l'île de Java. Elle se distingue, comme genre, par une corolle monopétale, à double limbe; l'extérieur partagé en trois découpures fort étroites; l'intérieur irrégulier, à quatre découpures, une droite, plus étroite; les trois autres fort larges, celle du milieu bifide; une sorte de calice tubulé, transparent, ouvert obliquement au sommet; une anthère sessile, géminée, placée sur la découpure la plus étroite du limbe intérieur; un ovaire inférieur, arrondi; un style terminé par un stigmate obtus, à deux lames. Le fruit est une capsule trigone, un peu ronde, à trois loges, à trois valves polyspermes. — Ses racines sont très-odorantes, ainsi que toute la plante, blanches intérieurement, revêtues en dehors d'une écorce cendrée, composées de bulbes ovales, arrondies, lisses, fibreuses, quelquefois réunies deux à deux : elles produisent des feuilles toutes radicales, glabres, d'un vert gai, lancéolées, aiguës, longues de sept à huit pouces, s'emboîtant les unes dans les autres par une base rétrécie en un pétiole vaginal. — Les fleurs sont presque sessiles; elles sortent immédiatement des racines, renfermées d'abord dans une spathe à deux folioles ovales, lancéolées, aiguës.

ZÉDOAIRE.

La corolle est bleue, quelquefois mélangée de pourpre, de rouge et de blanc, d'une odeur très-agréable, approchant de celle de la violette; son tube est grêle, cylindrique; le limbe partagé jusqu'à sa base en trois découpures extérieures, fort étroites, allongées, linéaires, aiguës, souvent réfléchies; les trois intérieures larges, ovales, mucronées; l'intermédiaire bifide.

Cette racine se trouve dans les officines en fragmens cylindriques ou orbiculaires, d'un ou deux pouces de long. Sa surface est rugueuse, sa consistance compacte, et sa couleur d'un gris pâle, un peu plus foncé à l'intérieur qu'extérieurement. Elle offre une légère odeur camphrée, une saveur aromatique, chaude et amère. On en retire de l'huile volatile très-odorante, du camphre et une certaine quantité de fécule. Ses principes aromatiques et amers se transmettent à l'eau par la macération : on en retire, du reste, un extrait aqueux, amer et nauséux, et un extrait spiritueux, aromatique.

Les Arabes sont les premiers qui aient introduit cette plante dans la matière médicale. Il est difficile, toutefois, de déterminer avec précision si la zédoaire dont parlent Sérapion, Avicenne et Rhazès, est véritablement celle dont il est ici question. Quoi qu'il en soit, cette racine aromatique et amère, que ses qualités physiques placent naturellement parmi les toniques, agit à la manière du gingembre, quoique plus faiblement, et excite directement le ton de l'estomac, et consécutivement l'action des différens systèmes d'organes avec lesquels il sympathise. Ainsi, la zédoaire facilite la digestion, et augmente secondairement la transpiration cutanée, l'exhalation pulmonaire et l'influence nerveuse : de là les propriétés stomachique, fortifiante, sudorifique, alexipharmaque, incisive, anthelmintique, carminative, etc., dont elle a été décorée.

A l'exemple des autres substances amères et aromatiques, elle peut en effet avoir été administrée avec succès contre l'inappétence et l'atonie des premières voies, avoir favorisé l'expulsion des gaz et des vers contenus dans l'intestin, et soulagé les malades affectés de flatuosités, de chlorose et d'hypocondrie. On peut croire aussi à ses bons effets dans l'aménorrhée et l'hystérie qui sont accompagnées d'un état de débilité, soit générale, soit locale; dans la paralysie essentielle, dans l'asthme humide et les engorgemens muqueux des poumons, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies chroniques

ZÉDOAIRE.

dans lesquelles la médication tonique est nécessaire : mais il est facile de voir que la puissance qu'on lui a attribuée, de résister à l'effet des poisons, à la morsure des animaux venimeux et à la peste, n'a jamais eu d'autre fondement que l'ignorance des lois de l'économie animale, l'imposture et une aveugle crédulité.

En admettant dans cette racine une propriété manifestement tonique, il faut convenir que l'efficacité qu'on lui attribue dans les maladies chroniques que nous venons d'indiquer, repose bien plutôt sur l'analogie, que sur des faits positifs et bien observés. Quoiqu'elle ait été introduite par les arabistes dans une multitude de compositions officinales qui encombrant nos pharmacies, surchargent et appauvrissent toutes les pharmacopées, elle ne mérite aucune préférence sur plusieurs plantes indigènes qu'il est bien plus facile de se procurer.

Toutefois, la zédoaire en substance se donne de deux à quatre grammes, soit sous forme pulvérulente, soit en électuaire. En infusion aqueuse ou vineuse, cette dose peut être doublée ou triplée. Sa teinture et son extrait alcooliques, jadis vantés comme stomachiques, ne sont plus en usage; mais on la confit au sucre, et on l'avale ainsi après l'avoir long-temps mâchée. Elle entre dans la composition du vinaigre thériacal, de l'eau prophylactique de Sylvius, du grand élixir de vie de Matthiolo, de l'eau impériale de Londres, de la poudre de joie de Charas, du philonium romain, etc., etc. Il serait fastidieux de rapporter ici toutes les formules surannées dans lesquelles figure la zédoaire.

EXPLICATION DE LA PLANCHE. (*La plante est réduite aux deux tiers de sa grandeur naturelle.*) — 1. Fleur entière. — 2. Pistil et étamine.







